HAL
open science

La formation des noms déverbaux du français : une approche morphologique

Florence Villoing

To cite this version:

Florence Villoing. La formation des noms déverbaux du français : une approche morphologique. Linguistique. Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, 2013. tel-01742411

HAL Id: tel-01742411

https://shs.hal.science/tel-01742411v1

Submitted on 29 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Mémoire présenté pour l'obtention d'une
Habilitation à Diriger des Recherches

Spécialité : Sciences du langage

La formation des noms déverbaux du français : une approche morphologique

Florence Villoing

Université Paris 8 Saint Denis, 6 décembre 2013

Jury :

Prof. Dany Amiot, Université de Lille 3

Pr. Mario Barra-Jover, Université de Paris 8 Saint Denis (président)

Pr. Judith Meinschaefer, Frei Universität, Berlin (rapporteur)

DR. Marc Plénat, CNRS Cle-ERSS & Université de Toulouse-Le Mirail (rapporteur)

PR. Anne Zribi-Hertz, Université de Paris 8 Saint Denis (garante et rapporteur)

Remerciements

Je dédie ce mémoire à mes co-autrices et co-auteurs, Marianne Desmets, Karen Ferret, Philippe Gréa, Françoise Kerleroux, Mohammed Lahrouchi, Chrystèle Lesselingue, Rafael Marin, Fiammetta Namer, Laurent Roussarie, Elena Soare, Giusy Todaro et Delphine Tribout de qui j'ai tant appris, et ce, avec beaucoup de plaisir. J'espère avoir de nouveau l'occasion de partager mes pensées linguistiques avec vous, avec ou sans mojito au chocolat.

Je remercie ma « marraine d'HDR » Anne Zribi-Hertz, et les collègues qui ont accepté de faire partie du jury de soutenance, Dany Amiot, Mario Barra-Jover, Judith Meinschaefer et Marc Plénat, chacun m'ayant accompagnée d'une manière ou d'une autre durant toutes ces années.

Je remercie mes relecteurs de tout temps, toutes circonstances et particulièrement ceux de cet été-automne 2013 à qui je serais toujours redevable de l'aide qu'ils m'ont si généreusement offerte en cette période d'urgence : Karen Ferret, Françoise Kerleroux, Fabio Montermini, Fiammetta Namer. J'inclus à ces remerciements Laura Kallmeyer, Claus Hümpel et leurs adorables enfants, qui, onze ans après, m'ont de nouveau fait le cadeau d'un cadre idyllique pour rédiger certains chapitres de ce mémoire. J'ajoute mes remerciements aux collègues qui m'ont permis de dénouer quelques fils retors de cette fin d'HDR, Claire Beyssade, Olivier Bonami, Fabio Montermini, Fiammetta Namer et Léa Nash, sans oublier Corinne Marius et Jean-François Bourdin dont le généreux soutien logistique m'a été salvateur plus d'une fois !

Je remercie le CNRS de m'avoir accueillie en délégation l'année 2011-2012, durant laquelle j'ai planté de nouvelles graines morphologiques dont ce mémoire porte les premières récoltes.

Je remercie par ailleurs mes collègues morphologues, de France et de Navarre, avec une attention particulière à ceux qui ont porté et animé les projets du GDR de morphologie, des *Aperçus de morphologie*, et du manuel encore en gestation, et auprès desquels j'ai affûté ma pensée au cours de ces dix dernières années : Dany Amiot, Olivier Bonami, Gilles Boyé, Georgette Dal, Bernard Fradin, Françoise Kerleroux, Stéphanie Lignon, Fabio Montermini, Fiammetta Namer, Marc Plénat, Michel Roché.

Je remercie mes collègues de Paris 8 Vincennes-Saint Denis qui m'ont offert un cadre de travail tout à fait exceptionnel duquel j'ai puisé des richesses insoupçonnées. Je remercie en

particulier Karen Ferret et Elena Soare pour avoir co-porté avec moi notre projet « Structure Argumentale et structure Aspectuelle » de la Fédération TUL, Anne Zribi-Hertz pour m'avoir encouragée à découvrir les langues créoles à base française, Brigitte Garcia pour m'avoir initiée à l'étude de la LSF, et Dana Cohen pour m'accompagner dans les tonalités anglosaxonnes.

Je remercie les étudiants de Paris 8 et ceux de l'ENS pour tous nos échanges linguistiques formels et informels, dont la fraîcheur nourrit mon désir de penser la langue, plus loin, ailleurs, plus finement. Je souhaiterais en particulier témoigner ma reconnaissance à Maxime Deglas qui me fait partager sa langue avec beaucoup de passion. Et je souhaite le meilleur à ceux qui viennent tout juste de s'engager dans une thèse, Matilde Accatoli, Xun Gong, Giusy Todaro et Wei Xiang.

Je remercie du fond du cœur mes parents, mon frérot et mes amis qui m'ont encouragée, et parfois supportée, en cette année 2013, tout particulièrement Cécile, Karen, Laura, Lucie, Marianne, Patricia, et Maus, mon fauve parisien.

Le remerciement final va à Nico, Monnico, qui a tant sacrifié pour m'accompagner dans la finalisation de mon projet. Je lui en serai toujours reconnaissante. Il est, sans aucun doute, le diamant au cœur de ce parcours.

Table des matières

Table des matières

LA FORMATION DES NOMS DEVERBAUX DU FRANÇAIS : UNE APPROCHE MORPHOLOGIQUE 1

REMERCIEMENTS 2

TABLE DES MATIERES 4

INTRODUCTION 7

CHAPITRE 1 LA CONSTRUCTION DE LA FORME PHONOLOGIQUE DES LEXEMES CONSTRUITS : CONTRAINTES MORPHOLOGIQUES 10

1.1 LE TRAITEMENT MORPHOLOGIQUE DE L'ALLOMORPHIE RADICALE DANS LE SYSTEME FLEXIONNEL VERBAL DU FRANÇAIS 10

1.2 LES ESPACES THEMATIQUES DES VERBES ET LA MORPHOLOGIE CONSTRUCTIONNELLE 13

1.2.1 Contraintes morphologiques sur le verbe dans la formation des mots composés VN 14

1.2.2 Le thème 12 et les noms déverbaux convers à finale en ée 16

1.2.3 Le thème 13 caché à la flexion et la dérivation en -oir 20

1.3 LES ESPACES THEMATIQUES DES NOMS ET LA MORPHOLOGIE CONSTRUCTIONNELLE ... 29

1.3.1 Les premiers travaux sur l'espace thématique des adjectifs en français 29

1.3.2 L'espace thématique des noms en français 31

1.3.3 Thème du nom d'input et d'output des mots composés VN 34

1.4 STATUT DES ELEMENTS DE FORMATION : RADICAL DE LEXEME ? 39

1.4.1 Bases lexicales ou affixes ? 40

1.4.2 Catégorie syntaxique des Eléments de Formation 43

1.5 PROJETS DE RECHERCHE SUR LA SELECTION DES THEMES PAR LES REGLES MORPHOLOGIQUES 46

1.6 PROJETS INSTITUTIONNELS ET EDITION D'OUVRAGE ASSOCIES A CE THEME DE RECHERCHE 48

1.6.1 Projets institutionnels 48

1.6.2 Edition d'un numéro de la revue RLV 50

CHAPITRE 2 LA CONSTRUCTION DU SENS DES NOMS DEVERBAUX : 52

ANCRAGES THEORIQUES 53

2.1 53

2.1.1 Lexèmes spécifiés sémantiquement 53

2.1.2 Méthodologie et outils 55

2.1.3 Hypothèse 58

2.2 NOMS DEVERBAUX EVENEMENTIELS DU FRANÇAIS 59

2.2.1 Critères d'identification des propriétés des noms événementiels 59

2.2.2 Les noms déverbaux suffixés en -age et les convers à finale en ée 62

2.3 NOMS DEVERBAUX DENOTANT UN OBJET 72

2.3.1 L'argument « nominalisé » 72

2.3.2 La composition Verbe-Nom du français 74

2.3.3 La suffixation déverbale en -oir 82

2.3.4 La suffixation déverbale en -age formant des noms d'instrument 87

2.4 PROJETS DE RECHERCHE ASSOCIES A LA FORMATION DU SENS DES DEVERBAUX 95

2.4.1 Panorama des noms déverbaux en français. 95

2.4.2 La polysémie des noms déverbaux :le rôle de la morphologie 97

2.5 PROJETS INSTITUTIONNELS ET EDITION D'OUVRAGE ASSOCIES A CE THEME DE RECHERCHE 106

2.5.1 Projets nationaux autour de la morphologie 106

2.5.2 Projet MorboComp 107

2.5.3 Projet « Structure argumentale et structure aspectuelle » & Projet NOMEXPL (2009-2011) 108

2.5.4 Edition d'un numéro de la revue Lexique 110

2.5.5 Projet MorSéCor « Morphologie, sémantique et corpus » 111

CHAPITRE 3 COMPARAISON DE REGLES MORPHOLOGIQUES 113

3.1 COMPOSITION VN ET NV 114

3.1.1 La composition néoclassique NV, une règle morphologique du français contemporain ? 116

3.1.2 Comparaison des propriétés des mots composés VN et des NV 118

3.1.3 Conclusion 119

3.2 COMPOSES VN DU FRANÇAIS ET COMPOSES « SYNTHETIQUES » NN DE L'ANGLAIS... 120

3.3 CONSTRUCTIONS EN -*LOGUE* ET -*LOGISTE* 125

3.3.1 Valeurs sémantiques associées aux Xlogue et Xlogiste 127
3.3.2 Formation morphologique des Xlogue et Xlogiste 131
3.3.3 Perspectives de recherche 134
3.4 COMPOSITION VN / CONVERSION V>N 135
CHAPITRE 4 DES PROPRIETES DIFFICILEMENT « REGLABLES» 144
4.1 PLAN MORPHO-PHONOLOGIQUE 144
4.1.1 Les contraintes phonologiques de taille 144
4.1.2 par une même règle La sélection de plusieurs thèmes 154
PLAN SEMANTIQUE : 157
4.2 PROPRIETES SEMANTIQUES PROTOTYPIQUES VS PERIPHERIQUES 157
4.3 CONCURRENCE ENTRE CONTRAINTES DANS LA FORMATION DES MOTS 160
4.3.1 Contrainte sémantique et contrainte de taille dans les composés VN 160
4.3.2 Contrainte morphologique et contrainte de taille sur le V 162
4.3.3 Perspectives de recherche : concurrence entre contraintes dans la conversion V>N 164
4.3.4 Implications théoriques 164
CONCLUSION 166
RÉFÉRENCES 173

Introduction

Mon mémoire d'Habilitation à diriger des recherches témoigne de l'évolution de ma recherche depuis une vingtaine d'années dans le champ de la morphologie constructionnelle, domaine de la morphologie dévolue à l'étude de ce qu'on appelle traditionnellement « la formation des mots ».

Dans une vision modulaire contemporaine de la grammaire (post-Chomsky 1957), la place et le statut de la morphologie fait l'objet de nombreux débats dont la question centrale est de déterminer si l'on doit l'envisager comme un composant autonome de la grammaire ou la fondre partiellement dans la syntaxe et partiellement dans la phonologie. Le choix théorique qui est le mien s'inscrit dans la tradition lexicaliste qui a suivi Chomsky 1970 et qui reconnaît à la morphologie son indépendance vis-à-vis d'autres composantes de la grammaire, la scindant en deux grands types, la morphologie constructionnelle (appelée aussi dérivationnelle ou lexicale) qui concerne la construction d'unités lexicales (par exemple, par affixation, conversion, composition, réduplication) et la morphologie flexionnelle dévolue aux variations de formes de ces unités une fois insérées en syntaxe.

Les premiers modèles théoriques d'envergure (Matthews 1972, Aronoff 1976, Anderson 1982) ont posé les fondements d'un cadre théorique remettant en cause une morphologie strictement concaténative dont l'unité minimale est le morphème (« Morpheme-Based Morphology »), en argumentant, au contraire, en faveur d'une morphologie dont l'unité de base est le mot, tant en dérivation qu'en flexion, et dont l'objet consiste à rendre compte des relations de forme et de sens à l'intérieur du mot (« Word-Based Morphology »).

Depuis, la morphologie « word-based » a évolué vers un cadre théorique que l'on désigne sous le nom de « morphologie lexématique » (Matthews 1974, Anderson 1992, Aronoff 1994, Fradin 2003, Booij 2005, entre autres) qui, en désambiguisant la notion de mot, se donne pour unité de base le lexème, unité lexicale abstraite non directement observable en énoncé, distingué du mot-forme, forme syntactisée de ce lexème.

L'identité du lexème repose sur, au minimum, trois propriétés qui « constituent la base du signe linguistique, les éléments sans quoi ce dernier cesse d'exister » (Fradin 1996) : une forme phonologique, une catégorie syntaxique et une signification (voir aussi Zwicky 1990, Beard 1995, Aronoff 2000, Kerleroux 2004 et les travaux antérieurs indépendants de la

morphologie lexématique tels que Chomsky 1965, Dell 1979, Milner 1989). Ces propriétés sont représentées les unes indépendamment des autres, au sein de rubriques dissociées qui constituent des dimensions indépendantes, mais auxquelles les règles morphologiques ont un accès simultané.

Les règles morphologiques de construction de lexèmes (désormais RCL) permettent d'exprimer des généralisations en établissant des corrélations sur ces trois plans linguistiques (phonologique, syntaxique et sémantique) entre lexèmes construits et lexèmes bases. Le lexème est donc l'unité d'entrée et de sortie de la morphologie constructionnelle, et les règles sont vues comme des fonctions (et non des concaténations) qui mettent en relation ces trois propriétés des lexèmes entre la base et le dérivé. Dans cette approche, les affixes ne correspondent pas à des unités « minimales » de sens mais sont les épels phonologiques des règles d'affixation, qui, elles, sont associées à une ou des valeurs sémantiques (au même titre que d'autres types de changements phonologiques sont les réalisations phonologiques de règles morphologiques).

J'ai débuté mes recherches en morphologie à une époque où en France, les morphologues passaient à une représentation des règles morphologiques dans le cadre de la morphologie lexématique (Fradin 1996, Kerleroux 1996, entre autres). J'ai inscrit mes travaux dans ce renouveau théorique, en m'intéressant particulièrement à la formation des noms déverbaux du français (LAVOIR, ARRIVAGE, MONTEE, OUVRE-BOITE[1]). Cet objet d'étude a été un excellent tremplin pour participer aux grandes avancées de la morphologie depuis une quinzaine d'années, en particulier en ce qui concerne les représentations morpho-phonologique et sémantique des lexèmes et la manière dont les règles morphologiques y ont accès et les sélectionnent pour construire des lexèmes.

Ce sont ces deux grandes problématiques, construction de la forme phonologique et du sens des noms déverbaux qui ont été au cœur de mes recherches ces vingt dernières années. Je leur consacre les deux premiers chapitres de ce mémoire, en présentant une synthèse critique des travaux que j'ai menés et les perspectives de recherche qu'ils m'inspirent. Les deux chapitres qui suivent présentent l'évolution de ma représentation de la notion de règle en morphologie, à travers la comparaison de plusieurs RCL (chapitre 3), et l'examen des propriétés associées aux relations morphologiques que j'ai mises au jour sans qu'elles puissent immédiatement se fondre dans le format standard d'une règle de construction de lexème (chapitre 4). Je

[1] Par convention, je note les lexèmes en petites majuscules.

conclurai en révélant les espoirs que je porte dans l'étude des langues créoles à base française et de la langue des signes française, langues « jeunes », pour découvrir un autre visage de la morphologie, affranchi des siècles de grammaticalisation et de lexicalisation qu'a subi le français.

Chapitre 1 La construction de la forme phonologique des lexèmes construits : contraintes morphologiques

Les travaux menés dans le cadre de la morphologie lexématique ont montré que plusieurs facteurs interviennent dans la forme des lexèmes construits, dont au minimum les trois suivants : le thème requis par la règle de formation du lexème, le poids du lexique existant et les contraintes phonologiques universelles (cf. Plénat 2011). Ce chapitre s'intéresse au premier de ces facteurs, la contrainte morpho-phonologique. Bien que cet aspect de la formation des lexèmes ne constitue pas le cœur de ma recherche, ma volonté d'envisager l'étude de tous les niveaux des RCL m'a conduite à engager mes recherches dans ce domaine. J'ouvre ce chapitre sur une rapide présentation du cadre théorique de la « morphologie thématique » (comme l'a qualifié Plénat 2008 pour faire référence à la série de travaux réalisés dans l'esprit du modèle de Bonami & Boyé), cadre qui s'est développé à partir des années 2000 et qui a offert de nouveaux outils à l'analyse morpho-phonologique des lexèmes. Je présente ensuite l'évolution de ma recherche dans ce cadre que j'ai adopté, depuis ces prémisses jusqu'à récemment, pour rendre compte de la sélection du ou des radicaux du lexème base et de la formation du thème du lexème construit par quelques-unes des RCL que j'ai étudiées, la composition Verbe-Nom, la conversion V>N, la suffixation en *-oir* et la composition néoclassique. Je profite de ce mémoire pour présenter de nouvelles analyses que je n'avais pas abordées dans mes articles, ainsi que des réflexions théoriques que m'ont évoquées mes travaux.

1.1 Le traitement morphologique de l'allomorphie radicale dans le système flexionnel verbal du français

Ma recherche sur la forme des lexèmes construits s'inscrit dans une perspective théorique selon laquelle les alternances radicales sont traitées, non pas par la phonologie, comme le voulait la tradition générative, mais par la morphologie, dans un cadre paradigmatique. Plus

précisément, j'inscris mes recherches dans le cadre théorique développé par Boyé 2000 puis par Bonami & Boyé (2002, 2003a, 2003b, 2006) qui ont proposé la notion d'espace thématique et de partition du paradigme pour l'analyse de la morphologie flexionnelle des verbes du français. Cette approche s'est notamment développée suite aux travaux portant sur la conjugaison du français (Morin 1987), du russe (Brown 1998) et de l'italien (Pirrelli & Battista 2000) dans lesquels les auteurs montrent qu'un traitement phonologique de l'allomorphie ne peut pas rendre compte de toutes les différences de forme, et suite à d'autres travaux sur les allomorphies de radicaux dans les langues romanes, montrant qu'elles ne sont pas toujours motivées phonologiquement (Maiden 1992), ni associées à des propriétés morphosyntaxiques (Aronoff 1994) (voir pour une mise en perspective de l'évolution d'une représentation phonologique à une représentation morphologique, Plénat 2008, 2009, Boyé 2011, Bonami 2012, entre autres)[2].

L'idée principale sur laquelle repose cette théorie est que lorsqu'un lexème nécessite plusieurs thèmes pour être fléchi, ces radicaux ne se répartissent pas de façon aléatoire dans le paradigme mais apparaissent dans des zones précises, lesquelles zones ne constituent pas des classes cohérentes de propriétés morphosyntaxiques. En effet, bien que chacune des cellules du paradigme de flexion des verbes sélectionne un thème précis des lexèmes, ces thèmes ne sont porteurs d'aucune des valeurs sémantiques associées à la flexion. Ainsi, la représentation phonologique du lexème, inscrite dans le lexique, enregistre, en les indexant, non pas une séquence phonologique unique (c'est-à-dire un thème unique) mais une collection de thèmes morphomiques au sens de Aronoff, c'est-à-dire n'exprimant aucune propriété ni morphosyntaxique, ni sémantique (« […] pure morphology, form without meaning » ; Aronoff 1994 :47).

Ces radicaux sont appelés « thèmes », et on y fait référence grâce à un système de numérotation arbitraire (thème 1, thème 2, ….). Dans la suite de ce mémoire, j'emploierai indifféremment, les termes de thème et de radical l'un pour l'autre, bien que d'autres auteurs distinguent derrière deux notions différentes, comme Roché 2010 par exemple, rendant

[2] Comme le souligne Plénat 2008, les traitements morphologiques de l'allomorphie reposent « sur un certain nombre de présupposés sur ce qu'est la phonologie (par exemple l'idée que le conditionnement des processus phonologiques est purement phonologique ou l'idée que les représentations phonologiques sont relativement « concrètes ». En d'autres termes, d'autres approches de la phonologie peuvent encore aujourd'hui proposer un traitement différent de l'allomorphie, notamment en ayant recours à une unique forme sous-jacente.

compte avec « radical » de la forme que prend le thème dans le lexème construit, après avoir subi différentes variations formelles propres à des contraintes autres que morphologiques. Même si je reconnais la pertinence de cette distinction, je n'ai pas identifié de différence de cette nature dans les construits morphologiques que j'ai étudiés, ce qui m'a conduit à ne pas m'approprier cette différence conceptuelle.

La description d'un lexème, d'un point de vue morpho-phonologique, comprend donc une famille indexée de thèmes, organisés en un « espace thématique ». La structure de l'espace thématique d'une catégorie (verbe, nom, adjectif) étant identique pour tous les lexèmes de cette catégorie, l'espace thématique de n'importe quel verbe français contient 12 cases[3].

Indi	Utilisation	LAVER	FINIR	MOURIR	BOIRE
1	imparfait, prst. 1/2pl	lav	finis	muʁ	byv
2	présent 3pl	lav	finis	mœʁ	bway
3	présent sg	lav	fini	mœʁ	bwa
4	participe présent	lav	finis	muʁ	byv
5	impératif 2sg	lav	fini	mœʁ	bwa
6	impératif 1/2pl	lav	finis	muʁ	byv
7	subj. prst. sg & 3pl	lav	finis	mœʁ	bwav
8	subj. pres. 1/2pl	lav	finis	muʁ	byv
9	infinitif	lave	fini	muʁi	bwa
10	futur, conditionnel	lav	fini	muʁ	bwa
11	passé simple, subj. passé	lava	fini	muʁy	by
12	participe passé	lave	fini	mɔʁt	by

Tab. 1 Espace thématique des verbes en français (repris de Bonami & Boyé 2007)

Chaque thème sert à former une partie du paradigme du verbe, et est donc connecté à un ensemble de cellules du paradigme du lexème, et ce, pour l'ensemble des verbes du français

[3] L'indexation présentée ci-dessous correspond à celle que Bonami & Boyé utilisent dans tous leurs travaux, sauf dans Bonami, Boyé & Kerleroux 2009, où l'indexation des thèmes 1 et 3 est inversée. J'adopte, dans ce mémoire, l'indexation la plus courante, mais dans Villoing 2009, j'ai suivi celle de Bonami, Boyé & Kerleroux 2009.

(par exemple, le thème 1 sert toujours à construire les mots-formes de l'imparfait et les première et deuxième personnes du pluriel, quels que soient les verbes). Les thèmes sont liés les uns aux autres par des règles d'implication par défaut qui représentent les régularités des relations phonologiques qui les associent, ce qui permet, pour des verbes réguliers comme LAVER, de n'avoir besoin de spécifier lexicalement qu'un seul élément.

Les verbes irréguliers sont ceux qui violent une règle de défaut et nécessitent que certaines cases de l'espace thématique soient remplies par des formes supplétives, prenant alors le dessus sur les formes régulières et exigeant de connaître plusieurs thèmes pour déduire l'ensemble de leur espace thématique.
A partir de l'espace thématique d'un verbe, ses formes fléchies sont construites grâce aux règles de réalisation servant à préciser le thème et le marquage pertinents.

1.2 Les espaces thématiques des verbes et la morphologie constructionnelle

Le cadre théorique de Bonami & Boyé, précisé au fil de leurs publications, a d'abord traité les phénomènes de morphologie flexionnelle ; l'extension de la notion d'espace thématique et de paradigme à la morphologie constructionnelle n'a eu lieu que plus tard. Elle a consisté à formaliser, dans leur cadre théorique, l'observation bien partagée par les morphologues que les règles de dérivation sélectionnent des thèmes différents d'un même verbe, nom ou adjectif (Corbin 1987, Fradin 1996), en montrant que la forme des thèmes des lexèmes construits trouve une explication similaire à celle qui vaut pour les lexèmes fléchis.

Les premières formalisations des rapports entre espaces thématiques et morphologie dérivationnelle dans ce cadre théorique sont apparues à partir de 2004 avec (i) d'une part, le travail sur la description des dérivés déverbaux en *-ion, -eur/-rice* et *-if/-ive* de Bonami, Boyé, Kerleroux, présenté une première fois au *11th International Morphology Meeting*, et repris et développé dans un article publié en 2009 (Bonami, Boyé, Kerleroux 2009) ; et (ii) d'autre part, avec l'article de Bonami & Boyé 2005 sur l'application de la notion d'espace thématique aux adjectifs du français et le traitement de la formation des adjectifs déverbaux en *-eur/-euse*.

Ces travaux ont montré que l'hypothèse des espaces thématiques ne convenait pas seulement aux verbes mais aussi aux adjectifs et aux noms, et que les espaces thématiques sont manipulés aussi bien par la morphologie flexionnelle que dérivationnelle. La base des opérations constructionnelles n'étant pas unique, les règles de formation de lexèmes doivent manipuler en entrée et en sortie des espaces thématiques complets. Plusieurs travaux ultérieurs se sont intéressés à reconnaître, pour chaque règle de formation de lexème, quels thèmes de l'espace thématique du lexème base elle sélectionne (définition de l'input d'une opération de construction), et quels thèmes elle construit (définition de l'output d'une opération de construction) (cf. sur le français, Roché 2010, Plénat 2008, 2009, Boyé & Plénat (à paraître), Tribout 2010).

C'est dans cette perspective que s'inscrit la présentation de mes travaux dans les paragraphes qui suivent. J'y présente les différentes étapes de l'évolution de ma recherche dans ce domaine en parallèle aux développements de la notion d'espace thématique tant pour les verbes que pour les adjectifs et les noms, et les résultats auxquels j'aboutis aujourd'hui à la lumière des avancées récentes.

1.2.1 Contraintes morphologiques sur le verbe dans la formation des mots composés VN

Lorsque j'ai réalisé ma recherche de doctorat sur les mots composés VN du français, les premiers articles présentant le cadre théorique de la morphologie « thématique » pour les verbes du français n'étaient pas publiés et personne n'avait encore tenté d'appliquer la notion d'espace thématique à la formation des mots. L'objectif de ma thèse étant de montrer que les mots composés VN sont construits par la morphologie et non par la syntaxe, il a été crucial pour moi de reconnaître dans le V un thème, c'est-à-dire une unité morphomique et de fournir la caractérisation de la contrainte morphologique de la règle de construction. C'est à cette occasion qu'à côté des travaux sur l'analyse du système verbal du français et des descriptions des radicaux (dont Martinet 1969, Blanche-Benveniste & van den Eynde 1970, Plénat 1981, 1987, Swiggers & van den Eynde 1987, Morin 1987), j'ai pris connaissance des avancées de la thèse de Boyé 2000 sur la conjugaison des verbes dans les langues romanes. J'ai alors transposé au domaine de la morphologie constructionnelle une partie de ses résultats et les ai exploités pour (i) caractériser empiriquement la forme du verbe des VN comme un thème, et (ii) reconnaître la systématicité de la sélection de ce thème pour tous les mots composés VN

de mon corpus, en montrant l'importance de cette caractérisation pour les verbes qui présentent une alternance de thèmes. Au final, j'ai pu présenter en 2002 une première généralisation concernant les contraintes morphologiques de la composition VN. Ce n'est que dans mon article de 2009 que j'en propose une formalisation aboutie dans le cadre théorique de Bonami & Boyé, postérieur à ma thèse.

• Forme du verbe des mots composés VN

Dans le cas des mots composés VN, la forme du verbe a fait l'objet d'un long débat, qui prend ses sources dans les premiers travaux sur les mots composés du français (Darmesteter 1894), et dont la tendance majoritaire a consisté à y reconnaître un mot-forme, correspondant soit à l'indicatif 3ème personne du singulier soit à l'impératif 2ème personne du singulier (cf. Villoing 1999, 2000). En adoptant le cadre théorique de la morphologie lexématique, qui d'une part conçoit la formation des lexèmes comme autonome vis-à-vis de la syntaxe, et d'autre part permet de différencier la forme phonologique d'un lexème d'avec les mots-formes de ce même lexème, incluant évidemment les cas où l'un et l'autre sont homonymes, j'ai pu mettre au jour les amalgames opérés par ces analyses anciennes en faveur d'une forme fléchie du verbe (Villoing 2002a, 2009).
J'ai ainsi montré que le verbe des mots composés VN du français ne répond pas au critère d'identification d'un mot-forme : la structure VN ne relève pas d'une structure syntaxique, et ne requiert donc pas de mot-forme portant les traits morphosyntaxiques appelés par une réalisation en discours. En outre, la forme du verbe correspond à un de ses thèmes, qui, par définition, ne porte aucun marquage morphologique de mode, de temps, d'aspect ou de personne qui permettrait d'y reconnaître un mot-forme.

En appliquant la théorie de Bonami & Boyé à l'analyse de la forme du verbe des mots composés VN, je suis parvenue à repérer la régularité de la contrainte morphologique que fait peser la règle de composition VN sur la sélection du thème des lexèmes verbes de base. J'ai montré (Villoing 2002a, 2009, 2012) que la règle de composition sélectionne le thème 3 du verbe qui est identique, par ailleurs, à la forme phonologique qu'a le mot-forme au présent singulier de l'indicatif et parfois à l'impératif. D'un point de vue phonologique, cette généralisation recouvre tous les cas, sans exception. J'ai ainsi pu expliquer, par cette homonymie systématique avec les mots-formes du présent indicatif 3ème personne de ce même

verbe, un des points de blocage épistémologique au traitement morphologique de ces composés.

Les résultats auxquels j'ai abouti pour le français trouvent un écho dans l'étude des mots composés VN d'autres langues romanes, notamment ceux de l'italien qui présentent une problématique similaire (cf. par exemple, Thornton 2005 pour une présentation), et un traitement identique, à savoir que si l'on opte pour une morphologie lexématique qui distingue le thème du verbe du mot-forme homonyme, alors le forme du verbe des composés VN n'est analysable ni comme une forme d'impératif, ni comme celle d'un indicatif, mais comme un thème du verbe qui peut aussi être employé par la flexion (voir, entre autres, Scalise 1992, Rainer 2001, Floricic 2008, Montermini 2008).

J'ai pu également montrer l'originalité de la règle de composition VN du français dans le panorama des règles de morphologie constructionnelle qui sélectionnent généralement un autre thème du verbe, le thème 1, celui des mots-formes du présent, 1er et 2ème du pluriel, et de l'imparfait (Villoing 2002a, 2009).

Verbe	**Thème 3**	**Composé VN**	**Thème 1**	**Dérivés**
LAVER	/lav/	LAVE-VAISSELLE	/lav/	LAVEUR
PESER	/pɛz/	PESE-BEBE	/pəz/	PESAGE
NETTOYER	/netwa/	NETTOIE-VITRE	/netwaj/	NETTOYAGE
BATTRE	/ba/	BACUL	/bat/	BATTAGE
SOUTENIR	/sutjɛ̃/	SOUTIEN-GORGE	/sutœn/	SOUTENEUR
TORDRE	/tɔʁ/	TORD-BOYAU	/tɔʁd/	TORDAGE

Tab. 2 Thèmes verbaux de quelques mots composés VN et dérivés

1.2.2 Le thème 12 et les noms déverbaux convers à finale en *ée*

A partir de mes travaux en collaboration avec Karen Ferret et Elena Soare (Ferret & al. 2010a, b, Ferret & Villoing 2012) sur la comparaison entre les noms déverbaux suffixés en *-age* (ARRIVAGE, MONTAGE) et les noms déverbaux convers à finale en *ée* (ARRIVEE, MONTEE) (désormais Née), j'ai pu m'interroger sur la construction morphologique des noms déverbaux à finale en *ée*. Après évaluation des différentes hypothèses ayant court dans la littérature, nous avons adopté celle de Tribout 2010, 2012 et Roché 2010 reprise dans Roché & Plénat 2012 qui, en exploitant le cadre théorique de la morphologie « thématique », analysent ces noms,

non pas comme des suffixés en *-ée*, mais comme des conversions nominales sur le radical du participe passé du verbe de base, au même titre que les dérivés SORTIE, VENUE, CRAINTE, DECOUVERTE.

L'analyse de la construction des Née a fait l'objet de plusieurs hypothèses, dont je présente ici les trois principales :

(i) une première hypothèse, courante chez les morphologues français contemporains (Corbin 1987 ; Kerleroux 1996, 1999a ; Fradin 2003 ; Namer 2009), y voit une dérivation lexicale par suffixation. Le statut dérivationnel de l'affixe *-ée* n'est pas toujours clair, Dell 1970 lui ayant accordé un double statut de suffixe flexionnel et dérivationnel, permettant de rendre compte de l'identité formelle du nom en *-ée* (MONTEE_{N}) avec la forme féminine du participe passé du verbe de base correspondant (*est montée*).

(ii) une seconde hypothèse, plus ancienne (Meyer-Lübke 1890-1906, Nyrop 1936, Darmesteter 1890), et bien répandue, consiste à envisager les Née comme résultant d'une nominalisation du mot-forme du participe passé, que ce soit au moyen d'une transformation (Dubois 1969) ou par le biais d'une conversion d'adjectif (Aliquot-Suengas 1996).

(iii) une dernière hypothèse, proposée d'abord par Zwanenburg 1997 puis réinvestie dans le cadre de la morphologie « thématique » par Tribout, consiste à analyser les Née comme des noms convers sur un radical spécifique du verbe, celui du participe passé.

Nous avons rapidement évincé l'hypothèse affixale (Ferret & al. 2010 b), à partir de deux arguments.

Un premier argument fait état du caractère particulièrement peu économique de cette analyse : en effet, si les noms déverbaux événementiels en *-ée* (ENTREE) devaient être construits par suffixation, alors il faudrait que les noms déverbaux événementiels en *-ie* (SORTIE), *-ue* (VENUE), *-se* (PRISE), *-te* (DECOUVERTE), qui présentent des propriétés catégorielles et sémantiques similaires, le soient aussi. Le français disposerait ainsi de cinq suffixes différents, formant des noms déverbaux événementiels phonologiquement homophones de la forme féminine du participe passé du verbe dont ils dérivent (Tribout 2010).

Un second argument pointe la difficulté à expliquer, dans le cadre de l'hypothèse d'une suffixation, le fait que les Née soient toujours construits sur des verbes du 1er groupe, à

l'exclusion de tout autre type de verbe. En effet, quelle contrainte invoquer pour rendre compte du fait que la construction de noms d'événement sur des bases verbales d'autres groupes n'exploite jamais l'hypothétique suffixe *-ée* (*La sortie/ venue/ découverte/ du président* et non **La sortée/ venée/ découvrée/ du président*) ?
L'absence d'économie linguistique de cette proposition, la généralisation qu'elle manque et l'absence de qualité explicative sont suffisamment criants pour que cette hypothèse ait été délaissée.

Les deux autres hypothèses traitent de la formation des Née comme un cas de conversion, envisagée selon deux perspectives : l'une à partir de la forme fléchie féminin du participe passé ou de l'adjectif, et l'autre à partir d'un des thèmes de l'espace thématique du verbe.
La première perspective s'appuie évidemment sur l'homonymie entre le Née et la forme fléchie du participe passé mais conduit à des difficultés théoriques et empiriques (Tribout 2010, 2012 et Roché 2010 repris dans Roché & Plénat 2012). D'un point de vue théorique, la sélection de formes fléchies par les procédés dérivationnels est une question toujours débattue, notamment à cause de son caractère sporadique et de la motivation sémantique plutôt que syntaxique qui la justifie (cf. la flexion inhérente de Booij 1996). D'un point de vue empirique, une difficulté syntaxique (au minimum) doit être invoquée : il existe certains Née (comme RANDONNEE) qu'aucun contexte syntaxique ne pourra réaliser, car pour ces verbes, seule la réalisation de la forme du masculin du participe passé est possible.

La seconde perspective traite également ces données comme relevant d'une conversion, mais en déconnectant la forme du participe du sens qu'il véhicule. Zwanenburg 1997, le premier, en qualifiant ces noms de « nom d'action de forme participiale passée », rejette l'héritage sémantique du participe passé. L'analyse qui y voit des noms construits par conversion sur la base d'un radical du verbe, opère dans le même sens, mais s'inscrit dans le cadre théorique de la morphologie lexématique, en exploitant les travaux de Bonami & Boyé pour le point de vue morpho-phonologique (Tribout 2010, 2012, Roché 2010, Roché & Plénat 2012). C'est cette approche que nous avons adoptée, d'une part parce que nous adhérions, en les enrichissant, aux arguments contre une suffixation, et d'autre part, parce que le principe de déconnexion forme/sens sur laquelle elle repose est en adéquation avec les propriétés sémantiques que nous avons identifiées pour les Née. En outre, le traitement (i) offre une analyse qui unifie la description des noms déverbaux événementiels à finale en *ée* avec celle des noms déverbaux

événementiels en *ie*, *ue*, *se*, *te*, assurant ainsi une économie du système, et (ii) reste conforme aux propriétés de la morphologie dérivationnelle qui, en français, prend prototypiquement pour base des thèmes plutôt que des mots-formes.

Ainsi, les Née sont dérivés d'un verbe (et non d'un adjectif) par conversion à partir d'un des thèmes de sa base verbale, celui du participe passé, et plus précisément sur le thème 2 du participe passé (celui qui, par ailleurs, sera exploité pour le mot-forme féminin du participe passé). Cette proposition s'appuie sur le traitement du système verbal de Bonami et Boyé qui comptabilise dans l'espace thématique des verbes du français un thème de participe passé, le thème 12, qui comme tout thème, est un morphome, porteur d'aucune valeur sémantique associée à la flexion participiale. C'est donc ce radical du participe passé qui, parmi l'ensemble des thèmes d'un verbe qu'une règle morphologique peut sélectionner, est la base phonologique de la règle de conversion V>Née. Et non pas le mot-forme du participe passé qui lui est associé, portant les propriétés flexionnelles propres à l'emploi d'une forme verbale de participe passé dans une phrase. Comme je le soulignais déjà plus haut, cette caractérisation permet en outre d'expliquer la variété des sorties phonologiques des noms déverbaux événementiels convertis : les Née sont construits sur le thème du participe passé des verbes du 1er groupe, ceux à finale en *ie* sur celui des verbes des 2ème et 3ème groupe et ceux à finale en *ue* sur celui des verbes du 3ème groupe.

Verbe	Thème 1	Thème 3	Thème 12	Convers
ARRIVER	aʁiv	aʁiv	aʁive	ARRIVEE
ENTRER	ãtʁ	ãtʁ	ãtʁe	ENTREE
TRAVERSER	tʁavɛʁs	tʁavɛʁs	tʁavɛʁse	TRAVERSEE
SORTIR	sɔʁt	sɔʁ	sɔʁti	SORTIE
VENIR	vən	vjɛ˜	vəny	VENUE
PRENDRE	pʁən	pʁã	pʁiz	PRISE

Tab. 3 Noms convertis sur le thème 12

1.2.3 Le thème 13 caché à la flexion et la dérivation en -*oir* [4]

1.2.3.1 Première définition du thème 13

Suite aux travaux sur l'espace thématique des verbes et des adjectifs, Bonami, Boyé et Kerleroux 2009 ont montré qu'un thème supplémentaire est nécessaire dans l'espace thématique des verbes pour rendre compte de la formation des lexèmes déverbaux suffixés en *-ion, -if, -eur/-rice*. Ces lexèmes, en effet, sont dérivés sur des thèmes supplétifs qui se retrouvent dans les trois règles de suffixation, sans qu'ils soient exploités par la flexion verbale. Pour en rendre compte, les auteurs proposent que l'espace thématique des verbes du français comprenne un treizième radical, invisible à la flexion, et uniquement utilisé par la morphologie constructionnelle. Par défaut, le thème 13 est identique au thème 1 + /at/[5]. Lorsque le thème 13 ne correspond pas à la forme attendue par défaut, il est jugé irrégulier (VOIR>VISION, LOUER>LOCATION, ARRETER>ARRESTATION, PRESSER>PRESSION) (je passe sous silence les verbes dont le thème 1 est en /ifi/ et dont le thème 13 est en /ifikat/. Voir pour plus de détail, Bonami, Boyé, Kerleroux 2009).

Verbe	Thème 1	Thème 13	Dérivé en -*ion*	Dérivé en -*if*	Dérivé en -*eur*
FORMER	fɔʁm	fɔʁmat	FORMATION	FORMATIF	FORMATEUR
ALTERNER	altɛʁn	altɛʁnat	-	ALTERNATIF	ALTERNATEUR
VEXER	vɛks	vɛksat	VEXATION	-	VEXATEUR
VOIR	vwaj	viz	VISION	-	VISEUR
LOUER	lu	lokat	LOCATION	LOCATIF	LOCATEUR
PRESSER	pʁɛs	pʁes	PRESSION	-	PRESSEUR

Tab. 4. Formation des noms suffixés en *-ion, -if* et *-eur* sur le thème 13 du verbe.

Cette proposition vient à la suite de l'évaluation d'hypothèses parallèles (Dubois 1962, Huot 2005) qui envisagent non pas une allomorphie radicale, mais des variations de suffixes tels que *-ion, -eur* et *-if* présenteraient les variantes en *-ation, -ition, -ateur, -iteur, -atif/-itif* , etc. Outre le fait que ces allomorphies ne sont associées à aucun conditionnement, d'autres

[4] Je représente, par la notation *–oir*, la suffixation qui se réalise graphiquement sous la forme *–oir* et *–oire*.

[5] Je rappelle que dans Bonami, Boyé, Kerleroux 2009, les thèmes 3 et 1 sont inversés : leur formulation dit que le thème 13 se construit sur le thème 3 + /at/. Je conserverai cependant ici la numérotation qui est généralisée dans l'ensemble des publications de Bonami & Boyé, et remplacerai systématiquement « thème 3 » par « thème 1 », pour référer au thème utilisé pour le présent 1 et 2 Pluriel et l'imparfait.

arguments viennent montrer que ces hypothèses ne sont pas convaincantes : d'une part, elles ne sont pas économiques (les variations attribuées à ces différents suffixes sont identiques quel que soit le suffixe), et d'autre part, elles laissent irrésolues l'analyse de dérivés tels que CONCEPTION, CORRUPTION, PRESCRIPTION dont aucune variante du suffixe ne peut se rattacher à un thème du verbe de base. La postulation d'un thème 13 déplace donc l'allomorphie du suffixe vers le radical et permet de traiter tous les dérivés construits sur bases supplétives.

Ainsi ce thème 13, bien qu'il soit initialement emprunté au thème de supin du verbe latin, et qu'il se soit étendu au lexique du français via des emprunts lexicaux (voir Roché 2010 pour plus de détails sur la juxtaposition entre vocabulaire hérité et vocabulaire savant dans le lexique du français), et bien qu'il ne soit utilisé que par la morphologie dérivationnelle, appartient, selon Bonami, Boyé, Kerleroux (2009), à l'espace thématique des verbes du français. En l'occurrence, il est actif dans la formation de néologismes en français contemporain.

1.2.3.2 Révision de la formation du thème 13 par défaut à la lumière des noms déverbaux en *–oir*

Je me suis intéressée aux dérivés à partir du thème 13 lorsque j'étudiais les noms déverbaux en *-oir* (désormais N-oir) (cf. Namer & Villoing 2008). Alors que nous orientions notre recherche sur les propriétés sémantiques des N-oir, j'ai proposé à Anne Sophie Cauchois, étudiante en Master 1 de Linguistique Théorique et Descriptive (Université Paris 8), d'étudier les propriétés morpho-phonologiques de ces noms, qu'elle a étendu par la suite aux adjectifs en faisant l'hypothèse que la même règle de suffixation en *-oir* était à l'œuvre. J'ai ainsi encadré un de ses mémoires de master 1 (Cauchois 2007, sur les noms déverbaux en *-oir*) et son mémoire de master 2 (Cauchois 2008, sur les noms et les adjectifs déverbaux en *-oir*). Le corpus qui a servi à l'étude est globalement le même que celui de Namer & Villoing 2008, c'est-à-dire un corpus issus de dictionnaires (*TLF, Grand Robert*) et de données extraites de la Toile par Fiammetta Namer sur la base de l'hypothèse que les N-oir sont construits sur le thème 1 du verbe (voir plus loin, le détail dans la présentation des travaux de Namer & Villoing 2008). Ce corpus offre un aperçu large des déverbaux en *-oir*, comprenant aussi bien des données enregistrées dans les dictionnaires que des néologismes. L'objectif a été d'identifier quels sont les thèmes sélectionnés par la règle de suffixation en *-oir* et, plus particulièrement, d'évaluer quel rôle joue le thème 13 dans la formation de ces dérivés. En effet, bien que Bonami, Boyé & Kerleroux (2009) ne le mentionnent pas, les données

collectées pour l'étude des déverbaux en *-oir* font clairement apparaître que la règle de suffixation en *-oir* sélectionne aussi le thème 13 des verbes de base. Le cadre théorique qui a servi de modèle à l'époque était une préversion de celui de Bonami, Boyé & Kerleroux (2009). Les résultats obtenus sont à la fois descriptifs et théoriques.

D'un point de vue théorique, la recherche s'est concentrée sur la formation du thème 13 et a abouti à contester la règle par défaut proposée par Bonami, Boyé & Kerleroux (2009) pour en proposer une autre. En effet, le thème 13, tel que défini comme correspondant au thème 1 + /at/, permet seulement de prédire les dérivés des verbes du premier groupe. Pour les verbes des deuxième et troisième groupes, le thème sur lequel se construit le dérivé correspond au thème 13, sans la voyelle /a/ qui n'apparaît pas au bénéfice des voyelles thématiques en /i/ ou en /y/ de ces verbes :

Verbe	Thème 13 prédit	Thème de base du dérivé en *-oir*	Dérivé en *-oir*
RESOUDRE	ʁezɔlvat	ʁezɔlyt	RESOLUTOIRE$_A$
DEFINIR	definisat	definit	DEFINITOIRE$_A$
BOUILLIR	bujat	bujit	BOUILLITOIRE$_N$
DORMIR	doʁmat	doʁmit	DORMITOIRE$_N$

Tab. 5 Ecart entre le thème prédit et le thème effectif dans les dérivés en *-oir*

Parallèlement, on observe que ces voyelles thématiques apparaissent systématiquement au passé simple pour les verbes concernés, y compris pour les verbes du 1er groupe dont la voyelle du passé simple correspond à /a/. Ainsi, quelle que soit la voyelle du verbe qui apparaît dans le thème 13, il s'agit toujours de la voyelle que l'on retrouve au passé simple. En conséquence, et suite à des discussions avec Gilles Boyé, il a paru pertinent de proposer une nouvelle règle de construction du thème 13 : le thème 13 est formé à partir du thème du passé simple (le thème 11 dans le cadre de Bonami & Boyé) auquel serait ajouté la consonne /t/.

Verbe	Thème 11	Thème 11 + /t-/	Dérivé en *–oir*
BOUILLIR	buji	bujit	BOUILLITOIRE$_N$
CEMENTER	semãta	semãtat	CEMENTATOIRE$_A$
DEJEUNER	deʒœna	deʒœnat	DEJEUNATOIRE$_A$
DINER	dina	dinat	DINATOIRE$_A$
EPILER	epila	epilat	EPILATOIRE $_N$
JARDINER	ʒaʁdina	ʒaʁdinat	JARDINATOIRE$_A$
OVULER	ovyla	ovylat	OVULATOIRE$_A$
RESOUDRE	ʁesoly	ʁezɔlut	RÉSOLUTOIRE$_A$
SOUPER	supa	supat	SOUPATOIRE$_A$
TRANSPIRER	tʁãspiʁa	tʁãspiʁat	TRANSPIRATOIRE$_A$

Tab. 6 Thème de base des dérivés en *-oir*

Cette proposition offre une description adéquate des dérivés en *-oir*, pour tous les verbes de base, mais aussi des dérivés en *-eur, -if* et *-ion* initialement étudiées par Bonami, Boyé & Kerleroux 2009, comme l'illustre le tableau 7 :

Verbe	Dérivé en *-oir*	Dérivé en *-ion*	Dérivé en *-eur*	Dérivé en *-if*
ASPIRER	ASPIRATOIRE	ASPIRATION	ASPIRATEUR	ASPIRATIF
CLASSIFIER	CLASSIFICATOIRE	CLASSIFICATION	CLASSIFICATEUR	CLASSIFICATIF
DEFINIR	DEFINITOIRE	DEFINITION	DEFINITEUR	DEFINITIF
EXCLAMER	EXCLAMATOIRE	EXCLAMATION	EXCLAMATEUR	EXCLAMATIF

Tab. 7 Dérivés en *-oir, -ion, -eur, -if* sur le thème 13 du verbe (repris de Cauchois 2008 : 30)

Ainsi, à partir de l'étude des dérivés en *-oir* et des difficultés qu'ils posent vis-à-vis de la caractérisation du thème 13, non envisagés par Bonami, Boyé & Kerleroux 2009, cette étude a permis une avancée théorique dans le modèle des espaces thématiques des verbes français, qui a été adoptée par certains travaux ultérieurs (cf. Tribout 2010).

• Perspectives de recherche

La redéfinition de la formation du thème 13 mériterait néanmoins d'être évaluée, en particulier du point de vue du gain qu'elle apporte relativement au nombre de lexèmes concernés : en effet, à première vue, l'hypothèse est construite sur un nombre peut-être trop restreint de verbes (cf. les quatre verbes du Tableau 5 ci-dessus). En outre, bien que l'hypothèse rende compte adéquatement des données, elle semble peu réaliste du point de vue des locuteurs qui recourent très rarement au passé simple, les formes verbales étant très peu employées. La formation du néologisme BOUILLITOIRE pourrait venir contredire ces doutes

puisque la voyelle sélectionnée correspond bien au /i/ du passé simple ; mais rien ne l'assure dans la mesure où la même voyelle apparaît à l'infinitif et au participe passé. Il faudrait donc vérifier que ce soit bien toujours la voyelle du passé simple et uniquement celle-là qui est sélectionnée. Une des manières de mesurer la validité de cette hypothèse consisterait à mener des expériences psycholinguistiques sur des verbes inexistants, inventés, relevant des trois groupes. Quoiqu'il en soit, il ne fait pas de doutes que les thèmes 11 et 13 sont liés ; la possible méconnaissance du passé simple par les locuteurs conduit à observer une certaine prudence quant à la définition de la directionnalité Thème 11 → Thème 13. Les règles de correspondance d'un thème à l'autre pourraient être bi-directionnelles (Thème 11 ↔ Thème 13), ce qui permettrait de rendre compte de la compétence des locuteurs qui n'auraient mémorisés que le Thème 13.

1.2.3.3 Les déverbaux en –*oir* et la multi-sélection des thèmes

D'un point de vue descriptif, la recherche sur les dérivés en -*oir*, qu'ils soient noms ou adjectifs, enregistrés ou néologiques, a montré que la règle N-oir peut aussi bien sélectionner le thème 1 (cf. tableau 8) que le thème 13 du verbe (cf. tableau 9), régulier ou supplétif.

Verbe	Thème 1	Dérivés en -*oir*
ARROSER	aʁoz	ARROSOIR$_N$
BRUNIR	bʁynis	BRUNISSOIR$_N$
PATINER	patin	PATINOIRE$_N$
ARRIVER	aʁiv	ARRIVOIR$_N$
AVACHIR	avaʃis	AVACHISSOIR$_N$
ESSUYER	esɥij	ESSUYOIR$_N$

Tab. 8 : Exemples de dérivés en –*oir* sur le thème 1 du verbe

Verbe	Thème 13	Dérivés en -*oir*
ACCUSER	akyzat	ACCUSATOIRE$_A$
CONSOLER	kõsolat	CONSOLATOIRE$_A$
RESPIRER	ʁespiʁat	RESPIRATOIRE$_A$
DINER	dinat	DINATOIRE$_A$
EPILER	epilat	EPILATOIRE$_N$
JARDINER	ʒaʁdinat	JARDINATOIRE$_A$
CONTREDIRE	kõtʁadikt	CONTRADICTOIRE$_A$

Tab. 9 Exemples de dérivés en –*oir* sur le thème 13 du verbe

Cependant, l'observation de l'apparente sélection, par la suffixation en *-oir*, de deux thèmes, n'est pas sans conséquences théoriques. En effet, si on étend l'analyse de Bonami, Boyé, Kerleroux (2009 : 121) aux déverbaux en *-oir*, le thème 1 du verbe repéré dans ARROSOIR ou BRUNISSOIR devrait être analysé comme un thème 13 irrégulier, même s'il est identique au thème 1 du verbe :

> « C'est également le cas pour les verbes bases des exemples de la classe 3 (*presser*/*pression*), où le radical caché est identique au radical 3 – contrairement à celle qui est proposée par Di-Lillo, notre analyse considère donc ces verbes comme irréguliers, ce qui est conforme aux observations sur la productivité de la classe 3 des noms en *–ion*. ».

Or le corpus des déverbaux en *-oir* sur lequel repose l'analyse permet d'émettre des doutes sur la validité de l'hypothèse que la suffixation en *-oir* sélectionne par défaut le thème 13. En effet, (i) d'une part, le nombre de déverbaux en *-oir* construits sur un thème 13 régulier est au moins trois fois inférieur à ceux construits sur un thème 13 irrégulier (comprenant les thèmes 1), ce qui fait de l'irrégularité le cas le plus fréquent, et (ii) d'autre part, on recense au moins dix fois plus de déverbaux en *-oir* néologiques sur le thème 1 que sur le thème 13 régulier, ce qui conduit à douter de la validité, pour les déverbaux en *-oir*, de l'assertion de Bonami, Boyé, Kerleroux (2009) à propos de déverbaux en *-ion*, *-eur* et *-if* selon laquelle le thème 13 soit le seul disponible pour la formation des néologismes.
Ces observations conduisent à prendre au sérieux l'hypothèse de Cauchois 2008 que les déverbaux en *-oir* sélectionnent deux thèmes différents du verbe de base, et par conséquent, m'ont amenée à porter mon intérêt sur les diverses positions qui ont été tenues dans la littérature sur la sélection de plusieurs thèmes par les règles de morphologie constructionnelle, et à m'interroger sur un traitement différent de celui de Bonami, Boyé, Kerleroux (2009). Je présente rapidement ci-dessous ces pistes de recherche.

• La sélection de plusieurs thèmes par les règles de morphologie constructionnelle

La première mouture du cadre théorique de la morphologie « thématique » présentait des cas où les règles morphologiques sélectionnent un seul thème de l'espace thématique du verbe de base (cf. Bonami & Boyé 2003a, puis 2007b pour la conjugaison du français). Mais très vite

les auteurs ont reconnu qu'une même règle pouvait sélectionner plusieurs thèmes : par exemple, la forme de liaison du masculin singulier des adjectifs correspond soit au radical 1, soit au radical 2 (Bonami & Boyé 2005). Cette propriété se retrouve également en morphologie constructionnelle.

La question se pose d'identifier les critères justifiant les possibilités de sélection multiple de thèmes pour une même règle. Une solution est évidemment de reconnaître qu'il existe des contraintes de sélection.

Certains travaux ont reconnu des régularités : ainsi Bonami & Boyé 2005 ont montré que pour les adjectifs, des propriétés phonologiques conditionnent la sélection des thèmes pour la forme de liaison : la forme de liaison du masculin singulier des adjectifs correspond soit au radical 1 s'il se termine par une consonne, soit au radical 2, dans les autres cas. De leur côté, Amiot & Dal 2007 montrent que la sélection du radical 1 du lexème JEU et celle de son radical supplétif *lud-* est liée à une distribution particulière. /lyd/ apparaît à l'initiale : LUDIQUE, LUDOTHEQUE, LUDICIEL ; tandis que /ʒø/ apparaît à la finale (ANTIJEU, INTERJEU, CONTREJEU), permettant ainsi d'éviter un hiatus (*JEUIQUE) ou de respecter l'idéal dissyllabique des *inputs* des règles morphologiques en français (*JEUTHEQUE) (Plénat 2009)

Une autre solution a consisté à ramener la variété des thèmes sélectionnés par la règle à un thème unique, en élisant un des thèmes (par exemple le radical B), et en ramenant l'autre (par exemple le radical A) à une forme supplétive de ce radical B. Comme je l'ai présenté ci-dessus, c'est une proposition de cet ordre qu'ont exploité Bonami, Boyé & Kerleroux 2009 pour l'analyse de la formation des noms en *-ion*, en *-eur* et des adjectifs en *-if* du français. Les règles sélectionnent par défaut le thème 13 du verbe, le seul reconnu comme disponible, et tous les dérivés qui semblent construits sur le radical 1 ou un autre radical, sont analysés comme formés sur un thème 13 irrégulier. De la même manière, Boyé & Plénat (à paraître) ont réussi à uniformiser la variété des thèmes sélectionnés par les adverbes en *-ment* et à intégrer le cas particulier dans le cas général. Ainsi, la règle de formation des adverbes en *-ment* sélectionne un thème particulier, identique par défaut au thème B, mais spécifique dans un certain nombre de cas.

Ce point de vue n'est pas entièrement partagé par Roché 2010. Roché remarque que le thème 13 « ne s'impose pas avec la même régularité que les autres thèmes ». Avec certains suffixes qui offrent une variante « populaire » (*-eur /-euse,* et *-aison*) et une variante « savante » (*-eur*

/-rice et *-ion*), la sélection du thème 13 revient clairement aux variantes « savantes » (cf. les dérivés en *-eur /-euse*, et *-aison* qui sélectionnent le thème 1 tandis que les dérivés en *-eur /-rice* et *-ion* sélectionnent le thème 13). C'est ce qui pourrait expliquer la formation des doublons pour les déverbaux en *-eur/-euse, -eur/-rice*, c'est-à-dire des dérivations à par la même règle sur des thèmes différents, le thème 1 et le thème 13 (LISEUSE et LECTRICE ; RECEPTEUR et RECEVEUR ; ELEVEUSE et ELEVATRICE ; REPETEUR et REPETITEUR ; FAISEUR et FACTEUR ; ADMIREUR et ADMIRATEUR). Mais Roché note également que certains suffixes, qui ne comptent pas de variation populaire / savant, tels que *-isme, -ure* ou *-ible* sélectionnent tantôt le thème 1 (ARRIVISME, DIRIGISME ; BLESSURE, BRISURE, BRULURE ; LISIBLE et non °LECTIBLE), tantôt le 13 (COMPARATISME, CONSERVATISME ; CREATURE, LECTURE, SIGNATURE ; VISIBLE et non °VOYIBLE[6]).

Ainsi, plusieurs pistes de recherche s'ouvrent pour définir les conditions de sélection des deux thèmes 1 et 13 des déverbaux en *-oir*, en abandonnant l'hypothèse de la sélection par défaut du thème 13 qui se révèlerait massivement irrégulier.

• Projet de recherche sur le conditionnement de la sélection du thème 1 et du thème 13 des dérivés en *-oir*

Dans son étude, Cauchois (2008 : 43) affirme que la règle de dérivation en *–oir* sélectionne indifféremment le thème 1 (NAGEOIR, ETRANGLOIR) ou le thème 13 (PURGATOIRE, ORATOIRE) du verbe, pouvant même former des doublets (NAGEOIR_N / NATATOIRE_A ; ETRANGLOIR_N / STANGULATOIRE_A, PARLOIR_N / $\text{ORATOIRE}_{A/N}$, PURGEOIR_N / PURGATOIRE_N), et ce sans qu'aucune propriété phonologique permette de prédire la distribution des thèmes. Cependant, aucune recherche d'envergure n'a été menée, ni pour ce qui touche aux propriétés phonologiques, ni pour ce qui concerne les propriétés morphologiques, catégorielles ou sémantiques de ces dérivés. Il manque donc une étude pour vérifier la sélection de l'un ou l'autre thème.

Sur la base des quelques doublets ici présentés, une hypothèse au moins mériterait d'être examinée, celle d'une distribution conditionnée par la catégorie syntaxique de sortie : à première vue, les dérivés nominaux sélectionneraient plus volontiers le thème 1 alors que les

[6] Par convention, j'utilise la pastille pour noter les lexèmes possibles mais non attestés.

dérivés adjectivaux privilégieraient la sélection du thème 13. Cette répartition semble confirmée dans le cas des doublets : en dehors du couple PURGEOIR$_N$ / PURGATOIRE$_N$, le nom est formé sur le thème 1 et l'adjectif sur le thème 13. En outre, si on se fie aux données étudiées par Cauchois 2007 et 2008, quasiment tous les dérivés nominaux en *-oir* enregistrés dans les dictionnaires sont construits sur la base du thème 1. Quelques noms sont formés sur le thème 13 et représentent un faible pourcentage : ACCESSOIRE, CONSERVATOIRE, DEPOSITOIRE, DIRECTOIRE, DORTOIR, ECRITOIRE, INTERROGATOIRE, LABORATOIRE, OBSERVATOIRE, OFFERTOIRE, ORATOIRE, POSSESSOIRE, PURGATOIRE, SUSPENSOIR. Les noms en *-oir* néologiques sont aussi formés sur le thème 1, mais le recueil des données, tel qu'il a été fait, ne permet pas d'identifier les noms en *-oir* néologiques sur un thème 13. Il faudrait cependant pouvoir vérifier que tous les dérivés sur le thème 1 sont bien des noms, et pas des adjectifs.

Parallèlement, les dérivés en *-oir* construits sur un thème 13 régulier sont principalement des adjectifs. Lorsqu'ils sont des noms, dans la plupart des cas, ils présentent la double catégorie (AMBULATOIRE, COMBINATOIRE, CONSERVATOIRE, EPILOIR, par exemple) ; on ne relève, dans ces données, que quelques rares cas où le dérivé est uniquement nominal (BOUILLITOIRE, DORMITOIRE, INTERROGATOIRE, OBSERVATOIRE, PURGATOIRE et SCARIFICATOIRE). Il faudrait vérifier pour ces quelques exceptions, la formation de ces lexèmes dont rien n'assure qu'ils n'aient pas été empruntés au latin.

Le constat est moins net pour les dérivés en *-oir* sur la base d'un thème 13 supplétif, mais dans ce cas, on peut justifier ce comportement par l'histoire, tous ces dérivés étant empruntés au latin (cf. les noms ACCESSOIRE, AUDITOIRE, DIRECTOIRE, REQUISITOIRE, SUSPENSOIR). Ce que d'ailleurs confirme la distribution des catégories des noms en *-oir* directement issus du latin et que l'on ne peut pas réanalyser comme construits en français parce que leur hypothétique base n'est reliée à aucun lexème français : là aussi, on a une répartition 1/3 de N contre 2/3 d'adjectifs (parmi les noms COLLUTOIRE, LABORATOIRE, PROMONTOIRE).

Une autre piste pourrait être investiguée : étendre à la suffixation en *-oir* l'hypothèse d'une dualité populaire / savant, proposée par Roché (2010) pour les suffixes *-eur/-euse*, *-aison* et *-eur/-rice*, *-ion*, ce qui reviendrait à reconnaître un suffixe *-oir*, « populaire » sélectionnant le thème 1 (ARROSOIR, PASSOIRE), et d'un suffixe *-oir*, « savant », sélectionnant le thème 13 (ECRITOIRE, DINATOIRE) (Roché, communication personnelle). Mais se pose le problème de la pertinence de la distinction populaire / savant pour un locuteur contemporain du français : en

quoi cette dimension historique relève-t-elle de la compétence d'un locuteur qui construit un dérivé en *-oir* néologique ? Est-ce cette distinction qui conduit un locuteur à apparier un suffixe « savant » avec un thème « savant », et un suffixe « populaire » avec un thème « populaire » ?

Quelle que soit l'hypothèse adoptée, une recherche devrait être menée sur les motivations qui conduisent à sélectionner un thème plutôt qu'un autre dans la formation des dérivés en *-oir* du français.

1.3 Les espaces thématiques des noms et la morphologie constructionnelle

Les études sur l'espace thématique des noms en français restent rares, en particulier parce que la question de la flexion, motivation centrale des travaux sur les espaces thématiques, pose moins d'enjeux morpho-phonologiques. Elles se sont développées à la suite des travaux sur l'espace thématique des adjectifs, traités d'un point de vue flexionnel comme dérivationnel par Bonami & Boyé (2005) après Bonami & Boyé (2003b) (voir aussi, Bonami, Boyé & Tseng 2005, Plénat 2008, 2009, Roché 2010).

1.3.1 Les premiers travaux sur l'espace thématique des adjectifs en français

Selon les auteurs, les adjectifs en français sont définis comme comprenant au moins deux thèmes, l'un servant à former le masculin (singulier et pluriel), et l'autre à former le féminin (singulier et pluriel). Ces deux thèmes permettent

- d'une part de remplir les cinq cases du paradigme des adjectifs (masculin singulier, masculin pluriel, féminin singulier, féminin pluriel, Forme de Liaison masculin singulier) au moyen de règles de réalisations ;
- et d'autre part de servir de base à la formation de lexèmes désadjectivaux. Les auteurs montrent en particulier, que c'est le thème 2 des adjectifs qui est sélectionné par les

règles dérivationnelles (par exemple, les adverbes en *–ment* : SECHEMENT, VIVEMENT, COURTEMENT).

Adjectif	Thème 1	Thème 2
livide	/livid/	/livid/
joli	/ʒoli/	/ʒoli/
sec	/sɛk/	/sɛʃ/
vif	/vif/	/viv/
vieux	/vjø/	/vjɛj/
nouveau	/nuvo/	/nuvɛl/
beau	/bo/	/bɛl/
petit	/pəti/	/pətit/
court	/kur/	/kurt/
bon	/bõ/	/bɔn/

Tab. 10 Espace thématique de quelques adjectifs (repris de Bonami & Boyé 2005)

L'étude de Plénat & Boyé (à paraître) sur les adverbes en *–ment* les a conduit à postuler un troisième thème dans l'espace thématique des adjectifs, qui est le radical des adverbes en *–ment* impossibles à analyser comme construits sur le thème 1 ou sur le thème 2 de l'adjectif base (cf. BRIEVEMENT, ELEGAMMENT, OPPORTUNEMENT).

LEXÈME	Thème 1	Thème 2	Thème 3	Adverbe
FRAIS	frɛ	frɛʃ	frɛʃ	frɛʃmɑ̃
RAGEUR	raʒœr	raʒøz	raʒøz	raʒøzmɑ̃
BREF	brɛf	brɛv	brijɛv	brijɛvmɑ̃
ÉLÉGANT	elegɑ̃	elegɑ̃t	elega	elegamɑ̃
OPPORTUN	ɔpɔrtɛ̃	ɔpɔrtyn	ɔpɔrtyne	ɔpɔrtynemɑ̃

Tab. 11 Thèmes 1, 2, et 3 des adjectifs (repris de Boyé & Plénat (à paraître)).

Parallèlement, ses travaux sur les noms désadjectivaux en *-ité* ont conduit Plénat (2008 :1623), à proposer un nouveau thème, le thème L (L pour Latin) dans l'espace thématique des adjectifs du français, permettant d'analyser les dérivés « savants » comme SERENITE, PERENNITE. Au final, l'espace thématique des adjectifs comprend 4 thèmes, le Thème 1 utilisé par le masculin, le Thème 2 utilisé par le féminin et la majorité des dérivés, le

Thème 3 utilisé par les adverbes en *-ment* et le Thème L, utilisé par les dérivés savants (voir aussi Plénat 2009b sur les dérivés superlatifs en *-issime* sur base adjectivale, PERFECTISSIME, HUMANISSIME) :

LEXÈME	Thème 1	Thème 2	Thème 3	Thème L
COURT	kur	kurt	kurt	kurt
BREF	brɛf	brɛv	brijɛv	brev
GRAND	grã	grãd	grãd	maɲ
PRUDENT	prydã	prydãt	pryda	prydãt
IMMENSE	imãs	imãs	imãse	imãs
SEREIN	sərɛ̃	sərɛn	sərɛn	seren
PÉRENNE	perɛn	perɛn	perɛn	perɛn

Tab. 12 Espace thématique des adjectifs comprenant le thème L (repris à Plénat 2008)

Comme dans l'espace thématique des verbes, des règles de correspondance relient les thèmes entre eux (qui peuvent avoir pour origine des processus phonologiques mais dont le conditionnement, aujourd'hui, n'est plus entièrement phonologique mais morphologique ou lexical) : sauf cas de supplétion, le Thème 3 est, par défaut, identique au Thème 2, le Thème L est soit identique au thème 2, soit déductible de celui-ci par des allomorphies réglées (cf. les exemples de Plénat 2008 : « insertion d'un /i/ à l'intérieur d'un groupe /bl/ final (ADAPTABILITE), par assibilation d'un /k/ final (LUBRICITE), par « ajustement de /e/ (SEVERITE) ou par « postériorisation savante » de la voyelle moyenne de la dernière syllabe (INFERIORITE, FAMILIARITE) ». Quant au thème 2, il est par défaut identique au Thème 1, ce que confirment les statistiques de Montermini 2010b montrant que 80% des adjectifs du français sont invariables pour le genre.

1.3.2 L'espace thématique des noms en français

La proposition du thème L pour décrire l'espace thématique des adjectifs a amené Plénat 2008 à étudier les « dérivés savants » nominaux comme CONDUCTORAT ou ENTRAINORAT et à envisager que leur espace thématique possède la même structure que celui des adjectifs défini par Boyé & Plénat (à paraître), c'est-à-dire trois thèmes : un premier thème pour le singulier du nom, un thème 2 mis en œuvre dans la construction des lexèmes dérivés par suffixation, et

certaines conversions et préfixations, et un troisième thème, le thème L, servant de base aux dérivés savants en –*at* (PROFESSORAT).

BASE	Thème 1	Thème 2		Thème L	DÉRIVÉ
CONDUCTEUR$_A$	kõdyktœr	kõdyktris	↔	kõdyktris	CONDUCTRICITÉ
TROMPEUR$_A$	trõpœr	trõpøz	P.S.	trõpøz	TROMPOSITÉ
CONDUCTEUR$_{Nm}$	kõdyktœr	kõdyktœr	P.S.	kõdyktɔr	CONDUCTORAT
ENTRAÎNEUR$_{Nm}$	ãtrɛnœr	ãtrɛnœr	P.S.	ãtrɛnɔr	ENTRAÎNORAT

Tab. 13 Espace thématique des adjectifs et des noms (Plénat 2008)

Reprenant la proposition de Plénat, mais sans fournir une étude détaillée, Tribout 2010 a fait l'hypothèse que le thème L des noms n'est pas seulement celui qui sert de base aux suffixés en -*at*, comme le propose Plénat 2008, mais aussi aux convers N>V (cf. Tab. 14 ci-dessous). Dans le cas des convers, le thème L serait toujours supplétif, possibilité qui n'est pas prise en compte par Plénat.

Nom	Thème 1	Thème 2	Thème L	Dérivé sur thème 2 du N	Dérivé sur thème L du N
nom	nõ	nɔm	nɔmin	NOMMER	NOMINER
point	pwɛ˜	pwɛ˜	põkty	POINTER	PONCTUER
sel	sɛl	sal	son	SALER	SAUNER
arbre	aʁbʁ	aʁbʁ	aʁbɔʁ	ARBRET	ARBORER
pierre	pjɛʁ	pjɛʁ	lapid	EMPIERRER	LAPIDER
soufre	sufʁ	sufʁ	sylfyʁ	SOUFRIERE	SULFURER

Tab. 14 Espace thématique des noms et dérivés

Mais pour autant, une vision globale de l'espace thématique des noms du français n'est pas encore dessinée ; elle est au centre de Roché 2010. Inscrit dans la même ligne, Roché précise néanmoins certains points de différence sur la vision qu'il offre de l'espace thématique des noms et des adjectifs au regard des travaux précédents. D'une part, le thème L est rebaptisé thème S (pour « savant ») à partir du constat que les bases savantes disponibles pour la formation des lexèmes (c'est-à-dire celles qui ne sont pas le résultat de l'évolution phonétique du français mais proviennent d'emprunts aux langues classiques et remplacent les thèmes « populaires » dans des secteurs entiers du lexique) peuvent également être d'origine grecque

(CEPHALIQUE). Et d'autre part, il lui donne un statut à part dans l'espace thématique des noms, un statut de thème « supplétif » (au même titre que le thème 13 des verbes), qui, du point de vue de la forme et la distribution ne s'impose pas avec la même régularité que les thèmes liés à la flexion, voire est imprévisible. En particulier, le thème S ne concerne que la dérivation (cf. tableau 15). A ce titre, il occupe une place identique à celle du thème C qui rassemble, non pas les thèmes supplétifs « savants » (ou empruntés), mais les thèmes supplétifs « populaires », c'est-à-dire les allomorphies populaires caduques, elles aussi imprévisibles et couvrant des champs entiers du lexique construit (cf. Tab. 16) :

	lexème	thème A		thème B		thème S	
7a	CHAUX	ʃo	*chaux*	ʃol	CHAULER		
						kalk	CALCAIRE
	EAU	o	*eau*	ev	(EVIER)		
						ak idr	AQUEUX HYDRIQUE
7b	PASTEUR	pastœr	*Pasteur*	pastœr	PASTEURISER PASTEURIEN	pastɔr	PASTORISME PASTORIEN
	REGLE	rɛgl	*règle*	regl	RÉGLETTE RÉGLER	regyl	REGULIER REGULER
	CHEVAL	ʃəval	*cheval*	ʃəval	CHEVALIN		
						kabal ek ip	(CABALLIN) EQUESTRE HIPPIQUE

Tab. 15 Thèmes A, B et S de lexèmes construits par dérivation en français (repris à Roché 2010)

	lexème	thème A		thème B		thème C	
11a	NOUVEAU	nuvo	*nouveau*	nuvɛl	*nouvelle* NOUVELLE-MENT	nuvəl	NOUVELET
	CHARRETTE	ʃarɛt	*charrette*	ʃarɛt		ʃarət	CHARRETIER
11b	SAVATE	savat	*savate*	savat		savət	SAVETIER
11c	CHIEN	ʃjɛ̃	*chien*	ʃjɛn	*chienne* CHIENNERIE	ʃən	CHENIL
	POIL	pwal	*poil*	pwal		pəl	PELUCHE
11d	NEUF	nœf	*neuf*	nœv	*neuve*	nuv	NOUVEAU
	SEL	sɛl	*sel*	sɛl		sal	SALER, SALIERE
11e	CHANCELIER	ʃɑ̃səlje	*chancelier*	ʃɑ̃səljɛr	*chancelière*	ʃɑ̃sɛlər	CHANCELLERIE

Tab 16 Thèmes A, B et C de lexèmes construits par dérivation en français

Finalement, Roché 2010 ne recense dans l'espace thématique des noms et des adjectifs que deux thèmes fondamentaux, A et B, pertinents à la fois pour la flexion et pour la dérivation (plus deux thèmes « supplétifs » à part), et deux thèmes dont la portée est limitée à la flexion, le thème de pluriel masculin et le thème de liaison singulier. Les relations de dépendance entre le thème A et le thème B sont largement imprévisibles et doivent être inscrites dans la mémoire des locuteurs, même si elles répondent à des variations étudiées depuis longtemps (cf. Roché 2010). Le thème de pluriel masculin est identique par défaut au thème A et est spécifique pour un petit groupe comprenant notamment *cheval/chevaux, bœuf/bœufs*. Le thème de liaison singulier, qui ne se manifeste pour les noms quasiment que dans les expressions figées, est identique au thème A (PORT-AU-PRINCE) ou au thème B (POT-AU-FEU) en fonction du contexte phonologique, et spécifique dans un petit nombre de cas (DOUX-AMER).

1.3.3 Thème du nom d'input et d'output des mots composés VN

La problématique de ma thèse portant uniquement sur la forme du verbe, et parallèlement, la thèse de Boyé 2000 ne traitant que de flexion verbale, je n'ai, à cette époque (2002) appliqué les concepts associés à l'espace thématique qu'au verbe sélectionné par la règle de composition VN. Les hypothèses sur l'espace thématique des noms s'étant développées plus tard, c'est seulement dans mon article de 2009 que j'ai proposé une généralisation sur la

forme du nom de base des mots composés VN. Cette généralisation ne consiste qu'en une description empirique, la formalisation de l'espace thématique des noms n'était pas disponible à l'époque de la rédaction de mon article (2007).

J'ai ainsi pu reconnaître à l'époque que dans la majorité des cas, la forme du nom des mots composés VN est un thème, le thème singulier de ce nom. Dans les termes contemporains de Plénat ou Roché mentionnés ci-dessus, j'analyse aujourd'hui la forme du nom sélectionné par la composition VN comme correspondant au thème 1 ou A du nom. Il faut là encore souligner l'originalité de cette règle de construction qui, comme pour le verbe, sélectionne un thème du nom qui n'est habituellement pas exploité par la suffixation[7] (cf. Tab. 17) :

Nom	Thème 1/A	Thème 2/B	Thème S	Composé VN
nom	nõ	nom	nomin	PORTE-NOM
point	pwɛ˜	pwɛ˜	põkty	TIRE-POINT
pierre	pjɛʁ	pjɛʁ	lapid	BRISE-PIERRE
nez	ne	ne	naz	BOUCHE-NEZ
bouche	buʃ	buʃ	byk	COUVRE-BOUCHE
tête	tɛt	tɛt	céphal	CASSE-TETE

Tab. 17 Thème du nom de base dans les mots composés VN

Bien que cette généralisation vaille pour la majorité des cas, il se trouve un ensemble relativement conséquent de mots composes VN dont le N ne répond pas à cette caractérisation puisqu'il est fléchi pour le pluriel, soit audible en (2), soit graphique en (3), et cette flexion, en l'occurrence, ne porte pas sur le mot composé en entier, mais uniquement sur ce N, comme l'atteste l'article singulier qui précède le mot composé en emploi :

(2) PIQUE-BŒUFS$_N$ / un pique-boeufs
PROTEGE-YEUX$_N$ / un protège-yeux
COUPE-ŒUFS$_N$ / un coupe-œufs

(3) SECHE-MAINS$_N$ / un sèche-mains
RAMASSE-MIETTES$_N$ / un ramasse-miettes

[7] Il y a fort à penser que ce thème, s'il n'est pas exploité par la suffixation, l'est pas la préfixation ou d'autres compositions que la composition VN (cf. les noms SURNOM, BI-POINT, SEMI-PIERRE, ARRIERE-NEZ, AVANT-BOUCHE).

PRESSE-FRUITS$_N$ / un presse-fruits

CACHE-POUX$_N$ / un cache-poux

A l'époque, j'étais principalement préoccupée par l'enjeu de prouver que les composés VN relevaient d'une construction morphologique et non pas syntaxique ; il fallait donc montrer que cette forme du nom marquée par le pluriel n'était pas commanditée par une structure syntaxique et pouvait trouver une justification lexicale. J'ai alors eu recours à la distinction entre flexion inhérente et flexion contextuelle que Booij a mise au point dans une série d'écrits (1996, 2005). La distinction m'a été très utile pour reconnaître dans ces noms, non pas la marque d'une flexion contextuelle, déterminée par le contexte syntaxique, mais celle d'une flexion inhérente, motivée par une raison sémantique et dont les propriétés, proches de celles de la dérivation, amène Booij à la traiter comme un phénomène lexical (rattaché au composant lexical) plutôt que flexionnel.

Cependant, je ne me suis, ni dans ma thèse de 2002, ni dans mes articles de 2009 et 2012, jamais prononcée sur l'identité morpho-phonologique de ces noms marqués par le pluriel. On pourrait les analyser, a priori, comme des mots-formes, c'est-à-dire comme les formes plurielles des lexèmes telles qu'elles apparaissent dans une structure syntaxique. La question est de déterminer s'il s'agit véritablement de mots-formes véhiculant les valeurs de pluriel spécifiques à la flexion, ou s'il s'agit de thèmes homonymes de mots-formes. En effet, la question se pose de façon pertinente dans un modèle de morphologie « thématique » qui, en dissociant la forme et la fonction que cette forme remplit, a permis de réanalyser les bases traditionnellement vues comme fléchies de lexèmes construits, comme des thèmes. En français, l'exemple classiquement présenté est celui des bases des noms désadjectivaux tels que (4), reconnues, *a priori*, comme correspondant au mot-forme féminin de l'adjectif, et aujourd'hui comme étant le thème 2 de l'adjectif :

(4) a. BLANCHEUR, DOUCEUR, LONGUEUR

b. GRANDEMENT, FROIDEMENT, FORTEMENT

L'autre exemple récurrent de formes fléchies servant de base aux procédés de morphologie constructionnelle est le cas des premiers composants des mots composés VN des langues romanes (cf. la démonstration ci-dessus que le V est un thème du verbe, homonyme des mots-

formes de l'indicatif et de l'impératif), et des mots composés NN des langues germaniques, où N1, par exemple, est homonyme du mot forme du génitif en allemand (ex. 5) ou du pluriel (ex. 6) (cf. sur les formes fléchies dans la composition, Bauer 2006, Booij 1996, Montermini 2008, Montermini 2010a, b).

(5) WIRTSHAUS 'auberge (hôte$_{GEN}$ + maison)' ; KINDESANNAHME 'adoption (enfant$_{GEN}$ + adoption))

(6) KINDERGARTEN 'crèche (enfant$_{PLU}$ + jardin')

La dissociation entre la forme observée et la fonction de ces supposées formes fléchies repose aussi bien sur la possibilité qu'offre la théorie de réinterpréter la forme d'un point de vue morpho-phonologique (thème de l'espace thématique pour les noms desadjectivaux et les mots composés germaniques) que sur leur inadéquation sémantique : en effet, la valeur flexionnelle du féminin ne se retrouve pas plus dans les noms BLANCHEUR et DOUCEUR ou les adverbes GRANDEMENT et FORTEMENT, que la valeur flexionnelle du génitif dans KINDESANNAHME.

Pour revenir aux noms fléchis des mots composés VN du français, le cadre théorique des espaces thématiques appliqué aux noms permet de les caractériser. Mais la question sémantique reste plus délicate à trancher parce qu'une valeur sémantique de pluriel pourrait s'y reconnaître.

La question de la forme phonologique de ces noms peut aujourd'hui être caractérisée dans le cadre théorique de la morphologie « thématique », en partie parce que les études sur l'espace thématique des noms incluent un thème de pluriel masculin. En effet, si on suit Roché 2010, les noms comprennent un thème de pluriel masculin, qui par défaut, correspond au thème 1 des noms, c'est-à-dire au thème du singulier, et qui, dans quelques rares cas, est spécifique (cf. *cheval ~ chevaux, vitrail ~ vitraux* pour les plus nombreux, et bœuf ~ bœufs, œil ~ yeux, os ~ os pour les moins nombreux) (dans la même veine, Bonami & Boyé 2005 ont envisagé, sans pour autant l'adopter, que l'espace thématique des adjectifs puisse contenir un thème de pluriel spécifique pour rendre compte de la forme de certains adjectifs en *–al* : « la RCL construisant les adjectifs en *–al* ne fournit pas un mais deux thèmes : elle fournirait un thème en /o/ en plus du thème en /al/, et ce thème en /o/ serait utilisé pour construire le M.PL. »).

Alors que Roché 2010 ne traite pas davantage de ce thème du pluriel masculin et le cite seulement « pour mémoire », parce que selon lui, il n'intéresse pas la dérivation mais seulement la flexion, les mots composés VN ci-dessus attestent qu'au contraire, ce thème est exploité en morphologie constructionnelle.

Grâce à ces travaux, il est aujourd'hui raisonnable d'émettre l'hypothèse que les noms marqués par le pluriel des mots composés VN correspondent, comme les autres non marqués, à un thème du nom, et plus précisément, pour ceux en (2) au thème de pluriel masculin par défaut, et pour ceux en (3) à un des thèmes spécifiques de pluriel. J'émets cependant quelques doutes sur le fait que les noms en (2) correspondent à un thème du pluriel et pas plutôt à une marque orthographique de pluriel. En effet, à la différence des mots-formes *chiens* et *choux*, ou *ramasse-miettes* et *presse-fruits* dont la marque du pluriel qui porte sur l'ensemble du lexème, simple ou composé, est audible en contexte de liaison avec la conjonction *et* en (7a), les mots-formes du singulier RAMASSE-MIETTES et PRESSE-FRUITS ne laissent pas apparaître la liaison dans le même contexte.

(7) a. « j'ai vu des chiens et des chats »
« j'ai utilisé des choux et des carottes »
« j'ai vu au BHV des presse-fruits et des mixeurs »
« j'ai utilisé des ramasse-miettes et des pelles ».
b. « j'ai vu au BHV un presse-fruits et un mixeur »
« j'ai utilisé un ramasse-miettes et une pelle ».

On ne dispose donc d'aucune preuve que ce pluriel soit autre que graphique dans ces mots composés puisqu'il n'est jamais audible. Autrement dit, le thème de ces noms n'est peut-être pas celui du pluriel masculin, mais correspond au thème 1 des noms.

En revanche, le doute n'est pas permis avec les exemples en 2, puisque le thème est bien un thème spécifique du pluriel. Une question reste donc en suspens : qu'est-ce qui motive la sélection de ce thème de pluriel plutôt que celui du singulier dans certains mots composés VN ? Faut-il associer cette sélection à une motivation sémantique ? Rien n'est moins sûr dans la mesure où légion sont les exemples de mots composés VN où le N peut apparaître aussi bien au singulier qu'au pluriel, sans qu'intervienne de différence sémantique, les deux mots composés étant synonymes. En effet, la variation est récurrente pour les mots composés dont le N est marqué orthographiquement par le pluriel (on trouve aussi bien SECHE-MAINS que

SECHE-MAIN, RAMASSE-MIETTES que RAMASSE-MIETTE ou PRESSE-FRUITS que PRESSE-FRUIT). Le même type de variation formelle s'observe pour ceux dont le pluriel est marqué phonétiquement, sans qu'elle ne soit accompagnée d'effet sémantique : COUPE-ŒUFS et PIQUE-BŒUFS sont indifféremment enregistrés ou employés dans les dictionnaires ou sur la Toile avec la forme singulier ou pluriel du nom, véhiculant le même sens. Quant à PORTEGE-YEUX, bien que les dictionnaires enregistrent généralement la forme marquant le pluriel sur le nom, les locuteurs emploient sur la Toile, de manière synonyme, la forme PORTEGE-ŒIL (cf. « *Ce protège œil cousu main, a été réalisé dans un matériau noble anti-transpirant* », « *Masque protège-œil* », Google, octobre 2013). Ce comportement n'est pas spécifique au français, comme en témoignent les mots composés VN de l'italien PORTAFOGLIO 'portefeuille' et MARCIAPIEDE 'marche-pied' dont le deuxième élément nominal peut tout aussi bien correspondre à un pluriel, sans que cela modifie le sens, alors que le mot composé lui-même reste singulier (*il portafogli ; il marciapiedi*) (une analyse similaire vaut pour les composés germaniques cf. Montermini 2010b : 57). Montermini fournit en outre des exemples de mots composés allemands dont le premier élément est une forme identique à celle du pluriel mais dont l'interprétation ne peut être qu'au singulier : SPINNENNETZ 'toile d'araignée' ; HÜHNEREI 'œuf de poule'). Ainsi, la forme du pluriel peut-être associée à une interprétation sémantique pluriel ou singulier, et inversement, la forme singulier n'est pas incompatible avec une interprétation plurielle (un porte-crayon n'a pas pour fonction de porter un unique crayon) ce qui tend à prouver que les thèmes sont employés indépendamment des valeurs morphosyntaxiques propres à la flexion.

1.4 Statut des Elements de Formation : radical de lexème ?

La discussion sur les thèmes supplétifs « savants » conduit naturellement à poser la question de l'identité des Eléments de Formation de la composition néoclassique (désormais EF) qui sont empruntés au fond classique, grec en majorité (PITHECANTHROPE, CHRONOPHAGE, MEGALITHE) ou latin (QUADRUPEDE, HOMICIDE, MICROCEPHALE), et que l'on retrouve également en dérivation (PHOBIE, CEPHALEE). Quel statut attribuer à ces éléments ? La question est depuis longtemps débattue et concerne plusieurs langues indo-européennes

d'Europe (voir par exemple, Bauer 1998, Corbin 1985, 1992, Iacobini 1999, 2004, Lüdeling, Schmidt, Kiokpasoglou 2002, Scalise 1984, 1994, Ralli 1992, Warren 1990). Dans le cadre des travaux sur la morphologie du français, les réponses ont consisté (i) d'un côté à y voir des thèmes supplétifs de lexèmes, (ii) de l'autre à analyser certains de ces Eléments de formation comme des affixes. Mais il reste à déterminer quel statut accorder aux EF qui ne répondent ni à (i) ni à (ii).

Les travaux que nous avons menés avec Fiammetta Namer sur les mots composés néoclassiques de type NV (XENOPHOBE, LIPOLYSE, CARBONIFERE) (Namer & Villoing 2006, 2007), et par la suite, sur les noms en *–logue* (DERMATOLOGUE, BOBOLOGUE, POCHETTOLOGUE) (Villoing & Namer (à paraître) ; Namer & Villoing (soumis)) nous ont conduites a aborder ce type de problèmes théoriques liés à l'identification des Eléments de Formation. Les questions que nous nous sommes posées étaient les suivantes :
1) comment reconnaître, dans les mots construits à partir de bases grecques ou latines, que les Eléments de Formation qui constituent ces mots construits sont des bases lexicales ou des affixes ?
2) si ce sont des bases lexicales, comment en reconnaître la catégorie syntaxique, alors que une des propriétés définitoires de ces unités est de ne jamais apparaître de façon autonome dans une phrase.

Ces deux questions prennent sens dans le cadre théorique de la morphologie lexématique au sein duquel les unités de base des opérations de construction de lexème appartiennent à une des catégories N, V, Adj et se distinguent des affixes qui ne sont que les exposants phonologiques de règles (et auxquels, à la différence d'autres théories, on n'associe pas de catégorie lexicale majeure). Ainsi, nous avons suivi la ligne adoptée notamment par Corbin (1985), Warren (1990), Fradin (2000 ; 2003 :197) et Iacobini (1999, 2004 :35), Ralli (1992, 2008) qui distinguent derrière les Eléments de Formation (désormais EF) non autonomes d'origine grecque ou latine, soit des bases lexicales, soit des affixes.

1.4.1 Bases lexicales ou affixes ?

S'interroger sur la possibilité qu'un Elément de Formation d'origine grecque ou latine, puisse être reconnu soit comme une base lexicale soit comme un affixe n'est pas trivial, car ces éléments présentent des propriétés qui les rapprochent aussi bien des affixes que des lexèmes.

Des affixes, ils partagent la non-autonomie syntaxique : ils sont présents dans la structure des lexèmes, mais jamais dans celle d'une phrase. Des lexèmes, ils partagent une propriété sémantico-référentielle, et une propriété catégorielle.
J'emprunte à Namer 2009 la synthèse qu'elle a proposée des critères généralement avancés dans la littérature pour décider du statut d'affixe ou de base lexicale des EF.

1. Propriété constructionnelle
Un EF peut apparaître en position de base d'un lexème affixé (*hydr-* dans HYDRIQUE) ou apparaître en position droite ou position gauche d'un mot composé néoclassique (HYDROCEPHALE), à la différence d'un affixe qui n'apparaît que dans une position fixe.

2. Critère étymologique
Un EF est emprunté au fond classique grec ou latin, par les savants, massivement à partir du 18ème siècle, pour construire le lexique savant des langues européennes.

3. Critère lexical
Un EF appartient à une liste ouverte, à la différence des affixes qui appartiennent à une liste fermée pour une langue donnée.

4. Critère sémantique
Le critère sémantique s'appuie sur la dichotomie qu'une certaine littérature met en avant entre « sens lexical » et « sens grammatical » (cf. Kleiber 1999, Corbin 2001). Certains EF renvoient de façon stable à une catégorie référentielle, ce qui conduirait à les identifier comme des bases lexicales tandis que d'autres ne référant pas, pourraient être associés à une instruction sémantique, les classant parmi les affixes.
Nous avons néanmoins reconnu la difficulté à exploiter ce critère, parce que la reconnaissance de la valeur référentielle d'un EF est fondée d'une part sur sa traduction, qui peut s'avérer non fiable (voir la variété des traductions selon les dictionnaires), et d'autre part sur le sens construit du lexème morphologiquement construit, auquel on a difficilement accès, les dictionnaires décrivant souvent uniquement le référent.

Nous avons appliqué ces critères à notre corpus de supposés mots composés NV (Namer & Villoing 2006, 2007) pour aboutir à reconnaître des bases lexicales dans les EF tels que *-cide*,

*-ducte, -fère, -graphe, -lyse, -phage, -phore, infant-, ovi-, carbon-, bio-, lipo-, anthropo-, mélano- (*dans les lexèmes construits INFANTICIDE, OVIDUCTE, CARBONIFERE, BIOGRAPHE, LIPOLYSE, ANTHROPOPHAGE, MELANOPHORE).

La situation de *–logue* dans les noms tels que PODOLOGUE, NOUNOURSOLOGUE, CRADOLOGUE nous a paru tout autre. En effet, l'étude que nous avons menée des valeurs sémantiques associées aux noms en *–logue* en français contemporain (cf. ci-dessous, § 3.3.) a montré que les locuteurs ne perçoivent pas les lexèmes construits en Xlogue comme des mots composés néoclassiques résultant d'une règle de composition NV (à la différence des lexèmes tels que INFANTICIDE, TELEPHAGE, RUSSOPHILE, ANGLOPHOBE). La raison tient principalement au fait que les locuteurs ne lui associent pas une valeur sémantique telle que « parler, dire » que son étymon *–lego* portait en grec ancien (Ralli 2008, 2013). En outre, la relation entre *–logue* et l'élément qui le précède n'est plus perçue comme une relation prédicat-argument. Par ailleurs, les Xlogue ne sont pas non plus reconnus comme des mots composés NN, alors que les noms en *-logos* en grec ancien (*θeologos* 'qui parle de la divinité, théologien < *θe (os)* 'Dieu' , *-loγ-* < *leγo* 'parler' ; cf. Ralli 2008 : 192), comme en grec moderne (*burδoloγ(os)* 'qui parle comme un charretier' < *burδ-* 'ordure', *-loγ-* (<*leγo* 'parler') ; cf. Ralli 2008 : 193), sont issus de cette construction. En effet, si les Xlogue résultaient d'une composition NN, il faudrait reconnaître à *–logue* une valeur sémantique telle qu'elle corresponde à un lexème comme « SPECIALISTE », ce qui semble difficilement soutenable au regard des nombreuses autres valeurs sémantiques associées au Xlogue néologiques (dont je recense la diversité au § 3.3., cf. POCHETTOLOGUE qui réfère à un amateur de pochette ou PHAROLOGUE qui renvoie à un passionné de phares, sans que ni l'un ni l'autre dénotent des spécialistes).

En revanche, traiter *–logue* dans les noms de spécialiste comme un suffixe proche sémantiquement de la valeur associée au suffixe *-iste* (comme dans PIANISTE, DENTISTE, CHIMISTE) semble plus convaincant. C'est d'ailleurs une analyse de ce genre que Amiot & Dal 2007, 2008 proposent pour *–logue* en position finale dans les noms tels que ceux que je viens de citer. Cette analyse repose sur l'hypothèse que certains Eléments de Formation de composés néoclassiques auraient subi un processus de grammaticalisation (Marchello-Nizia 2006), les conduisant aujourd'hui à adopter le comportement de suffixes. Nous avons pour projet, avec Fiammetta Namer, d'évaluer la validité de cette hypothèse à partir notamment du corpus de néologismes que nous avons constitué (cf. § 3.3. pour une présentation), et de mesurer la proximité sémantique que les Xlogue présentent avec les Xiste.

1.4.2 Catégorie syntaxique des Eléments de Formation

Dans la mesure où (i) nous reconnaissions dans les EF du type *cide, -ducte, -fère, -graphe, -lyse, -phage, -phore, infant-, ovi-, carbon-, bio-, lipo-, anthropo-, mélano-*, des bases lexicales, et où (ii) notre analyse s'inscrivait dans le cadre théorique de la morphologie lexématique, dans lequel les unités de base des opérations de construction de lexèmes appartiennent à une des catégories N, V, Adj, la question de leur identité syntaxique s'est immédiatement posée. Les moyens d'identification traditionnels tels que la flexion, la distribution ou le comportement syntaxique s'avérant inopérants, les EF n'apparaissant jamais en syntaxe, nous avons cherché d'autres critères que nous avons exploités. Nous nous sommes ainsi situées dans la lignée des propositions de Corbin (1985 : 182), Fradin (2000, 2003 :197), et Iacobini 1999, 2004 :35) (auxquels on pourrait ajouter aujourd'hui Ralli 2008), qui reconnaissent une catégorie syntaxique aux bases lexicales des composés néoclassiques, nous distinguant ainsi de ceux qui reconnaissent des EF sans les catégoriser (Cottez 1988, Rey Debove 2004). La communication que nous avons présentée avec Fiammetta Namer au 12th International Morphology Meeting en février 2006 (Namer & Villoing 2006b) a fait état de ces critères que nous avons par la suite réinvestis dans Namer & Villoing (2006a) et Namer & Villoing 2007.

- **Moyen 1** : la traduction. Un Elément de Formation obtiendra la même catégorie que le lexème par lequel il est traduit. J'ai déjà évoqué ci-dessus les limites de ce moyen.

- **Moyen 2** : l'allomorphie. L'argument repose sur le fait qu'il est possible de relier sémantiquement les Eléments de Formation à des lexèmes, notamment parce qu'ils servent de base supplétive à des lexèmes dans des dérivés (LUD- vient suppléer JEU dans LUDIQUE, GASTR- vient suppléer ESTOMAC dans GASTRIQUE, et CARCER- vient suppléer PRISON dans CARCERAL) et peuvent paraître en distribution complémentaire avec les thèmes non supplétifs exploités par la flexion (Corbin 1985, Amiot & Dal 2007, 2008). Par exemple, Amiot & Dal 2007 justifient d'analyser /lyd/ comme radical supplétif du lexème JEU par le fait qu'il véhicule exactement le même sens que JEU et qu'il apparaît en distribution complémentaire avec lui, distribution motivée par des contraintes phonologiques (/lyd/ à l'initiale : LUDIQUE, LUDOTHEQUE, LUDICIEL ; /ʒø/ à la finale : ANTIJEU, INTERJEU, CONTREJEU), permettant ainsi d'éviter un hiatus

(*JEUIQUE) ou de respecter l'idéal dissyllabique des *inputs* des règles morphologiques en français (*JEUTHEQUE) (je note cependant que leur analyse ne prend pas en compte les mots composés tels que JEU-VIDEO ou JEU-CONCOURS, ce qui remet en cause l'hypothèse d'une distribution complémentaire pour *jeu*/*lud*-). Des analyses du même type peuvent être menées pour le nom FEU, dont un des thèmes est *feu* (COUPE-FEU, PARE-FEU), et l'autre *pyr*- (PYROMANE, PYROGENE), ou pour le nom HOMME, quoique les principes de répartition ne se distinguent pas aussi clairement (HOMME dont les thèmes sont *homme*, *homin*- dans HOMINIDES, *hum*- dans HUMAIN, et *anthrop*- dans ANTHROPOPHAGE) (Amiot 2010). Ainsi, un Elément de Formation allomorphe d'un lexème est associé à la même catégorie syntaxique. Comme je l'ai déjà signalé dans la première partie de ce mémoire, établir des relations d'allormorphie ne va pas de soi, en particulier dans les cas de supplétion (Montermini 2010b).

– **Moyen 3** : l'affixation. Un Elément de Formation utilisé comme base d'une affixation contraignant catégoriellement la sélection de ses bases, rend transparente la catégorie de l'EF (cf. Corbin (1985 : 62-64 ; 1987 : 182-sq)). Nous avions pointé la faible efficacité de ce moyen, la majorité des affixes étant peu contraints catégoriellement.

– **Moyen 4** : la construction morphologique. Un Elément de Formation est aussi catégorisable en fonction du type de construction dans laquelle elle apparaît. En particulier, la relation sémantique que le premier Elément de Formation entretient avec le second permet de mettre au jour la règle morphologique impliquée, et par là, sa catégorie. Ce critère s'apppuie principalement sur les valeurs sémantiques associées aux différentes règles de composition. Il paraît à la réflexion quelque peu circulaire.

Nous avons appliqué l'ensemble de ces critères à nos candidats composés NV pour aboutir à reconnaître un nom dans le premier composant et un verbe dans le second. A propos de ce dernier, la confirmation de notre intuition a nécessité davantage de rigueur car il a fallu récuser l'hypothèse qu'il correspond à un nom (hypothèse d'une composition NN, dont Ralli 2013 rend compte pour certains composés en grec ancien) (voir Namer & Villoing 2006 et 2007 pour une démonstration). En somme, l'application d'un unique critère nous est rarement apparu suffisant, et c'est le croisement successif et hiérarchisé de plusieurs d'entre eux qui seul semble fiable.

Cependant, il reste une question cruciale qu'à l'époque, nous n'avions pas abordée, mais que j'ai évoquée ci-dessus à propos des thèmes des lexèmes : quel statut attribuer aux Eléments de formation « accidentellement non autonomes » comme les nomme Corbin 1985, c'est-à-dire à ceux que l'on ne peut rattacher à aucun lexème du français, comme forme supplétive, notamment parce qu'ils ont des valeurs sémantiques qui ne se recoupent avec aucun lexème du français (par exemple, ELECTR- équivaut à 'énergie électrique', GRAPH- équivaut à plusieurs valeurs sémantiques impossibles à rassembler sous le lexème « écrire ») (Corbin (à paraître), Roché 2010) ? Peut-on reconnaître que ces Eléments de formation sont des lexèmes malgré le fait qu'ils ne se réalisent jamais en syntaxe et qu'ils ne soient associés à aucun lexème?

J'ai répondu positivement à cette question (Villoing 2012), en suivant notamment Corbin (1985, 1992), Fradin (2000, 2003), Iacobini (2004), Namer (2009), parce que, comme les lexèmes,

- ils ont une capacité référentielle de dénoter des entités, des propriétés, des relations,
- ils servent de base aux règles dérivationnelles et de composition,
- et à ce titre, une catégorie lexicale peut leur être assignée.

Ce seraient des lexèmes particuliers portant un trait [+lié] dans leur représentation lexicale (Corbin 1992).

Cette proposition n'est pas sans conséquences théoriques : elle implique de redéfinir la notion de lexème, et de l'envisager non plus exclusivement comme la représentation d'une unité lexicale abstraite de ses marques de flexion, mais aussi comme la base des règles de morphologie constructionnelle. Ainsi, les EF néoclassiques à contenu référentiel ne forment pas une classe homogène et relèvent de deux statuts différents :

1) certains sont analysables comme des thèmes allomorphiques ou supplétifs de lexèmes autonomes ;
2) d'autres constituent des lexèmes « non autonomes », c'est-à-dire ne donnant jamais lieu à un mot-forme, et sont exclusivement exploités par la morphologie constructionnelle.

L'existence de ces lexèmes « non autonomes » sont un argument supplémentaire en faveur de l'autonomie de la morphologie au regard de la syntaxe et de la phonologie, puisque seule la morphologie constructionnelle y a accès, et qu'aucune règle phonologique ne peut les relier à des lexèmes existants.

1.5 Projets de recherche sur la sélection des thèmes par les règles morphologiques

Outre les différentes perspectives de recherche que j'ai déjà signalées tout au long de ce premier chapitre et qui ont pour but de fournir un point d'aboutissement à des analyses que j'ai déjà entamées, je souhaite poursuivre ma recherche sur les thèmes des verbes sélectionnés par les règles de morphologie lexicale, dans l'objectif de constituer un panorama des types de thèmes attendus par chaque règle de nominalisation déverbale, en identifiant l'originalité de certaines règles de ce point de vue, et en essayant d'apporter des arguments explicatifs à cette spécificité.

J'ai commencé à aborder le premier objectif avec Delphine Tribout (Tribout & Villoing (à paraître)) en comparant la sélection des thèmes des convers V>N et des mots composés VN. Alors qu'on aurait pu s'attendre à ce que ces deux règles de construction, qui présentent en commun le fait de devoir répondre à une contrainte de fidélité, sélectionnent le même radical, nos résultats ont montré le contraire : les deux règles sélectionnent des thèmes différents du verbe base,

- la composition VN sélectionne le thème 3 du verbe (celui du présent singulier, bien distinctif dans SOUTIEN-GORGE, OUVRE-BOITE, NETTOIE-VITRE) ;
- la conversion V>N sélectionne le thème 0[8] (dans le convers BOND qui n'a pas la forme *BONDI, le convers ENCHERE qui n'a pas la forme *ENCHERI) ; le thème 12 (MONTER > MONTEE, SORTIR > SORTIE, VENIR >VENUE), et enfin, le thème 13 (CORRELAT, POSTULAT, PREDICAT, RESULTAT).

Si la différence entre le thème 3 et le thème zéro n'est visible que pour les verbes du 2ème groupe, ce qui conduit à penser que finalement, composition VN et conversion, de ce point de vue, sélectionnent le même thème 3 (la composition VN n'ayant jamais recours aux verbes de

[8] Le thème Zéro, plus court que les autres thèmes verbaux, est un thème supplémentaire de l'espace thématique proposé par Roché 2010 et Tribout 2010 et 2012, pour rendre compte notamment des convers V>N impliquant un verbe relevant de la 2ème conjugaison, dont le thème ne fait pas apparaître les finales /i/ et /is/ caractéristiques de leur thème 3 et 1 (cf. BONDIR > BOND ; ENCHERIR > ENCHERE ; MEURTRIR > MEURTRE ; SERTIR > SERTE). Je ne présenterai pas ici d'avantage cette proposition que je n'ai pas eu l'occasion d'exploiter dans mes travaux, et renvoie aux textes des auteurs pour toutes références utiles.

la 2ème conjugaison), en revanche la sélection du thème 12 ou 13 n'est pas partagé par les deux règles.

C'est cette étude qui nous a permis de prendre conscience du fait que la majorité des thèmes choisis par la conversion V>N et la composition VN ne se retrouvent dans aucune autre règle de formation de lexèmes du français. En effet, les thèmes 0, 3 et 12 ne semblent exploités que par ces règles constructionnelles ; les règles de suffixations « populaires » (pour reprendre le terme de Roché 2010), sélectionnent le thème 1 du verbe, comme nous l'avons vu avec la suffixation en *-age, -ment, -oir,* et *-eur/-euse* (REMPLISSAGE, RUGISSEMENT, ASSOUPLISSEUR), et non pas le thème 0 comme le montrent les exemples crées mais inexistants *FINEUR (pour FINISSEUR), *ARRONDAGE (pour ARRONDISSAGE) ou *BONDEMENT (pour BONDISSEMENT). Les exceptions ponctuelles relèvent de facteurs historiques : par exemple, Roché 2010 cite le dérivé BLANCHIMENT, construit, contre toute attente sur le thème 3 du verbe, à côté du dérivé régulier BLANCHISSEMENT sur le thème 1. Mais la base verbale n'est pas la même et BLANCHIMENT ne dérive pas du verbe BLANCHIR, mais de son doublet en ancien français, BLANCHIER, qui s'est perdu. D'autres exceptions relèvent de changements phonologiques résultant d'un conditionnement phonologique plutôt que de la sélection d'un thème inattendu. Pour reprendre une fois encore les données de Roché 2010, les dérivés CAQUETEMENT et AFFRETEMENT semblent construits sur le thème 3 du verbe (/kakɛt/ et /afʁɛt/ que l'on retrouve dans les mots formes *il caquette, il affrète*) et non sur le thème 1 attendu (/kakət/ et /afʁət/ que l'on retrouve dans les mots formes *nous caquetons, nous affrétons*). Mais comme le montre Roché 2010, le thème sélectionné, malgré les apparences, est bien le thème 1 parce que l'apophonie /ə/ > /ɛ/ du radical (/kakət/>/kakɛt/ ; /afʁət/ > /afʁɛt/) est systématique dans le contexte où le suffixe (ici *–ement*) comprend un schwa, entrainant la consécution de deux schwas, configuration impossible dans deux syllabes qui se suivent. Le conditionnement phonologique conduit ainsi au renforcement du schwa du thème 1 en /ɛ/, ce qui a pour conséquence de le rendre apparemment identique au thème 3 du verbe.

Il faudrait néanmoins pouvoir vérifier l'exclusivité morpho-phonologique des règles de composition VN et de conversion V>N dans la sélection des thèmes des bases verbales, (i) d'une part en menant une recherche empirique sur la formation de l'ensemble des noms déverbaux du français, et (ii) d'autre part, en explorant l'hypothèse de Roché 2010 de distinguer théoriquement, parmi les variations de thèmes, celles qui relèvent de la sélection

d'un thème, forme phonologique d'un lexème inscrite dans le lexique indépendamment des règles morphologiques qui les sélectionnent, et celles qui relèvent de la formation du radical, c'est-à-dire les variations phonologiques que subissent les thèmes pour des raisons phonologiques ou lexicales, dans le contexte spécifique de la dérivation. Pour ce qui concerne (i), nous avons d'emblée, dans Tribout & Villoing (à paraître), émis des doutes sur l'exclusivité de la sélection du radical 12 par la règle de conversion : *a priori*, le thème 12 pourrait bien être présent dans les noms suffixés en *-ure* construits sur les verbes du 3ème groupe (COUVERTURE, OUVERTURE, DECONFITURE). Pour ce qui concerne (ii), comme le dit justement Roché 2010, on s'en tient actuellement à des observations parcellaires « en attendant un examen systématique de toutes les dérivations sur tous les verbes ». Il reste en effet beaucoup de travail à mener sur les variations de thèmes des lexèmes déverbaux pour aboutir à une représentation stable de l'espace thématique des verbes, et ainsi offrir un panorama des contraintes de sélection des thèmes des bases des différentes règles constructionnelles de formation de noms déverbaux du français.

1.6 Projets institutionnels et édition d'ouvrage associés à ce thème de recherche

1.6.1 Projets institutionnels

L'évolution de mon intérêt pour l'exploitation de la théorie des espaces thématiques s'est en premier lieu nourrie des échanges que j'ai pu développer avec les morphologues français dans le cadre de trois projets institutionnels :

A) le projet **« Morphologie dérivationnelle du français »** porté par Marc Plénat (UMR 5263 CLLE-ERSS & Université Toulouse le Mirail) et financé par l'Institut de Linguistique Française de 2002 à 2006 ;

B) le projet **Groupement De Recherche** (GDR 2220) « Description et modélisation en morphologie » porté par Bernard Fradin (UMR 7110 LLF & Paris **7**), de 2000 à 2008, et en particulier ma participation à l'action « Les frontières de la morphologie flexionnelle » dont Gilles Boyé (UMR 5263 CLLE-ERSS & Université Toulouse le Mirail) était responsable de 2004 à 2008.

C) le projet **« Manuel de morphologie »** porté par Georgette Dal (UMR 8163 STL & Université Lille 3) et financé par l'Institut de Linguistique Française depuis 2006.

Le premier projet avait pour objectif de rassembler les chercheurs du domaine, quelles que soient leurs spécialités (morphophonologie, morphologie flexionnelle, dérivationnelle, sémantique lexicale, morphologie et Traitement automatique du langage, morphologie et productivité) et de mettre au point le contenu de l'ouvrage «Aperçus de morphologie du français » édité par Bernard Fradin, Françoise Kerleroux et Marc Plénat et publié en 2009 aux Presses Universitaires de Vincennes, dont on souhaitait qu'il reflète le renouveau théorique et l'essor de la morphologie depuis une trentaine d'années. Le déroulement du projet a consisté en une série de réunions au cours desquelles étaient discutés les articles de l'ouvrage. Les quatre années d'échanges entre les auteurs a eu pour effet de stimuler et de consolider la communauté des morphologues en France déjà constituée au sein du GDR « Description et modélisation en morphologie ».
C'est dans le cadre de ces réunions qu'ont été présentées les différentes versions de l'article de Bonami, Boyé et Kerleroux (2009), sur l'extension des espaces thématiques des verbes du français à un treizième thème, exploité uniquement par la dérivation. C'est à partir de ces premières versions que j'ai engagé mon étudiante en Master de Linguistique Théorique et Descriptive de notre U.F.R. de Sciences du Langage, Anne-Sophie Cauchois, à examiner l'hypothèse du thème 13 caché à la flexion sur les noms déverbaux en *-oir* (2007) puis les adjectifs déverbaux en *-oir* (2008).

Le deuxième projet (qui fut historiquement le premier) a eu parmi ses objectifs initiaux de « contribuer à l'émergence d'une communauté de chercheurs intéressés par les problèmes morphologiques » de façon à pouvoir partager les savoirs de chacun des acteurs et à comprendre les objectifs et les perspectives des différentes spécialités. C'est à l'occasion du renouvellement du GDR (2004-08) qu'a été mise en place une nouvelle action sur la morpho-phonologie, « Les frontières de la morphologie flexionnelle » encadrée par Gilles Boyé. L'action consistait en un groupe de lecture. Elle s'est orientée vers trois directions principales liées à trois aspects de la définition de la flexion : flexion et construction (étude des inputs de la dérivation au même titre que ceux de la flexion, avec l'hypothèse d'un radical verbal uniquement exploité par la morphologie lexicale), flexion paradigmatique et non paradigmatique (reconnaissance du rôle explicite de la notion de paradigme dans

l'organisation de la flexion), nature de l'interface morphologie-syntaxe (la flexion vue comme la manifestation directe de propriétés morphosyntaxiques). C'est naturellement la première de ces trois directions qui a été la plus proche de mes centres d'intérêt. Elle a été l'occasion de lectures et discussions autour des textes fondamentaux qui ont inspiré la théorie des espaces thématiques ainsi que des avancées récentes.

Le troisième projet est toujours en cours et renouvelle l'expérience de la publication d'un ouvrage avec la rédaction d'un manuel de morphologie à destination d'étudiants débutants en morphologie. Ce manuel est adossé aux résultats de recherches présentées dans *Aperçus de morphologie du français*, mais n'est pas centré sur le français. Il se donne pour objectif (i) de combler une lacune (peu de manuels de morphologie ont été édités en France et en français et aucun ne se situe explicitement dans une théorie lexématique, alors que la situation est bien meilleure ailleurs en Europe (cf. Booij 2005, Haspelmath 2002, Plag 2003, Thornton 2005) ou aux Etats-Unis (cf. Aronoff & Fudeman 2005) et (ii) de réduire l'écart patent entre les avancées internationales de la recherche actuelle et les pratiques pédagogiques anciennes des ouvrages disponibles, en adossant la rédaction de ce manuel aux résultats contemporains dans tous les sous-domaines de la morphologie (iii) d'offrir à la communauté des chercheurs des données directement exploitables pour de nouvelles recherches.
Le manuel porte autant sur les phénomènes de morphologie flexionnelle que dérivationnelle. Le choix du contenu de chaque chapitre fait l'objet de discussions collectives, en vue de pouvoir fournir aussi un moyen de formation continue transdisciplinaire.

1.6.2 Edition d'un numéro de la revue RLV

Cette thématique du radical est au centre du numéro 39 de la *Revue Linguistique de Vincennes* que j'ai préparé en collaboration avec Mohammed Lahrouchi (UMR 7023 SFL). L'intérêt de cette collaboration a résidé dans la confrontation de deux points de vue théoriques divergents liés à l'analyse de données empiriques distinctes (langues sémitiques et langues romanes) : le numéro présente un ensemble d'articles qui mettent en évidence des arguments empiriques et théoriques en faveur d'une approche de la structure interne des mots en termes de racine ou de radical, contribuant ainsi à saisir les enjeux théoriques que les débats actuels en morphologie soulèvent.
Ce numéro comprend notamment deux contributions qui s'inscrivent dans le cadre de la morphologie « thématique », celle de Michel Roché 2010 « Base, thème, radical » et celle de

Montermini 2010 « The Lexical representation of nouns and adjectives in Romance languages ».

Chapitre 2 La construction du sens des noms deverbaux :

Dépendance entre propriétés sémantico-argumentales des bases et sens des construits

La construction du sens des lexèmes formés morphologiquement constitue le fil directeur de mes travaux de recherche depuis ma thèse. Mes travaux se sont principalement focalisés sur l'examen des noms déverbaux, composés, affixés ou convertis (dont certains peuvent avoir un comportement d'adjectifs), ce qui m'a amenée parfois à examiner des noms construits non déverbaux (la réduplication NN du sicilien et les noms construits en *–logue* et *–logiste*).

Dans ma recherche, je m'efforce de constituer en problème la manière dont une règle morphologique construit le sens des noms déverbaux.

L'interprétation d'un nom déverbal est-elle une fonction prédictible de la règle de nominalisation ? Dépend-elle des propriétés argumentales et aspectuelles du verbe de base ou d'autres paramètres entrent-ils en jeu ? Quel rôle joue chaque règle de formation dans la construction du sens ? Quelle est sa contribution sémantique propre ?

Les données que j'ai étudiées présentent l'intérêt d'offrir un échantillon varié des types de déverbaux du français, dont certains relèvent de la morphologie non canonique (composition, conversion), tandis que d'autres ont reçu peu d'attention (la suffixation en *-oir*, la conversion V>N à finale en *ée*, les noms d'instrument en *-age*). En outre, ces données couvrent des interprétations diverses, offrant à l'étude des noms d'événements et des noms d'objets, ces derniers représentant plusieurs interprétations, agentive, instrumentale, patientale, locative ou temporelle.

De plus les données mises sous observation ont ceci d'original qu'elles relèvent de corpus de grande ampleur rassemblant soit l'ensemble des lexèmes enregistrés dans les grands dictionnaires du français soit des unités lexicales extraites systématiquement de la Toile, ou glanées ça et là, permettant d'évaluer la vitalité des règles définies. Bien que l'examen systématique des données lexicographiques constitue une norme pour les morphologues depuis les travaux de Danielle Corbin et de son équipe à Lille, et bien que le développement des ressources électroniques offre aujourd'hui des outils fiables pour extraire des données de

la Toile (cf. Hathout & al 2009), ce dont les morphologues de Toulouse et de Nancy, notamment, ont tiré parti (cf. les corpus de Roché, Plénat, Hathout, Montermini, Namer, Lignon), on recense encore peu de travaux sur la morphologie du français qui soient fondés sur l'examen de corpus de grande envergure.

2.1 Ancrages théoriques

2.1.1 Lexèmes spécifiés sémantiquement

En m'intéressant à la construction du sens des noms déverbaux en lien avec les propriétés argumentales et aspectuelles du verbe de base, je prends position en faveur de l'idée que les règles morphologiques ne s'appliquent pas à des lexèmes sous-spécifiés sémantiquement (comme le propose Aronoff 1994), mais à des bases pleinement spécifiées. Je m'inscris en cela dans la perspective développée par Fradin & Kerleroux 2003a et 2003b, Kerleroux 2004, Fradin & Kerleroux 2009, Fradin 2009.

L'argumentation avancée trouve ses racines dans une réflexion initiale menée sur les informations enregistrées au titre de la rubrique sémantique d'un lexème. Si l'on suit Fradin (1996 :76), la rubrique sémantique « donne la signification de l'unité lexicale, c'est-à-dire une interprétation stabilisée, et reconnue comme telle, et différenciée dans un réseau de relations sémantiques. ». Cette vision reste satisfaisante tant que le lexème n'est pas polysémique, comme on peut le prétendre pour le nom CHENE qui dénote une espèce d'arbre. C'est donc ce sens monosémique que la règle de suffixation construisant des noms dénotant des lieux monophytes (Corbin 1987) sélectionne pour former le dérivé CHENAIE qui répond à la paraphrase 'lieu planté de chênes' (Fradin 2009). La vision est différente si le lexème est polysémique, comme par exemple le lexème FUMER qui comprend au minimum trois interprétations, chacune dépendant de la construction dans laquelle figure le verbe, qui se distingue des autres par (i) une structure syntaxique particulière, (ii) des restrictions sur les arguments sémantiques et syntaxiques du verbe et (iii) un appariement (« linking ») propre entre les arguments sémantiques et leurs corrélats syntaxiques (ex : Y = SN1), et enfin des

synonymes distincts et non interchangeables (cf. l'exemple 8 repris à Fradin 2009 où PAT=Patient) :

(8) a. **SN0 fumer** *Toutes les montagnes fumaient.* 'X dégager de la fumée'. X = PAT, SITE; X = SN0.

b. **SN0 fumer SN1 (à SN2[DEF])** *Fumer le saumon au feu de tourbe.* 'X soumettre Y à l'action de la fumée (produite par Z) pour conserver Y'. X = AGT, Y = PAT, Z = MOYEN; X = SN0, Y = SN1, Z = SN2. Syn. *boucaner*.

c. **SN0 fumer (SN1)** *Pierre fume (le cigare).* 'X produire de la fumée en consommant du tabac (contenu dans Y)'. X = AGT, Y = PAT; X = SN0, Y = SN1. Syn. *pétuner*.

Les construits morphologiques montrent que les RCL s'appliquent de manière différenciée selon les constructions : ainsi FUMER décrit en a) sert de base aux dérivés FUMEE et ENFUMER ; FUMER décrit en b) aux dérivés FUMAGE, FUMAISON, FUMOIR, et FUMER décrit en c) à FUMEUR, FUMOIR, FUMERIE, FUMABLE, FUMAILLER, ce dont rendent compte à leur manière les dictionnaires qui exploitent les dérivés comme un critère lexicographique permettant de discriminer les acceptions d'un lexème. Ces dérivés illustrent donc la propriété des règles morphologiques de sélectionner des bases sémantiquement spécifiées, et non pas des bases sémantiquement abstraites et sous-spécifiées comme le prétend Aronoff 1994 (voir Fradin & Kerleroux 2003a,b pour le traitement des noms déverbaux en *-eur* tels que RASSEMBLEUR, MONTEUR, PASSEUR, construits sur un patron sémantico-argumental spécifique, à savoir incluant un Agent). L'observation ne se limite pas aux noms déverbaux (voir Fradin 2009 pour l'analyse des adjectifs déverbaux en *–able* comme LAVABLE), mais s'applique à tout lexème polysémique. Ainsi, Fradin & Kerleroux (2003a,b) fournissent des exemples de dérivés sur bases nominales polysémiques qui, au même titre que les noms déverbaux, révèlent que les règles morphologiques accèdent aux propriétés sémantiques des lexèmes de base les plus spécifiées possible (par exemple, le suffixé FILLETTE construit sur une des deux significations du nom FILLE, celle référant à un enfant de sexe féminin, et non pas sur celle référant à un descendant de sexe féminin ; voir Fradin & Kerleroux (2003a,b) pour l'exemple SALONNARD). Par ailleurs, Kerleroux (1999b) a montré que les règles de la morphologie du français ne sont pas les seules à illustrer la sensibilité d'une construction morphologique à des

propriétés sémantiques ultra-spécifiées de la base ; la morphologie dite « extragrammaticale » aussi. C'est ce qu'illustrent les possibilités et impossibilités d'apocope des noms déverbaux suffixés en *–ion*, entre ceux qui ont une interprétation événementielle (non apocopables) et ceux qui ont l'interprétation résultative (apocopables) :

(9) MANIPULATION

a) faire une manip ; passer son week-end à terminer une manip ; ma dernière manip a duré une semaine

b) *la fréquente manip de substances radio-actives par les employés peut mettre leur vie en danger

MANIFESTATION

a) aller à la manif, la manif a duré cinq heures

b) * la manif de la vérité aura pris 50 ans

OCCUPATION

a) le samedi matin, j'ai mes petites occupes ; sous l'occup, on s'ennuyait beaucoup

b) * l'occup de la France par les allemands a duré plusieurs années

De là suit la question de savoir s'il faut envisager trois lexèmes différents pour représenter la polysémie de FUMER, trois lexèmes qui partagent néanmoins le même radical et la même flexion ou si l'on pose un unique lexème assorti de plusieurs représentations sémantico-argumentales. Fradin & Kerleroux (2003a,b) ont argumenté en faveur de la seconde solution.

2.1.2 Méthodologie et outils

Une première étape de ma recherche a consisté à étudier, pour chaque nominalisation déverbale, les propriétés argumentales et aspectuelles des verbes de base afin d'évaluer la préférence de chaque règle pour tel ou tel type de base. Une seconde étape de la recherche consiste à établir une corrélation entre ces propriétés des verbes de base et la construction du sens des noms dérivés.

Les outils théoriques auxquels j'ai eu recours ont évolué au cours de mes recherches. Les premiers travaux que j'ai menés sur les propriétés aspectuelles et argumentales des bases verbales des règles de morphologie constructionnelle du français ont porté sur la composition VN. Du point de vue de l'aspect lexical, je me suis appuyée sur l'ontologie vendlerienne (Vendler 1967) qui, selon un large consensus, distingue les valeurs d'aspect lexical des bases

verbales : les quatre classes aspectuelles distinguées –les états, les activités, les accomplissements et les achèvements– sont mises en relation pour certaines propriétés : d'un côté, les états et les activités partagent un caractère atélique qui les distingue des accomplissements et des achèvements, qui eux ont en commun d'être téliques ; d'un autre côté, les activités, les accomplissements et les achèvements dénotent des situations dynamiques contrairement aux états ; et enfin, les achèvements se distinguent des accomplissements par le critère de la ponctualité.

Du point de vue de la structure argumentale, le problème central que je rencontrais à l'époque consistait à pouvoir caractériser la relation entre le verbe et le nom base, formants du mot composé, en termes autres que syntaxiques, c'est-à-dire autrement que comme une relation grammaticale qui associe un verbe et son complément d'objet direct, source de confusions pour l'analyse de ces composés (voir Villoing 1999, 2000). J'ai ainsi cherché un modèle sémantique qui représente les valeurs sémantiques des arguments des verbes. Après avoir évalué les différentes propositions en matière de rôles thématiques (telles que Gruber 1965) et repris les principales critiques avancées par Jackendoff (1987), Rappaport & Levin (1988), Dowty (1991), Wechsler (1995) ou Davis (2001), je me suis orientée vers le modèle de Dowty (1979 ; 1991), parfaitement bien adapté à l'analyse de la majorité des mots composés VN. En effet, ce modèle convenait bien à mes objectifs de (2002) dans la mesure où je ne rendais compte que des relations prototypiques entre les propriétés du verbe de base des mots composés VN et l'interprétation du composé, qui mettait en jeu un verbe transitif dans une relation prédicative Agent-Patient. Mais lorsque j'ai étudié plus avant les mots composés VN qui présentent un comportement moins prototypique (Villoing 2009), que je les ai comparés aux convers V>N (Tribout & Villoing (à paraître)) et enfin que je me suis engagée dans une analyse des noms déverbaux en *-oir* et en *-age* qui n'opèrent pas les mêmes découpages sémantiques, j'ai eu besoin de réintroduire les étiquettes thématiques « Agent », « Instrument », « Patient », « Lieu ».

Parallèlement, mes recherches sur la construction du sens des noms déverbaux suffixés en *-oir* et en *-age* ont requis une caractérisation plus précise des patrons syntaxiques de leurs bases verbales, nécessitant de prendre en compte, à côté des bases transitives,

D) les bases intransitives (inergatives ou inaccusatives)[9],

[9] Les verbes transitifs qui présentent, par effet de réduction de valence, un emploi intransitif (ex : *faucher un pré* / *faucher*) ou un verbe intransitif présentant un emploi transitif par extension de valence (ex : *crier* / *crier un texte*) ont été

E) les verbes à alternance causative, c'est-à-dire les verbes comme FLAMBER qui apparaissent dans deux patrons syntaxiques distincts, le patron transitif causatif et le patron intransitif-inaccusatif dépourvu de l'argument externe causatif (*la mafia flambe les prix des denrées alimentaires / les prix flambent ; Marie monte la mayonnaise / la mayonnaise monte*) et dont il a fallu préciser, dans mes analyses, quel est le patron syntaxique servant de base au dérivé (transitif-causatif ou intransitif-inaccusatif)

F) les verbes de localisation spatiale et les verbes de mouvement (à direction inhérente, de mouvement causé, ou les verbes de manière de mouvement…).

Or Dowty 1991, est relativement inadapté à l'analyse de ces verbes. En effet, même s'il parvient à déterminer sémantiquement les verbes inergatifs et inaccusatifs, Dowty n'en offre pas de représentation syntaxique appropriée, puisqu'il les traite indifféremment comme possédant une seule position syntaxique Sujet, alors même qu'ils ne présentent pas le même comportement syntaxique. Une autre difficulté du modèle de Dowty 1991 tient à ce que les verbes à alternance causative n'y sont pas traités de façon unifiée, le lien entre le patron transitif et le patron intransitif n'étant pas fait. A cet égard, le cadre théorique de Levin & Rappaport (1995) est bien plus pertinent, et j'ai exploité dans mes travaux les critères d'identification des patrons syntaxiques des bases verbales qu'elles proposent, auquel j'ai ajouté ceux de Legendre (1989) pour faire le départ, parmi les verbes intransitifs, les inergatifs des inaccusatifs. En outre, à côté des propriétés syntaxico-argumentales du verbe de base, mes études sur les noms déverbaux en *-oir* et en *-age* ont investigué leurs valeurs lexico-aspectuelles. Là encore, le cadre théorique de Levin & Rappaport s'est imposé par sa pertinence : les structures événementielles définies par les auteurs représentent d'une part le sens du verbe comprenant les informations pertinentes pour la syntaxe (le nombre d'arguments du verbe et leur type, argument externe ou argument interne), mais aussi sa valeur lexico-aspectuelle. Comme ce cadre théorique, parce que lexicaliste, est compatible avec une analyse en morphologie lexématique, je l'ai utilisé comme cadre du travail sur

classés dans leur classe d'origine (par exemple FAUCHER a été classé transitif et CRIER intransitif) ; les lexèmes qui présentent deux constructions différentes, transitive et intransitive, sans que soit en cause la réduction ou l'extension de valence, ont été considérés comme deux lexèmes différents (ex : $\text{PASSER}_{\text{intrans-inacc}}$: *le temps passe* ; $\text{PASSER}_{\text{trans}}$: *Jean passe la frontière / Marie passe le fil dans le chas de l'aiguille*)

l'interface lexique-syntaxe dans mes travaux sur les noms déverbaux qui ont suivi l'analyse des mots composés VN.

2.1.3 Hypothèse

Mes travaux s'inscrivent dans la lignée des études menés en morphologie constructionnelle sur la formation des noms et adjectifs déverbaux. Ces études ont « accrédité l'hypothèse que l'interprétation d'un nom déverbal renvoie soit au procès qu'exprime le verbe de base, soit à l'un ou plusieurs de ses actants, en fonction des contraintes imposées par la règle (Hathout & *alii* 2009, Corbin 2005, Dal 1999, Plénat 2005, Roché 2003, Fradin & Kerleroux (2003a,b), Kerleroux 2004, Busa 1997). Le sens construit dépend pour partie des propriétés sémantico-argumentales des verbes de base, auxquelles la règle morphologique est sensible et qu'elle sélectionne en fonction du sens qu'elle élabore.

Mes recherches contribuent à la compréhension de l'articulation entre le sens construit des déverbaux du français et les propriétés des bases verbales, en fournissant les analyses des données suivantes :

- les noms composés VN du français dénotant des événements (LECHE-VITRINE) comme des objets (GARDE-COTE, OUVRE-BOITE, HURLE-LOUP) ;
- les noms déverbaux événementiels suffixés en *-age* (ARRIVAGE) et convertis à finale en *ée* (MONTEE) ;
- les noms déverbaux suffixés en *-oir* référant à des instruments (HACHOIR) et à des lieux (LAVOIR) ;
- les noms déverbaux suffixés en *-age* dénotant des instruments (MAQUILLAGE, EMBRAYAGE).

Tel est l'ordre dans lequel je présenterai ces travaux, ce qui correspond à la distinction entre les noms déverbaux événementiels et les noms déverbaux dénotant des objets, la construction du sens des premiers différant radicalement de celle des seconds.

En outre, mes travaux de comparaison entre règles morphologiques viennent enrichir le domaine : à côté de la comparaison des noms déverbaux événementiels suffixés en *-age* et convertis à finale en *ée* que je présente dans cette section, il faut ajouter celles que je traite plus loin, à savoir la comparaison entre composition VN et composition néoclassique NV,

composition VN et composés synthétiques NN de l'anglais, construits néoclassiques en *-logue* et *-logiste*, composition VN et conversion V>N.

2.2 Noms déverbaux événementiels du français

Les noms déverbaux événementiels –appelés « nominalisations »- ont, depuis le travail inaugural de Lees (1960), beaucoup mobilisé l'intérêt des chercheurs dans le cadre de la grammaire générative, en particulier pour ce qui est de leur comportement syntaxique, et notamment de l'héritage de la structure argumentale (cf. Williams 1981, Booij & van Haften 1988, Grimshaw 1990, Spencer & Sadler 1998, Alexiadou & Rathert (éds) 2010). D'un point de vue sémantique, plusieurs travaux se sont intéressés à la question de l'héritage de l'aspect lexical (Aktionsart) du verbe de base. En effet, les nominalisations étant construites sur des bases verbales qui mettent en jeu des valeurs sémantiques aspectuelles, les dérivés correspondants en héritent-ils et si oui, dans quelle mesure ?

A l'intersection de ces deux problématiques, la question qui m'a intéressée en tant que morphologue a été de déterminer si les propriétés d'une nominalisation à interprétation événementielle sont entièrement héritées des propriétés sémantiques et argumentales des bases verbales ou si les règles construisent des sens et des propriétés spécifiques. J'ai développé cette question à travers la comparaison des noms déverbaux événementiels du français suffixés en *-age* et ceux qui sont convertis à finale en *ée* (Ferret et al. 2010a et b, Ferret & Villoing 2012). L'objectif a été de déterminer si la valeur sémantique du déverbal est identique à celle du verbe de base ou si la règle morphologique de nominalisation apporte une valeur sémantique spécifique. Dans le deuxième cas, cette valeur sémantique spécifique impose-t-elle à la règle la sélection de certaines bases verbales ?

2.2.1 Critères d'identification des propriétés des noms événementiels

• **Critères d'identification des noms d'événement.**

Afin de reconnaître avec précision les noms déverbaux événementiels, nous nous sommes appuyées sur une série de critères définis pour le français. J'ai ainsi appliqué les critères de Gross & Kiefer (1995), Kiefer (1998), Godard & Jayez (1996), Meinschaefer (2005), pour les tests « progressif » et « graduel », Van de Velde (2006), Martin (2009) pour le test « assister à ». Ceci nous a permis de distinguer clairement les noms déverbaux à valeur événementielle des noms déverbaux dénotant un « résultat » (cf. la distinction de Grimshaw (1990) entre noms d'événement complexes/simples et « result nominals »).

• Critères d'identification des valeurs aspectuelles des noms.

Comme je l'ai mentionné ci-dessus, nous avons exploité, pour identifier l'aspect lexical porté par les bases verbales, l'ontologie vendlerienne (Vendler 1957) qui est l'objet d'un certain consensus (même si plusieurs travaux ont voulu préciser ces classes, les spécifier, en proposer de nouveaux tests).

L'aspect lexical dans les nominalisations a été beaucoup moins exploré pour le français et commence seulement à être abordé (cf. les premiers travaux de Huyghes et Marin 2007, Haas et al 2008 qui étudient la dimension de l'aspect lexical au sein des noms d'événement). Ces recherches visent à délimiter la part d'héritage de l'aspect des bases verbales dans une partie des nominalisations événementielles du français. Les auteurs ont conclu que la dérivation s'accompagne, dans la très grande majorité des cas, d'un héritage de la valeur d'aspect lexical du verbe de base, mais ont cependant observé des décalages de différents types.

Pour rendre compte de la valeur d'aspect lexical des nominalisations verbales, nous avons suivi les travaux de Haas & al (2008), et adopté la classification des nominalisations événementielles qu'ils proposent en exploitant les critères qu'ils ont avancés. Je présente brièvement ci-dessous les trois grandes classes de noms événementiels proposés, et synthétise sous forme de tableau les tests avancés pour les distinguer :

– les noms d'état (ET) ([-dynamique, -délimité]) : CROYANCE, PREFERENCE, SIGNIFICATION, POSSESSION, RESSEMBLANCE, VOLONTE.

– les noms d'activité (ACT) ([+dynamique, -délimité]) : JONGLAGE, NATATION, BRICOLAGE, JARDINAGE, PATINAGE

– les noms d'occurrences ([+dynamique, +délimité]) : ces noms, à la différence des noms d'activité, sont capables de décrire des situations particulières, inscrites dans l'espace-temps, possédant une délimitation et un ancrage spécifique dans l'espace-temps.

Mais les noms d'occurrences présentent une disparité qui les conduit à les diviser en trois types :

– occurrences duratives culminantes (ODC) : noms dérivés de verbes d'accomplissement : ACCOUCHEMENT, REPARATION, TRAVERSEE, RENOVATION, etc.

– occurrences duratives non-culminantes (ODnC) : noms dérivés de verbes d'activité mais qui changent d'un point de vue aspectuel : ils dénotent alors une occurrence durative non-culminante [ODnC] : MANIFESTATION, DISCUSSION, PROMENADE, BOMBARDEMENT, SIMULATION, etc.

– occurrences ponctuelles (OP) : noms dérivés de verbes d'achèvement : ASSASSINAT, EXPLOSION, CONDAMNATION, DECOUVERTE, EMPOISONNEMENT, NAISSANCE, NOYADE, etc.

TESTS	SITUATIONS				
	ETAT [-dyn, -del]	ACTIONS [+dyn]			
		ACTIVITE [-del]	OCCURRENCES [+del]		
			Duratives		Ponctuelles
Un N de *x temps*	-	-	+		-
x temps de N		+	+		-
Alternance un N de x temps/ x temps de N		-	+		-
Le t du N Avec t= moment, date, instant, lieu		-	+		+
En cours de N		-	+		-
Pendant le N		-	+		+
Comptable		-	+		+
Sujet du verbe *durer*			+		-
Sujet du verbe *se dérouler*			+		-
Sujet du verbe *avoir lieu*	-	-	+		+
Sujet de prédicats inchoatif (*N vient de commencer*) ou terminatif (*N est terminé*)			+		-
			Non-culminantes	Culminantes	
Paradoxe imperfectif : Si le N a été interrompu alors			Vrai que x a Vé (ex. vrai que Ils ont manifesté)	Faux que x a Vé (ex. faux que Marie a accouché)	

Tab. 18 Propriétés et classification des N. d'événement, d'après Haas & *alii* (2008) adapté de Ferret, Soare, Villoing, Jenom 3 (2009)

2.2.2 Les noms déverbaux suffixés en -*age* et les convers à finale en *ée*

Le travail que nous avons mené avec Karen Ferret et Elena Soare (Ferret et al. 2010a et b, Ferret & Villoing 2012) sur la construction du sens des noms d'événement, a porté sur la rivalité, parmi les noms déverbaux événementiels, entre les suffixés en -*age* (ARRIVAGE) et les convers à finale en *ée* (MONTEE), souvent oubliée de la littérature (*l'arrivage du charbon par bateau /l'arrivée des invités à la maison ; le levage des impôts / la levée des impôts ; le*

pesage du bébé / la pesée du bébé). Ce travail s'inscrit dans la grande tradition des recherches sur les nominalisations dont l'une des préoccupations centrales est la justification linguistique de la compétition entre plusieurs procédés morphologiques, qui, *a priori*, semblent construire la même valeur sémantique (les suffixations en *-ion, -ment, -age* sont les règles rivales les plus étudiées). L'apport original de notre recherche a été de montrer que les règles de construction morphologiques peuvent introduire une dimension sémantique d'aspect grammatical dans les nominalisations, distinguant deux règles entre elles, alors que jusqu'à présent les travaux sur le français estimaient que l'aspect grammatical était cantonné aux verbes.

Nous avons mené une série de travaux qui se sont affinés au cours de nos communications et articles entre 2009 et 2012. Je propose d'en présenter ici une synthèse qui rendra compte des principaux résultats.

Notre recherche s'est focalisée sur les noms déverbaux événementiels suffixés en *-age* (désormais N-age) et les convers V>N à finale en *ée* (désormais Née) construits sur un même lexème (auquel on reconnaît une unique valeur sémantique, mais qui, à l'étude, s'est avérée parfois représenter des patrons syntaxiques différents), et formant ainsi des doublets. Nous avons constitué notre corpus à partir du TLFi et des données de la Toile (repérées grâce au signe @) explorée manuellement et sporadiquement en interrogeant régulièrement des moteurs de recherche tels que Google™ et Yahoo™. A cause du faible nombre de Née, nous n'avons recueilli qu'une petite centaine de déverbaux, c'est-à-dire moins d'une cinquantaine de doublets.

2.2.2.1 Structure argumentale et valeur aspectuelles des bases

Nous avons eu pour objectif d'identifier les propriétés qui distinguent les deux nominalisations, à travers l'étude, dans un premier temps, de la structure argumentale et de la valeur aspectuelle (« Aktionsart ») des bases, nous fondant sur l'hypothèse que les règles morphologiques sont sensibles à ces propriétés, et sélectionnent les bases en fonction de la contribution sémantique de la règle. Nous en avons conclu que ces niveaux d'investigation n'étaient pas suffisants pour déterminer la contribution propre des deux patrons de nominalisation.

En effet, en examinant le type de structure argumentale des bases sélectionnées par les deux nominalisations (en reprenant les critères d'identification des patrons syntaxiques des bases verbales de Legendre (1989) et Levin & Rappaport (1995), notamment pour faire le départ, au sein de la classe des verbes intransitifs, entre inergatifs et inaccusatifs), nous en avons conclu qu'il n'existe pas de spécialisation stricte de l'une ou l'autre, même si l'on pouvait identifier des tendances et régularités. A l'occasion, nous avons réfuté les deux hypothèses classiques selon lesquelles la suffixation déverbale en *-age* sélectionne des bases verbales transitives (Dubois 1969, et Dubois-Charlier 1999), et la conversion V>Née des bases uniquement inaccusatives (Ruwet 1988). Même si cette observation constitue une tendance claire, l'étude de notre corpus a en effet révélé que les deux nominalisations exploitent des bases inergatives (12) et des bases inaccusatives (13), confirmant ainsi les critiques déjà formulées par Kelling (2001) et Martin (2009) (la RCL *-age* ne sélectionne pas nécessairement des bases transitives) et Legendre (1989) (les Née ne constituent pas un test valide pour identifier un verbe inaccusatif) :

(12) CHEVAUCHER 'aller à cheval' → @la chevauchée hebdomadaire / le chevauchage sous un soleil éclatant
FLAMBER 'brûler' → @la flambée des sapins /le flambage de la poutre

(13) a. ARRIVER → @l'arrivage de la marchandise, des ouvriers / l'arrivée de la marchandise, des ouvriers
b. LEVER → @le levage de la pâte/la levée de la pâte

D'un autre côté, l'analyse du corpus révèle également que ni la suffixation déverbale en *-age* ni la conversion V>Née ne sont sensibles à la classe lexico-aspectuelle de leurs bases verbales puisqu'elles sélectionnent chacune divers types aspectuels : des activités (notées ACT, cf. 14), des accomplissements (notés ACC, cf. 15), et des achèvements (notés ACH, cf. 16) – à l'exception des états purs.

(14) a. FAUCHER (intr.) ACT → @c'est le moment du fauchage / c'est le moment de la fauchée
b. POUSSER ACT → @deux heures de poussage / de poussée (naissance)
(15) a. PESER (tr) ACC → @pesage de l'enfant / pesée de l'enfant

b. TRAVERSER ACC →@ le traversage / la traversée du centre-ville

(16) a. ARRIVER ACH → @l'arrivage du navire / l'arrivée du navire

b. RENTRER ACH → @la rentrée de la fusée dans l'atmosphère

A partir de là, nous avons mené une étude fine des propriétés sémantiques des dérivés et avons proposé, dans une hypothèse novatrice, que ces deux procédés de nominalisation se distinguent par leur manière de conceptualiser les événements, la suffixation déverbale en -*age* présentant les événements en déroulement/progression tandis que la conversion déverbale Née les présentent dans leur réalisation complète (globalité). Ce faisant, nous avons reconnu une opposition aspectuelle habituellement identifiée dans la flexion verbale du français, que nous avons transposée au domaine nominal en proposant que ces règles de nominalisation du français encodent une opposition d'aspect grammatical imperfectif (N-age) vs. perfectif (Née).

2.2.2.2 L'aspect grammatical

L'aspect grammatical, qui donne à voir un événement selon différents points de vue, dans son déroulement (aspect imperfectif, point de vue « ouvert » selon Smith 1991) ou dans sa globalité (aspect perfectif, point de vue « fermé » selon Smith 1991), est généralement associé, en français, aux valeurs sémantiques portées par les flexions de l'imparfait et du passé simple, qui marquent cette opposition aspectuelle, au même titre que la périphrase progressive « être en train de V » et le passé composé. Bien qu'elle soit novatrice pour le français, l'hypothèse que nous avançons de la présence d'une valeur d'aspect grammatical dans les nominalisations de déverbaux ne présente rien d'exceptionnel pour d'autres langues, telles que les langues slaves qui l'encodent au moyen d'une affixation sur base verbale (généralement un préfixe). Quoi qu'il en soit, l'identification de règles dérivationnelles à valeur d'aspect grammatical n'avait, jusqu'à présent, jamais été reconnue pour le français.

Nous avons suivi la représentation de l'aspect grammatical proposée par Smith 1991, que nous détaillons précisément dans Ferret & Villoing 2012 et dont nous donnons un rapide aperçu ci-dessous (où I et F représentent respectivement le point initial et final d'une éventualité, les hachures représentent l'aspect grammatical, couvrant une portion de l'éventualité seulement et n'incluant ni la fin ni le début pour le point de vue ouvert, celui de l'aspect imperfectif, et couvrant l'éventualité dans sa globalité, incluant son début, et sa fin, dans le cas de l'aspect perfectif).

(17) a. Imperfectif: I …//////////… F

b. Perfectif I F

////////////

L'intérêt du cadre théorique de Smith réside dans le fait qu'il permet de prendre en compte les deux niveaux de l'aspect impliqués dans la formation des noms déverbaux, l'aspect lexical, et l'aspect grammatical. Il montre, par exemple, que bien que les bases verbales, toutes valeurs lexico-aspectuelles confondues, se rencontrent à l'imparfait, le progressif exclut le plus souvent les verbes dénotant un état (**Paul est en train de posséder un duplex*) ou un achèvement (**Paul est en train de trouver son journal*).

2.2.2.3 L'aspect grammatical dans les N–age et Née

Ainsi, à une même base verbale (transitive, inaccusative ou inergative), la suffixation déverbale en *-age* et la conversion V>Née confèrent un aspect grammatical différent en introduisant une valeur imperfective ou perfective, respectivement.

Nous avons fourni, au fil des articles, plusieurs arguments (notés ci-dessous de A à D) pour soutenir notre hypothèse, dont je ne rappelle ici que les plus convaincants, certains ayant été abandonnés :

A) Les doublets s'interprètent différemment en contexte, les noms suffixés en *-age* présentant le déroulement, la progression de l'éventualité dénotée par le verbe de base et les noms convertis à finale en *ée* la présentant dans sa totalité.

Nous avons proposé la représentation de cette variation du sens en nous inspirant du cadre théorique de Levin & Rappaport (1995, 1998) et Smith 1991. Par exemple, pour les verbes causatifs dénotant un accomplissement comme PESER, ou un achèvement comme COULER, les hachures représentent l'aspect grammatical, couvrant le type d'éventualité dénotée, partiellement (point de vue ouvert, aspect imperfectif pour le N-age) ou complètement (point de vue fermé, aspect perfectif, pour Née) (exemple repris de Ferret & Villoing 2012).

(18) [x CAUSE [BECOME y <STATE/PLACE>]]

……..//////////////////…….. N-*age* : PESAGE (*@pesage du bébé*),

COULAGE (*@coulage de la cloche*)

[x CAUSE [BECOME y <STATE/PLACE>]]

// Née : PESEE (*@pesée du bébé*),

COULEE (*@coulée de la cloche*)

Afin de mettre en valeur ces différentes interprétations, nous avons avancé plusieurs tests exploitant la distribution des prépositions sensibles aux valeurs aspectuelles introduisant des compléments de nature verbale : ces prépositions s'avèrent être différentes avec les N-*age* et Née :

(i) La locution prépositionnelle A FORCE DE sélectionnant des valeurs imperfectives, se combine avec des N-age (qui introduit l'imperfectivité) et non pas avec des Née au singulier (mais au pluriel, cette locution est acceptée, le pluriel introduisant la répétition demandée par A FORCE DE).

(19) a. @ à force de perçage, nous avons réussi à faire un trou
b. ??à force de percée, nous avons réussi à faire un trou
c. @ à force de percées, la paroi s'est complètement écroulée

(ii) La préposition APRES sélectionne préférentiellement un complément dénotant un événement perfectif et est plus naturelle avec un Née plutôt qu'avec le N-age sur la même base verbale.

(20) a. ??après l'arrivage de la marchandise / après l'arrivée de la marchandise
b. ??après le pesage du bébé / après la pesée du bébé

(iii) La locution prépositionnelle EN PLEIN, qui peut être comparée au rôle de la périphrase *être en train de* dans le domaine verbal (cf. Haas 2010) est compatible avec un N*age* et semble inappropriée avec un Née :

(21) Ils se sont interrompus en plein perçage / ??en pleine percée du tunnel.

Nous avons également exploité la différence de sens entre les deux nominalisations en position d'objet de verbes comme FILMER ou PHOTOGRAPHIER, qui réfèrent au déroulement ou à une portion du procès avec les N-age (22-23a), mais à l'événement dans sa totalité (début, milieu, fin) avec les N*ée* (22-23b).

(22) a. J'ai filmé le pesage du bébé
b. J'ai filmé la pesée du bébé
(23) a. J'ai filmé le perçage du tunnel
b. J'ai filmé la percée du tunnel

B) De même, les déverbaux dérivés de verbes causatifs téliques s'interprètent différemment : un N-age, parce que la suffixation introduit une valeur aspectuelle d'imperfectif, met en lumière l'argument externe du verbe, dénotant la cause, impliqué dans la réalisation de l'éventualité en train de se dérouler ; tandis que Née, introduisant une valeur aspectuelle de perfectif, dénote une éventualité conceptualisée dans sa totalité et met en lumière la fin naturelle impliquée par le sens du verbe et de l'état résultant (comme proposé pour le domaine verbal pour les éventualités au perfectif). Dans l'exemple ci-dessous, « le rentrage des vaches à l'étable » et « le coulage d'une cloche » mettent en lumière le rôle de l'agent, tandis que dans « la rentrée des vaches », ou « la coulée d'une cloche », le Née donne à voir le résultat de l'éventualité dénotée.

(24) @ le *rentrage des vaches à l'étable/ rentrée des vaches ;*
@ coulage d'une cloche/ coulée d'une cloche

C) La propriété de la suffixation en *-age* d'imposer des restrictions sélectionnelles lexico-aspectuelles, identiques à celles qu'impose le progressif dans le domaine verbal : en effet la suffixation en *-age* sélectionne principalement des bases dénotant une activité (25), un accomplissement (26).

(25) a. FAUCHER ACT → @ c'est le moment du fauchage
b. POUSSER1 ACT → @ deux heures de poussage (naissance)

(26) a. PESER (tr) ACC → @ pesage de l'enfant
b. TRAVERSER ACC → @le traversage de la rue

La suffixation en *-age* exclut les bases dénotant un achèvement ou un état (ETRE SURMENE / SURMENAGE) sauf si un changement aspectuel est possible, opéré par l'aspect grammatical porté par la suffixation. (cf. ci-dessous)

La conversion V>Née au contraire sélectionne une base verbale quelle que soit sa valeur lexico-aspectuelle ; en effet, un Née peut se combiner avec tous les types de bases verbales dénotant des éventualités (activité (27), accomplissement (28), achèvement (29)),

(27) a. FAUCHER ACT → @ c'est le moment de la fauchée
b. POUSSER1 ACT → @ deux heures de poussée (naissance)

(28) a. PESER (tr) ACC → @ la pesée de l'enfant
b. TRAVERSER ACC → @ la traversée de la rue

(29) a. RENTRER ACH → @ la rentrée de la fusée dans l'atmosphère
b. PERCER ACH → @ la percée de l'entreprise sur le marché du portable

D) Les nominalisations opèrent des changements aspectuels avec certaines bases verbales : les noms en *-age* ont une valeur durative avec les verbes d'achèvement, tandis que les convers à finale en *ée* ont une valeur terminative avec les verbes d'activité.

Cette démonstration repose sur l'idée que les nominalisations peuvent ou non hériter de l'aspect lexical de leur verbe de base. Comme annoncé ci-dessus, nous avons mené une étude des changements de valeurs lexico-aspectuelles des noms de notre corpus par rapport aux bases verbales dont ils sont dérivés en prenant appui sur Haas et al (2008) qui montrent qu'un changement aspectuel peut intervenir lors de la nominalisation, dans le cas des Occurrences Duratives non Culminantes (ODnC) (les auteurs prennent l'exemple de l'OdnC MANIFESTATION, dérivée du verbe d'activité MANIFESTER mais qui passe avec succès le test « sujet de *a eu lieu* » (qui exclut les noms d'activité). Nous avons ainsi observé que la nominalisation en *–age* peut modifier la valeur aspectuelle de la base verbale. C'est ce

qu'illustrent les exemples de (30) qui montrent que la suffixation en *-age* peut sélectionner des verbes d'achèvement qui vont donner lieu à des noms en *-age* duratifs (des Occurrences Duratives Culminantes au lieu des Occurrences Ponctuelles attendues), ce dont témoigne le fait qu'ils soient compatibles avec le contexte « en cours de », alors que la base verbale n'est pas durative.

(30) a. ARRIVER ACH → @ l'arrivage du navire : « 5173 tonnes (de céréales) étaient en cours d'arrivage par camions »

b. $\text{PERCER}_{\text{trans}}$ACH → @ le perçage de la poche des eaux/ la percée de la poche des eaux

De même, la conversion V>Née sélectionne des bases verbales dénotant une activité mais construit des Occurrences duratives non Culminantes (31), compatibles avec « pendant », à la place de noms d'activité :

(31) V ACT → N OdnC

chevaucher pendant deux heures → @ le jour de la chevauchée

le groupe a tourné pendant un an → @ la tournée a commence/ la tournée est terminée (hors doublet)

Ces phénomènes de changements aspectuels potentiellement présents dans la phrase se retrouvent ici au niveau des nominalisations.

Nous avons également montré que les autres propriétés des dérivés étudiés sont un effet de cette propriété de marquage de l'aspect grammatical, que l'on juge être la contribution fondamentale des deux nominalisations.

Notre étude a, en outre, mis au jour une autre propriété sémantique distinguant N-age de Née : la causation, telle qu'elle est envisagée par Levin & Rappaport (1995).

2.2.2.4 Causation

Précisons que, selon ces auteurs, la causation ne se confond pas avec la causativité : la causativité est la propriété des verbes transitifs causatifs (synonyme, pour les verbes transitifs, il est vrai, de causation externe). Mais les verbes intransitifs (anglais, qui font l'objet de l'étude de Levin & Rappaport 1995), qui ne sont pas des verbes causatifs (donc pour lesquels

la causativité n'est pas impliquée), sont cependant distingués en intransitifs inergatifs et intransitifs inaccusatifs : les verbes inergatifs sont à causation interne et un sous-groupe de verbes inaccusatifs (les verbes alternants), sont à causation externe (voir Ferret & Villoing 2012 pour plus de détails, où nous présentons la manière dont les auteurs adoptent l'hypothèse de Perlmutter (1978 :163) selon laquelle l'inaccusativité et/ou l'inergativité d'un verbe intransitif est « sémantiquement déterminée » et doit « être syntaxiquement représentée » ; voir aussi ci-dessous où sont développées les propriétés sémantiques distinguant les deux causations, interne et externe).

Nous avons en effet défendu l'idée que la causation (interne ou externe) est le dénominateur commun aux N-age : ainsi, la suffixation déverbale en *-age* sélectionne des verbes à causation interne (inergatifs ; transitifs non-causatifs) ou externe (transitifs causatifs à alternance ou non). En revanche, elle ne sélectionne (généralement) pas de verbes inaccusatifs purs, non concernés par la dichotomie causation interne/causation externe, ni le patron inaccusatif d'un verbe à alternance causative (la structure événementielle du patron inaccusatif d'un verbe à alternance causative étant privée de l'argument dénotant la causation). La conversion V>Née, quant à elle, n'impose pas cette restriction aux verbes : elle sélectionne des verbes à causation (externe/interne) ou sans causation (inaccusatifs purs et patron inaccusatif des verbes à alternance causative). Ainsi, l'exploitation de la propriété sémantique de causation dans l'étude de nos doublets, nous a, de surcroît permis de motiver théoriquement les affinités entre verbes inaccusatifs et Née.

La causation bien que non distinctive pour les deux nominalisations (en dehors des intransitifs), dans la mesure où Née sélectionne également des verbes à causation (externe ou interne), trouve un écho dans le cadre du développement de l'hypothèse maîtresse de ce travail : la valeur imperfective de N-age a pour conséquence de mettre en lumière l'argument qui est la cause interne (verbe inergatif ; transitif non-causatif) ou la cause externe (verbe transitif causatif (à alternance ou non) de l'événement dénoté car cet initiateur (volontaire ou non) est « engagé » dans l'éventualité décrite en déroulement. Un Née, parce que perfectif, met en lumière le résultat.

Le dernier article que nous avons publié sur la question (Ferret & Villoing 2012), propose, outre une typologie des bases sélectionnées par le N-age et les Née, une formalisation de notre hypothèse dans le cadre des théories de Levin & Rappaport 1995 (structure événementielle)

ainsi qu'une représentation de l'aspect grammatical proposée par Smith 1991. Je renvoie à notre article pour plus de détails.

2.3 Noms déverbaux dénotant un objet

2.3.1 L'argument « nominalisé »

La question centrale afférente à la construction du sens des noms déverbaux dénotant un objet est de déterminer en quoi ce sens est lié à la sélection d'un argument du verbe de base (que j'appelle à la suite de Fradin 2003, l'argument distingué, correspondant pour d'autres à la « nominalisation d'un argument »), en fonction des contraintes posées par la règle.

« L'argument distingué se définit comme celui des arguments du prédicat associé au lexème-base (le verbe en l'occurrence) à propos duquel la propriété qu'exprime le dérivé est énoncée. » (Fradin 2003)

Cet argument distingué appartient-t-il toujours aux arguments stricts du verbe de base, tel qu'on le retrouve en syntaxe ? Et qu'advient-il des autres arguments lors de la nominalisation ? Comment se répartissent-ils dans la construction ?

Faisant écho aux études sur les noms déverbaux dans d'autres langues (par exemple Williams 1981 sur les noms suffixés en *-able* de l'anglais, Booij 1988, 1992 sur les noms suffixés en *-er* du néerlandais, Levin & Rappaport 1988 sur les noms suffixés en *-er* de l'anglais), plusieurs travaux de morphologie constructionnelle, en français, ont montré que l'interprétation de certains noms déverbaux est prédictible en fonction de la structure argumentale du verbe de base. Cette prédiction a été par exemple vérifiée dans le cas des noms suffixés en *-eur* du français qui correspondent préférentiellement à l'agent du verbe (DANSEUR), les exceptions à cette règle (NAISSEUR, TREBUCHEUR) étant liées à une interprétation causative du verbe de base (NAISSEUR = « celui qui **fait** naître »). La démonstration s'accompagne de celle selon laquelle les règles morphologiques sont sensibles au schéma d'argument des verbes bases. Le cas des verbes à alternance causative/inaccusative

(BATTRE, CASSER, TOMBER) en est une preuve, puisque la suffixation en *-eur* ne sélectionne jamais l'alternance inaccusative du verbe, de même qu'elle ne construit pas de dérivé en *-eur* sur une base inaccusative (*VENEUR, *ARRIVEUR) (Fradin & Kerleroux 2003a, Kerleroux 2004).

Un autre exemple est celui des adjectifs déverbaux en *-able*, à propos desquels Fradin 2003 montre que le nom modifié réfère prototypiquement au patient du verbe de base (PERISSABLE, MANGEABLE) ou au site, quand le verbe est un verbe de mouvement (CIRCULABLE, SKIABLE).

Cependant d'autres études ont montré que les règles morphologiques construisant des noms déverbaux ne distinguent pas nécessairement un argument du verbe à proprement parler, mais aussi d'autres participants sémantiques de l'événement décrit par la base. Cela est particulièrement manifeste pour les noms déverbaux en *-ette*, en *-on*, les adjectifs en *-able*, les convers V>N (Dal 1999, Roché 2003, Hathout& al. 2003, Plénat 2005, Kerleroux 1996)

	Interprétation en lien avec le procès		Interprétation en lien avec les participants sémantiques du verbe de base					
	processive	résultative	agentive	patientale	instrumentale	locative	tempor -elle	expérienc -eur
Suff. *–ette*	bronzette apprenette trouvette	mercerisette	cousette écrivette	sucette mouillettes	allumette lavette	buvette cachette		flipette
Suff. *–on*	plongeon bouillon	coupon avorton	brouillon grognon	nourrisson suçon	guidon torchon	serron		
Suff. *-able*				vêtements lavables		maison emménageable	saison skiable	
Conversion V>N	vol	applique traîne	guide frime	suce pousse	une ramasse	des campes		

Tab. 19 Interprétation de quelques noms et adjectifs déverbaux du français (adapté de la communication à Paris 8 de Namer & Villoing 2007)

Ces résultats conduisent à une observation plus générale quant aux propriétés des règles morphologiques au regard des règles syntaxiques : il semblerait que la morphologie ne soit pas sensible à la distinction faite en syntaxe entre argument et ajout : elle distingue un participant sémantique de l'événement décrit par le verbe de base, quelle que soit la réalisation syntaxique qu'il peut avoir.

Les études que j'ai menées sur les noms composés VN, les noms déverbaux suffixés en *-oir* et en *-age* montrent qu'au même titre que les suffixations évoquées ci-dessus, l'objet que dénote le nom construit correspond à un des participants sémantiques de l'événement décrit par le verbe de base, et que la sémantique de la règle impose de sélectionner les bases verbales en fonction de leurs propriétés sémantico-argumentales. Je présente ci-dessous les propriétés de ces trois règles.

2.3.2 La composition Verbe-Nom du français

Les mots composés VN sont les premières données que j'ai étudiées du point de vue de la relation entre le sens construit et les propriétés sémantico-argumentales des bases verbales sélectionnées par la règle morphologique. Cette analyse fait l'objet de ma thèse de doctorat.
Elle repose sur un corpus principalement lexicographique, rassemblant environ 1500 mots composés VN du français issus de plusieurs dictionnaires de langue ou de dictionnaires encyclopédiques. Les dictionnaires ont été choisis de manière à être suffisamment représentatifs du lexique général et technique du français (*Trésor de la Langue Française*, *Grand Robert de la Langue Française*, *Dictionnaire de la langue française* (Littré), *Dictionnaire Général de la Langue française* (Darmesteter et Hartzfeld)). D'autres sources sont venues compléter ces données lexicographiques, en particulier des données issues de la Toile et enfin, la collecte fortuite de mots composés VN néologiques dans des journaux, des magazines et des catalogues.

2.3.2.1 Composition vs syntagmes lexicalisés

Le premier objet de ma recherche, qui a fait suite à une proposition explicite de Corbin 1992, a consisté à montrer que la composition, et en particulier la composition d'un verbe et d'un nom du français (désormais composition VN) (PORTE-PLUME, CASSE-PIED, LECHE-VITRINE), est construite, non pas dans le composant syntaxique, mais par la morphologie lexicale. Cette démonstration, qui est au cœur de ma thèse (Villoing 2002), a également mobilisé mon attention dans Villoing 2003a et, plus récemment, dans Desmets & Villoing (2009, 2010). La position défendue allant radicalement à l'encontre des analyses issues de grands courants grammaticaux ou linguistiques, tant du 19ème siècle (grammaire historique et comparée, voir Diez (1836-1844), Darmesteter 1877 que du 20ème siècle (grammaire générative post-lexicaliste, voir Di Sciullo & Williams 1987, Zwanenburg 1992, Lieber 1992, Barbaud 1997),

j'ai d'abord fait porter ma recherche sur la compréhension des motivations qui avaient fondé ces analyses favorables à un traitement syntaxique des composés VN (mémoire de D.E.A. 1996). Les premiers articles que j'ai consacrés à cette problématique ont eu pour objet de mettre au jour les obstacles épistémologiques qui empêchent, dans ces théories, d'y voir une construction morphologique (cf. Villoing 1999, Villoing 2000). Les travaux qui ont suivi (Villoing 2009, Desmets & Villoing 2009) ont énoncé les contraintes empiriques qui font obstacle à l'analyse des mots composés VN comme des construits syntaxiques lexicalisés. Les principaux arguments s'appuient sur le fait que les composés VN ne respectent pas les contraintes de formation syntaxique qui sont observées dans les phrases lexicalisées. Pour rappeler ici quelques arguments :

(i) le N du VN n'est jamais déterminé alors qu'il devrait l'être dans une construction syntaxique véhiculant un rapport sémantique prédicat/patient entre le V et le N. Or, d'une part, la morphologie constructionnelle présente cette spécificité de ne pas exploiter de grammème (déterminant ou autre ; cf. Fradin 2003 pour une revue), ce qui penche en faveur d'une formation morphologique des VN, et d'autre part, les lexèmes issus du figement de syntagmes verbaux conservent ces grammèmes (TROMPE L'ŒIL, TROMPE LA MORT, CREVE LA FAIM), ce qui montre que les VN ne sont pas des syntagmes lexicalisés ;

(ii) les verbes à pronom réflexif utilisés dans les VN (SE CASSER, base verbale de CASSE-TETE) ne font pas apparaître ce pronom (*C'est un casse-tête/ *C'est un **se** casse-tête*), alors qu'il est obligatoire dans une construction syntaxique (*Il **se** casse la tête*) ;

(iii) les syntagmes lexicalisés préservent dans leur structure l'ordre original SVO, à la différence de certains composés VN (HURLE-LOUP, GOBE-MOUTON, PISSE-CHIEN, REVEIL-MATIN) qui ne pourraient pas apparaître tels quels dans une phrase, le N à la droite du V ne satisfaisant pas les contraintes syntaxiques de réalisation des arguments sémantiques du verbe (le N de HURLE-LOUP, GOBE-MOUTON, PISSE-CHIEN est interprété comme un agent (cf. ci-dessous) et serait réalisé dans une phrase comme un sujet à la gauche du verbe). Cette plasticité sémantique est par ailleurs une caractéristique des composés morphologiques (cf. plus bas où je montre que le N ne dénote pas nécessairement un argument du verbe, mais aussi d'autres participants sémantiques) qui contraste avec la structure argumentale réduite que peut avoir un verbe.

En revanche, il reste certains noms, composés d'un verbe et d'un adverbe (COUCHE-TARD, LEVE-TOT) dont les propriétés ne permettent pas de trancher franchement en faveur d'une formation par composition morphologique ou d'une construction syntaxique lexicalisée (Villoing 2001).

2.3.2.2 Propriétés sémantiques de la composition VN

Comme l'illustre une bonne partie des arguments présentés ci-dessus, l'objectif de ma thèse de prendre au sérieux l'hypothèse d'une formation morphologique plutôt que syntaxique de la composition VN s'est appuyée sur la recherche inédite des contraintes linguistiques imposées par la règle, tant au niveau morpho-phonologique que catégoriel et sémantique. Au niveau sémantique, l'enjeu a été de sortir de la représentation, inadaptée mais récurrente, du sens de ces construits en termes syntaxiques comme d'une relation entre un verbe et son objet, représentation fondée sur une interprétation traduite par une glose phrastique qui a souvent été confondue avec la construction du sens lui-même (cf. Darmesteter 1890, le premier d'une longue liste d'auteurs, a fourni pour représentation sémantique du mot composé PORTE-PLUME, la glose « un qui porte la plume », à partir de laquelle il en a déduit la formation du composé au moyen d'un syntagme verbal. Voir Villoing 1999 et Villoing 2000 pour plus de détails). Après avoir montré l'inadéquation de cette analyse (voir Desmets & Villoing 2009, 2010 pour une synthèse des arguments), j'ai mené une recherche précise sur les propriétés sémantiques du verbe des mots composés VN, de la relation prédicative qu'il entretient avec le nom du composé, et du rapport de dépendance entre ces propriétés et le sens construit. J'ai présenté ces premiers résultats principalement dans deux articles, Villoing 2002, entièrement centré sur ces questions sémantiques, et Villoing 2003, de plus large envergure, incluant la problématique de la formation syntaxique ou morphologique de ces unités.
Les résultats que j'ai fournis à l'époque n'ont rendu compte que des propriétés représentées dans la majorité des données du corpus, laissant pour plus tard l'analyse des mots composés non prototypiques.

Ainsi j'ai rendu manifeste deux types de contraintes que j'ai associées à la règle morphologique de composition VN du français : une contrainte portant sur les propriétés aspectuo-argumentales du verbe de base (i) et parallèlement, une contrainte portant sur les relations sémantiques entre le verbe et le nom du mot composé (ii).

Pour ce qui concerne (i), j'ai montré que la composition VN est sensible à la valeur aspectuelle du verbe de base puisqu'elle sélectionne prototypiquement des verbes dynamiques, c'est-à-dire compatibles avec les contextes linguistiques *être en train de —*, *se mettre à —*, *s'arrêter de —*. Pour ce qui concerne (ii), j'ai montré que ces prédicats comprennent deux arguments, l'un situé du côté du Proto-Agent et l'autre du côté du Proto-Patient, au sens de Dowty 1991. En outre, j'ai fait l'hypothèse que ces contraintes sur les bases sont motivées par le sens prototypique que construit la composition VN qui met en jeu une relation prédicative agent/patient dans laquelle le référent du composant N dénote le Patient du verbe et le référent du mot composé son Agent : ainsi, la composition VN distingue un des arguments sémantiques du côté du Proto-Agent du verbe pour construire la référence du mot composé (qui peut dénoter un agent (GRATTE-PAPIER$_N$, PERCE-OREILLE$_N$, TROUBLE-PAIX$_N$) ou un instrument (ABSORBE-ODEUR$_N$ COUVRE-THEIERE$_N$ NETTOIE-FOUR$_N$)), l'argument sémantique situé du côté du Proto-Patient étant généralement saturé par le N du composé VN.

A l'issue de ce premier travail, j'ai conclu que la caractérisation des propriétés sémantiques des mots composés VN que je fournissais, même si elle offrait une image de la composition VN prototypique, ne permettait pas de couvrir l'ensemble des données. L'article qui a suivi (Villoing 2009) tente de remédier en partie à ce défaut. A cette occasion, j'ai défini plus précisément les relations prédicatives non majoritaires que pouvaient également entretenir le verbe et le nom d'un mot composé VN.

J'ai d'abord montré que les mots composés VN qui semblent formés à partir d'un verbe non agentif (COULE-SANG, SAUTE-BOUCHON) ou ceux dont le N ne peut pas, *a priori*, s'interpréter comme un patient (PENSE-BETE, PISSE-CHIEN), se rapprochent néanmoins des VN prototypiques parce que, dans ces construits, le procès a une valeur sémantique de causatif et qu'en conséquence, le N remplit bien un rôle sémantique de type Patient (« fait couler le sang, fait sauter le bouchon, fait penser les bêtes, fait pisser le chien »), et le composé VN réfère comme attendu à un instrument. Nous avons proposé, dans Desmets & Villoing 2009 et 2010, de traiter ces composés en ajoutant un Agent « externe » à la relation sémantique du verbe de base, qui est à l'origine du procès ou qui contrôle le procès décrit par le verbe de base : il s'agit soit de l'Agent d'une relation causale (COULE-SANG), soit de l'Agent d'une relation instrumentale qui permet d'interpréter le nom composé comme l'instrument facilitant la réalisation du procès (TROTTE-BEBE).

J'ai ensuite présenté les rares mots composés VN exhibant une relation sémantique autre que celle d'un prédicat et d'un patient, telle que le N renvoie à des participants au procès qui ne relèvent pas nécessairement de la structure argumentale du verbe comme l'instrument (CUIT-VAPEUR, POUSSE-PIED), l'intervalle temporel (REVEILLE-MATIN, GRILLE-MIDI), le lieu scénique où se déroule le procès dénoté par le verbe (TRAINE-BUISSON, FOURRE-BUISSON) ou encore l'agent que l'on retrouve régulièrement dans les toponymes (CHANTERAINE, HURLE-LOUP), sobriquets (FRISEPOULET) et autres noms (PISSECOQ, nom d'une fontaine).

J'en ai conclu que les relations sémantiques qu'entretiennent entre eux le verbe et le nom, même si elles sont le plus fréquemment du type de ce que j'avais décrit en 2002, sont plus variées, et qu'en somme, le composant nominal du composé peut renvoyer à tous les types de participants sémantiques d'une base verbale. Je synthétisais ce résultat dans le tableau ci-dessous :

	Fonction sémantique du N d'un composé VN				
	Patient	Instrument	Intervalle temporel	Lieu scénique	Agent
Exemples de VN	**LECHE-VITRINE** **OUVRE-BOITE** **GRATTE-PAPIER** **COUPE-GORGE**	CUIT-VAPEUR POUSSE-PIED	REVEILLE-MATIN GRILLE-MIDI	TRAINE-BUISSON FOURRE-BUISSON	GOBE-MOUTON HURLE-LOUP PISSE-VACHE

Tab 20 Fonction sémantique du N d'un composé VN (adapté de Villoing 2009)

Pour finir, j'ai davantage exploré, dans cet article de 2009, les interprétations possibles des mots composés VN autres que celles liées au Proto-Agent que j'avais identifiées dans ma thèse. J'ai ainsi précisé qu'en dehors de l'interprétation processive que j'ai rapidement évoquée, la composition VN permet de référer, à côté des interprétations actancielles agents et instruments, à des lieux ou à des patients (cf. le tableau ci-dessous qui synthétise ces interprétations) :

	Procès	**Instrument**	**Agent**	Lieu scénique	Patient
Exemples de VN	LECHE-VITRINE	**OUVRE-BOITE** **TROTTE-BEBE** **REVEILLE-MATIN** **CUIT-VAPEUR**	**GRATTE-PAPIER** **TRAINE-BUISSON**	COUPE-GORGE PINCE-FESSES HURLE-LOUP PISSE-VACHE	GOBE-MOUTON

Tab. 21 Fonction sémantique du référent d'un composé VN (adapté de Villoing 2009)

C'est également à l'occasion de cet article que j'ai exposé les interprétations polysémiques associées à un même mot composé :

	Procès	**Instrument**	**Agent**	Lieu scénique	Patient
Exemples de VN	-	**GARDE-COTE**	**GARDE-COTE**	-	-
	-	**PORTE-CLE**	**PORTE-CLE**	-	-
	-	-	**GARDE-MEUBLE**	GARDE-MEUBLE	-
	-	-	-	-	-
	-	**COUPE-GORGE**	-	COUPE-GORGE	-
	-	-	-	-	-
	PINCE-CUL	-	-	PINCE-CUL	-
	PIQUE-ASSIETTE	-	**PIQUE-ASSIETTE**	-	-
	RAMASSE-MIETTES	**RAMASSE-MIETTES**	-	-	-
	VIDE-BOUTEILLE	**VIDE-BOUTEILLE**	**VIDE-BOUTEILLE**	VIDE-BOUTEILLE	-

Tab. 22 Polysémie des référents d'un composé VN

La mise au jour de la variété des interprétations associées à la composition VN, qui couvre en somme, la totalité des interprétations possibles des noms déverbaux en français, et de la polysémie observable sur nombre de mots composés a été la source d'inspiration majeure des travaux que j'ai menés par la suite avec Delphine Tribout, d'une part sur la comparaison entre composition VN et conversion V>N (cf. § 3.4), et d'autre part sur la question du rôle de la règle morphologique dans la polysémie des noms déverbaux (cf. § 2.4.2.).

2.3.2.3 Composition VN et frontières internes à la morphologie

La mise au jour des propriétés de la composition VN a conduit à reconsidérer certaines données du corpus qui posent la question théorique de la frontière entre composition VN et composition NN, voire préfixation. En effet, les lexèmes construits tels que AIDE-JARDINIER, AIDE-SAGE-FEMME ne sont pas toujours clairement identifiables comme relevant d'une composition VN, d'une composition Nom-Nom, ou d'une préfixation. C'est en examinant de près les propriétés sémantiques associées à ces lexèmes construits et en les comparant aux valeurs portées par les règles de composition que nous avons pu démontrer, dans Lesselingue & Villoing 2002, que le sens associé aux constructions [*aide-N*]$_N$ ne pouvait être construit ni par la structure VN (hormis AIDE-MEMOIRE et AIDE-OUÏE*)*, ni par la structure NN, mais que *aide* joue le rôle d'un préfixe.

2.3.2.4 Perspectives de recherche

Quoique ma recherche sur les propriétés sémantiques de la composition VN ont évolué depuis ma thèse (2002), et que mes travaux ultérieurs ont tenu pour acquis les résultats présentés

dans Villoing 2009 (repris aussi par Fradin 2005), il manque encore un examen exhaustif des relations entre l'interprétation du mot composé et les propriétés aspectuello-argumentales du verbe de base, en particulier dans les cas non prototypiques exposés dans Villoing 2009. En d'autres termes, existe-t-il un lien privilégié entre la possibilité d'une interprétation et les propriétés sémantiques de la base verbale, et si oui, quel est-il ?

2.3.2.5 Evolution de ma recherche sur la représentation formelle de la règle de composition VN

Un autre point manquait à mon travail de thèse : une représentation formelle de la règle de composition VN. J'ai tenté de remédier à ce manque en proposant, dans mon article de 2009, une représentation compatible avec le cadre théorique de la morphologie lexématique qui rende compte des propriétés des mots composés VN prototypiques associées aux trois plans définitoires du lexème, les plans phonologique, syntaxique et sémantique.

	INPUT	OUTPUT
Phonologie	• Verbe : thème 3 • Nom : thème 1 ou thème pluriel	Thème de V ⊕ thème de N
Syntaxe	• Cat : V • Str. Arg. : de préférence (x,y), x = Agent et y = Patient • Cat : N	N
Sémantique	• V : dynamique et rarement statif • N : objet	• relation VN : prédicat / argument • N : patient • dénotation du VN : un des arguments du V

Tab. 23 Règle de composition VN prototypique (adapté de Villoing 2009)

Cette proposition est parallèle à une autre tentative que nous avons menée avec Laurent Roussarie (Roussarie & Villoing 2003) de formaliser la construction du sens des mots composés VN dans un cadre lexicaliste, compatible avec une morphologie lexématique, le cadre pustejovskien du Lexique Génératif ('Generative Lexicon', Pustejovsky 1995). Notre objectif initial a été de poser les bases d'une sémantique compositionnelle des mots composés VN du français prototypiques et moins prototypiques, incluant ceux dont l'interprétation est causative. Nous avons inscrit notre étude dans la lignée du travail de Busa 1997 sur les noms et Johnston & Busa 1999 sur les noms composés. En étendant à la composition VN, l'analyse plus générale des noms agentifs que proposait Busa, nous avons pu fournir un compte rendu

compositionnel des relations sémantiques entre le composant verbal et le sens du mot composé.

Mais le cadre pustejovskien ne peut offrir qu'une modélisation de la construction du sens des lexèmes. Or une approche morphologique doit fournir une vision holistique de la formation des mots. C'est finalement le cadre théorique d'une grammaire HPSG qui m'a paru satisfaire cette condition et dans lequel, avec Marianne Desmets (Desmets & Villoing 2009 ; 2010), nous avons proposé une représentation de la composition VN du français. En effet, ce cadre appréhende les entités de la langue comme des signes, c'est-à-dire comme des corrélations de propriétés linguistiques de forme comme de sens, lesquelles corrélations sont vues comme indéfectibles mais non prédictibles. Les structures de traits, qui constituent le formalisme utilisé pour encoder les descriptions, permettent ainsi d'exprimer l'hétérogénéité des informations linguistiques, phonologiques, morphologiques, syntaxiques et sémantiques, qui reçoivent un traitement parallèle mais séparé, tout en étant activées simultanément. Cette représentation est ainsi entièrement compatible avec une morphologique lexématique, d'autant plus que le modèle adopte une vision modulaire de la grammaire, prônant dès son origine le lexicalisme strict (à la suite de Chomsky 1970), c'est-à-dire l'hypothèse qu'aucune opération dédiée à la syntaxe ne peut affecter la structure interne des mots. Elle s'accompagne, logiquement, d'une disctinction des unités propres à chaque module de la grammaire, en particulier des lexèmes et des mots-formes, réalisation en syntaxe du lexème. En outre, la grammaire HPSG nous a semblé spécifiquement pertinente pour l'analyse des mots composés VN qui ont si longtemps été traités en syntaxe, parce que ce cadre théorique offre la possibilité de mutualiser la ressource sémantique exploitée tant par la construction morphologique des noms déverbaux que par les constructions syntaxiques. Elle saisit ainsi la nature du lien entre morphologie constructionnelle et syntaxe, à savoir, la sémantique.

L'article de Desmets & Villoing 2009 s'attache plus particulièrement à proposer une représentation de la règle de composition VN du français dans ce cadre en adaptant notamment la hiérarchie qui organise les types de lexèmes à la morphologie constructionnelle, peu traitée par les HPSGistes, et en proposant une dimension FORMATION supplémentaire qui permet de classer les lexèmes selon leur formation morphologique (à côté de la dimension PART-OF-SPEECH qui classe les lexèmes selon leur catégorie, et de la dimension VALENCE qui assigne des fonctions).

L'article de Desmets & Villoing 2010 développe cette classification et montre qu'elle permet de traiter d'autres noms déverbaux du français, tels que les noms suffixés en *-eur* (Fradin & Kerleroux 2003a & b), en *-oir* (Namer & Villoing 2008), en *-ette* (Plénat 2005), les dérivés en *-age* et en *-ée* (Ferret & al. 2009) qui ont fait l'objet d'études morphologiques.

Bien qu'adaptée à la représentation de la formation des lexèmes dans une perspective de morphologie lexématique, le formalisme HPSG ne nous a pas permis de représenter les phénomènes tels que la plasticitié d'une RCL ou la prototypicité des constructions sémantiques. Cette question s'est retrouvée au centre des problématiques récentes que nous avons élaborées avec Delphine Tribout (Tribout & Villoing 2012, 2013, (à paraître)).

2.3.3 La suffixation déverbale en *-oir*

A la suite de mes travaux sur la formation des noms déverbaux par composition, je me suis intéressée, avec Fiammetta Namer (Namer & Villoing 2008) aux noms déverbaux suffixés en *-oir* du français (désormais N-oir), dont il est communément admis (Meyer-Lübke 1890-1906 ; Nyrop 1936 ; Dubois 1962 ; que l'interprétation est soit instrumentale, les noms désignant l'instrument aidant à la réalisation du procès verbal (RASOIR, HACHOIR, BINOIR), soit locative, les noms désignant le lieu dans lequel se déroule le procès décrit par le prédicat verbal base (LAVOIR, FUMOIR, PARLOIR). Notre approche a été la même que celle que j'avais suivie pour l'analyse des mots composés VN et nous nous étions donné pour objectif de déterminer dans quelle mesure l'interprétation de ces noms est une fonction prédictible de la règle de nominalisation et dépend des propriétés aspectuelles et argumentales du verbe de base.

- **Corpus**

L'étude a été menée sur un corpus original d'une grande envergure (environ 700 noms) qui rassemble tous les noms déverbaux en *-oir* du TLFi (environ 300) auxquels s'ajoute un corpus tout aussi conséquent de néologismes recueillis sur la Toile (environ 400) (repérés ici par un soulignement), illustrant la vitalité de la règle (*contra* Dubois 1962). Nous avons réuni ces deux corpus dans la mesure où les résultats obtenus ne représentaient pas de différence, quels que fussent le niveau de langue considéré, l'objectif discursif visé et le domaine textuel ou scientifique envisagé.

• Problématique

La première partie de l'analyse a consisté à fournir des critères pour identifier les noms d'instruments et les distinguer des noms de lieu, sachant que certains N-oir semblent *a priori* polysémiques et porter les deux interprétations (BALANÇOIRE, BAIGNOIRE, LAVOIR). Il s'est révélé particulièrement important, à cette occasion, de ne pas confondre un nom qui dénote un objet jouant le rôle d'un instrument dans un contexte donné, et un nom dont le sens est construit par distinction du participant sémantique Instrument de la base verbale (qui en l'occurrence, jouera aussi le rôle d'un instrument). Par exemple, dans une phrase comme *Jean a mangé sa purée avec une fourchette*, le nom FOURCHETTE sert à dénommer un outil qui joue dans la situation décrite le rôle d'un instrument. Mais cela n'implique pas pour autant que le verbe MANGER comporte un argument Instrument dans sa structure argumentale, que FOURCHETTE aurait saturé. Ce qui nous a intéressé en tant que morphologues, c'est justement de vérifier si les noms d'instrument en *-oir* sont construits par distinction d'un argument Instrument de la base verbale. La même question s'est posée avec les noms de lieu : dans la situation décrite par la phrase *Jean a mangé des sandwichs dans le métro*, le nom METRO désigne le lieu de l'action du verbe MANGER sans pour autant que cela implique que le nom METRO corresponde à un argument du verbe MANGER.

Nous avons donc cherché à établir le lien entre interprétation des N-oir et propriétés aspectuello-argumentales de la base verbale en examinant successivement (i) les valeurs aspectuelles et (ii) les propriétés argumentales de ces verbes.

2.3.3.1 Propriétés aspectuelles des bases verbales

En ce qui concerne la valeur aspectuelle du verbe de base, nos résultats ne montrent pas de discrimination particulière, puisque tous les types aspectuels sont représentés, même si nous observons une certaine rareté des bases statives :

– Activité : PARLOIR, TROTTOIR, BEUGLOIR, REGARDOIR[10]

– Accomplissement : ALLUMOIR, DOROIR, ASSASSINOIR

[10] Les lexèmes soulignés sont issus de la Toile.

– Achèvement : ETEIGNOIR, ARRIVOIR

– Statifs (rares) : AIMOIR, SOUFFROIR, VIVOTOIR

Nous en avons ainsi conclu que la classe aspectuelle du verbe de base ne constitue pas un des critères influençant l'interprétation instrumentale ou locative des N-oir. Par ailleurs, parce que nous partions de l'hypothèse que l'interprétation du nom était dépendante des arguments du verbe, nous n'avons pas établi de lien entre aspect du verbe base et interprétation du nom.

2.3.3.2 Propriétés argumentales des bases verbales

Les résultats auxquels nous avons abouti au terme de la recherche montrent qu'à la différence d'autres noms déverbaux pour lesquels une relation claire entre la structure argumentale du verbe de base et l'interprétation du déverbal peut être établie, l'interprétation des N-oir apparaît relativement indépendante des arguments du verbe de base : en effet, ni l'interprétation Instrument ni l'interprétation Lieu, qui correspondent aux interprétations majoritaires des N-oir, ne semblent pouvoir être corrélées à un argument syntaxique du verbe Instrument ou Lieu. Par exemple, les noms d'instruments PLATROIR et ENFUMOIR sont construits sur des verbes, PLATRER et ENFUMER, qui ne contiennent pas d'argument syntaxique de type Instrument, c'est-à-dire un argument instrument qui apparaîtrait obligatoirement dans la phrase (*Arsène plâtre le mur (avec du plâtre) ; Arsène enfume la pièce (avec la fumée)*).

De même, les noms de lieu suffixés en *-oir* ne sont pas nécessairement construits sur des verbes de mouvement ou des verbes de localisation spatiale (dont on suppose qu'ils ont des arguments syntaxiques locatifs). Au contraire, la majorité d'entre eux ont pour base un verbe autre, notamment des verbes dont l'unique argument est soit agent (PARLOIR, DEFEQUOIR) soit patient (MOUROIR). De plus, nous avons montré, en contradiction avec nos attentes, que les verbes de mouvement ou les verbes de localisation spatiale apparaissent peu nombreux à servir de base aux N-oir locatifs (à peine la moitié) (PROMENOIR, GAMBADOIR, DEVALOIR, BAISSOIR, DEVERSOIR) et peuvent servir tout aussi bien de bases aux noms d'instrument : c'est le cas de PASSOIRE, REMONTOIRE, LANÇOIR.

Nous en avons conclu que l'interprétation instrument ou lieu du nom ne se construisait pas au moyen de la distinction d'un argument syntaxique du verbe de base.

En revanche, nous avons observé que les N-oir sont construits sur un participant sémantique de l'événement décrit par le verbe qui se réalise, en syntaxe, sous la forme d'un ajout. En effet, le dérivé en *-oir* s'identifie à un participant au scénario impliqué par le prédicat verbal de base (le lieu ou l'instrument) qui n'est pas prévu dans la structure argumentale de celui-ci et qui correspondrait, d'un point de vue syntaxique, à un ajout (*Arsène hache la viande (avec un hachoir) ; Emile râpe le parmesan (avec un râpoir) ; Arsène fume son cigare (dans le fumoir) ; Arsène parle à Emile (dans le parloir)*).

Cette observation nous a conduit à avancer l'idée que les construits morphologiques ne sont pas sensibles à la distinction argument/ajout pertinente dans le domaine de la syntaxe.

Néanmoins, nous avons pu faire l'hypothèse que le type sémantique de cet ajout est corrélé à la transitivité du verbe de base puisque nous avons observé une régularité en ce que les verbes transitifs privilégient la modification par un ajout instrumental, alors que les verbes intransitifs servent préférentiellement de base à des N-oir modifieurs locatifs, ce qui correspond aux grandes tendances déjà repérées dans la littérature.
En effet, nous avons montré que les noms déverbaux suffixés en *-oir* à interprétation instrument sont massivement construits sur des bases verbales transitives, c'est-à-dire des verbes dont le premier argument correspond à un agent ou une cause et dont le deuxième est un patient : 80% des bases verbales des N-oir du TLFi sont transitives de même que 63 % des N-oir de la Toile (LAVOIR, DEMELOIR, APPELOIR, DECHIROIR, DESENFUMOIR). A l'inverse, nous avons montré que les noms déverbaux en *-oir* désignant un lieu sont majoritairement construits sur des bases verbales intransitives (TROTTOIR, PATINOIRE, GLANDOIR, BAVARDOIRE).

Cette analyse était cependant perfectible dans la mesure où il restait à expliquer la raison du lien observé entre la transitivité de la base verbale et la sélection d'un ajout syntaxique de type Instrument, ainsi que le lien entre l'intransitivité du verbe base et l'interprétation locative du N-oir. En outre, il fallait encore examiner l'absence de lien systématique entre ces propriétés, et comprendre pourquoi un verbe transitif peut servir de base à la formation de noms de lieu plutôt que d'instruments (CHAUFFOIR, ASSASSINOIR).

Si nous n'avons pas répondu à ces questions dans l'espace de notre court article de 2008, nous pouvons néanmoins nous targuer d'avoir inspiré de nouvelles recherches puisqu'alors que les N-oir souffraient d'un certain désintérêt jusqu'en 2008, ils ont fait l'objet de plusieurs études depuis, dont certaines offrent des réponses à ces questions (je mentionnerai en priorité les travaux de Ferret 2012 et Fradin & Winterstein 2012, chacun adoptant un cadre théorique différent).

2.3.3.3 Interprétations périphériques, interprétations impossibles.

Une des vertus de notre article a été d'avoir mis au jour les interprétations possibles et impossibles des N-oir, et en particulier les interprétations périphériques, traditionnellement reléguées aux oubliettes, mais dont nous avons montré la vitalité.

Ainsi, à côté des interprétations Instrument et Lieu, très majoritaires (90% des N-oir du TLFi et de la Toile, en quantité comparable pour les deux corpus), la suffixation en *-oir* présente d'autres interprétations, relativement périphériques, les interprétations patientales et causatives. En effet, la suffixation en *-oir* peut extraire l'argument Patient du verbe pour dénoter des objets tels que TIROIR, pour le plus lexicalisé, mais aussi POUSSOIR, GRIFFOIR, ASTICOTOIRE, TITILLOIR, pour les néologismes extraits de la Toile. Tout laisse à penser que cette possibilité interprétative n'est pas éteinte, et qu'elle appartient bien aux propriétés sémantiques associées à la règle (sur la polysémie des règles, voir plus loin, § 2.4.2.).
Quoique plus rares, nous avons néanmoins identifié quelques N-oir néologiques interprétables comme la cause de l'événement décrit par le verbe de base, c'est-à-dire une force qui n'a aucun contrôle sur ce qui est causé (cf. Van Valin & La Polla 1997), sans que soit impliquée une quelconque agentivité : REPOUSSOIR, TREBUCHOIR, ATTIROIR. Leur extrême rareté nous a conduit à une grande prudence quant au fait d'attribuer cette interprétation à la règle elle-même.

En revanche, la suffixation en *-oir* ne permet pas de construire de noms d'agents ni de noms événementiels; les rares N-oir référant à des agents (AUDITOIRE, ASSOMMOIR, BASSINOIRE) ou des procès (INTERROGATOIRE) proviennent soit d'une évolution historique originale (AUDITOIRE est un emprunt au latin *auditorium* qui renvoie alors notamment à « assemblée d'auditeurs » ; nominalisation de l'adjectif latin *interrogatorius* dans le latin médiéval juridique) soit de dérivations sémantiques (ASSOMMOIR et BASSINOIRE prennent une valeur

agentive uniquement dans certains contextes, laquelle valeur résulte d'un glissement sémantique favorisé par la situation d'énonciation) mais ne relèvent pas directement du sens associé à la règle de construction.

A l'issue de cet examen, nous ne pouvons plus réduire les N-oir à des noms d'instrument ou de lieu ; il faut au minimum considérer leur capacité à référer au patient du verbe de base, qui constitue finalement le seul argument syntaxique à être sélectionné par la suffixation en -oir pour construire des noms d'objet.
La variété des interprétations des N-oir pose un défi à qui voudrait présenter une analyse sémantique unifiée de la règle. Elle révèle ainsi une fois de plus la variété sémantique des sorties d'une règle morphologique, polysémie dont il va falloir rendre compte.

2.3.4 En outre, l'étude des N-oir à interprétation instrument est très intéressante dans le sens où elle remet en cause les thèses souvent avancées selon lesquelles l'interprétation Instrument dérive de l'interprétation Agentive (Booij 1986, 2005). Or l'interprétation agentive n'est pas disponible pour la suffixation en -*oir*. Se profile derrière ces variétés sémantiques, de nouveau, la question de la polysémie, que j'aborde plus loin (§ 2.4.2.).La suffixation déverbale en -*age* formant des noms d'instrument

Suite à Namer & Villoing 2008, j'ai repris, avec Karen Ferret, et sur la base de ses découvertes sur les N-oir (Ferret 2012, 2013), l'analyse des noms déverbaux construits dénotant un instrument à partir du corpus des noms suffixés en -*age*.
Les noms déverbaux en -*age* ne sont évidemment pas le prototype de règle de formation de noms d'instrument puisque la règle forme systématiquement des noms d'événement. Mais l'étude que nous avons menée avec Karen Ferret et Elena Soare sur les N-age événementiels m'a permis de reconnaître qu'il est une interprétation portée par ce suffixe nominalisateur qui n'a jamais été évoquée : l'interprétation Instrument (ex. 32).

(32) ACCORDAGE, AIGUILLAGE, ALLUMAGE, ATTELAGE, BANDAGE, BARRAGE, EMBALLAGE, EMBRAYAGE, EMMAILLOTAGE, ENTOILAGE, ENVELOPPAGE, GARNISSAGE, GOMMAGE, GUIDAGE, LISSAGE, MAQUILLAGE.

En effet, aucun des travaux sur la nominalisation en *-age* du français n'aborde cette question (Dubois 1962, Kelling 2001, Martin 2009, Ferret & alii 2010, Fradin 2012b).

Cette étude s'est appuyée sur un état des recherches sur les noms déverbaux à interprétation instrument beaucoup plus avancé que ce que nous proposions en 2008 avec Fiammetta Namer. En effet, notre article de 2008 a servi de tremplin à de nouveaux travaux sur les Noms en *–oir* du français à interprétation Instrument et Lieu, ceux de Fradin & Winterstein 2012 et de Ferret 2012. Aucun de ces travaux n'étant publié à l'heure où j'écris ces lignes, je ne ferai une présentation détaillée que de ceux de Ferret, qui a ensuite servi de cadre de travail à l'analyse des noms en *-age* à interprétation instrument.
Bien que nous ayons établi (Namer & Villoing 2008) des liens entre l'interprétation des noms déverbaux en *-oir* et la sélection d'un d'ajout syntaxique, instrument ou lieu, nous n'avons pas examiné plus avant cette hypothèse, ni du point de vue des propriétés sémantiques des bases verbales (ces ajouts syntaxiques instrument et lieu correspondent-ils à des participants sémantiques obligatoires de la base verbale ?), ni du point de vue de la formalisation de la règle. C'est sur ces deux plans que Fradin & Winterstein 2012 et Ferret 2012, dans des approches théoriques différentes, viennent combler ce manque.

Fradin & Winterstein 2012 ont établi un lien entre l'interprétation sémantique du N-oir, instrument, lieu ou patient, et les propriétés sémantiques des verbes de base ; par exemple, ils ont montré que les N-oir à interprétation Instrument sont formés sur des verbes incluant dans leur représentation sémantique un instrument obligatoire (selon les critères de Koenig & al. 2008), qui correspond, dans leur cadre théorique à un argument du verbe.

(33) HACHER > HACHOIR, TRANCHER >TRANCHOIR, PRESSER > PRESSOIR, DEVIDER > DEVIDOIR.

De son côté, Ferret 2012 réconcilie les approches de Namer & Villoing 2008 et de Fradin & Winterstein 2012 en montrant que la règle de suffixation N-oir sélectionne un participant sémantique de la structure événementielle du verbe, qui ne deviendra pas nécessairement un argument syntaxique du verbe : dans le cadre théorique de Levin & Rappaport 1995 ce participant est un participant de constante (racine verbale) et non un participant de structure, ce qui prédit qu'il n'apparaîtra pas dans la structure argumentale du verbe. Plus précisément,

Ferret 2012 affine l'analyse en montrant que l'interprétation instrumentale d'un nom déverbal a avoir avec certaines propriétés sémantiques de la base verbale : seuls les verbes transitifs causatifs à causation externe dont le sens comprend un composant de manière (au sens de Levin & Rappaport 1995) peuvent donner lieu à un N-oir (ACCORDOIR, ALLUMOIR, AMORCOIR, ARROSOIR, BRUNISSOIR, EGOUTTOIR, MONTOIRE, TRANCHOIR*)*. Elle propose, en outre, une formalisation de la règle dans le cadre théorique de Levin & Rappaport.

La généralisation qui découle des travaux de Ferret consiste à reconnaître que l'interprétation Instrument est dépendante des propriétés sémantiques du verbe de base de la règle suffixale. En d'autres termes l'interprétation Instrument présenterait des contraintes morpho-sémantiques du même type que celles qui déterminent les interprétations Produit, Etat et Moyen des nominalisations (l'interprétation Produit n'est possible qu'avec des bases verbales présentant une construction télique exprimant la création, la reproduction ou la modification d'un objet (Bisetto & Melloni 2007) ; l'interprétation Etat est corrélée à l'existence d'une construction spatiale (Fradin 2011) ; et l'interprétation Moyen est associée à des bases verbales à construction stative (Fradin 2012a)).

Dans Ferret & Villoing 2013, nous avons fait l'hypothèse que les propriétés mises au jour par Ferret 2012 ne sont pas réductibles à l'analyse des N-oir instrumentaux, mais qu'elles seraient généralisables à tous les noms déverbaux à interprétation Instrument. Nous avons ainsi vérifié l'hypothèse sur les N-age désignant un instrument.

L'étude a été menée sur un corpus relativement réduit de 725 noms déverbaux suffixés en -*age* tirés des lettres A à P du *TLFi* (l'objectif étant à l'avenir d'analyser l'ensemble des N-age du dictionnaire, ainsi que les néologismes de la Toile afin de vérifier la vitalité de l'interprétation Instrument dans les N-age contemporains). Alors que l'interprétation Evénementielle couvre 100% du corpus, l'interprétation Instrument quant à elle n'en représente que 5 %. Bien que confidentielle, l'interprétation Instrument n'apparaît pas plus rare que les interprétations locatives (2,6%) (GARAGE, ANCRAGE) ou patientale (1,2%) (ATTELAGE).

Les N-age à interprétation Instrument sélectionnés pour notre étude sont ceux qui ont répondu positivement aux tests suivants d'identification d'un N d'instrument :

(i) ils peuvent apparaître dans une phrase comme tête d'un Syntagme Prépositionnel de leur V-base introduit par *avec*. En d'autres termes, les N d'instruments prototypiques sont des 'Z tels que X Vbase Y *avec* Z' (Cadiot 1991)

(ii) ce sont des objets artefactuels. En d'autres termes, Z est un objet comptable qui existe comme entité avant et après l'événement dans lequel il a été utilisé comme instrument (Fradin & Winterstein 2012).

En appliquant les propriétés mises au jour par Ferret 2012, 2013 pour les N-oir, nous avons pu confirmer que l'interprétation Instrument des N-age n'est possible qu'avec des verbes transitifs, à causation externe (c'est-à-dire des verbes transitifs causatifs), porteurs du trait sémantique [+ manière], comme l'illustrent les exemples en (34)

(34) ALLUMAGE : « Alors le chauffeur d'ambulance il est monté sur son siège ... il a poussé l'allumage... pe! pe! tap! pe! pe! tap! pe! pe! des renvois terribles! ... Le moteur il était mouillé... il renâclait par tous les tuyaux... »
MONTAGE : « Montage à coïncidence ». (TLFI « Montage électronique utilisant deux ou plusieurs détecteurs de radiations et permettant de n'enregistrer une particule que si celle-ci atteint simultanément tous les détecteurs »).

Ces trois contraintes, transitivité, causation externe et le trait sémantique [+manière], doivent se cumuler, et aucune ne peut faire défaut :

(i) Verbes Transitifs

La contrainte de la transitivité est nécessaire : les verbes intransitifs ne peuvent pas servir de base à une interprétation Instrument. C'est le cas des verbes inergatifs comme PATINER, PAPOTER, PATAUGER, PARLER, RIRE, COURIR, HURLER (verbes agentifs) et TREMBLER (verbe non agentif). C'est aussi le cas des verbes inaccusatifs qui n'alternent pas avec un patron transitif causatif (comme c'est le cas pour le verbe CASSER) comme ARRIVER, GERMER, MOURIR, PASSER. Ainsi, certains de ces verbes peuvent donner lieu à des noms en *-age* (PATINAGE, PAPOTAGE, PATAUGEGAGE, PARLAGE, ARRIVAGE, PASSAGE), mais ces noms ne développent pas l'interprétation instrument, comme en témoignent et le TLFI, qui ne leur reconnaît qu'une interprétation événementielle ou d'activité, et les emplois en contexte issus de la Toile :

(35) PATAUGEAGE, PATINAGE, TREMBLAGE (DE TERRE)

Bruit de pataugeage, flagrant délit de pataugeage, débroussaillage et pataugeage, farniente et pataugeage.

Un site consacré au patinage artistique, club de patinage sur glace, nous accueillons tous les enfants qui souhaitent confirmer leur pratique du patinage.

Tremblage de terre, tremblage de fesse, « Moi j'utilise la technique du *tremblage* de pouce, je fais *trembler* mon pouce donc je tapote super vite sur la manette xD ».

La contrainte de causativité est également nécessaire : les verbes transitifs non causatifs (comme REGARDER, GUETTER, OBSERVER) ne peuvent pas donner lieu à des N-age Instrumentaux. Pour preuve, les N-age ci-dessous (REGARDAGE, GUETTAGE, OBSERVAGE), issus de la toile, qui ne sont employés qu'avec leur interprétation événementielle :

(36) *Champion du monde de **regardage** de match ou sport sur canapé ; **regardage** de film ; séquence **regardage** de nombril.*

*Tutoriel de **guettage** ; « Qu'est-ce que vous faites là-haut, sur un arbre, du **guettage**, c'est pas bien de guetter ? » ; discret **guettage** à la boîte aux lettres*

Observage** de biodiversité, soirée d'**observage

(ii) Verbes transitifs causatif à causation externe

Mais si les contraintes de transitivité et de causativité sont nécessaires, elles ne sont pas suffisantes puisque le fait que la causation soit interne ou externe joue un rôle déterminant. La distinction entre les éventualités causées intérieurement et celles causées extérieurement est proposée par Levin & Rappaport (1995, 2000), pour déterminer l'inergativité (verbes à causation interne) ou l'inaccusativité d'un sous-groupe de verbes intransitifs, ceux comme CASSER, présentant une contrepartie transitive causative (verbes à causation externe) (cf. ci-dessus). Ainsi, seuls les verbes transitifs à causation externe peuvent donner lieu à un N-age à interprétation instrumentale (ALLUMER > ALLUMAGE, GOMMER > GOMMAGE, BANDER > BANDAGE, GARNIR > GARNISSAGE, MAQUILLER > MAQUILLAGE), à l'exclusion des verbes transitifs non causatifs (c'est-à-dire les verbes qui comportent un argument « responsable » de la réalisation de l'éventualité dénotée par le verbe). Par exemple, les verbes en (37) dont nous

avons montré dans Ferret & Villoing (2012 : 94) qu'ils servent de base aux N-age dénotant des événements, ne peuvent pas être associés à une interprétation instrument.

(37) CHEVAUCHER, base du N *chevauchage (de belles nanas)*
SAUTER, base du N *sautage (de barrières)*
TRAVERSER, base du N *traversage (de rue)*

(iii) Composant « manière »

Les conditions « verbes transitifs, à causation externe », sont nécessaires mais pas suffisantes et la présence d'un composant « manière » est indispensable.

L'idée d'exploiter cette propriété sémantique des verbes pour expliquer les N-oir à interprétation instrumentale vient de Ferret 2012 qui l'emprunte à Levin 1993, Levin & Rappaport 1995.
Ce composant sémantique de *manière* spécifie le 'causing event' en impliquant la participation obligatoire de l'instrument dans la réalisation de l'éventualité dénotée :

(38) a. « the event described by *cut* involves the production of an incision, something that requires the use of an instrument ». Levin (1993: 10)

b. « The very meaning of the verb *cut* implies the existence of a sharp instrument that must be used by a volitional agent to bring about the change of state described by the verb » (Levin & Rappaport 1995:103).

Ce composant de MANIERE distingue, selon Levin & Rappaport 1995, les verbes de type-cut ([+Manière]) des verbes de type-break ([-Manière]). En effet, les verbes de type *break* ne spécifient pas l'activité (« le causing event ») qui conduit à la réalisation de l'éventualité dénotée ; le sens du verbe n'implique donc pas le composant manière. Tandis que les verbes du type *Cut* impliquent un instrument utilisé par un agent volitionnel.

Ce composant de manière dans le sens des V [+ causation externe] est identifié par un test que Ferret 2013 a mis au point en exploitant et en réaménageant les travaux de Koenig et al. 2008.

(39) Test: *x a VPé → x a utilisé un objet pour VP, comme par ex. N-Instr*

Tout verbe vérifiant cette implication sera classé [+manière] (noté [+M]), comme l'illustrent les exemples suivants repris à Ferret & Villoing 2013 :

(40) a. Marie a coupé le gâteau → Marie a utilisé un objet pour couper le gâteau (Vrai), comme par exemple un couteau (Vrai).
COUPER V [+M]

Si l'implication est fausse, alors le verbe n'implique pas de participant sémantique Instrument. Si l'énoncé fait apparaître un instrument, il ne correspondra pas à un participant sémantique impliqué par le sens de verbe ; le verbe est noté [-M]

(41) a. Marie a battu son chien → Marie a utilisé un objet pour battre son chien (Faux), comme par exemple un bâton (Faux)
BATTRE V [-M]

Donc pour *Marie a battu son chien avec un bâton*, *bâton* est certes un Instrument du point de vue de sa dénotation, mais il n'est pas impliqué par le sens du verbe BATTRE

Ainsi, les noms comme GARNISSAGE, ATTELAGE, EMMAILLOTAGE ou MAQUILLAGE présentent une interprétation Instrument possible parce que le sens du verbe de base comprend un participant sémantique Instrument, que le test de Ferret 2013 permet de mettre au jour (cf. l'application des tests suivants repris à Ferret & Villoing 2013) :

(42) a. Jean a garni le siège → Jean a utilisé un objet pour garnir le siège (Vrai), comme par exemple un garnissage (Vrai).
GARNIR, V [+M] ;

b. Jean a attelé le cheval → Jean a utilisé un objet pour atteler le cheval (Vrai), comme par exemple un attelage (Vrai).
ATTELER , V [+M]

c. La nurse a emmailloté le bébé → La nurse a utilisé un objet pour emmailloter le bébé (Vrai), comme par exemple un emmaillotage (Vrai).
EMMAILLOTER, V [+M]

d. Marie a maquillé sa fille → Marie a utilisé un objet pour maquiller sa fille (Vrai), comme par exemple du maquillage (Vrai).
MAQUILLER, V [+M]

En revanche, les verbes transitifs, à causation externe, mais qui n'incluent pas le composant manière, ne peuvent pas donner lieu à une interprétation Instrument. Pour preuve, les exemples en (43) n'exhibent qu'une interprétation événementielle.

(43) *le coulage (du bateau), le rentrage (des vaches), le tournage (de la roue*)

A l'issue de ces démonstrations, nous avons adapté la formalisation qu'avait développée Ferret 2012 et 2013 pour proposer une formalisation de la règle -*age* Instrument. Il s'agit de fournir une sous-règle sémantique à la règle générale des Noms en -*age*. L'hypothèse étant que nous proposons une seule règle -*age* qui rende compte de toutes les interprétations possibles, plutôt que d'envisager plusieurs règles homonymes, au moins une règle construisant les noms d'événement et une autre construisant les noms d'instruments. Ce choix répond à un principe d'économie : une partie de la règle est commune à tous les noms en -*age* : les parties qui concernent la phonologie et la catégorie. Il n'y a qu'au niveau du sens que nous devons postuler plusieurs sous-règles sémantiques : la première que nous avons établie dans Ferret & Villoing 2012 pour l'interprétation événementielle, et la seconde, qui rend compte de l'interprétation Instrument. A l'avenir, il faudrait proposer d'autres sous-règles sémantiques qui rendent compte des autres interprétations possibles des N-age que nous mettons au point avec Delphine Tribout.

Cette décision implique de prendre parti dans le débat autour de la polysémie : cet outillage nous permet d'éviter le déploiement de règles homonymiques. Nous proposons une seule règle, mais des constructions sémantiques différentes pour former plusieurs interprétations sémantiques (cf. le débat sur la polysémie § 2.4.2.).

Par ailleurs, nous proposons une solution qui permet de rendre compte à la fois de la différence entre les règles mais aussi de leur caractère commun (les suffixations en *-oir* et en *-age*, bien qu'elles se distinguent du point de vue phonologique et de la diversité des sens qu'elles construisent, partagent une même sous-règle sémantique, celle qui permet de construire des noms d'instrument).
Cela nous permet de prendre position par rapport au débat initié par Corbin 1987 : les règles doivent-elles être envisagées du point de vue du sens qu'elles construisent ou à partir des changements phonologiques et catégoriels qu'elles impliquent. Ma réponse est : les deux à la fois. La représentation des règles avec ces niveaux différents mais simultanés permet cette souplesse.

• Insensibilité de la morphologie à la distinction entre argument et ajout

Ces résultats conduisent à une observation plus générale quant aux propriétés des règles morphologiques face aux règles syntaxiques : il semblerait que la morphologie ne soit pas sensible à la distinction faite en syntaxe entre argument et ajout : elle distingue un participant sémantique de l'événement décrit par le verbe de base, quelle que soit la réalisation syntaxique qu'il puisse avoir.

2.4 Projets de recherche associés à la formation du sens des déverbaux

2.4.1 Panorama des noms déverbaux en français.

J'ai le projet de poursuivre ma recherche sur la compréhension de la construction du sens des noms déverbaux du français, en me donnant pour objectif à long terme de fournir un panorama général et comparatif des différentes règles morphologiques déverbales du français.
Dans la même veine que mon projet de constituer un panorama des types de thèmes attendus par chaque règle de nominalisation déverbale (cf. § 1.5.), j'envisage ici de proposer le pendant sémantique du panorama des noms déverbaux (cf. Koehl 2012 pour les noms désadjectivaux).
L'objectif est

(i) d'une part d'identifier les types sémantiques spécifiques que chaque RCL d'un nom déverbal construit, en distinguant celles dont les sorties sémantiques sont plurielles de celles dont les sorties sémantiques sont plus restreintes ;
(ii) d'autre part d'évaluer, dans les cas de polysémie, si les règles offrent la même diversité et, dans ce cas ;
(iii) si elles imposent une certaine hiérarchie des préférences parmi les types sémantiques.

J'ai entamé ce travail par les études comparatives de la composition VN avec d'autres règles qui construisent les mêmes interprétations, la composition néoclassique NV (LYPOLYSE, MELOMANE), et de la conversion V>N (MARCHE, JUGE) (voir Chapitre 3 pour une présentation des résultats)

Les études des interprétations Instrument des noms déverbaux suffixés en *-oir* et en *-age* que j'ai menée avec, respectivement Fiammetta Namer et Karen Ferret, ont abouti à identifier des contraintes associant cette interprétation aux propriétés sémantiques du verbe de base.
Ces contraintes sur la formation des noms déverbaux instrumentaux devraient par ailleurs être confirmées par l'étude de corpus plus larges tels que celui des noms suffixés en *-eur*, ou des noms composés VN. Il serait également nécessaire d'examiner, à la lumière de cette hypothèse, la dérivation en *–ment*, grande concurrente de la suffixation en *-age*, afin de déterminer si une autre règle de nominalisation est susceptible de former des noms instrumentaux, comme le laisse supposer le TLFI, et selon les mêmes contraintes.
Je souhaite dans un premier temps exploiter cette hypothèse de l'interprétation instrument avec les mots composés VN, car si j'ai bien montré que les mots composés VN sélectionnent préférentiellement des bases transitives et qu'ils s'interprètent aussi préférentiellement comme des instruments, je n'ai pas approfondi les relations de cause à effet entre ces deux analyses.
Nous projetons également de vérifier, sur les mots composés VN, la validité des contraintes mises au jour par Ferret 2012 et 2013 pour les noms déverbaux en *-oir* entre Interprétation Locative et propriétés sémantiques de la base verbale.

Je souhaite également développer la question du lien entre la construction du sens des déverbaux par distinction d'un argument de la structure argumentale en examinant d'autres règles de nominalisations que celles qui construisent des noms d'instrument ou des noms de lieu (telles que la suffixation en *-ure* (BLESSURE), *-aison* (PENDAISON), *-is* (SEMIS), *-on*

(PLONGEON), *-aire* (DONATAIRE), *-ant* (HABITANT), la conversion V>N (GUIDE, POUSSE)). L'étude de larges corpus permettra sans aucun doute d'aboutir à des résultats nouveaux voire inédits sur ce sujet encore peu traité.

J'ai également amorcé ce projet par la comparaison de deux règles formant des noms événementiels (la suffixation en *-age* et la conversion V>N à finale en *ée*). Les résultats auxquels nous avons abouti nous permettent d'émettre des hypothèses solides pour traiter l'ensemble des déverbaux N-age et Née hors doublets, ainsi que d'autres cas de rivalité affixale au sein des noms d'événement.
Pour ce qui concerne les N-age et les Née qui ne forment pas de doublets, nous avons fait l'hypothèse de la neutralisation de la valeur d'aspect grammatical en l'absence d'une paire qui manifeste l'autre terme de l'opposition aspectuelle. Notre analyse est donc compatible avec l'idée que dans le cas où les doublets n'existent pas (pas de paire N-age/Née), la valeur d'aspect grammatical est neutralisée et les deux points de vue sont grammaticalisés par une seule des deux nominalisations (quand le verbe le permet, cf. exclusion des achèvements ou des états, sauf changements aspectuels) (*la tombée de la nuit*).

Notre hypothèse sur l'aspect grammatical permettrait probablement d'expliquer des cas de rivalité affixale au sein des noms d'événement autres que les paires N-age/Née. Nous souhaitons développer l'hypothèse de l'aspect grammatical dans les nominalisations en cherchant à déterminer si cette différence est pertinente pour d'autres noms déverbaux évènementiels présentant des doublets : nous pourrions analyser les paires de noms suffixés N-age/N-ment, N-age/N-ion ainsi que les paires convers V>N /N-ment , convers V>N / N-ion etc. (cf. Ferret & al. 2010a-b pour un début de discussion sur la co-occurrence N-age / N-ment).

2.4.2 La polysémie des noms déverbaux :le rôle de la morphologie

L'étude de la construction du sens des noms déverbaux m'a évidemment conduite vers la question de la polysémie : j'ai observé d'une part (i) que la plupart des règles morphologiques ne construisent pas des noms déverbaux associés à une unique interprétation, mais au minimum à deux, et d'autre part (ii) qu'un lexème issu d'une règle peut porter plusieurs interprétations. Je parlerai dans le premier cas de « polysémie de la règle » et dans le second

cas de « polysémie du lexème ». Ces phénomènes de polysémie m'ont amenée à m'interroger sur le rôle que joue la morphologie au regard de la polysémie, ce que je formulerai par la question suivante : la polysémie des lexèmes construits n'est-elle pas liée à la polysémie de la règle ?

La réponse à cette question devrait permettre de pouvoir affiner la représentation que l'on donne du rôle de la règle morphologique dans la construction du sens.

2.4.2.1 Délimitation des questions

La polysémie impliquée dans les noms déverbaux peut donc être abordée selon deux points de vue liés aux deux types de polysémie que j'ai proposés :

(i) Un nom déverbal est polysémique

(ii) Une règle morphologique de formation de noms déverbaux construit plusieurs sens.

En abordant la question de la polysémie à partir du premier angle (i), celui où un lexème déverbal est vu comme polysémique, il y a lieu de se demander si les différentes interprétations de ce lexème sont du ressort de la morphologie ou de la sémantique lexicale. En d'autres termes, la polysémie d'un lexème est-elle prédictible par la règle morphologique, et si oui, selon quels critères et dans quelles proportions ? Ou bien la polysémie relève-t-elle d'autres mécanismes que morphologiques s'appliquant aux unités lexicales construites, indépendamment de leur formation ?

Si la polysémie du lexème est prédictible par la règle morphologique (polysémie qualifiée de « constructional polysemy » par Melloni 2007), le problème est de déterminer ce qui, dans la polysémie des déverbaux, ressortit à la construction morphologique :

– doit-on imputer la polysémie à des propriétés spécifiques des bases comme le suggèrent les travaux de Bisetto & Melloni 2007, Melloni 2007, autour de la polysémie événement/résultat, ou les travaux de Fradin 2012 sur l'interprétation Moyen ?

– doit-on imputer la polysémie à la règle qui inscrit dans ses propriétés la construction de sens distincts ? Auquel cas la règle morphologique programme elle-même la construction de plusieurs sens (cf. ci-dessous). Dans ce cas, il faut là encore déterminer quels sont les facteurs attendus par la règle pour construire une interprétation plutôt qu'une autre ; par exemple,

existe-t-il un lien entre les différentes interprétations programmées par la règle et les propriétés des bases verbales ?

Si la polysémie du nom déverbal relève des mécanismes autres que morphologiques, vaut-il mieux envisager les règles morphologiques comme sémantiquement sous-spécifiées, le sens spécifique se construisant en dehors de la morphologie (polysémie qualifiée de « selectionnal polysemy» par Melloni 2007)? Dans ce cas, le sens construit sera réduit au plus petit dénominateur commun entre tous les lexèmes construits par la même règle, et le sens spécifique dépendra,

– soit du contexte extralinguistique ou l'effet de la lexicalisation (comme le proposait Aronoff 1980, 2007, Corbin & Temple 1994) ;

– soit de règles de dérivation sémantiques standard telles que la métaphore ou la métonymie (Corbin & Temple 1994, Booij 2005, Kerleroux 2012).

En abordant la question de la polysémie à partir du second angle (ii), celui où la règle morphologique est associée à des interprétations différentes, on peut envisager deux cas

– soit les règles morphologiques sont capables de former les différentes interprétations au moyen d'une règle polysémique unique qui est sous-spécifiée (cf. Lieber 1998, Plag 1999 sur -*ize* et -*ify*)

– soit les règles morphologiques sont associées à diverses règles sémantiques (cf. Desmets & Villoing 2009, Tribout 2010, Bonami & Tribout 2012).

Si les règles construisent des sens distincts et qu'une hiérarchie s'établit entre ces sens, comme j'ai pu l'observer dans tous les noms déverbaux que j'ai analysés, cela conduit encore à poser la question de savoir si on enregistre au titre de la règle cette hiérarchie. Le choix en faveur de l'une ou l'autre hypothèse a une conséquence sur la vision que l'on a de la concurrence entre les règles. Par exemple, si la vitalité associée aux différentes opérations sémantiques est inscrite dans la règle, alors les règles, comme la composition VN et la conversion V>N, qui ne partagent pas la même hiérarchie ne peuvent être jugées concurrentes car elles ne forment pas productivement les mêmes types sémantiques. Au contraire, si la vitalité des différentes opérations sémantiques n'est pas considérée comme inscrite dans la règle, mais est vue comme un effet analogique du lexique existant ou comme un effet de

mode, alors les deux règles peuvent être considérées comme rivales parce que dans ce cas, aucun critère morphologique ne nous permet de choisir entre les deux règles quand on veut former un nouveau nom à partir d'un verbe.

2.4.2.2 Variété des approches de la polysémie des noms déverbaux

J'ai été confrontée à la question de la polysémie des noms déverbaux de l'ensemble des noms déverbaux que j'ai étudiés. Mais c'est plus particulièrement lors de notre travail comparatif sur la composition VN et la conversion V>N du français, que nous avons initié, avec Delphine Tribout (Tribout & Villoing 2012, (à paraître)) une réflexion sur le traitement de la polysémie des noms déverbaux construits par la morphologie. L'analyse des noms suffixés en *-age* à interprétation instrumentale avec Karen Ferret (Ferret & Villoing 2013) est venue alimenter la discussion (Tribout & Villoing 2013).

Je prendrai pour exemple la polysémie classiquement étudiée entre les noms déverbaux agentifs et instrumentaux (GUIDE, PORTE-DRAPEAU) pour présenter la variété des approches de la polysémie des noms déverbaux dans la littérature. Je présente ci-dessous quelques-uns des traitements de la polysémie agent/instrument :

(i) l'interprétation instrument indépendante de la règle et fixée par le contexte extra-linguistique ou socio-culturel

Corbin & Temple 1994, et Corbin (à paraître) envisagent la polysémie des noms construits comme indépendante de la construction du sens par la règle morphologique. Elles envisagent cette polysémie comme dépendant soit de contraintes extra-linguistiques et socio-culturelles, soit d'opérations de glissement sémantique une fois le lexème construit.

Ainsi, l'interprétation agentive ou instrumentale des noms suffixés en *-eur* ou des mots composés VN ne relève pas de la règle morphologique : le sens construit des dérivés est abstrait et sous spécifie le trait +/- humain ; l'opposition personne/objet n'est introduite qu'au niveau des catégories référentielles, et est régie par des conditions pragmatiques et des facteurs socio-culturels.

Opération de construction d'unités lexicales

↓

SENS CONSTRUIT

↓

Intervention de facteurs non linguistiques

↓

SENS DESCRIPTIF DE NATURE REFERENTIELLE

↓

Intervention de facteurs d'usage

↓

DENOMINATION

Schéma 3 : représentation des différentes étapes permettant à une unité lexicale construite de servir de dénomination (Corbin (à paraître))

Par exemple, un mot composé comme PORTE-AVION dénote un objet et non pas un agent pour des raisons pragmatiques et non linguistiques : un humain ne peut, à cause de contraintes physiques, être dénommé PORTE-AVION. De même, PORTE-SAVON ne peut dénommer une personne pour des raisons d'organisation du monde social. Mais aucune propriété linguistique de la règle morphologique n'empêche qu'un mot composé VN dénote un agent et un instrument comme dans le cas de PORTE-ETENDARD.

(ii) L'interprétation instrument : dérivée du sens Agent de la règle

Un autre point de vue est avancé pour le traitement de la polysémie des noms déverbaux suffixés en *-eur*, en anglais, néerlandais et hongrois: Booij (2005 : 220-225), suivant Booij 1986 et Lieber & Booij 2004 jugent inutile de spécifier différents sens pour les suffixes déverbaux. Ils traitent la polysémie des noms déverbaux en *-eur* en envisageant plusieurs niveaux de représentation du sens : la règle morphologique définit un sens prototypique central et les différentes autres interprétations sont dérivées par des mécanismes d'extension du sens (comme la métaphore et la métonymie), établis indépendamment des formations morphologiques. Ainsi, la catégorie conceptuelle Agent qui est associée aux noms dérivés en *-eur*, peut être étendue d'après des extensions de schèmes qui rendent comptent des différentes interprétations. Le shift de PERSON à INSTRUMENT est un exemple de shift de domaine que l'on retrouve fréquemment dans les langues naturelles et que l'on peut voir comme une chaîne métaphorique : la notion d'Agent est transférée au domaine des choses matérielles inanimés qui sont conçues comme agents qui exécutent une tâche particulière. Plus précisément, on a :

(44) Personal Agent> Impersonal Agent > Instrument

Booij 1986 prend l'exemple, en néerlandais, de ZENDER 'émetteur' qui réfère

(1) à la personne qui envoie'> (2) à une station de radio ou de télévision > (3) à un poste transmetteur

Booij 2007 reconnaît que certains noms d'instruments ne sont pas nécessairement connectés à l'interprétation agentive du même lexème. La solution proposée en 2007 consiste à déplacer la polysémie des lexèmes vers une polysémie de la règle : ainsi le patron sémantique des noms déverbaux comprend un premier niveau hiérarchiquement haut qui est relativement sous-spécifié 'entity involved in V', complété par des sous-schémas rendant compte des différentes interprétations spécifiques des noms en *-eur* : 'Agent of V' (qui construit, par dérivation sémantique, 'personal agent' et 'impersonal agent'), 'Instrument of V', 'Object of V'.

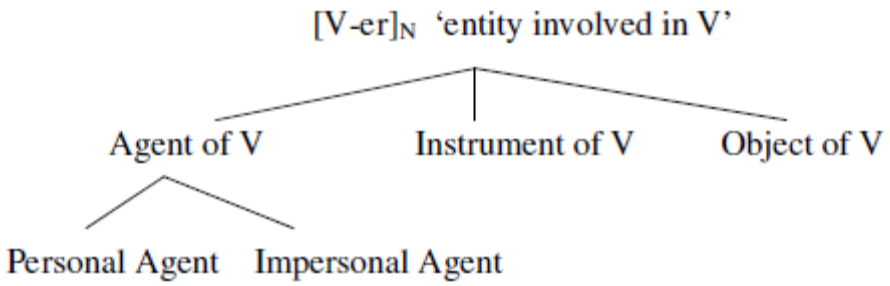

Schéma 4 : représentation des sous-schémas sémantiques de la suffixation déverbale en *–er* du Dutch (Booij 2007)

Notons que Fradin & Winterstein, dans leur communication aux Décembrettes 2012, sur les noms déverbaux en *-oir*, reprennent, développent et modélisent l'idée proposée à l'origine par Booij 1986 d'un continuum entre les fonctions d'agent, agent fantôme et instrument. Ils étendent également leur analyse aux noms de lieu en suggérant que PLONGEOIR, par exemple, cumule les deux interprétations, instrument et lieu (malgré le fait que ça ne soit pas la même préposition qui soit employée dans le cas d'une interprétation ou de l'autre : *plonger avec un plongeoir* (qui n'est pas très bon), et *plonger d'un plongeoir* (qui est bon et qui favorise l'interprétation locative).

(iii) L'interprétation instrument construite par la règle morphologique

Une autre perspective traite l'interprétation Instrument comme autonome des autres interprétations possibles pour une même règle, en vertu du principe d'indépendance de la construction des valeurs sémantiques des dérivés par les règles morphologiques. Selon cette approche, toute règle morphologique construit chacun des sens de ses output, indépendamment les uns des autres (cf. Plénat 2005, Namer & Villoing 2008 pour la suffixation en *–oir*, Bonami & Tribout 2012, Tribout & Villoing 2012, Fradin 2012).

Dans cette perspective, la règle de composition VN, la conversion V>N, la suffixation en *-ette* construisent des noms d'agent, d'instrument, de patient, d'événement etc., indépendamment les uns des autres. La règle morphologique est identique d'un point de vue phonologique et catégoriel mais se divise en plusieurs sous-patrons sémantiques (cf. l'idée du « flexème » de Fradin & Kerleroux 2003a,b). De sorte qu'un même verbe base, défini par sa structure événementielle (ou verbe + nom dans le cas de la composition) peut servir d'input aux différents sous-patrons sémantiques de la règle qui construiront des dérivés homonymes. Les différentes interprétations des dérivés ne dérivent pas sémantiquement d'une interprétation unique, mais sont construites parallèlement, selon les instructions des différents patrons sémantiques qui peuvent sélectionner un des participants sémantiques (Agent, Patient, instrument) ou l'événement dans son entier, et en conséquence, requérir des bases verbales aux propriétés argumentales et/ou aspectuelles spécifiques (cf. par exemple, les travaux de Melloni 2007, Bisetto & Melloni 2007, qui montrent que les interprétations résultat des déverbaux sont dépendantes des propriétés sémantiques des bases).

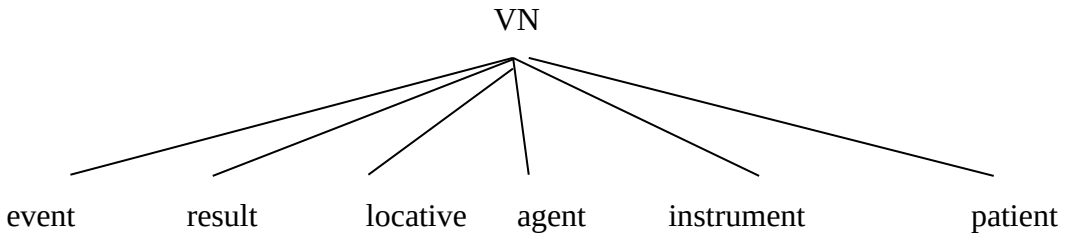

2.4.2.3 Schéma 5 : représentation des différents sous-patrons sémantiques de la règle de composition VN.Perspectives de recherche

Le projet que je mène sur la polysémie consiste à déterminer, pour chaque règle que j'ai étudiée d'abord et pour l'ensemble des règles de formation des noms déverbaux, de quelle

nature est la polysémie. Cela passera nécessairement par l'examen de chacune des propositions faites dans la littérature. J'ai commencé à mener ce travail avec Delphine Tribout et Karen Ferret. Ainsi, nous avons montré dans Ferret & Villoing 2013 que la vision de Corbin & Temple est fragilisée par les récents travaux de Ferret 2012 et 2013 qui démontrent que ce sont les propriétés sémantiques de la base verbale qui rendent possible l'interprétation Instrument d'un dérivé. Parallèlement, nos travaux avec Fiammetta Namer sur les N-oir instrumentaux, avec Karen Ferret sur les N-age instrumentaux ont montré que la représentation de Booij 1986 est inadaptée puisque ni les N-oir ni les N-age ne sont associés à un nom agentif, l'interprétation Agent n'étant pas disponible pour aucune de ces suffixations. Ce sentiment est confirmé par Tribout & Villoing 2012 et (à paraître) qui montrent que plusieurs des interprétations portées par les composés VN et les convers V>N ne peuvent pas relever d'un glissement de sens de l'agent vers l'instrument, ou même du nom d'événement vers le nom de résultat, le premier n'existant pas systématiquement.

J'apporterai en outre des arguments en faveur d'une hypothèse dans la lignée de celle d'une polysémie prévue par la règle, voire construite par elle. Il faudra néanmoins nuancer les situations, et délimiter clairement lesquelles sont du ressort d'une polysémie de la règle et celles relevant d'une polysémie du lexème. Dans ce sens, il faudra expliquer, par exemple, comment l'interprétation Instrument peut-elle être dépendante des propriétés sémantiques de la base verbale (c'est-à-dire, relever d'une contrainte morphologique, comme nous l'avons montré dans Ferret & Villoing 2013) alors que les N-age qui la portent n'apparaissent jamais sans leur correspondant à valeur événementiel ? En effet, les N-age à interprétation Instrument n'apparaissent jamais autonomes mais sont systématiquement associés au nom homonyme événementiel (par exemple les N-age ATTELAGE, EMBRAYAGE, GOMMAGE en (44) dont (a) illustre l'interprétation instrument et (b) l'interprétation événementielle).

(45) a. Des attelages rompus; une courroie de l'attelage; les sous-ventrières des attelages
b. L'attelage des chevaux
a. L'embrayage de ma voiture est amoché
b. L'embrayage du moteur a été long
a. Le nouveau gommage Prada Candy est une mousse exfoliante
b. Le gommage donne des tissus brillants

Il semblerait que cette propriété ne soit pas spécifique aux N-age, toutes les règles morphologiques formant des noms d'instrument en français (par exemple, la suffixation en *–eur/-euse* (ASPIRATEUR, PERCEUSE), en *–oir* (GRATTOIR, BALANÇOIRE), la composition Verbe-Nom (PRESSE-CITRON, NETTOIE-VITRE), les convers V>N (REVEIL, RECHAUD), pour n'en citer que quelques-unes), ne sont jamais spécialisées dans cet unique type sémantique. En effet, les déverbaux construits par ces règles peuvent relever d'une ou plusieurs autres interprétations : les dérivés en *–eur* s'interprètent aussi comme des noms d'agent (SCULPTEUR, BAGARREUR) (Fradin 2005) ; les dérivés en *–oir* s'interprètent aussi comme des noms de lieu (FUMOIR, PARLOIR) (Namer & Villoing 2008, Ferret 2012, 2013), les composés VN et les convers V>N couvrent la totalité des possibilités interprétatives des noms déverbaux : à côté de l'interprétation instrumentale, on trouve l'interprétation agentive (GARDE-COTE, TROUBLE-FETE ; JUGE, GARDE), locative (APPUIE-TETE, COUPE-GORGE ; DECHARGE, BUTEE), patientale (GOBE-MOUTON, BROUTE-BIQUET ; AFFICHE, TRANSPLANT) et enfin événementielle (LECHE-VITRINE, SAUTE-MOUTON ; MARCHE, SURVOL) (Villoing 2009, Tribout 2010, Tribout & Villoing 2012).

2.5 Ainsi, en comparant les résultats de l'analyse de la polysémie des noms déverbaux, avec ceux des noms désadjectivaux (Khoel 2012), on commencera à avoir une représentation variée des phénomènes de polysémie en lien avec les construits morphologiques, et ainsi élaborer une théorie de la polysémie des construits morphologiques.Projets institutionnels et édition d'ouvrage associés à ce thème de recherche

2.5.1 Projets nationaux autour de la morphologie

La question des relations entre sémantique et morphologie anime les morphologues dont le champ de recherche porte en priorité sur la morphologie constructionnelle. Dans chacun des projets institutionnels mis en place par les morphologues français depuis le début des années 2000 (cf. ci-dessus, pour une rapide présentation de ces projets), la question est systématiquement abordée.

A) **GDR 2220 « Description et modélisation en morphologie »** (Bernard Fradin, UMR 7110 LLF & Paris 7) 2000-2008

• Action « Sémantique des unités et des procédés morphologiques », responsable : Bernard Fradin, UMR 7110 LLF & Paris 7 (2000-2004).

L'objectif de cette action a été d'aborder l'étude de la face sémantique des phénomènes morphologiques, relativement négligée encore il y a peu, et en particulier, de mettre au jour, de façon précise, les paramètres sémantiques qui interviennent en morphologie lexicale. Concrètement, l'action a voulu être l'occasion d'acquérir un outillage conceptuel et formel adapté à la description de l'aspect sémantique des phénomènes morphologiques.

• Action « Héritage de la structure argumentale », responsable : Françoise Kerleroux, UMR 7114 Modyco (2000-2004)

La question centrale portait sur l'examen de l'héritage des structures argumentales entre les verbes et les noms déverbaux construits par affixation (MARCHANDER > MARCHANDAGE, CONVERTIR > CONVERTISSEUR) ou par conversion (MARCHER > MARCHE, GUIDER > GUIDE), que ces noms soient des noms d'action et/ou de résultat (CONSTRUCTION, MARCHANDAGE, GOUVERNEMENT), simplement de résultat (BLESSURE, LACIS), d'agent et/ou d'instrument (ASPIRATEUR, REPARATEUR), ou bien d'instrument et/ou de localisation (HACHOIR, SAUTOIR). Le projet a consisté d'une part à élucider les notions dans l'importante littérature disponible et d'autre part à examiner certaines données empiriques, telles que les noms déverbaux d'agent suffixés en *-eur* et la notion de classes de verbes, en particulier les verbes inaccusatifs, inergatifs et causatifs.

- Action « Morphologie constructionnelle et structuration du lexique », responsable : Françoise Kerleroux, UMR 7114 Modyco (2004-2008)

Cette action visait à promouvoir l'étude de l'interface morphologie lexicale / sémantique lexicale, en parallèle avec celle qui porte sur l'interface syntaxe/sémantique, très développée depuis l'hypothèse lexicaliste de Chomsky 1970. La perspective autour de laquelle s'est organisée cette action consistait à voir la morphologie constructionnelle comme révélateur des distinctions sémantiques ; en ce sens, elle fournit des tests pour identifier l'organisation sémantique du lexique. Cette action a finalement étendu les travaux menés les années précédentes dans l'action « Héritage de la structure argumentale ».

B) Projet **« Morphologie dérivationnelle du français »** ILF (Marc Plénat, UMR 5263 CLLE-ERSS & Université Toulouse le Mirail) 2002-2006 (cf. § 1.6.1.).

C) Projet **« Manuel de morphologie »,** ILF (Georgette Dal, UMR 8163 STL & Université Lille 3**)** 2006-.... (cf. § 1.6.1.).

2.5.2 Projet MorboComp

Projet MorboComp sur les mots composés **(Sergio Scalise & Antonietta Bisetto, Dipartimento di Lingue e Litterature Straniere, Università degli Studi di Bologna, Italie)** (http://morbocomp.sslmit.unibo.it/) (2004-2012)

Les travaux menés sur les mots composés VN du français m'ont conduit à prendre part au projet européen « MorboComp » dirigé par Antonietta Bisetto et Sergio Scalise (http://morbo.lingue.unibo.it/) sur la composition à travers les langues et qui a pour objectif de constituer une base de donnée électronique des mots composés dans 20 langues traités selon les mêmes critères et suivant une grille d'annotation unique et commune (renseignant notamment la catégorie des bases, du composé, la tête sémantique, la tête syntaxique, les propriétés sémantiques) suivant la classification de Bisetto & Scalise 2005 et Scalise & Bisetto 2009. J'étais en charge du traitement du corpus des mots composés du français (autres contributeurs : M.-José Ezeizabarrena (basque), Elisenda Bernal (catalan), Antonella Ceccagno (chinois), Laura Pirani (néerlandais), Emiliano Guevara (espagnol), Antonietta Bisetto (anglais), Jussi Niemi (finnois), Anke Luedeling (allemand), Angeliki Ralli (grec), Tunde Toldi (hongrois), Sergio Scalise (italien), Renato Oniga (latin), Stefano Massari (norvegien), G. Rio-Torto (portugais), Chiara Melloni (russe), Haznedar (turc)...)

2.5.3 Projet « Structure argumentale et structure aspectuelle » & Projet NOMEXPL (2009-2011)

J'ai également bénéficié d'un autre contexte scientifique que celui de la communauté des morphologues pour développer les aspects sémantiques et touchant à la structure argumentale de mes travaux sur les noms déverbaux. Il s'agit de deux projets, l'un national que j'ai co-encadré avec Karen Ferret et Elena Soare, (Projet « Structure argumentale et structure aspectuelle » Fédération TUL), et l'autre européen porté par Elena Soare (Projet Egide, NOMEXPL PHC AURORA), dont l'importance tient autant aux découvertes scientifiques liées à ce domaine qu'à la construction et à la consolidation d'une collaboration européenne. L'objectif de ces collaborations a été de faire dialoguer, autour d'une même question, des spécialistes de domaines souvent séparés (phonologie, morphologie, syntaxe, sémantique) afin d'aboutir à une comparaison translinguistique des propriétés des déverbaux dans les langues européennes selon une perspective formelle (romanes avec le français, l'espagnol, le roumain et le catalan ; germaniques avec l'anglais, l'allemand et le norvégien ; et enfin le grec).

● **2010-2013 : Projet « Structure argumentale et structure aspectuelle », Projet fédération TUL (FRE 2559)** (Karen Ferret, Elena Soare, Florence Villoing, UMR 7023 SFL & Université Paris 8)

Le programme vise à constituer un groupe de travail se réunissant de façon régulière sur 4 ans, avec une journée d'étude et un atelier annuel, et un colloque international en 2013 (voir l'adresse http://www.umr7023.cnrs.fr/-Structure-argumentale-Structure-.html qui fournit toutes les informations en ligne sur le projet et le calendrier des séminaires passés).

Les recherches réunies dans ce projet ont pour but de contribuer à une meilleure compréhension de l'interface lexique/syntaxe (ILS ci-après) en étudiant les propriétés sémantiques des verbes qui sont pertinentes aussi bien pour la structure des phrases que pour la formation des N et Adj déverbaux. Les questions posées par l'ILS ont été approchées de différentes manières dans le cadre théorique de la grammaire générative : une approche lexicaliste et plus récemment une approche constructionnaliste, la première multipliant les informations lexicales, et la seconde les réduisant au minimum au profit de la computation syntaxique. En travaillant sur différents types de constructions verbales et de dérivés déverbaux à travers les langues, les chercheurs réunis par ce programme, adoptant l'une ou l'autre de ces deux approches ou bien s'interrogeant sur la façon dont elles peuvent se compléter, se proposent de porter un nouvel éclairage sur la distribution des tâches entre le module lexical et le module syntaxique. Le travail avec des spécialistes de langues différentes et avec la comparaison des moyens lexicaux et morpho-syntaxiques divergents a eu pour but de donner des réponses empiriques à certaines questions théoriques abordées dans le cadre de ce programme.

Projet Egide PHC AURORA 2010 NOMEXPL –France-Norvège sur les nominalisations

(Elena Soare, UMR 7023 SFL & Université Paris 8, France & Antonio Fabregas, Center for Advanced Study in Theoretical Linguistics, Tromsø, Norvège)

Collaboration avec les centres de recherche Paris8-Lille3-Nancy2 (France)/Tromsø (Norvège)/Stuttgart (Allemagne). Lien avec le projet Egide-PROCOPE France-Allemagne (coordonné par Isabelle Roy, Université Paris 8 et Artemis Alexiadou, Université de Stuttgart).

Le projet « Nominalizations: explorations at the syntax-lexicon and the syntax-semantics interfaces » s'est proposé de contribuer à une meilleure compréhension des nominalisations à travers les langues, dans une perspective comparative et dans le cadre de la grammaire formelle.

Ce projet a eu un double objectif. Le premier était empirique, celui d'explorer des zones de données négligées dans la littérature sur les nominalisations. Plus précisément, une attention

particulière a été accordée au français, où les études sur les nominalisations aussi bien dans une perspective morphologique, lexicale, syntaxique ou sémantique font clairement défaut. Par ailleurs, ce projet a privilégié la perspective comparative, qui, elle non plus, n'a pas été la priorité des études et des projets existants. Nous nous sommes attachés à comparer plusieurs langues romanes (français, espagnol, catalan, roumain) et germaniques (anglais, allemand, norvégien, irlandais). Le deuxième objectif était théorique. Les perspectives abordées ont été souvent univoques, ne prêtant pas attention au niveau des interfaces. Nous avons eu pour but de mettre en lumière les façons dont les composantes morpho-lexicale, syntaxique et sémantique interagissent dans la formation et la structure des nominalisations.
Plusieurs réunions, en Norvège, à l'Université de Tromsø ou en Allemagne, à l'Université de Stuttgart, ont permis aux membres du projet de travailler en groupes sur différents thèmes.

Ce projet étant en relation avec d'autres (projet Procope entre la France et l'Allemagne, projet entre la Norvège et l'Allemagne), nous avons profité des manifestations organisées par les partenaires pour le faire fructifier :

- « Journées d'études sur les nominalisations (JENOM 4) », 16-17 juin 2011 Université de Stuttgart,
- « Structuring the argument », 5-7 septembre 2011, Université de Paris 8,
- « Categorization and Category Change in Morphology », 2-3 décembre 2011, Université de Tromsø

Ce projet a permis de renforcer et d'élargir les collaborations avec des chercheurs européens (notamment avec l'Université de Stuttgart (l'équipe d'Artemis Alexiadou), l'Université Autonome de Barcelone (Louise McNally), l'Université Queen Mary de Londres (Maria J. Arche).

2.5.4 Edition d'un numéro de la revue *Lexique*

Marin, R. & Villoing, F. (Éd.). (2012). *Nominalisations : nouveaux aspects*. Lexique (Vol. 20). Villeneuve d'Ascq: Presses Universitaires du Septentrion.

Ce numéro de Lexique porte sur la construction des nominalisations et a pour objectif de les aborder, non pas classiquement, du point de vue de la syntaxe, et à partir de données de l'anglais, mais en élargissant l'approche à la sémantique et à la morphologie, sur des données du français. A côté des questions qui mettent en jeu l'interface sémantique/syntaxe,

généralement privilégiée, nous avons voulu proposer des articles autour de l'interface morphologie/sémantique, notamment sous l'angle de la polysémie et des valeurs aspectuelles des noms considérés, peu étudiée pour le français.

Une première problématique, concernant la valeur aspectuelle des dérivés, suscite deux grandes questions : les nominalisations étant construites sur des bases verbales qui mettent en jeu des valeurs sémantiques aspectuelles, les dérivés correspondant en héritent-ils, et ce, dans quelle mesure ? Les valeurs aspectuelles impliquées relèvent-elles toujours de l'aspect lexical (ou Aktionsart) ou reconnaît-on aussi des effets d'aspect grammatical ?

Une deuxième problématique, désormais classique, porte sur la multiplicité des interprétations des nominalisations et s'articule autour de plusieurs questions : l'emploi événementiel, définitoire d'une nominalisation, se trouve quasi-systématiquement doublé d'un emploi résultatif, lui-même souvent associé à une interprétation objet. Comment se construisent ces interprétations polysémiques ? Dérivent-elles les unes des autres ou sont-elles le fait des règles de formation et des contraintes qui leur sont associées? Concernent-elles les interprétations événement/résultat traditionnellement reconnues ou portent-elles aussi sur d'autres interprétations ?

Ces deux grandes problématiques sont en lien avec la question du rôle sémantique que jouent respectivement, dans la construction du sens des nominalisations, la règle et la base : l'interprétation événementielle d'une nominalisation est-elle entièrement héritée des propriétés sémantiques des bases verbales ? Les règles construisent-elles des sens spécifiques, et quels sont-ils ? Quel lien existe-t-il entre propriétés sémantiques des règles et des bases : la sémantique d'une base verbale peut-elle bloquer la construction d'un sens ? Le sens contribué par la règle peut-il contraindre la sélection des bases ?

2.5.5 Projet MorSéCor « Morphologie, sémantique et corpus »

Nous avons proposé, avec Philippe Gréa, un projet d'association scientifique entre les laboratoires de linguistique SFL-Paris 8 et Modyco-Paris Ouest, dans le cadre du volet recherche du PRES Paris Lumière (2012) dont le financement vient d'être accepté pour 2014.

Notre projet « Morphologie, sémantique et corpus » vise à réunir les compétences complémentaires de cinq laboratoires de linguistique (SFL à l'université Paris 8, Modyco à l'université Paris-Ouest, LLF à l'université Paris Denis Diderot, STL à l'université de Lille 3, Latilf, à l'université de Lorraine), autour de la question des interfaces entre morphologie et

sémantique, appuyée sur une exploitation de corpus à l'aide d'outils lexicométriques et statistiques.

Notre argumentaire repose sur l'idée que si la morphologie est par essence un champ de recherche qui se nourrit des interfaces, ce sont prioritairement les interfaces entre morphologie et phonologie et morphologie et syntaxe qui, depuis plus d'un demi-siècle, ont animé le débat. Bien qu'encore confidentielle dans la littérature, la question sémantique en morphologie connait ces derniers temps un remarquable essor (cf. récemment le Numéro 20 de la revue *Lexique*, le thème du dernier colloque international de morphologie - *Mediterranean Morphology Meeting* 9, 15-18 septembre 2013). Parallèlement, le recours à des corpus (électroniques) de grande ampleur devenu possible depuis ces quinze dernières années a largement contribué au renouveau des travaux en morphologie (cf. Hathout & alii, 2009, dans *Aperçus de morphologie du français*, PUV) et s'impose aujourd'hui de façon incontournable.

C'est dans cette perspective que nous avons projeté de développer notre projet MORSECOR en l'articulant plus spécifiquement autour du thème de la polysémie associée aux constructions morphologiques, qu'il s'agisse de construits dérivationnels ou flexionnels. En particulier, l'exploitation des outils statistiques nous permettra d'interroger sous un angle neuf la question désormais classique de la coercion des noms déverbaux (par ex. noms événementiels et noms de résultat) et la question tout aussi centrale des valeurs sémantiques associées au marquage du pluriel morphologique (pluriel continu vs. pluriel discontinu et marquage de la relation partie-tout en morphologie).

Le programme se donne pour objectif de constituer un groupe de travail qui se réunira mensuellement, visant à faire dialoguer morphologues, sémanticiens et spécialistes du traitement de corpus sur ces problématiques précises assorties d'études empiriques outillées. Nous envisageons parallèlement d'organiser une journée d'étude annuelle (dont la première édition aurait lieu fin 2013) qui pourra évoluer vers la mise en place d'un colloque international avec appel à communication et comité scientifique (fin 2014).

Chapitre 3 Comparaison de règles morphologiques

La comparaison entre règles morphologiques est récurrente dans les recherches en morphologie. Elle a la vertu d'offrir un éclairage nouveau sur les propriétés morpho-phonologiques et sémantiques des règles, voire des processus morphologiques à l'œuvre dans une langue, que l'étude de chaque règle séparément ne permet pas toujours d'identifier. Pour le français, d'importants travaux ont été menés dans cette perspective sur le sens des noms déverbaux événementiels tels que les suffixations en *-age, -ment, -ion* (voir, pour les plus récents Hut 2012, Martin 2009, Kelling 2001), des verbes dénominaux ou désadjectivaux en *-iser* et *-ifier* (Lignon 2013), des noms désadjectivaux (Koehl 2012) ou dénominaux en *-iste, -ien* (Cartoni, Lignon & Namer 2012), mais aussi sur les propriétés phonologiques impliquées dans les constructions morphologiques (voir les travaux de Plénat, Roché, Lignon). Les recherches que nous avons menées avec Karen Ferret et Elena Soare sur les N-age et les Née s'inscrivent directement dans cette problématique de la rivalité entre règles (au sens de Plag 1999), les deux règles sélectionnant les mêmes bases et formant des doublets qui possèdent des propriétés sémantico-référentielles proches (ARRIVAGE/ARRIVEE, LEVAGE/LEVEE, PESAGE/PESEE). Par ailleurs, plusieurs de mes projets ont également cet objectif (par exemple, la comparaison entre règles formant des noms d'instruments -avec Karen Ferret-, des noms de spécialistes – avec Fiammetta Namer).

La comparaison entre règles morphologiques que je propose ici, même si elle croise la problématique de la rivalité, n'est pas véritablement présentée à ce titre, d'une part parce que les règles comparées, souvent, ne répondent pas au critère premier de l'identité des bases verbales ou du procédé morphologique, et d'autre part parce que mon intention principale est d'établir une cartographie des règles des noms déverbaux sur le territoire morphologique du français : en somme qui fait quoi, qui est où, quelle frontière partage-t-il avec qui ?

A partir de mes recherches sur la composition VN, j'ai commencé ce travail de géographe par la comparaison avec d'autres règles de composition, proches catégoriellement et sémantiquement, d'abord à l'intérieur du français avec la composition néoclassique NV (BIBLIOGRAPHE), mais aussi entre le français et l'anglais avec la composition synthétique NN (TRUCK-DRIVER). J'ai poursuivi la comparaison en sortant du domaine de la composition pour

accéder à une autre règle constructionnelle déverbale du français, présentant un éventail d'outputs sémantiques aussi large, la conversion V>N. L'étude de la composition néoclassique NV m'a naturellement conduite vers l'analyse des noms en *-logue* (MORPHOLOGUE) pour lesquels il a été rapidement pertinent qu'une analyse comparative avec les noms en *-logiste* (OPHTALMOLOGISTE), apparemment équivalents sémantiquement, s'avérait nécessaire.

Je présente ces différentes comparaisons en suivant cet ordre, et en négligeant celle qui concerne la suffixation en *-age* et la conversion à finale en *ée*, dont j'ai déjà présenté les résultats au § 2.2.2., en montrant que les deux règles portent une valeur d'aspect grammaticale différente, et en conséquence, ne sont pas substituables dans tous les contextes.

3.1 Composition VN et NV

La première recherche que j'ai menée sur la comparaison entre règles morphologiques a porté sur la composition VN et la composition néoclassique NV. Ce projet, qui figure en conclusion de ma thèse, était motivé par le sentiment que les composés néoclassiques tels que ANTHROPOPHAGE et HOMICIDE sont construits à partir de deux unités lexicales d'origine grecque ou latine de catégorie Nom et Verbe et qu'au sein du mot composé, ces composants entretiennent une relation sémantique identique à celle qui apparaît dans les mots composés VN du français. Cette intuition s'est nourrie des travaux de Corbin (1992, 2005, à paraître) et de son étudiante (Milard-Dubray 1988) qui reconnaissent, en français, l'existence d'une composition NV à base gréco-latine et que Corbin, dans son article de 2005, traite à égalité avec la composition VN, sans distinction ni des propriétés catégorielles ni des propriétés sémantiques.

J'ai développé cette recherche en collaboration avec Fiammetta Namer (Namer et Villoing 2006 ; 2007, repris dans Villoing 2009), qui menait parallèlement une étude sur la formation du vocabulaire médical (Namer & Zweigenbaum 2004, Namer 2005a, b). Notre objectif initial était de comparer les propriétés des mots composés NV à celles des mots composés VN de la langue ordinaire afin d'évaluer dans quelle mesure, au-delà des différences liées à la spécificité de la composition néoclassique (types d'unités en entrée, ordre des composants),

composés VN ordinaires et composés néoclassiques NV relèvent de deux règles de composition distinctes, ou si la composition NV peut être envisagée comme le pendant « savant » de la composition VN.

Les données étudiées n'étant pas d'un accès aussi immédiat que je le pensais à l'issue de ma thèse, nous avons dû argumenter à plusieurs niveaux pour justifier la comparaison avec la composition ordinaire VN.
La première difficulté a consisté à reconnaître que le mode de formation des mots composés néoclassiques NV fait aujourd'hui partie intégrante du système morphologique du français, et ce, malgré le fait que ni les bases ni leur mode de combinaison ne soient ceux du français, et qu'en outre plusieurs langues contemporaines (principalement les langues romanes, germaniques et slaves cf. Darmesteter 1877) puissent partager ce même lexique. (cf. ci-dessous).
La seconde difficulté a consisté à pouvoir reconnaître, dans ces bases non autonomes, des unités lexicales plutôt que des affixes (cf. ci-dessous).
Et enfin, nous avons rencontré une difficulté supplémentaire à justifier que ces bases non autonomes, si elles sont des unités lexicales, peuvent recevoir une catégorisation syntaxique Nom et Verbe. Nous avons avancé un certain nombre de critères dans ce sens dont nous avons déjà rendu compte plus haut (cf.§ 1.4. sur la catégorisation des bases non autonomes de la composition néoclassique).

Nous avons réuni un corpus de travail rassemblant 500 adjectifs et noms composés de type NV issus du *Trésor de la Langue Française informatisé* et du *Dictionnaire des structures du vocabulaire savant* de Henri Cottez. La collecte s'est organisée à partir d'une trentaine d'éléments de formation supposés être de catégorie verbale, tels que *-cide, -cole, -fère, -fuge, -gène, -lâtre, -lyse, -mane, -phage, -phile, -vore, -graphe* (liste non exhaustive). Ont été exclus les composés néoclassiques directement empruntés au grec (PHILANTHROPE, PHILOSOPHE, MISOGYNE) (cf. Cottez 1988), ainsi que ceux dont l'opacité ne nous permettait pas d'y reconnaître une formation par composition (SACRIFICE, OFFENSE).

Nous avons orienté notre recherche vers la comparaison des catégories syntaxiques et des types sémantiques construits par les deux compositions, des propriétés aspectuelles et argumentales du verbe de base, et des relations entre le nom et le verbe du composé. En

croisant l'ensemble de ces critères, nous cherchions à déterminer si ces deux types de composition peuvent être jugés comme identiques, en recouvrement, ou en distribution complémentaire. Le résultat de notre recherche a permis de montrer des différences importantes entre composition VN et composition néoclassique NV : outre le fait que la composition NV construise quasiment indifféremment des adjectifs ou des noms (alors que les mots composés VN sont presque exclusivement des noms), les mots composés néoclassiques NV couvrent un spectre beaucoup plus large d'un point de vue sémantique.

3.1.1 La composition néoclassique NV, une règle morphologique du français contemporain ?

La première question que nous devions régler pour légitimer une comparaison entre composition VN et composition néoclassique NV est celle de l'origine de cette règle : relève-t-elle aujourd'hui du système morphologique du français ou appartient-elle au système morphologique du latin et du grec ?

Nous avons avancé un certain nombre d'arguments en faveur de l'hypothèse que les composés NV sont du ressort d'une règle morphologique du français, dont la spécificité tient au type de composants (issus du lexique grec ou latin) et à l'ordre de rection des composants (composant régi Y- composant recteur X, tandis que la composition ordinaire adopte l'ordre XY). Notre position s'oppose ainsi aux travaux voulant voir dans la composition néoclassique des règles hérités des langues dont les composants sont originaires, le latin et/ou le grec (par exemple Darmesteter 1894).

Le premier argument repose sur la divergence des jugements quant à l'existence, en grec ancien, d'une règle de composition NV: certains la reconnaissent (Chantraine 1930) tandis que d'autres sont convaincus de son absence (Ralli 2013). Le débat, du reste, dépasse la question spécifique de la composition NV et concerne toute la composition néoclassique. Une position relativement bien partagée est celle de la réanalyse : les composés seraient construits en français puis transposés en lexèmes grecs ou latins (Benveniste 1974 : 170 ; Bouffartigue et Delrieu 1996). Darmesteter (1894 : 252-256), en donne un exemple et montre dans quelle mesure ces composés ne respectent guère les règles de la langue d'origine, mais résultent d'une réanalyse du grec ancien. Il prend l'exemple du composé néoclassique ADENOGRAPHIE dont la formation se ferait par l'invention de son équivalent en grec (°αδενογραφια =

adénographia), en exploitant des composants grecs attestés ($\alpha\delta\eta\nu_N$ = aden-, $\gamma\rho\alpha\varphi\omega_V$ = -grapho), et en suivant les règles, réelles ou supposées, du grec ancien.

Notre deuxième argument repose sur une multitude d'entorses faites aux règles de la composition grecque ou latine dans de nombreux composés néoclassiques. Nous l'illustrions en reprenant l'exemple du lexème MICROBE, analysé par Benveniste (1974 :163) pour montrer que son sens construit (« petite vie ») n'est pas accessible à partir d'un modèle de composition grec (qui donnerait « vie courte », scientifiquement incohérent). Ou encore les exemples des lexèmes OXYGENE et HYDROGENE étudiés par Darmesteter (1894 :253) qui pointe, lui aussi, une malformation sémantique à partir de l'élément grec *-gène* qui devrait conduire à l'interprétation « qui est produit » et non à l'interprétation « qui produit » que l'on reconnaît dans OXYGENE « qui produit de l'acide » et HYDROGENE « qui produit de l'eau ».
Nous ajoutons à ces dérives sémantiques, la variété des composants, grecs, latins et même français, associés diversement, quelle que soit leur origine : par exemple, français + latin : INSECTICIDE ; grec + français : MACROMOLECULE ; français + grec : BUREAUCRATE ; Latin + Grec PLANISPHERE, ou d'unités dont l'une correspond à la troncation d'un mot du français : CINEPHILE, ANGLOPHONE, ALCOOTEST. Et enfin, nous signalions, en reprenant la critique à Darmesteter (1894 : 256) l'utilisation d'une voyelle inadaptée entre les deux composants : par exemple, la voyelle « o », spécifique au grec (CEREBRO-SPINAL), est également utilisée à la jonction de composants d'origine française (FRANCO-ALLEMAND, ANGLO-SAXON) ou d'origine latine, à la place du « i » attendu (GENITO-URINAIRE)

Notre troisième argument, le plus convaincant du point de vue de la morphologie du français, est l'apparition régulière, dans les médias, de néologismes relevant d'une composition néoclassique (PLAISIROLOGIE, SARKOPHAGE, BIBLIOPHOBE, TABACOLATRE, JOCONDOVORE), qui n'appartiennent pas au domaine scientifique et dont la création n'a pas été de la seule compétence des scientifiques dont on sait les connaissances des langues latines et grecques (au moins jusqu'au milieu du XXème siècle). Ces néologismes, dont certains se lexicalisent, témoignant ainsi de la vivacité de ces procédés de formation de mots pour les locuteurs du français qui ne maîtrisent pas les langues anciennes dont les Eléments de Formation sont issus.

3.1.2 Comparaison des propriétés des mots composés VN et des NV

Alors que la composition VN construit principalement des noms et rarement des adjectifs (cf. § 2.3.2. *(papier) tue-mouche, (porte) coupe-feu*), la composition néoclassique NV construit massivement des adjectifs, qui s'emploient indifféremment comme noms (cf. Kerleroux 1991, 1996 à propos des adjectifs substantivés).

La comparaison des types sémantiques des composés nominaux ne fait pas apparaître de grandes différences entre les deux types de composition : si elles construisent toutes les deux des noms d'événements, c'est de manière limitée (LIPOLYSE, INFANTICIDE ; REMUE-MENAGE, LECHE-VITRINE). En revanche, elles présentent une certaine vitalité dans la formation de noms d'objets, en particulier des noms d'agent (BIOGRAPHE, NOTONECTE) et des noms d'instrument (ODONTOCLASTE, SAXIFRAGE).

En revanche, d'un point de vue sémantique, c'est sur le type de procès qu'exprime le prédicat verbal que se distinguent les deux compositions. Bien qu'à l'époque nous ne l'ayons pas spécifié, je note aujourd'hui que ces analyses n'ont de valeur qu'à partir de la validité de l'hypothèse qu'ils correspondent à une catégorie verbale et sur la base de la traduction de chacun des composants. En effet, les bases supposées verbales des composés néoclassiques, ne pouvant que très rarement être ramenées à un radical d'un lexème du français, n'apparaissent jamais de façon autonome en syntaxe. En conséquence, aucun des tests d'identification des valeurs aspectuelles de ces bases ne sont valides.

S'il l'on s'appuie sur les traductions associées au deuxième composant, la composition néoclassique NV sélectionne aussi bien des prédicats dynamiques (°*ambule* 'marcher' dans NOCTAMBULE$_{A/N}$) que statifs. Or c'est la possibilité de ces derniers types qui différencie la composition néoclassique NV de la composition VN. D'autant que, même s'ils dénotent majoritairement des relations spatiales (Talmy 2000, Vandeloise 1986) (°*fère* 'contenir' dans CARBONIFERE$_A$; °*phore* 'porter' dans MELANOPHORE$_N$), les prédicats statifs sont variés : on y trouve

– des verbes de sentiment (Levin 1993) : °*phile* 'apprécier' dans RUSSOPHILE$_A$; °*mane* 'aimer' dans MELOMANE$_A$; °*lâtre* 'adorer' dans WAGNEROLATRE$_A$; °*phobe* 'craindre, détester' dans ANGLOPHOBE$_A$.

– des verbes de perception (Levin & Rappaport 1995) : °*op* 'voir' dans NYCTALOPE$_A$

– des verbes d'existence (Levin & Rappaport 1995) : °*cole* 'vivre' dans LIMICOLE$_A$;

°*bie* 'vivre' dans PHYLLOBIE$_N$

– et un verbe inaccusatif d'émission de lumière (Levin & Rappaport 1995) : °*luque* 'briller' dans NOCTILUQUE$_A$.

Du fait de la diversité des prédicats verbaux autorisés dans les mots composés néoclassiques NV, les rôles sémantiques remplis par le N au regard du V sont plus nombreux que ceux identifiés dans les composés VN. En particulier, le N peut jouer le rôle de Figure (ou cible) ou de Ground (ou site) tels que définis par Talmy 2000, lorsque le prédicat verbal est statif. Ainsi, par exemple, °*mélan*(*o*) 'mélanine' dans MELANOPHORE$_N$ ou °*carbon*(*i*) 'charbon' dans CARBONIFERE$_A$ remplissent le rôle de Figure, tandis que °*vas*(*i*) 'vaisseau sanguin' dans VASIDUCTE$_N$ remplit le rôle de Ground.

Quant aux verbes psychologiques exprimant un sentiment, ils mettent en jeu une relation entre le participant expérienceur et le participant stimulus. Notre corpus ne nous fournit que des composés dans lesquels le N remplit le rôle de stimulus (par exemple *mél(o)* dans MELOMANE$_A$ ou *angl(o)* dans ANGLOPHOBE$_A$).

3.1.3 Conclusion

A partir de l'hypothèse que le français dispose d'une composition savante NV, ce qui est loin de constituer une évidence, comme je l'ai mentionné ci-dessus, nous avons mené une comparaison avec la composition VN qui s'appuie sur les mêmes critères sémantiques et argumentaux. Le résultat auquel nous aboutissons rend compte du fait que, bien que les deux règles de composition se superposent quelque peu, elles se distinguent massivement en ce que la composition VN est fortement contrainte du point de vue de la catégorie qu'elle construit et du type aspectuel du verbe qu'elle sélectionne, tandis que la composition NV l'est bien moins, construisant aussi bien des adjectifs que des noms à partir de prédicats verbaux relevant de différents types aspectuels.

Nous avons cherché, dans l'origine de la composition NV, une justification à la grande diversité sémantique et catégorielle qu'elle présente, supposant que ces propriétés seraient héritées de la composition NV du grec ancien. Mais comme je le souligne plus haut, les avis divergent sur l'existence de ce mode de formation dans l'Antiquité. Quoi qu'il en soit, il me

semble raisonnable de renoncer à cette hypothèse parce que rien n'assure, d'une part, que les savants à l'origine du vocabulaire scientifique aient connaissance des contraintes aspectuo-argumentales de formation d'une supposée composition NV en grec ou en latin, et d'autre part qu'ils aient pris soin de respecter ces contraintes.

En revanche, nous pourrions examiner le poids que joue la catégorie construite (adjectif ou nom) sur la sélection des propriétés sémantiques de la base de sorte à déterminer s'il existe un lien entre le fait de construire préférentiellement des noms et les restrictions aspectuelles sur le verbe qu'impose la composition VN et inversement, la propriété de sélectionner des prédicats de tous ordres, statiques et dynamiques et le fait de construire massivement des adjectifs dans le cas de la composition néoclassique NV.

3.2 Composés VN du français et composés « synthétiques » NN de l'anglais.

Au même titre que la composition VN du français peut être comparée à une autre règle de composition du français, impliquant hypothétiquement des lexèmes relevant des mêmes catégories, il apparaît tout autant pertinent de la confronter à son pendant en anglais, la règle de composition « synthétique » NN (TRUCK DRIVER 'camionneur' lit. 'camion conducteur'), dont le second composant nominal est un nom déverbal (DRIVE 'conduire' > DRIVER 'conducteur').

La question initiale qui a motivé cette recherche était de déterminer dans quelle mesure une règle de morphologie constructionnelle comme la composition Verbe-Nom, très fréquente dans les langues romanes a un correspondant dans les langues germaniques. J'ai voulu répondre en partie à cette question en restreignant les données au français et à l'anglais.

Les données de l'anglais m'intéressaient particulièrement parce qu'elles amenaient la question récurrence et très débattue dans la littérature, de l'héritage par les noms déverbaux de la structure argumentale de leur verbe de base. Or nous avions largement débattu de cette problématique lors des quatre premières années du GDR de morphologie dans le cadre de l'axe « Héritage de la structure argumentale ».

• Une composition VN construisant des noms d'agent et d'instrument en anglais ?

La première étape a consisté à m'interroger sur la possibilité de reconnaître en anglais une règle similaire à celle du français qui construise prototypiquement des noms d'agent et d'instrument par composition d'un verbe et d'un nom pris dans une relation prédicative de type prédicat-patient. J'ai abouti à l'observation que l'anglais dispose bien d'une composition nominale qui met en jeu un verbe et un nom (DRAWBRIDGE 'pont levis', lit. tire-pont', RATTLESNAKE 'serpent à sonnette', lit. 'émet un bruit-serpent') mais cette règle ne partage pas les propriétés sémantiques des mots composés VN du français : la composition construit un nom qui est un hyponyme du nom présent dans la composition (le composé DRAWBRIDGE désigne un type de pont, un « pont à tirer », et RATTLESNAKE désigne un type de serpent, un « serpent à sonner »). Ainsi le N du composé VN ne remplit pas le rôle d'argument patient du verbe, lequel verbe n'est d'ailleurs pas le constituant recteur, mais vient modifier le nom. Seuls quelques cas isolés pourraient être reconnus comme des mots composés VN proches de ceux du français, tels que PICKPOCKET 'voleur à la tire' lit. 'vole-poche' ou CUT-THROAT 'assassin', lit. 'coupe-gorge'. Mais ils sont jugés totalement improductifs (Bauer et Renouf (2001), Haspelmath (2002), Plag (2003)).

En revanche, l'anglais dispose d'une règle de composition NN, classée parmi les « composés synthétiques » (« synthetic compound » par opposition à « root compounds »), formant des noms à partir d'un premier nom et d'un deuxième nom déverbal (TRUCK DRIVER, WINDOW-DRESSING), qui présente des similitudes sémantiques avec les mots composés VN du français, en particulier en ce qui concerne le type sémantique du construit et la relation entre les deux termes. Outre leurs similitudes sémantiques, les deux compositions ont suscité le même genre de débats dans la littérature : en effet, les discussions qui ont eu lieu autour de l'héritage de la structure argumentale du verbe dans les composés synthétiques de l'anglais (le N_1 correspond-il à un argument du N_2 ?) ne sont pas sans rappeler les points de conflit qui ont animé les discussions autour des mots composés VN du français (voir Villoing 2008 : 10-11 pour les références).

C'est donc sur la base de ces ressemblances que j'ai établi une comparaison entre la composition VN du français et la composition synthétique NN de l'anglais, plutôt que sur le critère unique de la catégorie syntaxique des composants.

• Relation entre le N_2 et le N_1 des composés synthétiques N_1N_2 de l'anglais : une relation argumentale

La seconde étape, motivée par la comparaison du sens construit des mots composés VN du français et des composés NN dits « synthétiques » de l'anglais, visait à déterminer si la relation sémantique entre le nom déverbal et le premier nom d'un composé NN de l'anglais est de même nature que la relation prédicat-argument du verbe et du nom des composés VN du français. Cette comparaison est fondée sur l'hypothèse que les deux noms des composés synthétiques anglais entretiennent des relations de type prédicat-argument, ce qui suppose que le deuxième nom, qui est un déverbal, hérite en partie de la structure argumentale du verbe de base. Ainsi, est posée la question de l'héritage de la structure argumentale du verbe de base par les noms déverbaux : dans le cas des composés synthétiques de l'anglais, on se demande ce qu'il advient de l'argument interne du verbe qui n'est pas distingué par la règle ? Est-il hérité par le nom ? Et si oui, le premier nom des composés « synthétiques » anglais correspond-il à cet argument ?

Un premier élément de réponse est fourni par l'analyse traditionnelle des mots composés synthétiques de l'anglais selon laquelle d'une part, le nom à droite du composé est un nom déverbal affixé, et d'autre part, le premier composant représente un argument du verbe de base et reçoit une interprétation qui correspond à ce que les auteurs qualifient souvent d'argument interne. Ainsi, un mot composé synthétique comme CIGAR SMOKER ('fumeur de cigare' lit. cigare fumeur) est construit d'un deuxième nom, SMOKER 'fumeur', nom suffixé par *-er* sur la base du verbe TO SMOKE 'fumer', et d'un premier nom, CIGAR 'cigare' qui remplit le rôle de thème du verbe de base du dérivé SMOKER (cf. aussi les composés synthétiques événementiels dont le nom déverbal est suffixé par *-ing* comme WHALE-HUNTING 'chasse à la baleine', lit. 'baleine chasse').
Cette analyse suppose donc que la structure argumentale du verbe qui sert de base à dérivation n'est pas altérée par l'affixation (en *-er* ou en *-ing)* et qu'elle est saturée par l'argument interne.
Or c'est notamment sur ce point qu'une important discussion a eu lieu dans la littérature, dont je rends très rapidement compte ci-dessous.

• Des composés synthétiques sans relation argumentale.

En effet, certains auteurs ont argumenté contre l'hypothèse que les composés synthétiques anglais sont construits de deux noms entretenant une relation argumentale. C'est Oshita (1995) qui est le fer de lance de cette approche, observant que pour quantité de composés synthétiques, le N_1 ne sature pas la structure argumentale du N_2 mais renvoie à toute une variété d'associations pragmatiques possibles, comme CITY DRIVER ('conducteur citadin' lit. 'ville conducteur'), MOUNTAIN CLIMBING ('escalade' lit. 'montagne escalade') ; WATER-SKIING ('ski nautique' lit. 'eau ski'), relations sémantiques diverses que l'on peut retrouver dans d'autres mots composés qui n'ont rien à voir avec les composés synthétiques (TABLE TENNIS 'tennis de table' lit. 'table tennis', ICE HOCKEY 'hockey sur glace' lit. 'glace hockey').

En suivant une proposition faite par Grimshaw 1990, Oshita 1995 restreint le champ des mots composés synthétiques à ceux dont les membres entretiennent une relation argumentale obligatoire. En conséquence, seuls les mots composés nominaux dont N_2 est suffixé en *-ing* et qui désignent des événements complexes répondent aux propriétés d'un composé synthétique (CAMPAIGN-PLANNING dans *the politician's campaign-planning* 'la planification de la campagne des politiciens' lit. 'campagne' 'planification' ; WHALE-HUNTING dans *our whale-hunting* 'notre chasse à la baleine' lit. 'baleine' 'chasse'), excluant les N_1N_2–*ing* à interprétation concrète (OIL PAINTING 'peinture à l'huile' lit. 'huile peinture'), les N_1N_2–*ing* désignant un événement simple (SKYDIVING 'saut à l'élastique' lit. 'ciel plongée'), et les N_1N_2–*er* (TRUCK DRIVER) dont la suffixation est considérée responsable de l'altération de la structure argumentale du verbe de base.

Ainsi, Oshita 1995 conclut, à l'instar de Kerleroux 2008 pour les noms en *-eur* du français, que les noms déverbaux en *-er* de l'anglais n'héritent pas de la structure argumentale du verbe de base. Deux types d'arguments sont avancés : d'une part, (i) si les noms déverbaux en *–er* héritaient de la structure argumentale de leur base verbale, ils ne pourraient pas être employés de façon autonome, c'est-à-dire sans saturation de leur structure argumentale (on ne pourrait pas dire *a manager* mais *a manager of the restaurant*) ; et d'autre part (ii), si les noms déverbaux en *–er* héritaient de la structure argumentale de leur verbe de base, alors le N_1 devrait être systématiquement interprété comme un argument. Or, plusieurs exemples montrent que la relation qui s'instaure entre les composants du composé est sentie comme de nature pragmatique et non grammaticale (cf. le N_1 exprime le temps – NIGHT STALKER, lit.

'nuit attaqueur'–, le lieu –HOLLYWOOD PRODUCER, lit. 'Hollywood producteur'– ou l'objet –TRUCK DRIVER, lit. 'camion conducteur').

• Comparaison de la composition VN du français et la composition synthétique NN*er*/*ing* de l'anglais

La conséquence de l'analyse des mots composés synthétiques NN de l'anglais par Oshita est que les composés synthétiques NN de l'anglais présentent une construction sémantique différente des composés VN du français, puisque la relation entre les deux n'est pas de type argumentale.

Dans mon article de 2008, j'ai cependant interrogé la pertinence de la classification des composés synthétiques par Oshita 1995 en adressant une première critique sur l'absence de clareté des critères d'identification d'une relation argumentale obligatoire entre les deux noms des composés N_1N_2-*er*/-*ing :* absence d'explicitation de la notion d'argument (argument syntaxique ou argument sémantique ?), et absence de critère d'identification des arguments obligatoires ou optionnels.

Ainsi, plutôt que m'en tenir à la relation argumentale entre les mots composés, j'ai préféré m'appuyer sur le critère morphologique pour retenir comme objet d'étude tous les mots composés N_1N_2-*er*/-*ing* de l'anglais à l'exclusion de ceux pour lesquels aucune relation de type prédicat/participant sémantique de ce prédicat n'est perceptible entre N_1 et N_2, le nom déverbal (HANDWRITING, OIL PAINTING, OFFICE BUILDING). J'ai ainsi proposé de fonder la comparaison des mots composés VN du français et des composés N_1N_2-*er*/-*ing* de l'anglais sur un critère sémantique commun qui prendra en compte la relation entre le verbe de base et les participants sémantiques à l'événement décrit par ce verbe, que ces participants sémantiques soient des arguments syntaxiques ou non.

J'en ai conclu qu'il était pertinent d'établir un parallèle entre les deux compositions parce que les deux noms des composés N_1N_2-*er*/-*ing* de l'anglais présentent des relations sémantiques similaires à celles des composants d'un VN du français : N_1 correspond toujours à un participant à l'événement décrit par le verbe de base de N_2, patient (TRUCK-DRIVER, WINDOW-DRESSING), lieu (CITY-DRIVER, SKYDIVING) ou intervalle temporel (NIGHT SALKER).

J'ai cependant noté une différence avec les mots composés VN, puisque N_1 ne semble jamais remplir le rôle d'agent et/ou d'instrument du verbe de base.

3.3 Constructions en -*logue* et -*logiste*

La réflexion que nous avons menée avec Fiammetta Namer sur les lexèmes nominaux construits en -*logue* (désormais Xlogue) que nous supposions relever d'une composition néoclassique NV nous a ouvert de nouvelles perspectives de recherche. Alors que nous les intégrions spontanément à la liste des composés NV, Amiot & Dal (2007, présenté au colloque MMM3 en 2005) de leur côté proposaient de les analyser comme des suffixés. Nous avons été amenées, l'une et l'autre à réfléchir à cette hypothèse, Fiammetta Namer dans un chapitre de son HDR consacré à la composition néoclassique et moi, en collaboration avec Dany Amiot et Georgette Dal, dans un article resté manuscrit, qui explorait les effets de la grammaticalisation des Eléments de Formation des composés néoclassiques. Nos réflexions séparées ont abouti à l'observation de la proximité morphologique entre les noms en -*logue* et les noms en -*logiste* (désormais Xlogiste), formant des noms de spécialistes sur des bases apparemment nominales, de sorte qu'est clairement apparu le fait que l'étude des uns ne pouvait être menée indépendamment de l'étude des autres. En outre, une rapide recherche lexicographique a immédiatement révélé les nombreux doublons lexicalisés, construits sur la même base et porteurs du même sens tels que l'un est employé pour l'autre et inversement.

(46) ALLERGOLOGUE/ALLERGOLOGISTE, DERMATOLOGUE/DERMATOLOGISTE, EGYPTOLOGUE /EGYPTOLOGISTE, GLACIOLOGUE/GLACIOLOGISTE

Ces observations nous ont conduites à considérer que les noms en –*logue* et –*logiste* représentent un cas de rivalité entre constructions morphologiques formant des noms de spécialistes, à côté d'autres règles morphologiques concurrentes et disponibles en français contemporain tels que la suffixation en -*iste*, en -*ien* (CHIMISTE, MATHEMATICIEN) ou la composition néoclassique en -*graphe* (GEOGRAPHE) et la composition ordinaire (SAGE-FEMME, ARCHEOLOGUE-HISTORIEN). Bien que la concurrence entre procédés morphologiques de formation de noms de spécialistes en français aient intéressés certains travaux (en particulier

les suffixations en -*iste* et -*ien* cf. Lignon 2008, Lignon & Plénat 2009, Cartoni & al. 2013), la rivalité avec les règles de composition néoclassique en -*logue* ou -*graphe* n'a fait l'objet d'aucune étude.

Dans le lignée des travaux que nous avions entamés en 2005 et 2007 avec Fiammetta Namer, sur la composition néoclassique, nous avons centré notre recherche sur la rivalité entre les noms de spécialistes en -*logue* et -*logiste* qui semblent résulter de règles de composition néoclassiques ; l'étude de ces noms, plutôt que ceux en -*graphe*, par exemple, est plus particulièrement motivée par la structure intrigante des Xlogistes qui font apparaître, dans un même lexème, la succession des séquences -*logue* et -*iste*, représentant toutes deux une règle morphologique de construction de noms de spécialistes.

Je présente ici une synthèse des résultats que nous avons obtenus et que nous avons présentés dans deux articles successifs, l'un focalisant davantage sur la question des procédés morphologiques à l'œuvre dans la formation des Nlogue et Nlogiste (Villoing & Namer, (à paraître)), l'autre examinant plus avant les propriétés sémantiques associées à chacune des constructions (Namer & Villoing (soumis)).

Le corpus provient des noms en Xlogue et Xlogiste enregistrés dans le dictionnaire « Trésor de la Langue Française informatisé » (désormais TLFi), auxquels sont ajoutés les néologismes récupérés sur la Toile par le biais du corpus frWaC (cf. Baroni & *al.* 2009), qui reproduit, dans un format exploitable électroniquement, les contenus récents du domaine français. Nous avons ainsi étudié 1261 noms dont la majorité sont des construits en -*logue* (898, contre 363 noms en -*logiste*), qui ont été recueillis en nombre bien plus important sur la Toile (714) que dans le TLFi (184). Notons que cet écart, même s'il existe aussi pour les noms en –*logiste*, est bien moins conséquent (113 Xlogiste dans le TLF contre 250 sur la Toile). La répartition des sources de ce corpus révèle ainsi un déséquilibre quantitatif considérable en faveur des Xlogue relativement aux Xlogiste. Nous avons montré que ce déséquilibre trouve son explication dans la spécificité sémantique des Xlogue et la construction morphologique des Xlogiste.

La problématique au cœur de notre recherche a été de déterminer si les Xlogue et Xlogiste relèvent bien d'un cas de compétition entre règles morphologiques : en d'autres termes, ces

noms sont-ils formés par des schémas constructionnels comparables, sur le même type de base et sont-ils synonymes ?

Notre problématique nous a conduites à mener une double analyse, sémantique et morphologique. Nous avons ainsi étudié les valeurs sémantiques qui sont associées à ces noms en vue de déterminer dans quelles mesure et dans quelles proportions ils sont co-référentiels. Cette analyse sémantique est assortie d'une analyse morphologique qui vise à identifier si *-logue* et *-logiste* sont des exposants de règles morphologiques, en particulier de règles de composition néoclassiques, et si ces règles sélectionnent le même type de base, comme le laissent supposer les apparences. Ce pan de notre recherche a nécessité de mettre en relation les Xlogue et les Xlogiste avec le nom de discipline correspondant en Xlogie (ALLERGOLOGIE, DERMATOLOGIE, EGYPTOLOGIE, GLACIALOGIE). Les résultats obtenus nous ont amené à conclure que les noms en *–logue* et ceux en *–logiste* ne partagent plus les mêmes propriétés sémantiques dans le lexique contemporain, et ce en partie à cause de leur formation morphologique, qui, en outre, ne relève plus de la composition néoclassique.
J'expose successivement les deux grands axes de recherche, valeur sémantique des construits et construction morphologique.

3.3.1 Valeurs sémantiques associées aux Xlogue et Xlogiste

L'examen des données se déroule en deux temps : le premier consiste à examiner les doublons Xlogue/Xlogiste, construits sur la même base ; le deuxième évaluera les résultats obtenus en s'intéressant aux singletons.

• Analyse des doublons Xlogue et Xlogiste

Notre étude des 147 doublons en *-logue* et *-logiste* provenant du TLFi et du frWac montre qu'ils forment, dans 80% des cas, des synonymes absolus, c'est-à-dire, au sens de Cruse 2004, des lexèmes interchangeables dans tous les contextes (OPHTALMOLOGUE / OPHTALMOLOGISTE, CRIMINOLOGUE / CRIMINOLOGISTE, PATHOLOGUE/PATHOLOGISTE), conduisant d'ailleurs le TLFi à ne leur réserver la plupart du temps qu'une seule entrée renseignant les deux termes.

Les différences remarquées entre les Xlogue et Xlogiste portent non pas sur l'interprétation mais

(i) soit sur les fréquences d'emploi (l'un ou l'autre est plus ou moins employé, comme ARCHEOLOGISTE, CHRONOLOGUE, GYNECOLOGISTE qui restent peu usités au regard de ARCHEOLOGUE, CHRONOLOGISTE, GYNECOLOGUE),

(ii) soit du sentiment de désuétude lié à la datation (cf. BIOLOGUE, GEOLOGISTE, SOCIOLOGISTE sont marqués comme vieillis par rapport à BIOLOGISTE, GEOLOGUE, SOCIOLOGUE)

(iii) ou enfin de l'origine (Xlogiste est souvent un calque ou un emprunt de l'anglais comme PHRASEOLOGISTE, NEUROPATHOLOGISTE, VULCANOLOGISTE comparativement à PHRASEOLOGUE, NEUROPATHOLOGUE, VULCANOLOGUE).

Parmi les 20% de doublons qui ne relèvent pas de synonymie absolue, nous relevons de nombreux quasi-synonymes (au sens de Cruse 2004), désignant des réalités proches : par exemple, PSYCHOLOGUE désigne un spécialiste de psychologie alors que PSYCHOLOGISTE réfère à une personne qui étudie la psychologie ; de même que RADIOLOGUE désigne un médecin spécialisé en radiologie tandis que RADIOLOGISTE réfère à un « technicien (non médecin) spécialisé dans la prise des radiographies ou dans l'entretien des appareils employés en radiologie […] ».

Quelques rares doublons sont sémantiquement distincts et ne partageant aucun contexte en commun : par exemple, BIBLIOLOGUE désigne un « spécialiste de bibliophilie » et concerne l'amour des livres considérés comme pièces de collection à côté de BIBLIOLOGISTE qui dénote, à en croire les forums de la Toile, un « spécialiste des études bibliques » ; autre exemple, THEOLOGUE, spécialiste en théologie (« Science de Dieu, de ses attributs, de ses rapports avec le monde et avec l'homme ») parallèlement à THEOLOGISTE, adepte de théologisme (« Conception du monde fondée sur la croyance à des agents surnaturels plus ou moins nombreux, dont l'intervention arbitraire explique toutes les anomalies apparentes de la nature ») (TLFi).

Ainsi, les doublons en Xlogue et Xlogiste semblent former des synonymes. Ce résultat pose un certain nombre de problèmes :

(i) les doublons apparaissent en minorité dans le corpus général puisque 86,5% des Xlogue et 60% des Xlogiste sont des singletons. L'équivalence sémantique supposée des deux constructions est-elle véritablement le fait de l'ensemble des noms en *–logue* et en *–logiste* du corpus ?

(ii) les doublons sont principalement issus du TLFi, ne fournissant pas d'indications sur les construits contemporains. Qu'en est-il du sens des néologismes en *–logue* et en *–logiste*, témoin de la vitalité de la règle ?

(iii) et enfin, ce résultat conduit à l'hypothèse que *-logue* et *-logiste* correspondraient à deux règles de formation du vocabulaire scientifique formant des composés néoclassiques synonymes. Or cette hypothèse est contradictoire avec les principes mêmes de la construction du lexique scientifique, à visée exclusivement descriptive, et dont la fonction initiale est monosémique, évitant par principe la synonymie.

Ainsi, pour évaluer l'hypothèse de la synonymie, et donc de la concurrence, entre les Xlogue et les Xlogiste, nous avons mené une étude plus approfondie du corpus qui interroge le sens des lexèmes construits dans lesquels ils apparaissent, hors doublons, et par voie de conséquence, dans le corpus de néologismes, peu représenté dans les doublons, mais dont la variété garantit une représentation authentique et fiable de l'usage de ces construits.

• **Analyse des singletons Xlogue et Xlogiste**

La principale observation qui résulte de l'analyse des Xlogue et des Xlogiste indépendamment des doublons concerne la spécialisation sémantique des deux types de noms : bien qu'ils permettent tous deux de désigner des humains spécialistes d'un domaine donné, les noms en *–logiste* seuls restent cantonnés à la dénotation de spécialistes de champs relevant des sciences formelles, physiques, biologiques ou médicales, (comme le font apparaître les doublons), tandis que les noms en *-logue* réfèrent également à des individus dont ni le domaine de spécialité ni l'expertise ne sont scientifiques.

En effet, les référents associés aux noms en *-logiste* sont de nature homogène puisqu'ils renvoient systématiquement à des experts scientifiques, praticiens ou spécialistes (MINERALOGISTE, PSYCHOGENEALOGISTE, NEONATALOGISTE), même si, dans de rares cas, le Xlogiste réfère à des spécialistes de disciplines liées aux sciences humaines, sociales ou littéraires (PHENOMENOLOGISTE). Parallèlement, les référents de Xlogue se distinguent des Xlogiste en ce qu'ils entretiennent avec X des relations moins contraintes, et de tous types : comme observé dans les doublons, les Xlogue servent à nommer des spécialistes, chercheurs

ou praticiens de domaines scientifiques, techniques et médicaux (PNEUMOLOGUE, KINESIOLOGUE, RELAXOLOGUE, IMPLANTOLOGUE (<chirurgie dentaire)) ; mais à la différence des Xlogiste, ils désignent aussi massivement des experts de disciplines émanant des sciences humaines et sociales (JAPONOLOGUE, ISLAMOLOGUE, KMEROLOGUE), de la littérature (PROUSTOLOGUE, LUPINOLOGUE « spécialiste d'A. Lupin »), du sport (RUGBYOLOGUE), de l'agriculture, de l'élevage…Plus largement, de nouvelles catégories référentielles émergent et Xlogue peut également référer, non plus à un expert d'un domaine de connaissance, mais à un auteur (HYMNOLOGUE, BRUITOLOGUE), un créateur (CAMPANOLOGUE), un amateur (PHAROLOGUE, JARDINOLOGUE), un collectionneur passionné (POCHETTOLOGUE, BEDELOGUE), etc.

En outre, la création de néologismes en *-logue* ou en *-logiste* répond à des motivations différentes : les néologismes en *-logiste* répondent strictement à des besoins dénotatifs, alors que les néologismes en *-logue* affichent de surcroit un besoin énonciatif, par exemple, dans les noms fantaisistes de spécialistes marqués par une touche d'humour (NOUNOURSOLOGUE, PEOPLELOGUE, RADINOLOGUE), par une distance affective affichant du mépris (PEDAGOLOGUE « celui qui parle de pédagogie sans la pratiquer » ; NEGROLOGUE « qui se croit spécialiste de la culture africaine ») ou au contraire un rapprochement (BOBOLOGUE, CERVOLOGUE, DINGOLOGUE). Ces créations sont souvent éphémères et peuvent être qualifiées d'occasionnalismes, en particulier dans le cas de créations en rafales (« A la demande personnelle de Thomas, nous recherchons UNE poulologue qui serait également poussinologue et coqologue »).

Ainsi, l'apparente synonymie des Xlogue et des Xlogiste est contredite par l'examen des noms en *-logue* et en *-logiste* singletons et présents dans le corpus de néologismes frWac. Ces données récentes invalident donc l'hypothèse d'une équivalence sémantique entre la formation en *-logue* et en *-logiste*. Nous avons cherché à déterminer dans quelle mesure cette différence était le reflet des propriétés morphologiques. Cette question nous a conduit à examiner le statut morphologique de *-logue* et de *-logiste*. Jusqu'à présent, et parce qu'ils peuvent partager une même base, nous les avons traité comme des représentants de deux règles distinctes. Mais suite à l'examen des analyses possibles de *-logue* et de *-logiste*, nous avons conclu que leur statut morphologique n'est pas identique, différence qui justifie entièrement les variations sémantiques que nous venons de présenter.

3.3.2 Formation morphologique des Xlogue et Xlogiste

L'hypothèse implicite que nous suivions depuis nos premiers travaux sur la composition néoclassique consistait à traiter les Xlogue comme des mots composés néoclassiques construits par la règle NV, -*logue* correspondant dans ce cas à un Elément de Formation (en suivant la terminologie de Iacobini 2004 et Haspelmath 2002, notamment), c'est-à-dire à une base morphologique syntaxiquement non-autonome, d'origine grecque ou latine. Comme je l'ai déjà signalé ci-dessus, Amiot & Dal 2007 réfutent cette hypothèse : elles mettent en avant le constat que les locuteurs du français contemporain ne reconnaissent plus en -*logue* la qualité verbale que nous la supposions hériter du verbe grec *λέγω* « dire, parler » (*Le Grand Bailly* 2000). En contrepartie, et après examen de plusieurs hypothèses, elles proposent de voir en –*logue* une unité morphologique en voie de grammaticalisation, présentant un comportement proche de celui d'un suffixe formant des noms de spécialistes (cf. Villoing & Namer (à paraître), pour plus de détails). Bien que nous reconnaissons le fait que les locuteurs du français associent aujourd'hui les noms en –*logue* à des noms de spécialistes plutôt qu'à un individu tenant un discours sur ce à quoi réfère le X (un pochettologue ou un pharologue ne s'interprètent pas comme des individus discourant sur les pochettes ou les phares, mais comme des amateurs de ces objets, à la différence du sens construit originel des composés NV ARCHEOLOGUE, ASTROLOGUE et MYTHOLOGUE empruntés au grec), nous n'avons pas voulu discuter ni l'hypothèse de Amiot & Dal 2007 (qui pose un certain nombre de problèmes déjà exposés par Namer 2005), ni celle qui envisage de traiter -*logue* comme un radical supplétif du lexème SPECIALISTE. Cette discussion, qui nécessite en soit une recherche spécifique, ne fournirait pas d'argument décisif dans la distinction des Nlogue et des Nlogiste : en effet, quel que soit le statut de -*logue*, le critère discriminant est la propriété de -*logue* de fonctionner comme une unité morphologique associée à une règle de formation de noms de spécialistes sur bases, *a priori*, nominales. En effet, nous avons montré que -*logiste* ne partage pas cette propriété, parce qu'il ne correspond pas à une unité morphologique.

Nous avons examiné plusieurs hypothèses quant à l'analyse de cette finale en -*logiste*. J'en rendrai rapidement compte, en développant davantage celle que nous avons retenue.
La première hypothèse consisterait à traiter -*logiste* comme une unité morphologique, au même titre que -*logue*, de sorte que -*logue* et -*logiste*, seraient des règles rivales, formant des doublons à la sélection d'une même base X, comme le représente le schéma X.

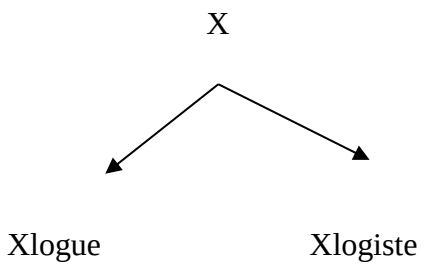

Schéma 6. Xlogue et Xlogiste formés par deux procédés rivaux (repris de Namer & Villoing (soumis))

Cette solution qui suppose l'émergence d'une nouvelle règle en *-logiste* peut s'avérer séduisante mais laisse plusieurs questions sans réponse, dont je reprends à Namer & Villoing (soumis)) rapidement l'exposé :

– elle n'explique en rien l'infériorité quantitative des Xlogiste comparativement aux Xlogue ;

– elle ne prédit pas le choix de la règle Xlogue plutôt que Xlogiste pour la formation de noms de spécialistes fantaisistes ou farfelus.

Une seconde hypothèse prend au sérieux la succession des séquences représentantes de règles morphologiques *-logue* et *-iste* dans la finale en *-logiste* : les lexèmes construits en *-logiste* ne résulteraient-ils pas d'une double construction, redondante sémantiquement et reconnaissable (i) soit comme une suffixation en *-iste* sur un nom construit Xlogue (tel que par exemple, le chemin dérivationnel de PLANETOLOGISTE correspondrait à PLANETE > PLANETOLOGUE > PLANETOLOGISTE) (ii) soit comme une double suffixation relevant d'un cas de multimarquage ('multiple or extended exponence', cf. pour une première définition, Matthews 1974 :149) ? L'hypothèse (i) est rapidement réfutée pour des raisons sémantiques : selon les critères de compositionnalité forme/sens, elle impliquerait d'interpréter les Xlogiste comme « spécialiste de Xlogue », c'est-à-dire « spécialiste de spécialiste de X », interprétation invalide. L'hypothèse (ii) est également abandonnée (voir Villoing & Namer (à paraître)), d'une part parce qu'elle suppose une redondance sémantique entre *-logue* et *-iste* que rien n'atteste (voir Harris 2009 et Caballero & Harris 2012 pour les critères de reconnaissance du multimarquage), et d'autre part, parce que cette hypothèse n'explique pas non plus le déséquilibre numérique et fréquentiel entre Xlogue et Xlogiste.

Je renvoie le lecteur à Villoing & Namer (à paraître) pour l'évaluation de l'hypothèse selon laquelle *-logiste* correspondrait à un allomorphe de *-logue* (hypothèse réfutée par l'absence

d'équivalence sémantique entre -*logue* et -*logiste*, comme montré ci-dessus, assortie d'une absence de distribution complémentaire identifiable), et pour m'attacher à présenter la solution que nous avons retenue : la formation des noms en -*logiste* résulte de la suffixation par -*iste* sur une base en -*logie*, comme le montre le schéma X ci-dessous :

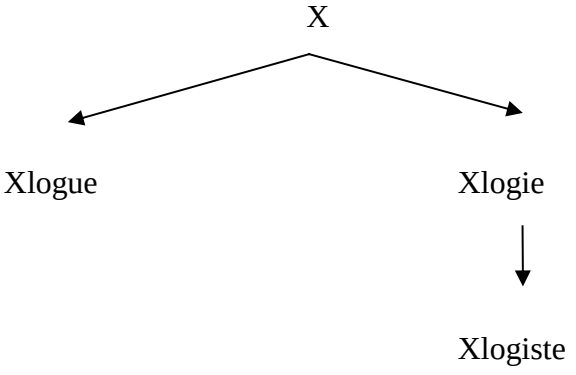

Schéma 7 : Relation morphologique des Xlogiste avec les Xlogie (repris à Villoing & Namer (à paraître)).

En effet, les noms en -*logie* (EPIDEMIOLOGIE, AQUARIOLOGIE) renvoient au domaine d'étude ou de connaissance de ce à quoi réfère X (qu'il corresponde à un lexème autonome ou non), et la parenté qu'ils entretiennent avec les noms en -*logue* et -*logiste* est manifeste : un nom en Xlogue renvoie à l'expert ou à l'amateur de X, un nom en Xlogie renvoie au domaine d'étude dont un nom en Xlogue est le spécialiste, et enfin un nom en Xlogiste réfère au spécialiste de Xlogie, et non pas au spécialiste de X (cf. tableau 24) :

	X	Xlogue	Xlogie	Xlogiste
1	ALGUE PLANETE TRICHE	ALGOLOGUE PLANETOLOGUE TRICHOLOGUE	ALGOLOGIE PLANETOLOGIE TRICHOLOGIE	ALGOLOGISTE PLANETOLOGISTE TRICHOLOGISTE
2	/ekin/ /odjo/ /pato/	ECHINOLOGUE AUDIOLOGUE PATHOLOGUE	ECHINOLOGIE AUDIOLOGIE PATHOLOGIE	ECHINOLOGISTE AUDIOLOGISTE PATHOLOGISTE

Tab. 24 Famille X, Xlogue, Xlogie, Xlogiste

L'analyse des noms en -*logiste* que nous proposons rend compte de la relation morphologique entre ces trois noms. Les arguments qui viennent étayer l'hypothèse de la formation des noms en Xlogiste sur les noms en Xlogie sont de deux types :

– un nom en -*logiste* n'est construit que si un nom en -*logie* existe ; ces paires systématiques apparaissent aussi bien dans le lexique enregitré (CRANOLOGIE/ CRANOLOGISTE ; GENEALOGIE/GENEALOGISTE) que parmi les néologismes de la Toile (ULTRASONOLOGIE/ULTRASONOLOGISTE ; AQUARIOLOGIE/AQUARIOLOGISTE). Le nom en -*logue* correspondant, quant à lui, n'est pas nécessairement attesté : nous n'avons recueilli, ni dans le TLFi ni sur la Toile, les Xlogues possibles de la famille des exemples ci-dessus : °CRANOLOGUE, °GENEALOGUE, °ULTRASONOLOGUE, °AQUARIOLOGUE. En outre, l'absence du Xlogue fournit une preuve supplémentaire du fait que le nom en -*logiste* n'est pas construit sur une base en Xlogue.

– le sens construit du nom Xlogiste contient le sens du nom Xlogie qui correspond à sa base : un planétologiste est un spécialiste en planétologie et non un spécialiste de planètes, un géologiste est un spécialiste de géologie et un clavalogiste, de clavalogie. Cette orientation Xlogie > Xlogiste est confirmée par le fait qu'un Xlogiste n'est jamais formé sans le Xlogie correspondant, alors que l'inverse est possible : un Xlogie existe indépendamment de son pendant en -*logiste* (47) :

(47) GAINSBOUROLOGIE, GAINSBOUROLOGUE, °GAINSBOUROLOGISTE
COLOPROCTOLOGIE, COLOPROCTOLOGUE, °COLOPROCTOLOGISTE
ETHNOMETHODOLOGIE, ETHNOMETHODOLOGUE, °ETHNOMETHODOLOGISTE

Nous avons ainsi montré que -*logiste* ne correspond pas à une unité morphologique et que les noms en -*logiste* sont construits par suffixation en -*iste* sur un nom en -*logie* et non pas un nom en -*logue*. Notre analyse permet d'expliquer les deux propriétés que nous avons mises au jour : les différences sémantiques entre les Xlogue et les Xlogiste et l'infériorité numérique des Xlogiste relativement aux Xlogue, la longueur du chemin dérivationnel étant plus importante.

3.3.3 Perspectives de recherche

A l'issue de notre recherche, plusieurs questions restent en suspens, dont certaines ont été esquissées au cours de l'étude sans que nous y ayons apporté de réponse, et d'autres se sont profilées au détour de démonstrations particulières.

Du côté des problèmes esquissés se trouve la question récurrente à laquelle les morphologues se trouvent confrontés dès qu'ils ont affaire à des unités morphologiques d'origine grecque ou

latine : quelle est leur statut morphologique ? Le problème se pose, comme nous l'avons évoqué, pour *–logue* dans les noms en Xlogue. Bien que nous disposions de plusieurs arguments pour l'analyser comme une unité morphologique, il reste à évaluer plusieurs hypothèses évoquées ci-dessous, celle d'y voir un suffixe ou un thème supplétif du lexème SPECIALISTE ou encore un Elément de Formation de type lexème. Cette réflexion devra se nourrir des propositions de Amiot & Dal 2007, des travaux en morpho-phonologie sur les thèmes de lexèmes, mais aussi des réflexions que j'expose ci-dessous (suite à un autre pan de notre recherche avec Fiammetta Namer) sur la reconnaissance, derrière ces unités morphologiques du français d'origine grecque ou latine, de leur statut affixal ou lexématique (cf. § 4.1.3.).

Le problème se pose également pour *-logie*, dont on pourrait *a priori* reconnaître deux unités morphologiques, *-logue* et le suffixe *-ie*. Une étude en corpus des noms en *-logie* et des noms en *–ie*, récurrents dans le lexique savant, devrait permettre d'identifier les propriétés qui leur sont associées et déterminer le statut de *-logie*. Cet examen devra nécessairement être suivi par une confrontation avec les relations de type « paradigmatique » que nous avons évoquées dans nos deux articles.

Et enfin, grâce à l'étude de la compétition entre les noms en *–logue* et *–logiste*, nous avons abordé la concurrence entre les règles de formation des noms de spécialistes sur base, *a priori* nominale. Etant donné la valeur sémantique que nous avons reconnue aux formations en *–logue*, nous souhaitons maintenant déterminer en quoi cette formation se distingue de la suffixation en *-iste*. L'étude de ce nouveau cas de comparaison entre règles morphologiques devra s'appuyer sur les récents travaux de Lignon 2008, Cartoni & Namer 2012, Cartoni, Lignon & Namer 2012.

3.4 Composition VN / conversion V>N

Si la composition VN du français pouvait naturellement être comparée à une autre règle de composition (en l'occurrence, la composition néoclassique NV), elle supporte avec autant de

pertinence une comparaison avec une règle de dérivation déverbale du français, en l'occurrence, la conversion V>N.

L'étude comparative de la composition VN et de la conversion V>N que nous avons menée avec Delphine Tribout (Tribout & Villoing 2012, (à paraître)) présente une certaine originalité au regard des travaux habituels qui traitent de la rivalité entre règles morphologiques par le fait de mettre sous examen, non pas deux règles affixales, mais deux procédés morphologiques non canoniques, au sens de Corbett 2010 : la composition VN parce qu'elle prend pour base deux lexèmes, alors que les procédés canoniques n'en prennent qu'un, et la conversion parce qu'elle forme des lexèmes sans ajouter de matériel phonologique à la base, ni le modifier, alors que les règles canoniques adjoignent à leur base un affixe.

Nous avons considéré que ces deux règles pouvaient être envisagées comme en compétition dans la mesure où elles forment les mêmes types sémantiques de noms, à partir des mêmes catégories syntaxiques (des verbes), pour construire une même catégorie en sortie (des noms). En outre, nous avons pu identifier un certain nombre de doublets, c'est-à-dire des noms construits sur la même base verbale et relevant d'un même type sémantique comme en (48) :

(48) a. lecture événementielle : base V LECHER. convers : LECHE ; VN : LECHE-VITRINE
b. lecture agentive : base V GARDER. convers : GARDE ; VN : GARDE-COTE
c. lecture instrumentale : base V PRESSER. convers : PRESSE ; VN : PRESSE-CITRON
base V REVEILLER. convers : REVEIL ; VN : REVEILLE-MATIN
base V APPUYER. convers : APPUI ; VN : APPUIE-TETE

Une autre propriété qui nous a confortées dans l'hypothèse d'une comparaison possible tient à ce que les deux règles semblent sélectionner le même radical du verbe lorsque celui-ci en présente plusieurs. Ainsi, le verbe RABATTRE comprend deux thèmes, /ʁabat/ et /ʁaba/, dont le deuxième est sélectionné aussi bien par la composition VN (RABAT-JOIE) que par la conversion (RABAT), alors que le premier radical est sélectionné par la majorité des règles de suffixation (RABATTAGE, RABATTEUR). De même, le verbe SOUTENIR comprend également deux thèmes, /sutən/ et /sutjɛ̃/, composition VN (SOUTIEN-GORGE) et conversion V>N (SOUTIEN) sélectionnent le deuxième radical, alors que là encore, les règles de suffixation sélectionnent le premier (SOUTENABLE, SOUTENEUR).

Cependant, la rivalité entre ces deux règles doit être traitée différemment de celle mise en jeu par les règles affixales, d'une part parce que les thèmes sélectionnés ne sont finalement pas

totalement identiques, et surtout parce que la construction du sens se fait autrement : le sens construit d'un mot composé VN met en jeu le sens des deux lexèmes base ainsi que leur relation dans le mot composé, alors que la conversion V>N ne prend en compte que la relation entre le lexème base et le dérivé.
Cette différence fondamentale impose d'envisager la comparaison du pan sémantique de chaque règle en focalisant uniquement sur le type sémantique du nom construit et non pas sur le sens construit (de même que l'a fait Koelh 2012 pour les noms désadjectivaux). En conséquence, nous avons comparé les sorties sémantiques de la composition VN à celles de la conversion V>N.

Notre étude se base sur les corpus que nous avons élaborés pour nos thèses (Villoing 2002, Tribout 2010), et dans lesquels nous avons recensé 1500 noms composés VN et autant de noms convers.

Sur le plan de la construction de la forme, nous avons montré que bien que la composition VN et la conversion V>N aient l'air, en première analyse, de sélectionner le même radical 3 du verbe de base (cf. Tab. 25), la conversion fait preuve d'une diversité dans le choix des thèmes qui n'est pas partagée par la composition.

Verbe	Thème 1	Thème 3	Composé VN	Convers V>N
rabattre	/ʁabat/	/ʁaba/	rabat-joie /ʁabaʒwa/	rabat /ʁaba/
soutenir	/sutən/	/sutjɛ̃/	soutien-gorge /sutjɛg̃ɔʁʒ/	soutien /sutjɛ̃/

Tab. 25 Thèmes sélectionnés par la composition VN et la conversion V>N

En effet, d'une part, pour les verbes appartenant au 2e groupe, la conversion ne sélectionne pas le thème 3 mais le thème zéro du verbe (cf. Tab. 26). Le corpus exploité pour l'analyse de la composition VN ne comprenant qu'un composé à partir d'un verbe du 2ème groupe (GUERIT-TOUT, qui en l'occurrence n'est pas prototypique puisque TOUT n'est pas un N prototypiquement exploité par la composition VN), il n'est pas raisonnable de pouvoir en déduire une quelconque régularité. Cela permet néanmoins de supposer que la composition VN ne sélectionnerait pas le thème zéro, mais là encore, le thème 3.

Verbe base	Thème 0	Thème 1	Thème 3	Nom dérivé	
BONDIR	bɔd	bɔd̃is	bɔd̃i	BOND	bɔd̃
ENCHERIR	ɑʃ̃ɛʁ	ɑʃ̃ɛʁis	ɑʃ̃ɛʁi	ENCHERE	ɑʃ̃ɛʁ
MEURTRIR	mœʁtʁ	mœʁtʁis	mœʁtʁi	MEURTRE	mœʁtʁ
SERTIR	sɛʁt	sɛʁtis	sɛʁti	SERTE	sɛʁt

Tab. 26 Conversion verbe>nom à partir de verbes du 2e groupe (repris à Tribout & Villoing (à paraître)).

D'autre part, la conversion V>N sélectionne également le thème 13 du verbe (cf. Tab. 27), qu'il soit régulier ou non

Verbe base	Thème 3	Thème 13	Dérivés en *–ion, –if*	Convers	Thème 2
CORRELER	kɔʁɛl	kɔʁelat	CORRELATION	CORRELAT	kɔʁela
POSTULER	postyl	postylat	POSTULATION	POSTULAT	postyla
PREDIQUER	pʁedik	pʁedikat	PREDICATION	PREDICAT	pʁedika
ACCEDER	aksɛd	aksɛs	ACCESSION	ACCES	aksɛs
CONCEVOIR	kõswa	kõsɛpt	CONCEPTION	CONCEPT	kõsɛpt
DEFENDRE	defɑ˜	defɑs̃	DEFENSIF	DEFENSE	defɑs̃

Tab. 27 Convers dérivés du thème 13 (adapté de Tribout & Villoing (à paraître)).

Et enfin, la conversion V>N sélectionne aussi le thème 12 du verbe, suivant la démonstration originale de Tribout (2010, 2012) (cf. Tab. 28):

Verbe base	Thème 0	Thème 12	Nom dérivé	
ARRIVER	aʁiv	aʁive	ARRIVEE	aʁive
CONDUIRE	kɔd̃ɥi	kɔd̃ɥit	CONDUITE	kɔd̃ɥit
ENTRER	ɑt̃ʁ	ɑt̃ʁe	ENTREE	ɑt̃ʁe
METTRE	mɛ	miz	MISE	miz
PLONGER	plɔʒ̃	plɔʒ̃e	PLONGEE	plɔʒ̃e

SORTIR	sɔʁ	sɔʁti	SORTIE	sɔʁti
TRAVERSER	tʁavɛʁs	tʁavɛʁse	TRAVERSEE	tʁavɛʁse
VENIR	vjɛ˜	vəny	VENUE	vəny

Tab. 28 Convers dérivés du thème 12 (repris à Tribout & Villoing (à paraître)).

Tandis que la composition VN sélectionne toujours régulièrement le thème 3 du verbe, comme il a été montré dans les chapitres précédents (cf. 1.2.1), il serait improbable qu'apparaisse un mot composé VN à partir du thème 13 du verbe (*INFLITRAT-RESEAU pour désigner un agent infiltrant un réseau, *CERTIFICAT-AUTHENTICITE pour désigner un document certifiant l'authenticité), à partir du thème 12 (*CONDUITE-VOITURE, *TRAVERSEE-RIVIERE) ou du thème 0 (*FARCE-VOLAILLE pour désigner un instrument dont la fonction est de farcir la volaille, ni *REASSORT-MAGASIN pour référer à un agent dont la fonction est de réassortir un magasin).

Sur le plan du sens, nous avons montré que bien que la composition VN et la conversion V>N construisent les mêmes types sémantiques de noms, elles se distinguent fondamentalement dans la disponibilité de chaque type sémantique. Les deux règles forment très peu de noms de lieu (CHANTERAINE, MARCHE-PIED / ARRIVEE, HABITAT, ACCES), et sont toutes les deux très créatives pour former des noms d'instruments (ABAISSE-LANGUE, PORTE-CLE, RINCE-DOIGTS / REVEIL, RALLONGE, RECHAUD). Mais elles diffèrent radicalement dans la formation des noms d'événement, d'agent et de patient. En effet,

– L'interprétation événementielle est très peu représentée dans le corpus des mots composés VN (LECHE-VITRINE, SAUTE-MOUTON, REMUE-MENAGE) et semble peu disponible tandis qu'elle représente l'interprétation la plus fréquente et la plus créative pour les convers (RAPPEL, AVANCEE, ASSASSINAT, AIDE, CASSE, MARCHE) ;
– L'interprétation résultat est absente des mots composés VN tandis qu'elle est fréquente parmi les convers (ACCROC, EMPREINTE, TRANCHEE CRACHAT), indépendamment de l'interprétation événement.
– Au contraire, l'interprétation agentive est largement disponible pour la composition VN (TROUBLE-FETE, GARDE-COTE, PORTE-FLINGUE, PERCE-OREILLE) alors qu'elle apparaît

sporadiquement parmi les convers (moins de 10 recensés dans les dictionnaires) (TRAINEE, AIDE, GUIDE, JUGE), et ne semble plus créatrice de néologismes.

– Quant à l'interprétation patient, elle reste très marginale pour la composition VN (GOBE-MOUTON, BROUTE-BIQUET) alors qu'elle semble aussi fréquente que l'interprétation instrument pour les convers (TRANSPLANT, COUVEE, CONCEPT).

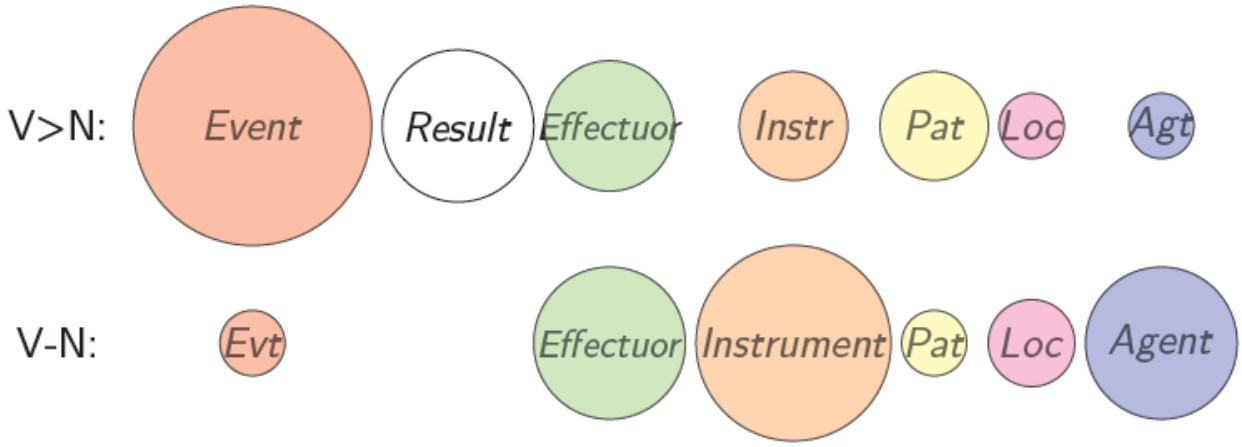

Schéma 8 Comparaison de la vitalité des types sémantiques construits par la conversion V>N et la composition VN (repris de Tribout & Villoing 2012).

Par ailleurs, les deux règles proposent des sorties sémantiques qu'elles ne partagent pas. Par exemple, l'interprétation causative n'est recensée que parmi les mots composés VN (COULE-SANG, PENSE-BETE, PISSE-CHIEN) et les interprétations temporelles (DEBOTTE, RELACHE, RENTREE, TOMBEE) et résultatives (ACCROC, TRANCHEE) n'apparaissent qu'avec les convers V>N.

Pour ce qui est de la comparaison du genre, nous nous inscrivons dans une perspective où le genre des noms déverbaux est généralement imposé par la règle constructionnelle. Nous avons montré que, là encore, composition VN et conversion V>N se distinguent. La composition VN construit des noms masculins (PORTE-VOIX, GARDE-COTE, RAMASSE-MIETTES) (même s'il existe quelques noms féminins archaïques, cf. ABAT-FEUILLE, CHASSE-PUNAISE, GARDE-ROBE). La règle assigne ainsi un genre fixe au dérivé (et se comporte en cela de la même façon que les suffixations en *-age*, *-ment* et *-ion*), sauf lorsque le nom désigne un humain auquel cas le genre peut varier en fonction du sexe du référent (GARDE-COUCHE, GARDE-MALADE, TROUBLE-FETE). A l'inverse, la conversion forme indifféremment des noms des deux genres, masculin (REVEIL, DEFILE, ASSASSINAT) ou féminin (AFFICHE, DECOUVERTE,

PROMESSE) sans que le genre soit motivé sémantiquement ou phonologiquement, et se comporte ainsi de la même façon que la suffixation en *-oir*.

Bien que les différences entre les deux règles du point de vue de la sélection morpho-phonologique des thèmes, et de la formation du genre, ne remettent pas en cause le fait d'y voir des règles concurrentes, nous avons conclu, sur la base de leurs propriétés sémantiques, que plutôt qu'être concurrentes, les deux règles, composition VN et conversion V>N semblent complémentaires sur l'échelle de la créativité. En effet, alors que les deux règles sont proches du point de vue des types qu'elles construisent, elles se distinguent par ceux qu'elles privilégient.

- **Projet de recherche en lien avec la problématique des types sémantiques que construisent les règles**

Dans le cadre de mon projet de panorama comparatif des règles déverbales du français, nous avons envisagé, avec Delphine Tribout, de mettre en comparaison la composition VN et la conversion V>N avec des règles de formation de noms déverbaux prototypiques du français (des règles de suffixation) qui construisent les mêmes types sémantiques, c'est-à-dire présentant aussi l'éventail de sorties sémantiques le plus large possible.

Par exemple, nous pourrions comparer la composition VN et la conversion V>N avec les suffixations en *-ette* et *-on* qui, selon (Plénat 2005), présentent les mêmes types sémantiques de noms que la composition VN et la conversion V>N, ou les suffixés en *-able* dont le nom recteur remplit aussi ces mêmes types sémantiques, comme vient l'illustrer le tableau ci-dessous construit à partir des observations de Plénat 2005 sur *-ette*, Roché 2003 sur *-on*, Hathout, Plénat & Tanguy 2003 sur les adjectifs déverbaux en *-able*, Kerleroux 1996 et Tribout 2010 sur les convers V>N et de mes propres travaux sur les composés VN, NV et les noms déverbaux en *-oir*.

	Interprétation en lien avec le procès		Interprétation en lien avec les participants sémantiques du verbe de base					
	processive	résultative	agentive	patientale	instrumentale	locative	Tempo-relle	Expérienc-eur

Suffixe *–ette*	bronzette apprenette trouvette	mercerisette	cousette écrivette	sucette mouillettes	allumette lavette	buvette cachette		flipette
Suffixe *–able*				vêtements lavables		maison emménageable	saison skiable	
Suffixe *–on*	plongeon bouillon	coupon avorton	brouillon grognon	nourrisson suçon	guidon torchon	serron		
Suffixe *–oir*	interrogatoire		bassinoire	Tiroir sautoir	grattoir mâchoire	fumoir		
Composés VN	lèche vitrine		gratte-papier	broute-biquet	ouvre-boîte	coupe-gorge		
Composés NV	hydrolyse	homicide	géographe		électrophone			mélomane turcophobe
Convers	vol	applique traîne	guide frime	suce pousse	une ramasse	des campes		

Tab. 29 Variété interprétative de lexèmes issus de quelques règles morphologiques (adapté de la communication de Namer & Villoing 2007 à Paris 8)

Outre le fait de vérifier si les types interprétatifs sont aussi larges que ceux identifiés dans la composition VN et la conversion V>N (car rien n'assure, en effet, que les types sémantiques soient aussi nombreux, notamment que ces règles puissent aussi construire des noms référant à un intervalle temporel ou à une cause), leur étude permettrait de déterminer si ces deux procédés privilégient certains types sémantiques plutôt que d'autres, dans quelles proportions, et comment ils sont distribués selon les règles morphologiques. Cela offrirait ainsi une image de la façon dont les types sémantiques de noms sont répartis entre différents procédés de formation de noms déverbaux. En outre, cela permet d'ouvrir, en fournissant des arguments empiriques, à la question qui constitue un de mes projets de recherche d'envergure prochain : la question de la polysémie des lexèmes construits, polysémie de la règle ou polysémie des lexèmes.

En effet, pour répondre à la question de la rivalité entre les règles de formation de noms déverbaux qui construisent les mêmes types sémantiques, il est nécessaire de déterminer quelles sont les propriétés sémantiques qui doivent être enregistrées par une règle de formation de lexèmes. Comme nous l'avons esquissé dans Tribout & Villoing (2012), cela implique deux questions :

- premièrement, est-ce que les différents types sémantiques sont le produit de la règle morphologique ou sont-ils un produit de dérivations sémantiques intervenues après la formation des lexèmes ?
- Et deuxièmement, si les différents types sémantiques sont construits par la règle morphologique, il faut aussi décider si la disponibilité de chaque type sémantique de nom doit être écrit dans chaque règle ou pas, et comment la représenter.

Comme je le montrerai plus loin, cf. chapitre sur la polysémie, ces questions ont reçu des réponses variées dans la littérature.
Pour ce qui concerne la comparaison entre composition VN et conversion V>N, si l'on considère que la disponibilité des différents types sémantiques des noms est enregistrée au titre de la règle, alors les deux règles ne sont pas rivales, parce qu'elles ne construisent pas avec la même disponibilité les mêmes types sémantiques de noms.

Par ailleurs, il serait également fructueux de comparer la conversion V>N et la composition VN avec les règles de construction de noms déverbaux à interprétation plus spécifique, comme la suffixation en *-eur* pour les noms d'agent et d'instrument, ou la suffixation en *-oir* pour la formation de noms de lieu ou d'instrument. Cette comparaison permettrait de vérifier si la construction de ces sens requiert les mêmes propriétés sémantiques et argumentales du verbe, et exploitent les mêmes mécanismes de distinction d'argument. C'est un projet que nous avons en vue avec Karen Ferret.

Chapitre 4 Des propriétés difficilement « règlables»

Je voudrais présenter dans ce chapitre certaines des propriétés linguistiques des noms déverbaux que j'ai mises au jour et dont il me semble difficile de rendre compte dans le format des règles tel que nous l'a offert la tradition générative et que j'ai emprunté jusqu'à présent (cf. Fradin 2003). Ces propriétés relèvent de plusieurs niveaux d'organisation du lexème, phonologique, morphologique, et sémantique, et peuvent difficilement être représentées sous le format d'une règle morphologique, soit

(i) parce que les données se fondent mal dans une représentation binaire du type « règle /exception », mais correspondent mieux à une vision en terme de continuum autour d'une propriété prototypique ;

(ii) soit parce que plusieurs contraintes interagissent les unes avec les autres sans qu'il soit possible, de déterminer *a priori* laquelle gagnera systématiquement sur l'autre, le gain se faisant au cas par cas.

Ces observations me conduisent naturellement à réfléchir à d'autres moyens de représenter les relations morphologiques entre lexèmes. Ce chapitre témoigne donc d'un questionnement sur la représentation des relations morphologiques entre lexèmes au moyen des règles génératives habituellement utilisées par la morphologie lexématique.

4.1 Plan morpho-phonologique

4.1.1 Les contraintes phonologiques de taille

Le premier exemple de propriété phonologique impliquée dans la formation des noms déverbaux que j'ai étudiée et qui m'a paru difficilement formalisable dans le cadre d'une règle de formation de lexème concerne les contraintes de taille dans les mots composés VN.

Alors que je n'ai jusqu'à présent évoqué que les contraintes morphologiques pour rendre compte de la forme phonologique des dérivés, d'autres types de facteurs conditionnent la

forme des lexèmes construits, dont on peut signaler, au minimum, la pression lexicale et la phonologie.

Par exemple, le lexique existant influe sur le choix des consonnes épenthétiques dans les mots construits. En effet, la sélection d'une consonne épenthétique n'est pas systématiquement liée à des contraintes phonologiques, mais peut dépendre des membres des séries d'éléments commençant ou s'achevant pas les mêmes séquences : alors que le /t/ est la consonne épenthétique la plus fréquente en français (car, selon Plénat 2009a :135, /t/ est « la consonne d'attaque non marquée ») (cf. le néologisme MANGATESQUE sur la base MANGA) , il arrive que d'autres consonnes soient préférées du fait de l'appartenance du lexème à une série existante dans le lexique : ainsi, le /l/ dans HUGOLESQUE figure à la place du /t/ attendu (qui aurait donné HUGOTESQUE), en lien avec le lexème existant HUGOLATRE ; de même, le /n/ dans JAVANESQUE (au lieu de JAVATESQUE attendu), en lien avec le lexème JAVANAIS. La consonne ainsi choisie peut même conduire à ce que des contraintes phonologiques comme les contraintes dissimilatives (MANGAQUESQUE) soient enfreintes (Plénat 2009a, 2012).

Autre exemple de facteur conditionnant la forme des lexèmes construits, les contraintes phonologiques dissimilatives. Dans certains cas, ces contraintes peuvent entraîner le choix d'un radical de l'espace thématique différent que font attendre les contraintes morphologiques : ainsi, alors que la règle de formation des superlatifs désadjectivaux en -*issime* sélectionne le radical L de l'adjectif (PERFECTISSIME, HUMILISSIME), il arrive que ce soit le radical 2 qui soit préféré pour éviter la consécution de deux phonèmes identiques (PARFAITISSIME, PRECIEUSISSIME) (Plénat 2009a : 134)

Ces différentes contraintes interagissent entre elles et « gagnent les unes sur les autres à des degrés variables » (Plénat 2011 :187).

A l'occasion de ma recherche sur les mots composés VN, j'ai pu observer un phénomène de ce genre : des contraintes phonologiques de taille agissent dans la formation des mots composés VN. Ainsi, le deuxième axe morpho-phonologique autour duquel s'est articulée ma recherche porte sur les contraintes de taille qui pèsent sur la formation des mots construits. J'ai inscrit mes travaux dans la lignée de ceux de Plénat (pour une synthèse, voir Plénat 2009b) et Plénat & Roché (2003) qui ont montré que les mots construits sont sensibles à des contraintes phonologiques de taille, et que certaines de ces contraintes définissent un idéal dissyllabique.

4.1.1.1 Les contraintes de taille dans les mots construits

Dans une synthèse qu'il consacrait aux thèmes de recherche contemporains en morphophonologie du français, Plénat 2000 affirmait que les contraintes de taille sont reconnues comme omniprésentes dans les langues du monde. Elles relèvent des contraintes prosodiques universelles telles qu'elles ont été formalisées par la Théorie de l'Optimalité (OT) dont la version originale est présentée dans McCarthy & Prince (1993, réédité en 2001) et Prince & Smolensky (1993 réédité en 2002). C'est à l'équipe de recherche en morphologie de l'ERSS de Toulouse que revient l'adaptation de cette théorie des contraintes à l'analyse morphologique (en particulier à Plénat dont les travaux ont été les premiers en France à être publiés dans ce sens). Alors que OT a été conçu initialement pour traiter de phénomènes phonologiques, les morphologues en ont reconnu les limites pour ce qui concerne l'analyse de la forme des lexèmes morphologiquement construits. Ils ont observé que des contraintes autres que phonologiques entraient en jeu dans la formation des dérivés (cf. Roché 1997 : 50-51), et que le principe de OT selon lequel les formes linguistiques observées relèvent de l'interaction entre différentes contraintes, hiérarchisées et partiellement contradictoires, pouvaient s'adapter avantageusement à la morphologie (cf. Hathout 2009 pour un modèle formel de ce type de morphologie à contraintes, qui intègre notamment des contraintes phonologiques, lexicales, sémantiques et de fréquence).

Comme je le disais en préambule, plusieurs types de conditionnements sont en jeu dans la forme des dérivés, dont je retiens, au minimum, un conditionnement morphologique que j'ai largement exposé au chapitre 1, un conditionnement lexical (le poids des analogies lexicales) et un conditionnement phonologique (le poids des contraintes phonologiques de caractère universel). Parmi les contraintes prosodiques universelles, deux peuvent influer sur la forme des lexèmes construits : les contraintes de fidélité – qui cherchent à maintenir l'identité phonologique de la base dans le dérivé – et les contraintes anti-marques – qui tendent à favoriser les configurations sonores les moins marquées du point de vue de l'articulation et/ou de la perception. Les contraintes de taille appartiennent à la famille des contraintes anti-marques, à côté des contraintes dissimilatives – qui tendent à éviter l'ajout de matériel phonologique identique à celui de la base (cf. « Principe du Contour Obligatoire » dans la phonologie autosegmentale, cf. Golsdsmith 1976) – qui, elles aussi, sont impliquées dans la forme des lexèmes construits (voir les exemples d'interfixes dans Roché 2002, 2003, Plénat & Roché 2004 ; les exemples d' « échangisme suffixal » dans Roché 1997, Lignon 2000, Lignon

& Plénat 2009 ; les exemples de superlatifs en *-issime* dans Plénat 2009, d'adverbes en *-ment* dans Boyé & Plénat (à paraître), les rapports entre contraintes dissimilatives et contraintes de taille dans Plénat & Roché 2003).

Les contraintes de taille stipulent que, dans les langues, la taille minimum des mots est, couramment de deux syllabes. Les travaux sur le français (cf. pour une synthèse, Plénat 2009b) ont défendu l'hypothèse que les contraintes à l'œuvre font de deux syllabes un minimum et un maximum. En d'autres termes, en français, le mot prosodique minimal et optimal est de deux syllabes (cf. aussi Kilani-Schoch & Dressler 1992). Cet idéal dissyllabique a été initialement identifié dans le langage secret qu'est le javanais (Plénat 1991) et l'oralisation des sigles (Plénat 1993, 1998). Pour prendre le dernier exemple, le choix par lecture ou épellation peut dépendre de contraintes de taille : ainsi, BU, le sigle correspondant à *Bibliothèque Universitaire*, est épelé plutôt que lu parce que sa lecture aboutirait à un lexème monosyllabique, plus éloigné de la taille optimale d'un mot en français, que le dissyllabe /be.y/ obtenu grâce à l'épellation.

Les modes de formation morphologiques ont également permis de révéler que l'optimum dissyllabique joue un rôle parfois décisif au sein de règles morphologiques relativement marginales telles que la construction des hypocoristiques (Plénat 1984, 1999) et la suffixation substitutive (Plénat 1997). Par exemple, le choix du diminutif est préférentiellement de deux syllabes, que la base en compte déjà deux (BERNARD donne NANARD ; FLORENCE, FLOFLO), ou trois (SEBASTIEN donne BABAS, NICOLAS donne NICO), ou une seule (CLAUDE donne CLOCLO).

Des travaux portant sur des formations plus centrales de la morphologie ont montré que des contraintes de taille sont à l'œuvre dans la construction de dérivés (cf. la suffixation en *-iser* et *-ifier* en français ; Lignon 2013), ou des accourcissements (Plénat 2002, Plénat & Roché 2003) et des allongements (parfois appelés « suffixation décalée » ou « interfixation ») (Plénat 2005, Plénat & Roché 2004, Roché 2002, 2003, 2009). Par exemple, les opérations d'accourcissements liées à l'adjonction d'un suffixe (afin d'éviter un hiatus ou la cooccurrence de deux phonèmes identiques), tendent à montrer que l'idéal dissyllabique porte sur le radical : ainsi le /a/ final de DRACULA et de MAFIA disparaît dans le dérivé DRACULESQUE et MAFIESQUE, alors qu'il est maintenu dans ZOLATESQUE et PRADAESQUE construits sur ZOLA et PRADA, conservant ainsi aux bases deux syllabes. A l'inverse, les

suffixations « substitutives » montrent elles, que c'est le dérivé lui-même qui se conforme à la structure de deux syllabes.

4.1.1.2 Les contraintes de taille dans les mots composés VN

Les premières observations que j'ai pu faire sur le poids des contraintes phonologiques de taille dans les lexèmes construits remontent à ma thèse où je mentionne, dans la conclusion, que les mots composés VN sont sensibles à des contraintes de taille. L'intuition que j'ai eue à l'époque résultait du constat que la composition VN exclut les verbes traditionnellement classés dans le 2ème groupe, alors qu'ils répondent aux propriétés sémantiques requises par la règle, propriété que je mettais en parallèle avec le fait que les composés VN de mon corpus comprennent entre deux et quatre syllabes, au maximum. Cette appréciation s'appuyait sur les travaux de Plénat (1993) sur le mot minimal en français et l'oralisation des sigles, et de Plénat (1997) sur les dérivés en *-esque* et la longueur de leurs bases.

J'ai pu développer ma recherche sur les contraintes de taille dans les mots composés VN en partie grâce à la mise en route du projet « Morphologie dérivationnelle du français » porté par Marc Plénat (cf. ci-dessus pour une présentation) dont les différentes réunions m'ont offert la possibilité de me former aux problématiques des contraintes phonologiques dans les construits morphologiques. C'est en particulier à l'occasion des discussions autour de son article sur les contraintes phonologiques et les contraintes de taille dans la morphologie du français (Plénat 2009b) que j'ai pu m'approprier les outils nécessaires pour mettre en œuvre une recherche dans ce sens.

• Calcul de la taille du verbe de base

La première tentative de mesure quantifiée de la taille des lexèmes impliqués dans les mots composés VN a porté sur le verbe (Villoing 2009, repris par Fradin 2009). Ce choix reposait sur l'hypothèse que j'avançais, dans ma thèse, du lien entre l'absence de verbes du 2ème groupe dans les mots composés VN et la taille trop longue qu'aurait le thème de ces verbes pour que le mot composé réponde au format optimal d'un mot du français. Je fondais ainsi l'hypothèse qu'une contrainte de taille touchant le verbe était en jeu dans la composition VN.

Mes résultats d'alors se fondaient sur le corpus lexicographique recueilli pour ma thèse et reposaient sur un calcul syllabique traditionnel (la séquence syllabée comprend au moins une voyelle) du thème du verbe, sans prendre en compte le contexte droit, mais en mesurant la

qualité de l'attaque ou de la coda. Ces paramètres influent en effet sur le décompte, comme l'ont montré les travaux de ces dernières années sur le calcul syllabique. Il semble, en particulier, que deux résultats changent la donne. D'une part, l'hypothèse de «l'extramétricité des voyelles initiales » défendue par Plénat 1998 qui montre qu'un mot doit, autant que possible, commencer par une attaque, « et qu'au besoin, une voyelle initiale peut être laissée à l'écart de sa structure prosodique» si bien qu'un thème verbal que l'on aurait traditionnellement analysé comme dissyllabique (de type VCV(C) comme *abaisse, emporte, essuie*) peut finalement être recalculé comme CV(C). D'autre part, l'hypothèse de l'inaptitude de certaines consonnes à former de bonnes attaques (Plénat 1999), en particulier le /r/ ; ceci implique que les syllabes initiales en /r/ des thèmes verbaux apparaissant dans les mots composés VN (*relève, remonte, repose*) ne doivent pas être comptabilisées dans le décompte syllabique.

Une fois pris en compte ces critères, j'ai abouti à un décompte syllabique qui montrait la très nette préférence pour les thèmes verbaux monosyllabiques (95%) et la faible représentativité des thèmes verbaux dissyllabiques (5%).

V d'un composé comportant :	Total (sur 160 Vb)	Pourcentage	Exemples
– une voyelle pleine	128	80 %	BRISE-GLACE, CASSE-COU, COUPE-GORGE, PORTE-PLUME, TIRE-FESSES
– deux voyelles pleines dont une à l'initiale	19	11,87 %	ABAISSE-LANGUE, ENFILE-AIGUILLE, ETOUFFE-CHRETIEN, EPLUCHE-LEGUMES
– deux voyelles + consonne initiale hormis /r/	5	3,1 %	DEMONTE-PNEU, SOUTIEN-GORGE, PROTEGE-CAHIER
– deux voyelles + consonne initiale dont /r/	8	5 %	REMONTE-PENTE, REPOSE-PIED, REMUE-MENAGE, RELEVE-MOUSTACHE

Tab. 30 Taille des verbes des mots composés VN (adapté de Villoing 2009)

J'ai voulu temporiser ces résultats dans mon dernier article portant sur cette question (Villoing 2012) en évoquant premièrement le fait qu'aucune règle n'impose *a priori* une telle syllabation des mauvaises attaques, puisqu'elle dépend du poids respectif des contraintes que la langue impose. Mais surtout, j'ai montré que ces premiers calculs ont été menés sur les thèmes verbaux sans prendre en compte la structure phonologique du nom qui suit. Or le calcul syllabique du verbe ne peut se faire qu'au sein du mot composé dans son entier car la qualité phonologique de la syllabe qui suit immédiatement le schwa final du thème verbal

peut éventuellement entraîner son maintien et conduire à un résultat inverse à ce que j'ai d'abord envisagé, faisant d'un monosyllabe un dissyllabe. En effet, comme le remarquait Dell (1973: 222-224), les schwas immédiatement précédés de deux consonnes appartenant au même mot ne tombent pas lorsque la syllabe suivante porte l'accent principal de mot composé. Ainsi le schwa situé en finale de polysyllabe se maintient toujours lorsque le N du mot composé est monosyllabique, comme dans PORTE-PLUME, PORTE-VOIX, GARDE-MEUBLE, OUVRE-BOITE, conduisant ainsi à comptabiliser un verbe dissyllabique, alors qu'il chute facultativement lorsque le N du mot composé est pluri-syllabique comme dans PORTE-DRAPEAU, GARDE-MALADE, GARDE-BARRIERE, OUVRE-BOUTEILLE, entraînant à ne comptabiliser pour le verbe qu'une syllabe.

J'ai également mis en garde sur le fait qu'il aurait fallu prendre en compte la propriété qu'ont certaines consonnes finales à constituer des attaques de syllabes dégénérées (cf. Plénat 1998, 1999, 2002, 2009), entrant ainsi dans le décompte syllabique, et de ce fait, ajoutant une syllabe incomplète.

Mais au-delà de cette mise en garde, ce que mon article de 2012 apporte de nouveau sur l'étude de la taille des verbes dans les mots composés VN est la comparaison de leur taille avec celle des verbes du lexique général du français. En interrogeant un lexique représentatif du français tel que *Lexique 3* (cf. New B., Pallier C., Ferrand L., Matos R. 2001), j'ai reconnu que la proportion de 80% de thèmes verbaux monosyllabiques dans le corpus des VN est exceptionnellement élevée au regard de la proportion de ce type de thèmes dans le lexique général du français. En effet, 18,5% des formes verbales correspondant au thème 3 des verbes du français sont monosyllabiques, la majorité étant dissyllabiques (52,6%), voire trisyllabique (23,8%). En montrant que la proportion massive de verbes monosyllabiques dans les composés VN du français n'est pas le reflet des propriétés des verbes du français, en général, cette comparaison conduit à confirmer mon hypothèse que la règle morphologique de formation de ces composés fait peser une contrainte de taille sur les verbes qu'elles sélectionnent.

En outre, j'ai affiné mes résultats en vérifiant que les verbes monosyllabiques sont non seulement les plus représentés dans la diversité des verbes mais aussi les plus disponibles, prouvant que le choix des locuteurs porte bien sur les verbes courts. Ces nouveaux calculs ont montré que les radicaux monosyllabiques (*porte, garde, passe, tire, coupe,* parmi les premiers) sont ceux qui ont permis de construire le plus de mots composés et parallèlement,

qu'aucun verbe dissyllabique ne figure parmi les verbes les plus fréquents dans les mots composés VN, certains étant même parmi les moins exploités par la composition alors qu'ils sont en français, d'un usage très courant (*amuse, étouffe, épluche, écorche*).

• **Calcul de la taille du nom de base**

J'ai voulu, dans la nouvelle recherche que j'ai menée (Villoing 2012), étendre l'analyse des contraintes de taille dans les mots composés VN à toute la construction, afin d'élucider le lien entre contraintes de taille et nécessité de répondre à un idéal dissyllabique. J'ai ainsi cherché à déterminer si les contraintes phonologiques de taille que la règle fait peser sur la formation des mots composés VN ne portent que sur le verbe, comme je le supposais en 2009, ou s'imposent également au nom, voire au mot composé dans son entier.
J'ai mené le même type de travail de décompte syllabique que pour les verbes, sur le même corpus de 1473 mots composés VN de ma thèse.
L'étude a révélé que bien qu'elles soient moins rigoureuses que sur les verbes, des contraintes de taille sur les noms des composés VN s'avèrent bien présentes. Comme le montre le tableau (31) ci-dessous, le corpus comprend une forte majorité de mots composés VN construits avec un nom monosyllabique, mais aussi une part importante avec des noms dissyllabiques. En revanche, les noms comprenant 3 syllabes ou plus sont nettement moins représentés voire quasi-inexistants.

VN comprenant un	Nombre (total 1473)	%	Exemples
– N monosyllabique	**871**	**59 %**	**TOURNE-VIS, SECHE-LINGE, ACCROCHE-COEUR**
– N dissyllabique	**537**	**36,4 %**	**AIDE-MEMOIRE, BRULE-PARFUM, RAMASSE-COUVERTS**
– N trisyllabique	59	4 %	FUME-CIGARETTE, MONTE-ESCALIER, PORTE-ALLUMETTES
– N quadrisyllabique	5	0,3 %	LESE-HUMANITE, PORTE-HELICOPTERES, PORTE-ISOLATEUR
– N à cinq syllabes	1	0,07 %	PORTE-EPEE-BAÏONNETTE

Tab. 31 Longueur des noms dans les mots composés VN (adapté de Villoing 2012)

La comparaison avec la taille des noms dans le lexique général du français est là encore riche d'enseignement puisqu'elle révèle que la forte représentation de noms monosyllabiques dans les mots composés VN n'est pas à l'image de la place qu'ils occupent dans le lexique général

du français. En effet, comme le montre le tableau (32), la taille des noms du français est très majoritairement supérieure à une syllabe :

Thème 1 du nom :	Total (sur 28639 noms)	Pourcentage
– monosyllabique	2666	9%
– bisyllabique	**10345**	**36%**
- trisyllabique	**9370**	**32%**
- quatre syllabes	**4312**	**15%**
- cinq syllabes	1449	5%
- six syllabes	406	1,4%

Tab. 32 Longueur des noms (thème singulier) dans le lexique général du français (repris de Villoing 2009)

Ce différentiel prouve en revanche, qu'au même titre que ce qu'on a observé pour les verbes, la règle de composition VN fait peser des contraintes de taille sur les noms qu'elle sélectionne pour base. En outre, les chiffres sur le lexique général du français sont instructifs dans le sens où ils montrent que comparativement aux verbes (thème 3), les noms (thème 1) sont plus longs en français, ce qui tendrait à expliquer pourquoi la règle de composition VN autorise davantage de noms longs que de verbes longs.

• Calcul de taille du mot composé VN

La dernière question à laquelle j'ai voulu répondre dans mon article de 2012 concerne le poids des contraintes de taille sur le mot composé VN lui-même. En d'autres termes, les contraintes de taille qui pèsent sur les composants seraient-elles la conséquence d'une contrainte contraignant les mots composés à répondre à un idéal dissyllabique ?

Les résultats ont montré que la majorité des mots composés VN ne se moule pas dans le format optimal d'un mot du français puisque moins de la moitié d'entre eux est dissyllabique. Des contraintes de taille s'imposent néanmoins avec force sur le mot composé pour tendre vers cet idéal : plus de 50% comptent trois syllabes et très rares sont ceux qui dépassent ce format, (cf. Tableau 33).

Taille du VN	Nombre (total 1473)	Pourcentage
– VN dissyllabiques	**606**	**41 %**
– VN trisyllabiques	**802**	**54,4%**
– VN quadrisyllabiques	59	4 %
– VN à cinq syllabes	5	0,3 %
– VN à six syllabes	1	0,06 %

Tab. 33 Longueur des mots composés VN du français (repris de Villoing 2012)

Ces contraintes sur la taille du mot composé sont également visibles dans les combinaisons verbe-nom qui sont privilégiées : quelles que soient la taille du verbe et celle du nom, ce sont les combinaisons les plus brèves qui sont valorisées. Ainsi, bien que les mots composés VN puissent excéder deux syllabes, dépassant la taille idéale du mot du français, la tendance est néanmoins à privilégier les mots composés les plus courts possibles, comme le montre le choix de la longueur du nom et du verbe relativement à la longueur respective de l'autre composant : les verbes longs s'associent très préférentiellement à des noms courts (j'ai noté 90% de noms monosyllabiques avec des verbes dissyllabiques : COPIE-LETTRES, ARRACHE-CLOU, REPOSE-PIEDS), et parallèlement, les noms longs s'associent à des verbes courts (PORTE-HELICOPTERES, LESE-HUMANITE, PORTE-EPEE-BAÏONNETTE).

J'ai finalement conclu que bien que des contraintes de taille portent sur le mot composé dans son entier (la taille minimale des mots composés VN du français est de deux syllabes et la taille maximale entre deux et trois syllabes), elles jouent principalement sur la base verbale qui doit répondre massivement au format d'un monosyllabe. Ces résultats constituent des preuves empiriques supplémentaires aux observations de Plénat, Roché & Lignon sur les données que je présentais en préambule. Il reste encore à mesurer le poids que représentent les contraintes de taille face à d'autres contraintes concurrentes en jeu dans la règle de composition VN (cf. 4.3.).

4.1.1.3 Perspectives de recherche

Ce travail sur l'impact qu'ont les contraintes de taille dans des construits morphologiques pourrait s'étendre à d'autres procédés. Mon attention se porte tout naturellement sur les convers nominaux à base verbale dont nous avons comparé, avec Delphine Tribout, les propriétés avec les mots composés VN (Tribout & Villoing 2012 ; (à paraître)) : outre le fait qu'ils partagent nombre de propriétés sémantiques et catégorielles avec les mots composés VN, ils sont les seuls, avec eux, à faire apparaître un radical nu du verbe, dépourvu d'affixe

(JUGER > JUGE, SAUTER > SAUT, MARCHER > MARCHE, NAGER > NAGE). De plus, cette conversion -comme la composition VN- admet très peu de bases verbales construites déverbales (aucun convers sur base suffixée en *-iser* et *-ifier* n'est recensé hormis un exemple), et quand elle en admet, ces bases ne dépassent pas deux syllabes.
On pourrait ainsi s'interroger sur le fait que la conversion V>N, au même titre que la composition VN fait peser des contraintes de taille sur la base verbale qui expliqueraient la quasi-interdiction à sélectionner des bases affixées. Mais le comportement qu'adopte la conversion V>N au regard des verbes du 2ème groupe, différent de celui de la composition VN, montre que la recherche d'un output optimal dissyllabique n'est pas la priorité. En effet, les deux procédés de construction se différencient dans l'acceptation de bases verbales relevant du 2ème groupe, autorisées par la conversion (BONDIR > BOND, CHOISIR > CHOIX, RESSORTIR> RESSORT*)* mais exclues par la composition VN. La conversion V>N choisit notamment un radical du verbe de base, le thème zéro, qui conduit, pour les verbes du 2ème groupe, à former des convers monosyllabiques peu optimaux du point de vue des contraintes de taille.

Par ailleurs, se pose la question de la représentation des contraintes de taille. Faut-il représenter, au titre des propriétés phonologiques de la règle de composition VN, l'impact qu'exercent les contraintes de taille sur le verbe, le nom et le mot composé lui-même et leur poids les unes relativement aux autres ?
Et si oui, comment ? Sachant que cette contrainte rentre en conflit avec d'autres contraintes et que le gain de l'une sur l'autre n'est pas nécessairement prédictible.

4.1.2 La sélection de plusieurs thèmes par une même règle

Le second exemple de propriété morpho-phonologique impliquée dans la formation des noms déverbaux que j'ai étudiée et qui m'a paru difficilement formalisable dans le cadre d'une règle de formation de lexème concerne la sélection de plusieurs thèmes par une même règle de formation de lexème.
Les premières données sur lesquelles j'ai travaillé de ce point de vue, les mots composés VN, ne m'ont pas sensibilisée à cette propriété puisque la règle sélectionne régulièrement et exclusivement le thème 3 du verbe-base. En revanche, l'étude des déverbaux en *-oir* (dont j'évoque au § 1.2.3. l'évaluation de l'hypothèse de la sélection d'un radical 13 par défaut), me pousse à reconnaître la possibilité pour une règle de sélectionner plusieurs thèmes de base. De

même, l'étude des noms déverbaux convertis Née (ARRIVEE, MONTEE, FLAMBEE) m'a sensibilisée à cette question. J'ai ainsi découvert qu'en matière de multiplicité de sélection des thèmes, la palme revient à la conversion V>N (Tribout 2010 et 2012) qui peut prendre trois thèmes différents pour base, sans que l'on puisse identifier une motivation linguistique (tout au plus des préférences) : soit le thème zéro qui est identique au thème 3 (DEBAT, MAINTIEN) sauf si le verbe appartient au 2ème groupe (BOND, MEURTRE), soit le thème 13 (CORRELAT, POSTULAT, CONCEPT, DEFENSE), soit encore le thème 12 (ARRIVEE, SORTIE, VENUE, CONDUITE, DECOUVERTE) (cf. pour plus de détail, § 3.4. ci-dessus sur la comparaison entre composition VN et conversion V>N).

Cette propriété n'est pas l'apanage de la conversion V>N mais est relevée dans de nombreuses autres constructions. Par exemple, Plénat 2008 montre qu'un même locuteur peut sélectionner indifféremment un thème ou l'autre de la base (par exemple, les locuteurs hésitent entre PRECOCEMENT et PRECOCEMENT). Il en propose une typologie à partir des dérivés en *-ité* où les trois thèmes (radical supplétif, Thème 2 modifié, Thème 2) sont en concurrence entre eux lorsqu'il s'agit de former des dérivés néologiques : pour n'en citer que deux,

– remplacement d'un radical supplétif par un Thème 2 : sur la base de l'adjectif AIGU, AIGUÏTE (d'un angle) au lieu de ACUITE ; sur la base de l'adjectif SOURD, on construit SOURDITE (d'un phonème) et non SURDITE, IDOINITE à la place de IDONEITE, RONDITE au lieu de ROTONDITE, VIDITE au lieu de VACUITE (lorsque les locuteurs ignorent la forme supplétive héritée) ;

– remplacement d'un radical supplétif par un Thème 2 modifié : AIMABILITE au lieu de AMABILITE ; HUMBILITE pour HUMILITE.

Il peut même arriver que les trois radicaux soient attestés pour une même base : sur la base DOULOUREUX, la règle en *–ité* peut sélectionner ces trois radicaux (DOLOROSITE, DOULOUROSITE, DOULOUREUSITE) ; sur la base de RIGOUREUX : RIGOROSITE, RIGOUROSITE, RIGOUREUSITE.

Plénat en déduit que les règles de correspondances pour construire les différents thèmes entrent en concurrence les unes avec les autres.

Comme je le notais partiellement au § 1.2.3., Roché 2010 a fait des observations allant dans le même sens : par exemple, (i) la dérivation en *-eux* peut sélectionner le thème savant du nom (LIQUOREUX, MUSCULEUX, VOLUMINEUX), mais aussi, plus souvent, le thème B (LAITEUX,

NEIGEUX, CENDREUX et pas °LACTEUX, °NIVEUX, °CINEREUX), et dans certains cas le thème C (LANGOUREUX, RIGOUREUX, VIGOUREUX) ; (ii) les dérivés en *-isme* sont aussi bien construits sur le thème 1 du verbe (ARRIVISME, DIRIGISME) que sur le thème 13 (COMPARATISME, CONSERVATISME), (iii) au même titre que les dérivés en *-ure* (sur le thème 1 BLESSURE, BRISURE, BRULURE, sur le thème 13, CREATURE, LECTURE, SIGNATURE), et les dérivés en *–ible* (sur le thème 1 LISIBLE, sur le thème 13 VISION).

Ces variations ont entrainé Roché à considérer que les thèmes savants impliqués uniquement dans la dérivation ne sont pas du même ressort que les thèmes de l'espace thématique liés à la flexion, dont les formes sont régulièrement prédictibles et systématiques. Par exemple, la sélection irrégulière du thème 13 l'a conduit à ne pas le comptabiliser au titre de l'espace thématique des verbes tel que défini jusqu'à présent, mais à l'intégrer à la classe des thèmes « supplétifs » qui rassemble aussi les thèmes « savants » des noms. En conséquence, l'espace thématique des verbes selon Roché 2010 comprend seulement les 12 thèmes définis par Bonami & Boyé avant 2009, plus un nouveau thème, le thème zéro (Roché 2010 ; Tribout 2010) pour rendre compte de la conversion. Le thème 13 en *-at* n'appartient donc pas à l'espace thématique des verbes liés à la flexion, mais aux thèmes « supplétifs » liés à la dérivation.

Ainsi, la découverte d'une certaine irrégularité dans la sélection du thème 13 des verbes et des thèmes « savants » des nominaux amène Roché à distinguer deux types de thèmes,

(i) les thèmes de l'espace thématique liés à l'organisation de la flexion, dont la forme et la distribution s'impose de façon systématique, en flexion comme en dérivation, et

(ii) les thèmes « supplétifs », qui « installent un jeu d'alternances comparable à celui des allormorphies thématiques, pour des séries entières de dérivations » et sont « présents dans les espaces thématiques mais à une place particulière » puisqu'ils ne concernent que la dérivation et « ne s'imposent pas avec le même degré d'obligation ».

Les thèmes « supplétifs », relevant soit du supplétisme savant soit du supplétisme populaire ne sont pas autant réguliers que les thèmes de l'espace thématique.

Mais placer les thèmes savants à part dans l'espace thématique, même si cela permet de prédire l'absence de systématicité dans la sélection du thème, ne résout cependant pas le cas

des dérivés construits sur des thèmes liés à la flexion (comme les convers V>N), qui selon Roché 2010 devraient s'imposer avec un haut degré d'obligation.

La question se pose donc, dans les cas où la sélection des thèmes en morphologie dérivationnelle n'est pas conditionnée et que plusieurs thèmes sont possibles pour une même règle, de trouver comment en rendre compte dans une formalisation de la règle morphologique ? Faut-il s'en tenir à représenter la propriété de la règle de sélectionner arbitrairement n'importe lequel de ces thèmes, entraînant plusieurs formations dont seulement l'une ou l'autre se lexicalisera ? Faut-il y voir une règle qui se définit par la sélection préférentielle d'un radical, qui constituerait le noyau prototypique de la règle, et la sélection occasionnelle d'autres thèmes, qui en constituerait la périphérie? Par ailleurs, dans les cas où un jeu de contraintes met en concurrence les radicaux entre eux, comment représenter le poids de chacune de ces contraintes (je repose cette question au § 4.3.) ?
Quoi qu'il en soit, force est de constater que la représentation des règles de morphologie constructionnelle définies d'un point de vue morpho-phonologique, comme la sélection d'un thème pour en construire un autre n'est pas entièrement appropriée à la réalité du lexique. Et plus généralement, qu'en déduire sur le fonctionnement de la morphologie dérivationnelle au regard de la morphologie flexionnelle ?

4.2 Plan sémantique : propriétés sémantiques prototypiques vs périphériques

L'étude de la construction du sens des noms déverbaux par les règles morphologiques m'a conduite à observer, de manière récurrente, qu'une certaine souplesse caractérise les contraintes sémantiques associées à chaque règle. Cette souplesse, qu'elle touche aux propriétés sémantiques des bases verbales ou à la construction du sens, illustre le fait que l'identification d'une contrainte, que j'appellerai « prototypique » parce qu'elle est repérable dans la majorité des lexèmes construits étudiés, ne concerne pas l'ensemble des lexèmes que l'on envisage comme relevant d'une même règle. En somme, comme l'observe Roché (2011 : 19), « c'est un continuum que l'on observe à partir du noyau où le modèle a toute sa netteté prototypique ». Ce genre d'observation se fait plutôt rare dans la littérature jusque dans les

années 2000 parce qu'elle n'est rendue possible que grâce à l'étude de corpus de grande ampleur.

J'illustrerai rapidement cette idée en reprenant quelques exemples des lexèmes construits que j'ai étudiés.
Pour rendre compte la variabilité des contraintes associées aux propriétés sémantiques des bases verbales, j'emprunterai l'exemple de la composition VN. Bien que j'ai montré que cette règle de composition sélectionne préférentiellement des bases verbales dynamiques (Villoing 2002a), j'ai pu relever, dans les travaux qui ont suivi ma thèse (Villoing 2009), que cette contrainte n'était pas systématique et que le corpus lexicographique sur lequel je me suis appuyée compte également quelques mots composés VN dont le verbe est difficilement analysable comme dynamique :

(49) CACHE-COEUR$_N$: « Petite pièce de 1'habillement féminin, portée croisée sur la poitrine. » (GR)
PASSE-CRASSANE$_N$: « Variété de poire (…) estimée supérieure en fondant au parfum à la bergamote dite crassane. » (TLF)
PORTE-BEC$_N$: « Petit tube (...) à l'une des extrémités duquel on visse un brûleur ou bec à gaz. » (NLI.)
TROMPE-VALET$_N$: «Poire d'ambrette. ÉTYMOLOGIE : Cette poire trompe le valet, le jeune homme (voy. VALET), parce que, étant mûre, elle ne paraît pas l'être. » (Littré)

De même, alors que j'observais qu'un verbe d'un composé VN est prototypiquement agentif et transitif (cf. § 2.3.2.), je remarquais parallèlement que le corpus contenait quelques rares verbes intransitifs, non agentifs. En outre, j'ai prétendu que la relation VN est une relation prédicat/patient, mais cette observation ne couvre pas la totalité des données puisque d'autres relations sémantiques sont possibles, quoique en nombre limité (relation prédicat-agent, prédicat-lieu, cf. § 2.3.2.).

La plus forte variabilité que j'ai remarquée à propos des contraintes sémantiques associées à une règle morphologique concerne l'interprétation des dérivés : je reconnais là plus qu'ailleurs, la variété des interprétations, bien que se distingue une interprétation centrale.

C'est ce que nous avons mis en avant dans Tribout & Villoing 2012, lors de la comparaison entre la composition VN et la conversion V>N : bien qu'une interprétation soit majoritaire, ces deux règles morphologiques construisent l'intégralité des sens reconnus pour un nom déverbal. Cependant, selon qu'il s'agisse de la composition VN ou de la conversion V>N, les préférences pour l'une ou l'autre sortie sémantique sont différentes : comme je le note ci-dessus (§ 3.4.), la première construit préférentiellement des noms d'instrument et d'agent, alors que la seconde privilégie la formation de noms événementiels et résultatifs.

Il semble qu'aucune règle morphologique n'échappe à la diversité des patrons sémantiques des noms déverbaux qu'elle construit, ni à la hiérarchie des sens. Même des règles de suffixation dont on croyait bien connaître les possibilités sémantiques offrent, à l'étude, une variété plus grande que celle attendue.

C'est ce que nous avons observé dans Namer & Villoing 2008 en montrant que la règle de suffixation en *–oir* dont il est bien reconnu qu'elle forme des noms d'instruments et des noms de lieu, construit également des noms patientaux (cf. § 2.3.3), une hiérarchie privilégiant les deux premières interprétations au détriment de la dernière, quoique productive.

C'est un constat du même ordre que nous avons présenté dans Tribout & Villoing 2013 pour l'étude de la suffixation déverbale en *-age*, reconnue comme spécialisée dans la construction des noms d'événements (ce que confirme les 100% des N-age du corpus : ARRIVAGE, MONTAGE, PERÇAGE, FICELAGE, LAVAGE). Mais les données recueillis dans le TLFi attestent que de nombreuses autres interprétations « objet », parallèle à l'interprétation événementielle, sont possibles, dont certaines sont nettement privilégiées (cf. l'interprétation Résultat qui couvre 14,5 % des données : ASSEMBLAGE, COLORIAGE, PLIAGE) à côté d'autres, associées à des actants du verbe, moins représentées telles que l'interprétation instrumentale (5,1% : AIGUILLAGE, EMBRAYAGE, BARRAGE, GOMMAGE, MAQUILLAGE), locative (2,6% : GARAGE, PASSAGE, VIRAGE, MOUILLAGE) ou patientale (1,2% : ATTELAGE, GRIGNOTAGE, HERITAGE, REPASSAGE).

La variété des sorties sémantiques associées aux règles vient renforcer des observations déjà menées sur d'autres déverbaux en français, les noms déverbaux en *–ette* (Dal 1999), en *–on* (Roché 2003, Plénat 2005), mais aussi sur les noms désadjectivaux (Khoel 2012). Elle pose aussi la question de la polysémie que je présente ci-dessus (§ 2.4.2.). Mais la question qui se pose dorénavant, est celle de la représentation des propriétés sémantiques prototypiques et non prototypiques associées à une règle. Faut-il le représenter au titre de la règle ? Et si oui,

comment ? Les règles sont-elles adaptées à la représentation de ce continuum ? Cette question est le pendant de la question de la sélection de plusieurs thèmes pour une même règle (cf. § 4.1.2).

4.3 Concurrence entre contraintes dans la formation des mots

La concurrence entre les contraintes de différent niveau dans la formation des lexèmes vient de nouveau illustrer la problématique de la représentation de propriétés difficilement « réglables ».

Les travaux de Danielle Corbin (à paraître), et surtout de Marc Plénat, Michel Roché et Stéphanie Lignon ont montré que les exigences sémantiques et les exigences phonologiques peuvent entrer en conflit lors de la construction morphologique des unités lexicales, et comment les unes cèdent devant les autres. Lors de l'étude des mots composés VN, j'ai pu faire certaines analyses allant dans ce sens.

L'étude des différentes contraintes que j'ai menée dans les mots composés VN – contrainte morpho-phonologique de sélection d'un thème du verbe, contrainte phonologique, contrainte sémantique sur le verbe et le nom–, me permettent d'estimer plus ou moins précisément le poids que représentent chacune d'entre elles vis-à-vis des autres. Par exemple, la contrainte de dénotation d'une certaine entité semble pouvoir violer, dans une certaine mesure la contrainte de taille : un mot composé VN peut compter 5 syllabes s'il est besoin de dénoter ce qu'il doit dénoter (PORTE-EPEE-BAÏONNETTE). Je présente ci-dessous une évaluation assez précise de trois contraintes : la contrainte sémantique par rapport à la contrainte phonologique de taille, et la contrainte morphologique par rapport à la contrainte phonologique de taille.

4.3.1 Contrainte sémantique et contrainte de taille dans les composés VN

4.3.1.1 Jeu de contraintes sur le V

Les contraintes de taille qui pèsent sur le V des mots composés VN semblent jouer un rôle important dans la formation des mots composés VN puisqu'elles entraînent l'éviction de

plusieurs types de verbes qui pourtant répondent parfaitement bien aux exigences sémantiques de la règle : on recense, au moins, les verbes construits par affixation, qu'il s'agisse de verbes suffixés, préfixés (hormis ceux dont l'initiale n'est pas une bonne attaque) et les verbes traditionnellement classés dans le 2ème groupe. En effet, la composition VN ne sélectionne pas de base verbale construite par la suffixation en *-ifier*, *-iser* ou *-oyer*, alors que les lexèmes seraient sémantiquement conformes aux propriétés de la règle comme dans les possibles AMPLIFIE-SON, CLARIFIE-COULEUR, PURIFIE-EAU, SYLLABIFIE-MOT, TRANQUILISE-MALADE, FIDELISE-CLIENTELE, ALPHABETISE-ENFANT. Une base verbale suffixée se confronterait ainsi aux contraintes de taille puisqu'elle ajouterait soit deux syllabes, soit une syllabe à la base monosyllabique optimale des mots composés VN, alors qu'un verbe en *-iser* peut déjà parfois être lui-même construit (la suffixation en *-iser* peut choisir des bases adjectivales construites, comme par exemple JUDICIARISER, PHOTOSYNTHETISER, MICRO-ELECTRONISER).

De même, la composition VN ne sélectionne pas de bases verbales construites au moyen de préfixes autres que ceux qui peuvent s'avérer non pertinents dans le calcul syllabique (c'est-à-dire à initiale vocalique, comme *abaisse*, *abat*, *emporte*, ou dont l'initiale est /ʁ/ comme *relève*, *remonte*, *repose*). Par exemple, le corpus ne comprend qu'un seul verbe préfixé en *dé-* qui apparaît dans un unique mot composé VN (DEMONTE-PNEU) alors que, des verbes comme DEGELER, DENERVER ou DETRICOTER (dans les hypothétiques °DEGELE-ROUTE, °DENERVE-VIANDE, °DETRICOTE-PULL) conviennent sémantiquement aux contraintes de la composition VN.

Et enfin, la composition VN ne sélectionne pas de verbes du 2ème groupe, dont le thème 3 comporterait nécessairement deux syllabes, donc trop longs, alors qu'ils ne contreviennent en rien aux propriétés sémantiques de la formation : par exemple, les mots composés VN possibles mais non attestés en (50) auraient pu former de bons candidats d'un point de vue sémantique.

(50) NOIRCI-TABLEAU, GROSSI-ECRAN, FARCI-VOLAILLE, GRAVI-MONTAGNE, PUNI-ENFANT, SERTI-BIJOUX

A moins que ce ne soit des contraintes phonologiques qui restreindraient l'exploitation des radicaux verbaux à finale vocalique en /i/, peu exploitée par ailleurs en morphologie lexicale. Auquel cas, une étude phonologique devrait être mise en œuvre.

4.3.1.2 Jeu de contraintes sur le N

Les contraintes de taille ne semblent pas toucher uniquement les verbes, mais peuvent aussi concerner les noms. En l'absence d'une étude fine du corpus, je ne peux évoquer que l'exemple PRESSE-PUREE (que Marc Plénat m'a soufflé) dont la sémantique du nom relativement au verbe ne répond pas aux propriétés prototypiques attendues par la règle : en effet, PUREE remplit dans ce mot composé, le rôle sémantique de résultat au regard du verbe ('*purée'* est le résultat de '*presser'*), et non celui de patient comme la majorité des noms des mots composés VN (PORTE-PLUME, OUVRE-BOITE, ESSUIE-GLACE). Or la fonction de l'instrument PRESSE-PUREE n'est pas de presser de la purée mais de presser des pommes de terre de manière à fabriquer de la purée. Il semble bien que PUREE prenne ici la place du nom POMME-DE-TERRE, pragmatiquement proche, mais plus conforme en termes de taille que le trisyllabe POMME-DE-TERRE. Ainsi, la préférence que la composition VN a pour les noms inférieurs à trois syllabes permet, sans trop de doute, d'expliquer la substitution d'un nom par un autre dans ce mot composé.

Ces phénomènes de substitution ne sont pas exceptionnels dans la formation des mots construits : je peux emprunter à Michel Roché les exemples de CANCEREUX dans ANTICANCEREUX (*traitement anticancéreux*) ou de ROYAL dans ROYALISTE qui se substituent aux bases nominales CANCER et ROI, les seules bases sémantiques possibles, puisqu'un traitement anti-cancéreux est un traitement contre le cancer et les royalistes sont en faveur du roi. Dans ces exemples, la raison de la substitution n'est pas liée aux contraintes de taille, mais le résultat est le même : un lexème-base inadapté mais proche sémantiquement vient remplacer le lexème base attendu selon les critères sémantiques, car d'autres contraintes viennent gagner sur les contraintes sémantiques.

Il faudrait mener une analyse plus fine du corpus de mots composés VN pour relever d'autres cas que celui-ci et évaluer avec finesse le poids des contraintes sémantiques au regard des contraintes de taille sur le nom-base dans cette formation.

4.3.2 Contrainte morphologique et contrainte de taille sur le V

Pour ce qui concerne la concurrence entre contrainte morphologique et contrainte phonologique de taille, le corpus de mots composés VN étudié fournit une réponse claire : la contrainte morphologique de sélection du thème 3 l'emporte sur les contraintes de taille. On aurait pu penser que cette contrainte morphologique était justement motivée par les

contraintes phonologiques de taille : pour la majorité des verbes des mots composés VN, le thème 3 est celui que le verbe a de plus court. Cela est vrai, à l'exclusion des verbes du 2ème groupe dont le thème le plus court est le thème zéro. En effet, pour ces verbes, le thème verbal optimal qui aurait répondu aux exigences de taille des verbes des mots composés VN aurait été le thème zéro : parce que défini comme correspondant au thème 3 moins la finale en *-i* ou *-iss*, le thème zéro aurait fourni des verbes du 2ème groupe monosyllabiques. En le sélectionnant, la composition VN aurait eu les moyens morphologiques de répondre aux exigences phonologiques des contraintes de taille sur les verbes du 2ème groupe. Pourtant, la composition VN n'a jamais recours au thème 0 pour les verbes du 2ème groupe : on ne construirait pas les hypothétiques composés VN tels que *FARCE-VOLAILLE pour désigner un instrument dont la fonction serait de farcir la volaille, ni *REASSORT-MAGASIN pour référer à un agent dont la fonction serait de réassortir un magasin. La contrainte morphologique de sélection du thème 3 du verbe, trop long pour cette règle, force à constater que les contraintes morphologiques l'emportent sur les contraintes phonologiques de taille dans l'échelle des hiérarchies des contraintes de formation des composés VN.

On s'est demandé, avec Delphine Tribout (Tribout & Villoing (à paraître)) si la contrainte de fidélité ne serait pas aussi à l'œuvre dans le fait que la règle de composition VN ne sélectionne pas le thème zéro : en effet, les thèmes zéro des verbes du 2ème groupe tels que NOIRCIR, GROSSIR, FARCIR, GRAVIR, PUNIR ou SERTIR permettent plus difficilement la reconnaissance du lexème verbe.

(51) NOIRCE-TABLEAU, GROSSE-ECRAN, FARCE-VOLAILLE, GRAVE-MONTAGNE, PUNE-ENFANT, SERTE-BIJOUX

On pourrait d'ailleurs s'interroger sur la capacité des locuteurs à reconnaître de nouveaux convers construits à partir de thèmes zéro de verbes du 2ème groupe : la contrainte de fidélité ne viendrait-elle pas en concurrence ? Ces questions restent sans réponse, la formation de convers avec des verbes du 2ème et 3ème groupe ne semblant plus disponible.

4.3.3 Perspectives de recherche : concurrence entre contraintes dans la conversion V>N

Plusieurs travaux ont déjà démontré que la hiérarchie des contraintes n'est pas la même d'une règle à l'autre.

Il semble que l'on puisse l'observer en comparant sur ce plan la composition VN et la conversion V>N. Le choix du thème 3 des verbes pour la formation des mots composés VN conduit à exclure un groupe entier de verbes sur la base de contraintes phonologiques. A l'inverse, la conversion V>N choisit notamment un radical du verbe de base qui conduit à former des convers monosyllabiques peu optimaux du point de vue des contraintes de taille. Les contraintes morphologiques ne l'emportent donc pas de la même manière sur les contraintes phonologiques selon les règles. Les contraintes morpho-phonologiques gagnent sur les contraintes de taille, dans la composition comme dans la conversion. Mais les contraintes phonologiques de taille ne semblent avoir qu'un impact limité sur la sélection du verbe dans la conversion (on note cependant la quasi-absence de bases verbales construites, en dehors de celles qui sont préfixées dont la première syllabe peut ne pas entrer dans le décompte syllabique), alors qu'elles semblent l'emporter sur les propriétés sémantiques des verbes dans les mots composés VN.

Il serait ainsi nécessaire d'étudier les propriétés sémantiques des verbes des convers pour mener à bien cette recherche.

4.3.4 Implications théoriques

Par ailleurs, se pose la question de la représentation du poids respectif de ces contraintes et de leur hiérarchie dans la formulation de la règle. Il faudrait que la règle puisse rendre compte de la hiérarchie des contraintes phonologiques, morphologiques et sémantiques entre elles. C'est-à-dire, dans le cas des mots composés VN, donner à voir que la contrainte morphologique supplante la contrainte de taille dans le choix du verbe (la sélection du thème est stable), mais que, pour autant, la contrainte phonologique écrase, à une certaine étape de la construction, la contrainte sémantique en évinçant quantité de verbes du 2ème groupe.

L'observation du jeu des contraintes les unes par rapport aux autres va dans le sens d'un modèle théorique à contraintes tel que celui qui est développé à Toulouse dans l'équipe ERSS de Toulouse.

Conclusion

Les travaux que j'ai menés sur la formation morphologique des noms déverbaux, souvent en collaboration, et qui constituent ma recherche depuis une petite vingtaine d'année ouvrent sur un programme de recherche dont l'axe central interroge la notion de règle morphologique, à travers l'étude d'un panorama comparatif de la formation des noms déverbaux du français.

La question porte sur ce qui fait l'unité d'une règle morphologique, notamment à partir d'une série d'observations qui dérogent aux propriétés traditionnellement reconnues d'une règle. Dans le cadre de la morphologie lexématique que je qualifierai de « classique », une règle se définit par, (i) du point de vue phonologique, la sélection d'un thème de l'espace thématique de la base pour construire le thème du dérivé, (ii) du point de vue syntactique, la sélection d'une base relevant d'une catégorie syntaxique particulière (et d'un genre particulier pour les noms et d'une construction spécifique pour les verbes), pour construire un dérivé relevant de la même ou d'une autre catégorie (et d'un genre propre, dans le cas des noms, et d'une structure argumentale spécifique, dans le cas des verbes) et (iii) du point de vue sémantique, de la construction d'un sens spécifique à partir d'une acception de la base.
Or, si la majorité de mes travaux ont pu se conformer à ce schéma de règle, d'autres m'ont conduit à observer une grande variation sur chacun des plans définitoires du lexème :
(i) du point de vue phonologique, une même règle morphologique peut sélectionner différents thèmes d'un même verbe de base, sans qu'il y ait de motivation identifiable ;
(ii) du point de vue syntactique, une règle peut sélectionner une base dont la catégorie syntaxique n'est pas immédiatement identifiable, voire plusieurs catégories syntaxiques ;
(iii) du point de vue sémantique, on observe d'une part qu'à une règle sont associées plusieurs interprétations dont l'une se distingue comme étant centrale, et d'autre part qu'une même valeur sémantique peut être portée par plusieurs règles.

Parallèlement, plusieurs contraintes en jeu dans la formation des lexèmes ne peuvent être représentées de façon satisfaisante au moyen de ce type de règles, comme les contraintes phonologiques de taille, les contraintes liées au poids du lexique existant, ou le conflit des contraintes entre elles et le gain des unes sur les autres.

Ces observations me conduisent à m'interroger sur la pertinence qu'il y aurait à élaborer une représentation des relations morphologiques différente, qui parvienne à intégrer simultanément tous les facteurs « non strictement réglables » qui interviennent dans la formation d'un lexème. L'équipe ERSS de Toulouse propose à ce titre au moins deux types de modélisation, compatibles avec le cadre théorique de la morphologie lexématique : d'un côté des « modèles dérivationnels » (Roché 2011), formalisant le mécanisme d'engendrement du lexique par lui-même, particulièrement adaptés pour rendre compte des propriétés associées à la formation des lexèmes qui auraient avantage à être traités comme un continuum autour d'un noyau, plutôt qu'en termes binaires règle/exception ; et de l'autre une représentation qui s'affranchit de toute règle ou de tout modèle et qui représente les diverses propriétés impliquées par la formation des lexèmes au moyen de contraintes (inspirées de la Théorie de l'Optimalité et des travaux de Plénat 1996, 1997, par exemple) sur des correspondances établies sur les quatre niveaux de représentation (contraintes lexicales, sémantiques, formelles et catégorielles) (Hathout 2009, 2011).

Ces approches permettraient aussi de rendre compte des relations non orientées, voir des relations « paradigmatiques » (où deux dérivés sont considérés comme la base l'un de l'autre, cf Roché 2010 et les exemples de COMMUNISTE / COMMUNISME ; PESSIMISTE / PESSIMISME) que j'ai commencé à mettre en lumière, notamment entre les Xlogue et les Xlogie, ou entre les noms et les verbes suffixés en *-é* en créole guadeloupéen (cf. ci-dessous). En outre, elles pourraient s'avérer plus adaptées à l'analyse de la morphologie constructionnelle de langues « jeunes », telles que le créole guadeloupéen et martiniquais ou la Langue de Signes Français qui mobilisent mon attention depuis quelques temps.

• La morphologie constructionnelle du créole guadeloupéen

Comme je l'annonçais en introduction, l'étude du créole guadeloupéen ouvre de nouvelles questions sur le format des règles morphologiques.

Depuis 2012, j'ai entamé une recherche sur la morphologie constructionnelle du créole martiniquais et guadeloupéen, en relation avec un cours de licence de « linguistique de terrain » qui offre la possibilité aux étudiants de mener une recherche linguistique originale sur un des aspects de leur langue maternelle. A cette occasion, j'ai eu la chance de rencontrer Maxime Deglas locuteur natif du guadeloupéen, qui depuis des années rassemble un corpus de lexèmes du créole guadeloupéen issus de la région de sud-basse terre, principalement, et

qui comprend à l'heure actuelle environs cinq mille lexèmes. Grâce à lui et en collaboration avec lui, j'ai pu travailler sur des données de première main pour étudier la morphologie constructionnelle de ce créole. Notre recherche s'appuie sur le postulat (argumenté dans deux communications : Villoing & Deglas 2012, 2013) que le créole guadeloupéen (aussi bien que le créole martiniquais), bien qu'il ait en grande majorité hérité son lexique du français, et, en conséquence, hérité de certaines des règles morphologiques (par exemples, les règles de suffixation en *-aj*, correspondant au suffixe *–age* du français, en *-è/-èz*, correspondant au suffixe *-eur/-euse* ou *-eux/-euse* du français, la composition VN, Villoing & Deglas 2012), a néanmoins développé d'autres règles de formation de mots (composition VV, réduplication) dont certaines sont formées par réanalyse de règles du français (par exemple, le suffixe *-asyon* dans PWOFITASYON 'profit' < PWOFITE 'profiter', réanalyse de la suffixation en *-ion* du français, *-yé/-yès* dans WONMYE/YES 'alcoolique' < WON 'rhum', réanalyse par fusion des suffixes *-ier* et *-eur/-euse*). L'étude de ces règles de suffixation relevant d'une réanalyse est riche d'enseignement pour une théorie morphologique dans la mesure où elles présentent des propriétés spécifiques, qui vont parfois à l'encontre de la représentation que l'on se fait des relations morphologiques à partir des langues européennes. Nous avons en particulier analysé des paires nom/verbe non héritées du français (51) pour lesquelles nous avons identifié des relations sémantiques en désaccord avec l'orientation morphologique.

(51) BWANN 'mouvement' / BWANNE 'bouger'
CHIKTAY 'miettes / CHIKTAYE 'émietter'
FAK 'bêche' / FAKE 'bêcher'
GRAJ 'râpe' / GRAJE 'râper'
LYAN 'liane'/ LYANNE 'se servir d'un tuteur pour grimper'
GRAJ 'râpe' / GRAJE 'râper'
DOUSIN 'câlin' / DOUSINE 'câliner'
DJOB 'petit boulot' / DJOBE 'faire un petit boulot'
MAKREL 'celle qui se mêle de tout' / MAKRELE 'surveiller'
KOK 'pénis' / KOKE 'faire l'amour'

Bien que la relation entre le verbe et le nom semble correspondre à une règle de conversion du même type que celle qui a construit les lexèmes en (52), hérités du français, nous avons

montré que la relation morphologique entre les noms et les verbes en *-é* était une suffixation du verbe sur la base nominale (N → V).

(52) ANONS 'annonce' / ANONSE 'annoncer'
BLAG 'blague' / BLAGE 'blaguer'
KARES 'caresse' / KARESE 'caresser'
BROS 'brosse' / BROSE 'brosser'
SAVON 'savon'/ SAVONE 'savonner'
GOM 'gomme'/ GOME 'gommer'

Cependant cette hypothèse pose un problème sémantique. En effet, la relation sémantique entre le N et le V ne relève pas toujours d'une relation sémantique typique d'une règle morphologique N → V. Dans les formations de ce type, la relation sémantique entre le nom et le verbe est grossièrement du type 'faire quelque chose avec N' quand il s'agit de noms d'objets inanimés ou 'se comporter comme N' quand il s'agit de noms d'animés, où le N préexiste clairement à l'action du verbe (comme l'illustrent bien quelques dérivés du créole tels que BONDA 'fesses' /BONDATE 'poser ses fesses' ; FAK 'bêche' / FAKE 'bêcher' ; GRAJ 'rape' / GRAJE 'raper' ou PIKWA 'pioche' / PIKWATE 'piocher'). Or le corpus comprend des paires N > V qui présentent des relations sémantiques généralement identifiées comme relevant de la formation d'un N sur la base d'un V et non l'inverse, comme le laisse supposer la formation morphologique de ces verbes du créole guadeloupéen. L'exemple le plus frappant est celui des paires N>V dont le nom dénote un événement (DOUSIN 'caresse' / DOUSINE 'caresser ; POUGAL 'remontrance' / POUGALE 'faire des remontrances' ; DRIV 'promenade' / DRIVE 'promener' ; KALBANN 'culbute' / KALBANNE 'culbuter') : les noms d'événement sont systématiquement des déverbaux en français ; les rares noms simples dénotant un événement (*le concert, l'orage*) sont en général issus de noms déverbaux en latin. D'autres exemples illustrent cette relation sémantique inattendue : les paires N>V dont le nom dénote un objet concret qui semble résulter de l'action du verbe (FLANG 'entaille' / FLANGE 'entailler' ; MIGAN 'purée' / MIGANNE 'mélanger' ; CHIKTAY 'miettes' / CHIKTAYE 'émietter'), les paires N>V dont le nom dénote un agent (MAKO 'mouchard' / MAKOTE 'moucharder' ; MANDYAN 'mendiant' / MANDYANNE 'mendier')

Ainsi, la règle de suffixation N>V en *-é* présente des relations sémantiques variées entre le verbe et le nom typique, soit d'une orientation catégorielle N>V soit d'une orientation V>N. Il semble donc que le créole guadeloupéen, peut former à partir de n'importe quel nom, un verbe qui entretient avec ce nom des relations sémantiques qui peuvent paraître en contradiction avec la typologie des relations sémantiques entre une base verbale et un nom en français. Ce type de relation, bien que non prototypique, a pourtant été avancée pour traiter de la conversion entre nom et verbe (cf. Tribout 2010 : 259-261 qui montre que le sens des convers dénominaux sont nombreux, variés, instables, imprédictibles et que certains N de base représentent le résultat, le verbe étant qualifié de verbes résultatifs : « X produire Y » : CHEVRAUTER, PHOTOGRAPHIER, MOLARDER. Une autre hypothèse consisterait à y voir une relation de type non orientée entre le verbe et le nom, permettant à partir d'un nom de former le verbe correspondant et inversement (mais cette solution n'expliquerait pas cependant les relations sémantiques inattendues dans les paires N/V pour lesquelles on a la certitude que le nom est hérité et le verbe construit en créole, tels que ALYANS 'alliance' / ALYANSE 'se lier' ; BWA 'bras' / BWARE 'enlacer' ; CHIKANN 'contestation' / CHIKANNE 'contester'). A moins que le fait d'associer la longueur d'un lexème au fait qu'il soit construit, ne relève d'une catégorie d'analyse non pertinente en créole.

Quoi qu'il en soit, l'étude de la formation des lexèmes en créole guadeloupéen permet de porter un œil neuf sur l'organisation de la morphologie : les catégories d'analyse dont nous disposons résultent de l'étude de langues qui ont subi de longs siècles de grammaticalisation. Mais la morphologie du créole suggère que d'autres catégories d'analyse puissent être pertinentes, et donne ainsi à voir un état différent du fonctionnement de la morphologie.

• La morphologie constructionnelle de la langue des signes française

La question de la représentation des régularités morphologiques se pose également pour la Langue des Signes Française. Mais pour cette langue, elle se pose encore plus en amont : quels critères exploiter pour identifier les unités lexicales, et les liens morphologiques entre elles ? Quelle est la nature de ces liens ? Le canal visuo-gestuel implique-t-il un type de relation particulier et distinct du canal phonologique ?

J'ai pu profiter du très riche contexte de l'UMR SFL du CNRS qui m'accueille depuis onze ans et de mes deux formations en LSF, pour être sensibilisées à ces questions et réfléchir, notamment avec Dina Makouke dont j'ai encadré le mémoire de Master 2 (Makouke 2010) et dont je co-encadre la thèse avec Brigitte Garcia, à poser les bases d'une morphologie de la langue des signes. Ce champ empirique reste jusqu'alors inexploré, même si quelques pistes ont été ouvertes (cf Garcia 2010). La difficulté est grande, en particulier parce qu'il semble relativement inopérant de transposer, tel quel, à la langue des signes, une méthodologie jusque là façonnée par l'étude des langues orales. Cette problématique méthodologique ressortit en premier lieu à la question de l'identification de l'unité lexicale, en second lieu à la mise au jour des procédés dérivationnels, et enfin à la reconnaissance de l'orientation catégorielle entre base et dérivé. Elle conduit finalement à s'interroger sur le cadre théorique dans lequel inscrire ces recherches.

La question de l'identité de l'unité lexicale se pose en langue des signes dans la mesure où un signe en LSF, c'est-à-dire une unité minimale de réalisation gestuelle, peut correspondre, en français, à un lexème, à un syntagme ou, plus rarement, à une phrase. La recherche de critères d'identification de l'unité lexicale en LSF se pose donc en amont d'une recherche morphologique. C'est là le projet de thèse de Dina Makouke dont l'objectif est de dégager des critères qui permettent de statuer sur ce qui peut prétendre au statut d'unité lexicale en langue des signes et ainsi de poser les bases d'une morphologie pour ce type de langue qui, en mobilisant un canal visuo-gestuel plutôt que vocal, présentent des caractéristiques structurelles spécifiques.

La délimitation de l'unité lexicale en LSF doit pouvoir permettre d'amorcer une étude de la morphologie constructionnelle de cette langue. Si cet objectif est novateur pour la LSF, il l'est tout autant pour d'autres langues des signes. Les récents travaux en langue des signes américaine, israélienne (Aronoff & al. 2005), australienne et britannique (Johnston & Schembri 2007) s'accordent à reconnaître, dans ces langues, la pauvreté de la morphologie constructionnelle au regard de la morphologie flexionnelle. Mais, comme l'a montré Dina Makouke dans son mémoire de Master 2, les auteurs se sont uniquement attachés à l'étude de procédés séquentiels (formations qui s'apparenteraient à des règles d'affixation avec ajout d'un constituant) alors qu'il semble qu'en LSF, une morphologie réduplicative et simultanée (substitution d'un paramètre parmi les 4 qui constituent un signe) soit bien plus richement

développée. Par exemple, Cuxac (2000 : 248) avait déjà mis en lumière le lien morphologique entre un événement et un objet (*mettre des lunettes > lunettes, ouvrir-fermer une porte > porte ; s'asseoir > chaise*) et le redoublement du signe base (verbe>nom), qui pourrait s'apparenter à une réduplication. En outre, la LSF n'échappe pas à la question de la frontière entre procédé morphologique et construction syntaxique qui se pose crucialement pour toutes les langues : par exemple, le pointage qui est associé à un signe (par exemple, entre [VOYAGER] [POINTAGE] 'voyage' / [VOYAGER] 'voyager' ; [MARCHER] [POINTAGE] 'la marche' / [MARCHER] 'marcher') relève-t-il d'un phénomène syntaxique (qui pourrait s'apparenter à une détermination) ou à un procédé d'affixation ?

A la difficulté de reconnaître des procédés de construction morphologiques s'ajoute celle d'identifier une relation orientée entre les signes. En effet, les procédés de construction de type simultané, qui se définissent par la substitution d'un paramètre du signe par un autre (paramètre « emplacement », « mouvement » ou « configuration »), n'offrent pas de moyen formel qui permette de reconnaître la base du dérivé. Ainsi, le signe en LSF correspondant à ANOREXIE se réalise avec la même configuration que celui correspondant à REFUSER, mais à un emplacement différent, juste devant la bouche du locuteur. La substitution du paramètre « emplacement » par un autre semble régulièrement exploitée de sorte qu'on puisse y voir une règle morphologique de construction (« refuser d'entendre », emplacement devant les oreilles, « refuser de voir », emplacement devant les yeux). Ce mode de formation présente des similitudes avec les constructions gabaritiques des langues sémitiques, et pose ainsi la question du type de morphologie à l'œuvre en LSF.

L'étude de la morphologie de la LSF et des langues créoles ouvre donc une perspective nouvelle et prometteuse sur la connaissance que l'on peut acquérir des procédés morphologiques à l'œuvre dans les langues. Elle pourrait conduire à repenser, sous un jour nouveau, les résultats auxquels nous avons aujourd'hui abouti. J'espère ardemment pouvoir participer à ces découvertes.

Références

Alexiadou & Rathert (éds) (2010) *The syntax of nominalizations across languages and frameworks*. Mouton de Gruyter.

Aliquot-Suengas S. (1996) *Référence collective / sens collectif. La notion de collectif à travers les noms suffixés du lexique français, thèse de doctorat*, Université de Lille III.

Amiot D. (2010) « Paradigmes, radicaux supplétifs et constituants néoclassiques en morphologie constructionnelle », In *La construction d'un paradigme*, Actes du XVIIe Séminaire de Didactique Universitaire, Recherches ACLIF, Constanta : Roumanie.

Amiot, D., Dal G. (2007) Integrating Combining Forms into a Lexeme-Based Morphology. In: G. Booij, B. Fradin, A. Ralli & S. Scalise (eds), *Online Proceedings of the Fifth Mediterranean Morphology Meeting (MMM5)*, Fréjus, 2005, september 15-18, 323-336.

Amiot D., Dal G. (2008) « Composition néoclassique en français et ordre des constituants », *in* D. Amiot éd. *La composition dans une perspective typologique*, Arras, Artois Presses Université, pp. 89-113.

Anderson S. R. (1982) "Where's morphology?". *Linguistic Inquiry*, 13(4), pp. 571-612.

Anderson S. R. (1992) *A-morphous Morphology*. Cambridge: Cambridge University Press.

Aronoff M. (1976) *Word Formation in Generative Grammar*. MIT Press, Cambridge.

Aronoff M. (1980) "Contextuals". 1980. *Language* 56. 744-58.

Aronoff M. (1994) *Morphology by itself*. MIT Press, Cambridge.

Aronoff M. (2000) « Morphology between lexicon and grammar ». In *An International Handbook on Inflection and Word-Formation*, G. Booij, Ch. Lehmann & J. Mugdan (eds). De Gruyter, Berlin : 344-348.

Aronoff M., Fudeman K. (2005). *What is morphology?*, Blackwell Publishing, Oxford.

Aronoff M., Meir I., Sandler W. (2005) The Paradox of Sign Language Morphology. 2005. *Language* 81 : 301-344.

Aronoff M. (2007) "In the Beginning was the Word." *Language* 83: 803-830.

Barbaud P. (1997). « Composition lexicale et nominalisation : où est la morphologie ? ». In *Actes du colloque « Mots possibles et mots existants » de Villeneuve d'Ascq*, 28-29 avril 97, Silexicales 1, Villeneuve d'Ascq, D. Corbin, B. Fradin, B. Habert, F. Kerleroux, M. Plénat (éds), pp. 25-34.

Barra-jover M. (2003), « Contraintes en sémantique lexicale », dans F. Lebas et P. Cadiot (éds.), *La construction extrinsèque du référent, Langages*, 150 : 75-87.

Barra-jover M. (2009) « Comment évolue un trait grammatical : le pluriel en français dans une perspective romane », *Romance Philology* 63, 25-67.

Barra-jover M. (2010) « Le pluriel nominal en français : un parcours sans faute(*s) », *Langue Française 168* : 35-52.

Baroni M., Bernardini S., Ferraresi A., Zanchetta E. (2009) « The WaCky Wide Web: A Collection of Very Large Linguistically Processed Web-Crawled Corpora". *Language Resources and Evaluation* 43(3), 209-226.

Bauer L. (1998), "Is there a class of neoclassical compounds, and if so is it productive?", *Linguistics* 36 (3), pp. 403-422.

Bauer, L. (2006) "Compound". In Brown, Keith et alii (eds.), *Encyclopedia of language and linguistics*, Oxford, Elsevier pp. 719-726 (II vol.);

Bauer L,. Renouf A. (2001) "A corpus-based study of compounding in English". *Journal of English Linguistics* 29 : 101-123.

Beard R. (1995) *Lexeme-Morpheme Base Morphology*. SUNY Press, Albany, NY.

Benveniste E. (1966 [1974]) *Problèmes de linguistique générale*, volume 1 of *Coll. TEL*. Paris : Gallimard.

Bisetto A., Melloni C. (2007) "Result Nominals: a Lexical-Semantic Investigation". In On-line proceedings of the Fith Mediterranean Morphology Meeting (MMM5) Fréjus 15-18 September 2005, Booij G., B. Fradin, E. Guevara, S. Scalise & A. Ralli (eds).

Blanche-Benveniste C., van den Eynde, K. (1970) « Essai d'analyse de la morphologie du français ». *Orbis*, tome XIX(2), Leuven.

Bonami O. (2012) Introduction, *Stems in inflection and lexeme formation*. Themed issue (5.1) of *Word structure*.

Bonami O., Boyé G. (2002) Suppletion and dependency in inflectional morphology. Dans F. Van Eynde, L. Hellan et D. Beerman (eds), *The Proceedings of the HPSG '01 Conference*. Stanford : CSLI Publications.

Bonami O., Boyé G. (2003a) « Supplétion et classes flexionnelles ». *Langages* 152, 103-126.

Bonami O., Boyé G. (2003b) « La nature morphologique des allomorphies conditionnées : les formes de liaison des adjectifs en français ». *Actes du troisième forum de morphologie.* Collection Silexicales, Université Lille 3.

Bonami O., Boyé G. (2005) « Construire le paradigme d'un adjectif ». *Recherches linguistiques de Vincennes* 34, 77-98.

Bonami O., Boyé G. (2006) "Deriving inflectional irregularity". *Proceedings of the 13th International Connference on HPSG*. Stanford: CSLI Publications.

Bonami O., Boyé G. (2007) « Remarques sur les bases de la conjugaison ». Dans E. Delais-Roussarie et L. Labrune, *Des sons et des sens*, p. 77-90 . Paris : Hermès Sciences

Bonami O., Boyé G., Kerleroux F. (2004) « Stem selection in lexeme formation: Evidence from french ». Poster présenté au 11th Morphology Meeting, Vienne, Février 2004.

Bonami O., Boyé, G., Kerleroux F. (2009) « L'allomorphie radicale et la relation flexion-construction » In : B. Fradin, F. Kerleroux, M. Plénat (eds), *Aperçus de morphologie du français.* Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, 103-125.

Bonami O., Boyé G., Tseng J. (2005) "An Integrated Analysis of French Liaison". G. Jaeger (éd), *Formal Grammar 2004 Preproceedings*, Nancy, France.

Bonami, O., Tribout, D. (2012) "Underspecification and the semantics of lexeme formation". Communication à IMM15, 12 février 2012, Vienna.

Booij G. (1986) "Form and meaning in morphology, the case of Dutch agent nouns." *Linguistics* 24, 503-518.

Booij G. (1988) « The relation between Inheritance and Argument linking : Deverbal nouns in Dutch, » in Everaert M ; & al. *Morphology and Modularity*, Dordrecht, Foris : 57-73.

Booij G. (1992) "Morphology, semantics, and argument structure". In Iggy Roca (ed.), *Thematic structure, its role in grammar*. Dordrecht: Foris, 27-50.

Booij G. (1996) "Inherent versus contextual infection and the spit morphology hypothesis". In *Yearbook of Morphology* 1996, Booij G. &. van Marle J éds, Dordrecht: Kluwer Academic Publishers, pp. 1-16.

Booij, G. (2005) *The Grammar of Words: An Introduction to Linguistic Morphology*. Oxford, Oxford University Press.

Booij, G. (2007) "Polysemy and Construction Morphology". In Fons Moerdijk, Ariane van Santen en Rob Tempelaars (eds.), *Leven met woorden*. Leiden: Instituut voor Nederlandse Lexicologie, 355-364.

Booij G. (2010) *Construction Morphology*. Oxford: Oxford University Press.

Booij G., van Haaften T. (1988) "The external syntax of derived words, evidence from Dutch". In Geert Booij and Jaap van Marle (eds.), *Yearbook of Morphology 1988*. Dordrecht: Foris, 29-44.

Booij G., Lieber R. (2004) "On the paradigmatic nature of affixal semantics in English and Dutch". *Linguistics* 42, 327-357.

Bouffartigue J., Delrieu A.-M. (1996) *Les racines grecques*. Paris, Belin.

Boyé, G. (2000) *Problèmes de morpho-phonologie verbale en français, en espagnol et en italien*. Thèse de doctorat, Université Paris 7.

Boyé G. (2011) « Régularités et classes flexionnelles dans la conjugaison du français ». In : M. Roché, G. Boyé, N. Hathout, S. Lignon et M. Plénat, *Des unités morphologiques au lexique*, Hermes-Lavoisier, Paris, pp. 41-68.

Boyé, G., Plénat M. (à paraître). « L'allomorphie radicale dans les lexèmes adjectivaux du français. Le cas des adverbes en *–ment*". *In* B. Tranel (ed.), *Understanding Allomorphy. Perspectives from Optimality Theory*, Londres, Equinox Publishing.

Brown D. (1998) "Stem Indexing and Morphonological Selection in the Russian Verb". In Ray Fabri, Albert Ortmann & Teresa Parodi (eds.), *Models of Inflection*. Tübingen: Niemeyer. pp. 161–221.

Busa F. (1996) Compositionality and the Semantics of Nominals. Phd thesis, Brandeis University.

Caballero G., Harris, A. (2012) A working typology of multiple exponence. *Current issues in morphological theory*: *(Ir) regularity, analogy, and frequency.* Selected papers the14th International Morphology Meeting, Budapest, 13-16 May 2010. John Benjamins.

Cadiot P. (1991) « A la hache ou avec la hache? Représentation mentale, expérience située et donation du référent ». *Langue Française* 91 : 7-23.

Cartoni B., Lignon S., Namer, F. (2012) A Cross-linguistic Insight on Agentive Noun Formation in Italian and French, communication au *Colloque international de morphologie Décembrettes 8*, 6-7 décembre 2012, Bordeaux.

Cartoni B., Namer, F. (2012) « Linguistique contrastive et morphologie : les noms en *-iste* dans une approche onomasiologique ». 3è CMLF, Lyon : EDP Sciences, 1245-1260.

Cauchois A.S. 2007 « Analyse des bases morphonologiques des noms en *–oir* », mémoire de Master 1 sous la direction de F. Villoing, Université Paris 8 Saint-Denis.

Cauchois A.S. 2008 « Analyse morphophonologique des thèmes cachés à la flexion des noms et des adjectifs en *–oir* du français », mémoire de Master 2 sous la direction de F. Villoing, Université Paris 8 Saint-Denis.

Chantraine P. 1933 (1979), *La formation des noms en grec ancien*. Paris, Champion (Klincksieck).

Chomsky, N. (1957) *Syntactic Structures*. Mouton, La Hague. Traduction française : *Structures syntaxiques*, Seuil, Paris (1969).

Chomsky, N. (1965) *Aspects of the Theory of Syntax*. MIT Press, Cambridge, Mass. Traduction française : *Aspects de la théorie syntaxique*, Le Seuil, Paris (1971).

Chomsky, N. (1970) « Remarks on Nominalization ». In *Readings in English transformational grammar*, R. Jacobs & P. Rosenbaum (éds). Blaisdell, Waltham, MA, pp. 184-221. Traduction française : « Remarques sur la nominalisation », *Questions de sémantiques*, Seuil, Paris, pp. 73-131, (1975).

Corbett, G. (2010) Canonical derivational morphology. *Word Structure*, 141-155.

Corbin D. (1985) « Les bases non-autonomes en français ou comment intégrer l'exception dans le modèle lexical ». *Langue française* 66, 54-76.

Corbin D. (1987) *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, 2 volumes, Tübingen, Niemeyer.

Corbin D. (1992) « Hypothèses sur les frontières de la composition nominale. » *Cahiers de grammaire* 17, 26-55.

Corbin D. (2001) « Préfixes et suffixes : du sens aux catégories ». *Journal of French Language Studies*, 11, pp. 41-69.

Corbin D. (2005) "French (Indo European: Romance)". In: Booij, Lehmann & Mugdan (eds), *Morphology An International Handbook on Inflection and Word Formation*. Berlin/New York, Walter de Gruyter, vol.1, art. 121.

Corbin D. (à paraître). *Le lexique construit*. Paris : Armand Colin.

Corbin, D., Temple, M. (1994) « Le monde des mots et des sens construits : catégories sémantiques, catégories référentielles ». *Cahiers de lexicologie*, 65, pp. 213-236.

Cottez H. (1988) *Dictionnaire des structures du vocabulaire Savant, Eléments et modèles de formation*, Les usuels de Robert, Paris : Robert.

Cruse D.A. (2004) *Meaning in Language*. OUP, Oxford.

Cuxac C. (2000) « Compositionnalité sublexicale morphémique-iconique en langue des signes française », RLV, 29, pp. 55-72.

Dal, G. (1999) « Suffixation par *-et(te)* et bases verbales », in *La morphologie des dérivés évaluatifs, Forum de morphologie (2èmes rencontres), Silexicales 2*, D. Corbin, G. Dal, B. Fradin, B. Habert, F. Kerleroux, M. Plénat & M. Roché (éds), Villeneuve d'Ascq / Toulouse, pp. 37-47.

Dal G. (2004) *Vers une morphologie de l'évidence : d'une morphologie de l'input à une morphologie de l'output*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches sous la direction d'Anne-Marie Berthonneau, Université de Lille 3.

Dal G., Namer F. (2010) « Les noms en -ance/-ence du français : quel(s) patron(s) constructionnel(s)? », in F. Neveu, V. Muni Toke, J. Durand, T. Klingler, L. Mondada, S. Prévot, éds, *Actes du 2ème Congrès Mondial de Linguistique Française*, La Nouvelle-Orléans, 12-15 juillet 2010, EDP Sciences, pp. 893-907.

Darmesteter A. (1877) *De la création des mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent*. Paris: Wieveg.

Darmesteter A. (1890), *La vie des mots étudiée dans leurs significations*, Paris, Delagrave.

David S., Leroy S., Villoing F., (sous presse), « Introduction ». *Du régulier et du minutieux, Études de morphologie en hommage à Françoise Kerleroux.* Nanterre : Presses Universitaires de Paris Ouest.

Davis A. R. (2001). *Linking by Types in the Hierarchical Lexicon*. CSLI Publications, Stanford.

Dell F. (1970) *Les règles phonologiques tardives et la morphologie dérivationnelle du français*, Ph. D. Diss., non publié, Boston, MIT.

Dell F. (1973) *Les règles et les sons. Introduction à la phonologie generative*. Paris : Hermann.

Dell F. (1979) « La morphologie dérivationnelle du français et l'organisation de la composante lexicale en grammaire générative ». *Revue romane* XIV(2), pp. 185-216.

Desmets M., Villoing F. (2009) "French VN lexemes: morphological compounding in HPSG", in S. Müller (éd.), *The Proceedings of the 16th International Conference on Head-Driven Phrase Structure Grammar*, Göttingen, Germany, July 16-18, 2009, Standford, CA, USA: CSLI Publications : 89-109.

Desmets M., Villoing F. (2010) « Morphologie constructionnelle et arguments sémantiques du verbe :un traitement HPSG des composés VN du français », *Travaux de Linguistique , 60,* « Les limites de la rection verbale », Bruxelles : Duculot : 65-89.

Diez, F. (1836-1844). *Grammatik der romanischen Sprachen*. Weber, Bonn. Traduction française: *Grammaire des langues romanes*, Paris, F. Vieweg (1876).

Di Sciullo A-M., Williams E. (1987) *On the definition of Word*. MIT Press, Cambridge.

Dowty D. (1979) *Word Meaning and Montague Grammar*, Dordrecht, Holland , D. Reidel.

Dowty D. (1991) « Thematic Proto-roles and Argument Selection », *Language*, 67, 3, pp. 547-619.

Dubois J. (1962) *Etude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*, Paris, Larousse.

Dubois J. (1969) *Grammaire structurale du français : la phrase et les transformations*, Paris, Larousse.

Dubois J., Dubois-Charlier F. (1999) *La dérivation suffixale en français*, Paris, Nathan.

Ferret K. (2012) « Construction des N déverbaux dénotant un Instrument ou un Lieu : les N-oir(e) du français » ; présentation le 27 février 2012, Séminaire réuni SASA, Archi Gram, LSLAA P8- SFL,UMR 7023.

Ferret K. (2013) "Semantic properties of the base verbs and locative or instrumental interpretation of French N- oir(e)". Communication affichée, MMM9, Dubrovnik 15-18 Septembre 2013

Ferret K., Soare E., Villoing F. (2010a) "Rivalry between French *–age* and *–ée*: the Role of Grammatical Aspect in Nominalization", in M. Aloni, H. Bastiaanse, T. De Jager, K. Schultz (Ed.), *Logic, Language and Meaning, 17th Amsterdam Colloquium, The Netherlands, December 2009, Revised Selected Papers*, Lecture Notes in Computer Science (Vol. 6042) Berlin:Springer : 284-295.

Ferret K., Soare E., Villoing F. (2010b) « Les noms d'événement en *–age* et *–ée* : une différenciation fondée sur l'aspect grammatical ». In F. Neveu, V. Muni Toke, J. Durand, T. Klingler, L. Mondada, S. Prévot (Ed.), *Actes du 2ème Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF 2010), La Nouvelle-Orléans, 12-15 juillet 2010* Paris : EDP Sciences : 956-968.

Ferret K., Villoing F. (2012) « L'aspect grammatical dans les nominalisations en français : les déverbaux en *–age* et *–ée* », *Lexique 20*, Marin & Villoing (Ed.), Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq : 73-127.

Ferret K., Villoing F. (2013) "Nominalization with *–age* and the instrument reading: morphological constraints on the semantico-argumentational properties of the base verb. », Jenom 5 (The 5th workshop on nominalizations), Universitat Pompeu Fabra, Barcelone, 20-21 juin 2013.

Fillmore C. J. (1968). "The Case for Case". In *Universals in Linguistic Theory*, E. Bach & R.T. Harms (éds), Holt, New York, pp. 1-90.

Floricic F. (2008) "The Italian verb–noun anthroponymic compounds at the Syntax / morphology interface", *Morphology* (*2008*) 18: 167-193

Fradin, B. (1996) « L'identification des unités lexicales ». *Sémiotiques*, 11, pp. 55-93.

Fradin B. (2000) "Combining forms, blends and related phenomena". In : Dolsescha U., Thornton A. (eds). *Extragrammatical and Marginal Morphology*. Münich : Lincom Europa, 11-59.

Fradin B. (2003) *Nouvelles approches en morphologie.* Paris : PUF.

Fradin B. (2005) « On a semantically grounded difference between derivation and compounding". In *Morphology and its Demarcations*, Dressler W. U., D. Katovsky & F. Rainer (eds) Amsterdam / Philadelphia: John Benjamins.

Fradin B. (2009) "Compounding in French". In Lieber R. and P. Štekauer (eds). *Oxford Handbook on Compounding*. Oxford : Oxford University Press, 417-435.

Fradin B. (2011) "Remarks on State denoting nominalizations". *Recherches Linguistiques de Vincennes* 40:73-99.

Fradin B. (2012a) "Les nominalisations et la lecture 'moyen'". *Lexique* 20:125-152.

Fradin B. (2012b). « Sur la corrélation existant entre les suffixes *-age* et *-ment* et les distinctions sémantiques observables dans les nominalisations du français ». NOMICO 7 septembre 2012, Nancy.

Fradin B., Kerleroux F. (2003a). « Quelles bases pour les procédés de la morphologie constructionnelle? », in Fradin B., Dal G., Hathout N., Plénat M. & Roché M., éds, 76-84.

Fradin B., Kerleroux F. (2003b) “Troubles with lexemes”. In *Topics in Morphology. Selected papers from the Third Mediterranean Morphology Meeting (Barcelona, September 20-22, 2001)*, Booij G., J. de Cesaris, S. Scalise, A. Ralli (eds). Barcelona: IULA-Universitat Pompeu Fabra.Barcelona, pp. 177-196.

Fradin B, Kerleroux F., Plénat M. (eds). (2009). *Aperçus de morphologie du français*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes.

Fradin B., Winterstein G. (2012). "Tuning agentivity and instrumentality: deverbal nouns in -oir revisited". Communication Décembrettes 8, December, 6-7 2012, Bordeaux.

Garcia B. (2010) « *Sourds, surdité, langue(s) des signes et épistémologie des sciences du langage. Problématiques de la scripturisation et modélisation des bas niveaux en Langue des Signes Française (LSF). »*, Mémoire d’Habilitation à Diriger des Recherches, Université Paris 8.

Godard D., Jayez J. (1996) « Types nominaux et anaphores : le cas des objets et des évènements », *Cahiers Chronos* 1, pp.41-58.

Goldsmith J. (1976) *Autosegmental* Phonology. PhD dissertation. MIT.

Grimshaw J. (1990) *Argument Structure,* Cambridge, MIT Press.

Gross M., Kiefer F. (1995) « La structure événementielle des substantifs », *Folia linguistica historica* 16, pp.43-65.

Gruber, J. (1965) *Studies in Lexical Relations*. Ph.D. dissertation, MIT (reprinted in *Lexical Strutures in Syntax and Semantics*. Amsterdam, North-Holland, 1976).

Haas P. (2010) « *En* vs. *en plein* : une manifestation de l’aspect grammatical dans le domaine nominal », poster présenté aux *Troisièmes Journées d’Etudes sur les Nominalisations Jenom3*, 17-18 juin 2010, Université Paris 8-Saint Denis.

Haas P., Huyges R., Marin R. (2008) « Du verbe au nom: calques et décalcages aspectuels ». In *Actes du Congrès Mondial de Linguistique Française*, pp.2039-2053

Harris A. (2009) “Exuberant exponence in Batsbi”. *Natural Language and Linguistic Theory* 27, 267-303.

Haspelmath, M. (2002). *Understanding Morphology*. London: Arnold.

Hathout N. (2009) *Contributions à la description de la structure morphologique du lexique et à l'approche extensive en morphologie*. Habilitation à diriger des recherches. Universités de Toulouse II-Le Mirail.

Hathout N., Plénat M., Tanguy L. (2003) « Enquête sur les dérivés en -able ». In : Hathout, N. & Roché M. éds, *Les Cahiers de Grammaire* « Lexique et Morphologie ». Numéro 28, pp. 49-90.

Hathout N., Namer, F., Plénat, M., Tanguy L. (2009) « La collecte et l'utilisation des données en morphologie. Aperçus de Morphologie du français ». In : Fradin B., Kerleroux F. & Plénat M. éds, Paris: Presses Universitaires de Vincennes, pp. 267-287.

Huyghe R., Marín R. (2007) « L’héritage aspectuel des noms déverbaux en français et en espagnol », *Faits de Langues*, vol. 30, pp. 265-274.

Huot H. (2005) *Morphologie: Forme et Sens des mots du français,* Paris: Armand Colin.

Iacobini C. (1999) “Distinguishing derivational prefixes from initial combining forms”. In : G. Booij, A. Ralli, S. Scalise (eds), *Proceedings of First Mediterranean Morphology Meeting*, Mytilene (Grecia), 19-21 septembre 1997: 132-140.

Iacobini C. (2004). “Composizione con elementi neoclassici”. In : M. Grossmann, F. Rainer (eds), *La formazione delle parole in italiano*. Tübingen: Niemeyer.

Iacobini C., Giuliani A. (2010) “A multidimensional approach to the classification of neoclassical combining forms”, *Italian Journal of Linguistics* 22, pp. 287-316.

Kelling C. (2001) « Agentivity and Suffix Selection », *in* LFG ’01 Conference, Stanford, CA, pp.147-162

Kerleroux F. (1991) « Les formes nues sont-elles simples ? », *Linx* 25, pp. 21-44.

Kerleroux F. (1996) *La coupure invisible*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion.

Kerleroux F. (1999a) « Identification d'un procédé morphologique : la conversion », *Faits de Langue* 14, pp. 89-100.

Kerleroux F., (1999b) « Sur quelles bases opère l'apocope ? ». In : *Silexicales* 2, D. Corbin, G. Dal, B. Fradin, B. Habert, F. Kerleroux, M. Plénat, & M. Roché (éds), Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 95-106.

Kerleroux F. (2004) « Sur quels objets portent les opérations morphologiques de construction ? » *Lexique* 16, pp. 85-123.

Kerleroux F. (2007), « Pêcheurs sous la glace », in Delais-Roussarie É. & Labrune L. (éd.), *Des sons et des sens, données et modèles en phonologie et en morphologie* », Paris : Lavoisier/Hermès-sciences, pp. 141-154.

Kerleroux F. (2008) « Des noms indistincts », in Fradin B. (éd.), *La Raison morphologique, Hommage à la mémoire de Danielle Corbin*, Amsterdam : Benjamins, pp. 113-132.

Kerleroux F. (2012). « Il y a nominalisation et nominalisation ». *Lexique* 20.

Kiefer F. (1998) « Les substantifs déverbaux événementiels », *Langages* 131, pp. 56-63.

Kilani-Schoch, M., Dressler, W. U. (1992) « Prol-o, intell-o, gauch-o et les autres. Propriétés formelles de deux opérations du français parlé ». *Romanistisches Jahrbuch*, 65-86.

Kleiber G. (1999) *Problèmes de sémantique. La polysémie en questions*, Lille, Ed. du Septentrion.

Koehl A. (2012) *La construction morphologique des noms desadjectivaux suffixes en français*. Thèse de doctorat, Université de Lorraine.

Koenig et *al*. (2008). « What with? The Anatomy of a (Proto)-Role". *JoS 2*5:175-220.

Jackendoff R. (1987) "The status of thematic in linguistic theory". *Linguistic Inquiry*, 18 (3), pp. 369-412.

Johnston M., Busa F. (1999) "Qualia structure and the compositional interpretation of compounds". In E. Viegas (ed.), *Breadth and depth of semantics lexicons*. Dordrecht: Kluwer Academic. pp. 167-87.

Johnston T., Schembri A. (2007) *Australian Sign Language (Auslan): An Introduction to sign language linguistics*. Cambridge: Cambridge University Press.

Lahrouchi, M., Villoing, F. (2010) « Racine et radical ». *Recherches Linguistiques de Vincennes* (Vol. 39). Saint-Denis: Presses Universitaires de Vincennes.

Lees, R. B. (1960). *The Grammar of English Nominalizations*. Mouton, The Hague.

Legendre G. (1989). "Unaccusativity in French", *Lingua* 79, pp.95-164.

Lesselingue C., Villoing F. (2002) « *Aide-jardinier, aide sage-femme*, mots composés ou préfixés ? », Actes des *7èmes rencontres de l'A.D.L., 29-31 mai 2002*, Université Paris VII-Denis Diderot.

Levin B., Rappaport M. (1995) *Unaccusativity*, Cambridge, MA, MIT. Press.

Levin B., Rappaport M. (1998) "Building verb meaning" In Butt M & Geuder W. *éds*, pp. 92-124.

Levin B. (1993) *English Verb Classes and Alternations: A Preliminary Investigation*. University of Chicago Press, Chicago, IL.

Lieber R. (1992). *Deconstructing Morphology: Word Formation in Syntactic Theory*. The University of Chicago Press, Chicago/London.

Lieber R. (1998) "The Suffix *-ize* in English: Implications for Morphology." In: S. G. Lapointe, D. K. Brentari and P.M. Farrell (eds), *Morphology and Its Relation to Phonology and Syntax*. Stanford, CA :CSLI, 12-34.

Lignon S. (1999) "Suffixasser ou suffixouiller ?". *Silexicales n°2, La morphologie des dérivés évaluatifs, Actes du colloque de Toulouse, 29-30 avril 1999*, 117-126.

Lignon S. (2000) *La suffixation en –ien. Aspects sémantiques et phonologiques*. Thèse de doctorat. Toulouse, Université Toulouse 2-Le Mirail.

Lignon S. (2008). « Les noms de spécialistes en *–iste* et en *–ien* : le chimiste perturbé ou comment le physicien se réajuste ». In : B. Vaxelaire, R. Sock, G. Kleiber, F. Marsac (eds),

Pertubations et Réajustement. Strasbourg : Presses Universitaires de l'Université de Marc Bloch, 287-296.

Lignon S. (2013) "*–iser* and *–ifier* suffixations in French : Checkify data to checkize hypotheses ?". In: N. Hathout & F. Montermini (eds). *Papers from the 7th Décembrettes*. München : Lincom Europa.

Lignon S., Plénat, M. (2009) « Echangisme suffixal et contraintes phonologiques ». In : B. Fradin, F. Kerleroux, M. Plénat (eds), *Aperçus de morphologie du français*. Paris : Presses Universitaires de Vincennes, 65-81.

Lieber R. (1998) "The Suffix *–ize* in English. Implications for Morphology". In : Steven G. Lapointe, Diane K. Brentari, and Patrick M. Farrell (eds.) *Morphology and its Relation to Phonology and Syntax*. Stanford : CLSI : 12-33.

Lüdeling A., Schmid T., Kiokpasoglou S. (2002) "Neoclassical word formation in German", *Yearbook of Morphology* 2001, pp. 253-283.

McCarthy J., Prince A. (1993-2001) *Prosodic Morphology I: Constraint Interaction and Satisfaction*. Ms, UMass Amherst and Rutgers University.

Maiden M. (1992) "Irregularity as a determinant of morphological change". *Journal of Linguistics* 28 2:285-312.

Makouke D. (2010), « Les procédés de création lexicale en Langue des Signes Française ». Mémoire de Master 2, Université Paris 8 Saint Denis.

Marchello-Nizia C. (2006) *Grammaticalisation et changement linguistique*, Bruxelles, De Boeck (Coll. Champs linguistiques).

Marin R., Villoing, F. (2012) *Nominalisations : nouveaux aspects*. Lexique (Vol. 20). Villeneuve d'Ascq: Presses Universitaires du Septentrion.

Marin R., Villoing F. (2012) « Introduction », *Lexique 20* « Nouveaux aspects sur les nominalisations », Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion: 7-19.

Martin F. (2009) « The Semantics of Eventive Suffixes in French ». In: Schäfer F. éds *'SinSpec', Working Papers of the SFB 732*, vol. 1. Stuttgart, University of Stuttgart,

Martinet A. (1969) *Le Français sans fard*. PUF (coll. « Sup »), Paris.

Matthews P. H. (1972) *Inflectional Morphology. A Theoretical Study Based on Aspects of Latin Verb Conjugation*. Cambridge University Press, Cambridge.

Matthews P. (1974) *Morphology*. Cambridge: Cambridge University Press.

Melloni, C. (2007) *Polysemy in Word Formation: The Case of Deverbal Nominals*. PhD dissertation, Verona University.

Meinschaefer J. (2003) « Remarques sur l'interprétation des noms déverbaux sans affixe en français ». In: Fradin, B., G. Dal, F. Kerleroux, N. Hathout, M. Plénat & M. Roché (Hg.): *Les unités morphologiques*. Forum de morphologie (3° rencontres). Actes du colloque de Villeneuve d'Ascq (Silexicales, 3). Villeneuve d'Ascq: Silex, 118-125.

Meinschaefer J. (2005) "Event-oriented Adjectives and the Semantics of Deverbal Nouns in Germanic and Romance. The Role of Boundedness and the Mass/Count Distinction". In : *La Formazione delle parole*, Thornton, A. & M. Grossman M. éds Roma, Bulzoni, pp.355-368.

Meinschaefer J. (2006) "The argument structure of French psychological nominalizations". In: Steiner, P.C, Hans C. Boas & Stefan Schierholz (Hg.): *Contrastive studies and valency***.** Studies in honor of Hans Ulrich Boas. Frankfurt: Lang, 25-38.

Meyer-Lübke W. (1890-1906). *Grammaire des langues romanes*, Tome II, « Morphologie ». Slatkine Reprints, Genève (1974).

Milard-Dubray M. (1988) « Le croque-monsieur est un anthropophage. Etude morphologique et sémantique des composés de type « verbe-complément » en français moderne ». Mémoire de maîtrise, Université de Lille III.

Milner J.-C. (1989) *Introduction à une science du langage*. Le Seuil, Paris.

Montermini F. (2008) « La composition en italien dans un cadre de morphologie lexématique ». In: Amiot D. (ed.), *La composition dans une perspective typologique*, Arras, Artois Presses Université, 161-187.

Montermini F. (2010a) "Units in compounding". In : S. Scalise, I. Vogel (eds), *Cross-Disciplinary Issues in Compounding*, Amsterdam, Benjamins, 79-92.

Montermini F. (2010b) *La morphophonologie de l'italien : une approche lexicaliste*, Mémoire d'Habilitation à diriger des recherches, Université de Toulouse le Mirail, juillet 2010 (directeur J. Durand).

Morin Y.C. (1987). « Remarques sur l'organisation de la flexion en français ». ITL Review of Applied Linguistics, 77–78, pp. 13-91.

Namer F. (2005) "Guessing the meaning of neoclassical compounds within LG: the case of pathology nouns". *Generative Approaches to the Lexicon* 2005, (may 19-21), Geneva: 175-84.

Namer F. (2005) « Morphosémantique pour l'appariement de termes dans le vocabulaire médical: approche multilingue ». TALN 2005 (6-10 juin 2005), Dourdan : 63-72.

Namer F. (2007), « Composition néoclassique : est-on dans l' "hétéromorphosémie" ? ». In Hathout N. etMontermini F. (éds.), Morphologie à Toulouse - *Actes du colloque international de Morphologie 4èmes Décembrettes*, München, Lincom Europa, (LSTL 37), pp. 185-206.

Namer F. (2009) « *Morphologie, Lexique et TAL : l'analyseur DériF* » TIC et Sciences cognitives. London: Hermes Sciences Publishing.

Namer F., & Villoing F. (2006) « *Saxifrage* et *casse-pierre* : quelles propriétés distinctives des mots composés VN et NV en français ? », *Morphologie und romanistische Sprachwissenschaf*, Arbeitspapier Nr. 120, Fachbereich Sprachwissenchaft, C. Kelling, J. Meinschaefer, K. Mutz (éds), Universität Konstanz : 177-197.

Namer F. & Villoing F. (2006) "Assigning category to non autonomous bases in neolexical compounding", 12th *International Morphology Meeting*, Budapest, 25-28 mai 2006.

Namer F., Villoing F. (2007) "Have cutthroats any thing to do with tracheotomes ? Distinctive properties of VN vs NV compounds in French". In : G. Booij, L. Ducceschi, B. Fradin, E. Guevara, A. Ralli & S. Scalise (Ed.), *Proceedings of the Fifth Mediterranean Morphology Meeting (MMM5)*, Fréjus, 15-18 sept. 2005), Bologne : Università degli Studi di Bologna. (http://mmm.lingue.unibo.it/proc-mmm5.php) : 105-124

Namer F., Villoing F. (2008) « Interpréter les noms déverbaux : quelle relation avec la structure argumentale du verbe de base ? Le cas des noms en *–oir(e)* du français ». In : J. Durand, B. Habert, B. Laks (Ed.), *Actes du 1er Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF 2008), Paris, 9-12 juillet 2008*, Paris : EDP Sciences. (http://www.linguistiquefrancaise.org/) : 1551-1569

Namer F., Villoing F. (soumis) « Sens morphologiquement construit et procédés concurrents : les noms de spécialistes en *–logue* et *–logiste* », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, Orléans : Presses Universitaires d'Orléans.

Namer F., Zweigenbaum P. (2004) "Acquiring meaning for French Medical Terminology: contribution of Morphosemantics". *Eleventh MEDINFO International Conference*, San Francisco, CA:535-39.

New B., Pallier C., Ferrand L., Matos R. (2001) Une base de données lexicales du français contemporain sur internet: LEXIQUE. *L'Année Psychologique 101*, 447-462. http://www.lexique.org.

Nyrop C. (1936) *Grammaire historique de la langue française*, volume III, « Formation des mots ». Slatkine Reprints, Genève.

Oshita H. (1995) «Compounds : A View from Suffixation and A-Structure Alteration ». In *Yearbook of Morphology* (179-205).

Perlmutter D. (1978) « Impersonal passives and the unaccusative hypothesis ». *Proceedings of the Fourth Annual Meeting of the Berkeley Linguistics Society*, pp. 157-190.

Pirelli V., Battista M. (2000). "The paradigmatic dimension of stem allomorphy in Italian verb inflection". *Rivista di linguistica* **12**(2):307—380.

Plag I. (1999) *Morphological Productivity. Structural Constraints in English derivation*. Berlin, New-York : Mouton de Gruyter.

Plag I. (2003) *Word-formation in English*. Cambridge: Cambridge University Press.

Plénat M. (1981). « L'autre conjugaison (ou : de la régularité des verbes irréguliers) ». *Cahiers de grammaire*, 3, Université de Toulouse-Le Mirail.

Plénat M. (1984) « Toto, Fanfa, Totor et même Guiguitte sont des ANARS ». In : Dell F., Hirst D. & Vergnaud J.-R. (eds). *Forme sonore du langage Structure des représentations en phonologie*. Paris: Hermann, 161-181.

Plénat M. (1987) « Morphologie du passé simple et du participe passé des verbes de l'autre conjugaison ». *I.T.L Review of Applied Linguistics*, 77-78, pp. 93-150.

Plénat M. (1991) « Le javanais : concurrence et haplologie ». In: *Langages*, n°101, pp. 95-117.

Plénat M. (1993) « Observations sur le mot minimal français ». In : Laks B. & Plénat M. (eds). *De natura sonorum*. Saint-Denis: Presses universitaires de Vincennes, 143-172.

Plénat M. (1994) « L'extramétricité » des voyelles initiales », in C. Lyche (ed.), *French Generative Phonology : Retrospective and Perspective*, Salford, University of Salford, AFLS & ESRI, pp. 239-257.

Plénat M. (1996) « Mots possibles et mots existants. Le cas des dérivés en *–esque* ». In G. Pérennou (éd.), *Lexique et communication parlée, Séminaire GDR-PRC "Communication Homme-Machine", Toulouse, 15-16 octobre 1996*, Toulouse, IRIT, Université Paul Sabatier, pp. 113-125.

Plénat M. (1997) « Morphophonologie des dérivés en *–Vche* ». *Recherches linguistiques de Vincennes* 26. Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 113-150.

Plénat M. (1998) « De quelques paramètres intervenant dans l'oralisation des sigles en français ». *Cahiers d'Etudes Romanes* (CERCLID) 9, 27-52.

Plénat M. (1999) « Prolégomènes à une étude variationniste des hypocoristiques à redoublement en français ». *Cahiers de grammaire 24*, 183-219.

Plénat M. (2000) « Quelques thèmes de recherche actuels en morphophonologie française ». *Cahiers de lexicologie* 77, 27-62.

Plénat M. (2002) « Jean-Louis Fossat : fossatissime. Note sur la morphophonologie des dérivés en –issime ». *Hommage à Jean-Louis Fossat* [= *Cahiers d'Etudes Romanes* (CERCLID) 11/12]. Rabassa L. (éd.). Toulouse : Université Toulouse 2, CLID, 229-248.

Plénat M. (2005) « Rosinette, cousinette, starlinette, chipinette. Décalage, infixation et épenthèse devant –ette ». In : *Questions de classification en linguistique : méthodes et descriptions.* Choï-Jonin I., Bras M., Dagnac A. &. Rouquier M (éds). *Mélanges offerts au Professeur Christian Molinier*. Berne, :Peter Lang, 275-298.

Plénat M. (2008) « Le Thème L de l'adjectif et du nom ». In : J. Durand, B. Habert, B. Laks (eds.), *Congrès Mondial de Linguistique Française*, Paris, 9-12 juillet 2008, EDP Sciences.

Plénat M. (2009a) « Le conditionnement de l'allomorphie radicale en français ». In : *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, Nouvelle série, n° 17, 119-140.

Plénat M. (2009b) « Les contraintes de taille ». In : Fradin B., Kerleroux F. & Plénat M. (éds). *Aperçus de morphologie du français.* Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, 47-64.

Plénat M. (2011) « Enquête sur divers effets des contraintes dissimilatives en français ». In : M. Roché, G. Boyé, N. Hathout, S. Lignon et M. Plénat, *Des unités morphologiques au lexique*, Hermes-Lavoisier, Paris, pp.145-190.

Plénat, M., Roché M. (2003) "Prosodic constraints on suffixation in French". In: Booij G., DeCesaris J., Ralli A. & Scalise S. (eds). *Topics in Morphology. Selected Papers from the Third Mediterranean Morphology Meeting (Barcelona, September 20-22, 2001).* Barcelona, I.U.L.A. :Universitat Pompeu Fabra, 285-299.

Plénat, M., Roché, M. (2004) « Entre morphologie et phonologie : la suffixation décalée ». *Lexique* 16, 159-198.

Prince A., Smolensky P. (1993) *Optimality Theory: Constraint Interaction in Generative Grammar*. Rutgers : University Center for Cognitive Science Technical Report **2**.

Pustejovsky J. (1995) *The Generative Lexicon*. Cambridge, Massachusetts: The MIT Press

Rainer F. (1997) « Vers une contrainte sur les stades dérivationnels virtuels ». In Corbin D., Fradin B., Habert B., Kerleroux F. & Plénat M. éds (1997), *Silexicales* 1, « Mots possibles et mots existants », Université de Lille III. pp. 231-240.

Ralli A. (2013) *Compounding in Modern Greek*. Studies in Morphology. Volume 2. Springer.

Rapppaport M., Levin B. (1988) "What to do with theta-roles". In : *Syntax and semantics 21*. *Thematic relations*, W. Wilkins (ed.). Academic Press, San Diego, pp. 7-36.

Rey-Lebove J. (2004) *Le Robert brio.* Paris, Dictionnaires le Robert.

Roché M. (1997) *La variation non flexionnelle du genre des noms. Diachronie, diatopie, diastratie.* Cahiers d'Etudes Romanes. Hors série. Université Toulouse le Mirail. Toulouse.

Roché M. (1997) « Briard, bougeoir et camionneur : dérivés aberrants, dérivés possibles ». Corbin D., Fradin B., Habert B., Kerleroux F. & Plénat M. (éds). *Mots possibles et mots existants, Forum de morphologie (1ères rencontres), Silexicales 1* Villeneuve d'Ascq, 241-250.

Roché M. (2002) « La suffixation décalée avec oc. -ièr(a) ». In : Rabassa L. (éd.) *Cahiers d'Etudes Romanes* 11-12. Mélanges offerts à Jean-Louis Fossat, 319-334.

Roché M. (2003) « L'interfixe est-il une unité morphologique ? ». In : Fradin B., Dal G., Hathout N., Kerleroux F., Plénat M. & Roché M. (éds.). *Les unités morphologiques, Actes du 3e Forum International de Morphologie (Villeneuve d'Ascq*, 19-21 septembre 2002), *Silexicales 3*, 169-178.

Roché M. (2007) « Logique lexicale et morphologie : la dérivation en *–isme* ». In : F. Montermini, G. Boyé et N. Hathout (éd.), *Selected Proceedings of the 5th Décembrettes: Morphology in Toulouse*. Somerville, Cascadilla Press, 45-58.

Roché M. (2009) « Un ou deux suffixes ? Une ou deux suffixations ? » In : Fradin B., Kerleroux F. & Plénat M. (éds). *Aperçus de morphologie du français.* Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, 143-173.

Roché M. (2010) « Base, thème, radical », *Recherches Linguistiques de Vincennes* 39, 95-133.

Roché M. (2011) « Quel traitement unifié pour les dérivations en *-isme* et en *-iste* ? ». In : M. Roché, G. Boyé, N. Hathout, S. Lignon et M. Plénat, *Des unités morphologiques au lexique,* Hermes-Lavoisier, Paris, 69-143.

Roché M., Plénat M. (2012) « Tous les déverbaux en *-at* sont-ils des conversions du thème 13 ? ». In : F. Neveu, V. Muni Toke, P. Blumenthal, T. Klingler, P.Ligas, S. Prévot, S. Teston-Bonnard (Ed.), *Actes du 3ème Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF 2012)*, Lyon, 4-7 juillet 2012 Paris : EDP Sciences : 1425-1440.

Roussarie L., Villoing F. (2003) "Some semantic investigations on the French VN construction", *GL 2003, 2nd International Workshop on Generative Approaches to the Lexicon*, 15-17 mai 2003, Genève.

Ruwet N. (1988) « Les verbes météorologiques et l'hypothèse inaccusative ». In : Blanche-Benveniste Cl., Chervel A. & Gross M. *éds* , pp.383-402.

Scalise S. (1984) *Generative morphology*, Dordrecht (Holland) / Cinnaminson (USA), Foris Publications.

Scalise S. (1992) "Compounding in Italian", *Rivista di linguistica* 4 (I), Pisa.

Smith C. (1991) *The Parameter of Aspect, Dordrecht*, Kluwer Academic Press.

Spencer A., Sadler L. (1998) "Argument structure and morphology". In: Spencer and Zwicky (eds.) *The Handbook of Morphology*, 206-36, 1998.

Swiggers P., van den Eynde K. (1987) « La morphologie du verbe français ». *I.T.L Review of Applied Linguistics*, 77-78, pp. 151-251.

Talmy L. (2000) *Toward a cognitive semantics (2 volumes)*. Cambridge, MA, Massachusetts Institute of Technology.

Thornton A. M. (2005) *Morfologia*, Roma, Carocci.

Todaro G., Villoing F., Gréa P. (en préparation) « La réduplication NN_{adv} à valeur de localisation interne en sicilien », Actes de « Les Décembrettes 8 », Colloque international de Morphologie, Bordeaux 6-7 Décembre 2012.

Tribout D. (2010). *Les conversions de nom à verbe et de verbe à nom en français*. Thèse de doctorat, Université Paris-Diderot-Paris 7.

Tribout D. (2012) "Verbal stem space and verb to noun conversion in French ». *Word Structure 5(1).*

Tribout D., Villoing F. (2012) "Verb>noun conversion and verb-noun compounding in French: a case of morphological rivalry? », "Les Décembrettes 8 », Colloque international de Morphologie, Bordeaux 6-7 Décembre 2012.

Tribout D., Villoing F (2013) "The polysemy of French deverbal nouns in light of –age suffixation", communication au 9th *Mediterranean Morphology Meating*, University of Zagreb, Dubrovnik, 15-17 septembre 2013.

Tribout D., Villoing, F, (à paraître), « Composition VN, conversion V>N : une distribution complémentaire dans la morphologie du français ?». In : F. Villoing, S. David, S. Leroy & (Ed.), *Du régulier et du minutieux, Études de morphologie en hommage à Françoise Kerleroux*, Nanterre : Presses Universitaires de Paris Ouest.

Uth M (2012) « L'évolution des suffixes –ment et –(ai)son et la question de la correspondance vernaculaire de –(a)tion ». In F. Neveu, V. Muni Toke, P. Blumenthal, T. Klingler, P.Ligas, S. Prévot, S. Teston-Bonnard (Ed.), *Actes du 3ème Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF 2012)*, Lyon, 4-7 juillet 2012 Paris : EDP Sciences.

Vandeloise C. (1986) *L'espace en français: sémantique des prépositions spatiales.* Paris: Les éditions du Seuil.

Van de Velde D. (2006) *La grammaire des événements*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion.

Van Valin R. D., LaPolla, R. J. (1997). *Syntax. Structure, meaning and function*. Cambridge: Cambridge University Press.

Vendler Z. (1957) "Verbs and Times", *The Philosophical Review 66*, pp. 143-160 ; reproduit dans Vendler (1967), *Linguistics in Philosophy*, New York Ithaca, Cornell University Press.

Villoing F. (1999) « La querelle, au XIX^{è} siècle, autour des mots composés du type $[VN]_N$: quels enjeux pour la grammaire ? », *LINX n°40*, « Le statut d'unité lexicale », Nanterre : Presses Universitaires de Nanterre : 159-185.

Villoing F. (2000) « Les principes de la morphologie dans la grammaire comparée du XIX^{è} siècle : le témoignage des mots composés du type $[VN]_N$ », *Moderne Sprachen 44*, Salzburg : Praesens,: 107-134.

Villoing F., (2001) « Les *couche-dehors* et *lève-tôt* sont-ils des construits morphologiques? », *Actes des 6èmes rencontres de l'A.D.L, 2-3 avril 2001*, Université Paris VII-Denis Diderot : 161-166.

Villoing F. (2003a) « Les bases des opérations de construction morphologiques sont des unités sémantiquement spécifiées. Illustration à la lumière de la composition $[VN]_{N/A}$ du français », *Les unités morphologiques. Forum de Morphologie* (3ème rencontres). In G. Dal, B. Fradin, F.

Kerleroux, M. Plénat et M. Roché (Ed). *Silexicales 3*, Actes du colloque de Villeneuve d'Ascq, 19-21 septembre 2002 : 213-219.

Villoing F. (2003b) « Les mots composés VN du français : arguments en faveur d'une construction morphologique », *Cahiers de Grammaire 28* : 183-196.

Villoing F. (2008) « La composition VN du français a-t-elle un correspondant en anglais ? Similitudes et différences entre la composition VN du français et NN de l'anglais. ». In D. Amiot (Ed.), *La composition dans une perspective typologique*, Arras : Artois Presse Université : 211-235.

Villoing F. (2009) « Les mots composés VN ». In B. Fradin, F. Kerleroux, M. Plénat (Ed.). *Aperçus de morphologie du français*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes : 175-198.

Villoing F. (2012a) "French compounds", *Probus, International Journal of Latin and Romance Linguistics, 24 (1),* Amsterdam : Mouton de Gruyter : 29-60.

Villoing F. (2012b) « Contraintes de taille dans les mots composés : quand la phonologie entre en concurrence avec les contraintes morphologiques ». In F. Neveu, V. Muni Toke, P. Blumenthal, T. Klingler, P.Ligas, S. Prévot, S. Teston-Bonnard (Ed.), *Actes du 3ème Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF 2012)*, Lyon, 4-7 juillet 2012 Paris : EDP Sciences : 1425-1440.

Villoing F., David S., Leroy S., (sous presse), *Du régulier et du minutieux, Études de morphologie en hommage à Françoise Kerleroux*. Nanterre : Presses Universitaires de Paris Ouest.

Villoing, F., Lahrouchi, M. (2010), « Racine et radical : Présentation ». *Revue Linguistique de Vincennes 39*, 5-10.

Villoing F., Namer F. (à paraître) "Composition néoclassique en *–logue* et *–logiste*: les noms en *–logue* sont-ils encore des noms de spécialistes ?". In :S. Lignon et F. Namer (Ed.), La composition néoclassique, *Verbum*, Nancy : Presses Universitaires de Nancy.

Vogel I., Napoli D. J. (1995). "The verbal component in Italian compounds". *Contemporary research in romance Linguistics*, J. Amastae, G. Goodall, M. Montalbetti & M. Phinney, (éds). Benjamins, Amsterdam-Philadelphia

Warren B. (1990) "The Importance of Combining Forms", in Dressler W. U. (éd.), *Contemporary Morphology*, Mouton de Gruyter, pp. 111-132.

Wechsler S. (1995) *The Semantic Basis of Argument Structure*. CSLI Publications (Cambridge University Press), Stanford.

Williams E. (1981) "On the Notions `Lexically Related' and `Head of a Word". *Linguistic Inquiry*, 12,(2), pp. 245-274.

Zribi-Hertz A. (2013) « De la notion de grammaire standard dans une optique diglossique du français ». *Journal of French Language Studies* 23-1 : 59-85

Zribi-Hertz A. (2011) « Pour un modèle diglossique de description du français : quelques implications théoriques, didactiques et méthodologiques », *Journal of French Language Studies* 21-2 : 1-26

Zwanenburg W. (1992) "Compounding in French". *Rivista di Linguistica* 4(1), pp. 221-240.

Zwanenburg W. (1997) « Les noms d'action de forme participiale passée en français ». In Corbin D., Fradin B., Habert B., Kerleroux F., Plénat M. (éds). *Mots possibles et mots existants. Forum de morphologie (1ères rencontres). Actes du colloque de Villeneuve d'Ascq (28-29 avril 1997)*, Silexicales 1, U.R.A. 382 du C.N.R.S. (SILEX)/Université de Lille III.

Zwicky A.M. (1990) "Inflectional Morphology as a (sub)component of grammar". In *Contemporary Morphology*, Dressler & al. (eds). Mouton De Gruyter, Berlin.

Dictionnaires

Dictionnaire historique de la langue française (1993). Dictionnaires le Robert, Paris : Robert.

BAILLY A. (2000). *Dictionnaire Grec-Français, Le Grand Bailly*. Paris : Hachette Education.

Trésor de la Langue Française (1971-1994). Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle, 16 volumes, , CNRS, Gallimard, Paris. (TLFi : http://atilf.atilf.fr/tlf.htm et CDROM : CNRS édition, 2004.)

GRAND LAROUSSE DE LA LANGUE FRANÇAISE, 7 vol., (1971-1986), Larousse, Paris.

LE GRAND ROBERT DE LA LANGUE FRANÇAISE, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, (1951-1966 [1ère édition]), 9 vol., P. Robert, Dictionnaires LE ROBERT, Paris.